TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — Nº 10 823 — VENDREDI 16 NOVEMBRE 1979

La prochaine venue à Paris de M. Benyahia préparerait une visite du président Chadli

LIRE PAGE 6



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 fr. ; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA ; Danemark, 4 kr ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 65 ris. ; Italie, 500 l. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 180 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 26

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

La crise entre l'Iran et les États-Unis

• Téhéran se félicite de pouvoir désormais «débarrasser le pays de l'emprise américaine»

• Certains otages pourraient être libérés

Qualifié de «cadeau inespéré» par les dirigeants de Téhéran qui pensent mettre la crise actuelle à profit pour «libérer l'Iran de l'emprise américaine», le «gel» des avoirs gouvernementaux iraniens aux Etats-Unis traduit une dégradation supplémentaire des relations entre les deux pays.

Cette mesure, qui porterait sur 1 milliard de dollars, selon les Iraniens, et sur 5 milliards de dollars, selon des sources américaines, a provoqué dès le 14 novembre l'inquiétude des milieux financiers. Celle-ci s'est traduite par un recul du dollar qui aurait amené la Réserve fédérale américaine à acheter 1 milliard de dollars pour soutenir sa devise.

Cependant, on constatait ce jeudi matin un retour au calme sur le marché des changes et un redressement de la devise américaine qui s'échangeait en fin de matinée à 4,1835 francs (contre 4,1750) à Paris, à 1,7820 deutschemark (contre 1,7750) à Francfort et à 1 6520 franc suisse (contre 1,6440) à Zurich, les cours de l'or variant peu.

Selon notre envoyé spécial à Téhéran, des mesures seraient prises pour améliorer les conditions de détention des otages et certains d'entre eux, de nationalité non américaine, pourraient être libérés prochainement. M. Bani Sadr, chef de la diplomatie iranienne, a déclaré pour sa part ce jeudi matin, au correspondant à Téhéran des chaînes de radio et télévision C.B.S., que les mesures de libération toucheraient «très prochainement» *tous les otages,* «à l'exception des hommes américains de race blanche». *Le département d'Etat a précisé à ce sujet que six ou sept femmes et un « marine » noir se trouvent parmi les soixante-deux otages américains. Le nombre des otages non américains s'élève à trente-six personnes, pour la plupart employés pakistanais et indiens de l'ambassade.*

Un des porte-parole des «étudiants islamiques» qui occupent l'ambassade a cependant déclaré, par téléphone, à l'agence Reuter : «La déclaration de M. Bani Sadr n'a aucun sens. Il n'est pas question de relâcher quiconque et aucun ordre en ce sens n'a été donné par l'imam.»

De notre envoyé spécial

Téhéran. — *« Nous riposterons dans un jour ou deux, mais je ne vous dirai pas comment »,* nous dit avec un large sourire M. Bani Sadr. Le secret, le suspense, le défi, le bluff, rien ne manque dans cette étrange confrontation qui oppose *« le Goliath américain au David iranien »,* selon la formule d'un diplomate occidental. *« Nous rendrons coup pour coup et nous gagnerons la partie »,* ajoute, avec superbe, le chef de la diplomatie iranienne.

Les *« radicaux »* au sein du gouvernement de Téhéran, dont M. Bani Sadr est le mentor et chef de file, jubilent. Notre interlocuteur ne s'en cache pas : *« M. Carter nous a fait un cadeau inespéré. Nous mettrons cette crise à profit pour libérer l'Iran de l'emprise économique, financière, culturelle et psychologique des Etats-Unis. » « Nous avons vendu aujourd'hui* (le mercredi 14 novembre) *du pétrole à un prix qui bat tous les records et en échange d'une devise autre que le dollar »,* annonce-t-il triomphalement.

ÉRIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

L'odeur de l'argent

L'argent a-t-il une odeur ? C'est là une grave question, qui n'intéresse pas que la morale. Téhéran — qui a pris l'initiative en décidant d'abord le retrait de ses fonds déposés aux Etats-Unis — puis Washington — en ripostant par le gel des avoirs iraniens — ont pris des décisions propres à remettre en cause plusieurs des fondements sur lesquels repose le système économique et monétaire international. Il est vrai que ce système est, par définition, celui d'un monde pacifique. Pour ne pas se placer en situation d'illégalité, le président Carter a dû préalablement déclarer l'état d'urgence. Est-ce la première étape vers un état plus proche de la guerre que de la paix ?

Même en écartant cette hypothèse catastrophique, il n'est pas douteux qu'un nouveau coup très dur vient d'être porté à ce qui reste de l'ordre financier indispensable au développement — et même au simple maintien — du commerce international dans un régime de libre-échange.

Le premier service qu'on demande à une monnaie, c'est d'être... disponible. Qu'une mesure de caractère politique vienne à supprimer cette condition tellement essentielle de la confiance qu'on ne la mentionne en général jamais fera désormais peser sur le dollar — et éventuellement sur d'autres monnaies nationales — une suspicion dont on n'avait vraiment pas besoin. Une relative stabilité n'a pu, depuis le 6 octobre dernier, être rétablie qu'au prix d'une politique extrêmement sévère des autorités monétaires américaines, qui se sont vues littéralement contraintes de porter les taux d'intérêt à court terme — couramment au-dessus de 15 % — à un niveau susceptible de précipiter à terme le pays dans une crise financière.

Cependant — et c'est un élément positif, — les marchés font preuve de calme, comme en témoignait jeudi matin la stabilisation du dollar après la baisse qu'il avait subie dans l'après-midi de la veille. Tout se passe comme si les opérateurs réservaient leur jugement tant qu'ils n'auront pas pris la mesure de la portée d'une décision dictée certes par le souci du président Carter de marquer un nouveau point devant l'opinion publique, mais aussi par celui de prévenir les effets des transferts que Téhéran menaçait d'effectuer. Les autorités iraniennes se seraient-elles contentées de déplacer leurs fonds dans les banques américaines, auquel cas l'effet sur la tenue du dollar aurait été théoriquement minime (sauf à acculer à la faillite tel ou tel grand établissement), ou bien auraient-elles déclenché une énorme crise du dollar — préjudiciable aux autres membres de l'OPEP et à elles-mêmes — en achetant d'autres devises ou de l'or ?

Quel est le montant des avoirs gelés ? Deux chiffres apparemment contradictoires ont été avancés, mais l'un (11 milliards de dollars) représente la totalité des réserves en devises de l'Iran (d'après les statistiques du F.M.I.) et l'autre (5 milliards), dont font état les Américains en connaissance de cause, correspond, semble-t-il, aux avoirs de l'Etat iranien (et de ses dépendances) déposés dans les banques américaines ou dans leurs filiales à l'étranger.

La décision de Washington pose à cet égard un problème de souveraineté. Une filiale de la Chase Manhattan Bank située à Paris, à Zurich, à Londres est-elle soumise à la loi française, suisse ou britannique ou bien à la loi américaine ? Les Suisses semblent avoir sur ce point une position très ferme. Les autorités françaises seraient plus hésitantes. Ce n'est pas là un des aspects les moins intéressants — du double point de vue juridique et politique — d'une affaire dont le secrétaire américain au Trésor, M. William Miller, a pris soin de souligner le caractère «limité».

L'épreuve de force sur le budget de 1980

• Dans le Sud-Ouest, M. Giscard d'Estaing exalte les vertus du dialogue

• Le R.P.R. met en cause l'attitude du président de la République

• Le P.C. et le P.S. envisagent de déposer des motions de censure

Le contentieux budgétaire entre le gouvernement et la majorité — essentiellement le R.P.R. — s'est alourdi avec le rejet, mardi 14 novembre dans la soirée, des principaux crédits du ministère des anciens combattants. Au-delà de ce mouvement d'humeur des députés, le différend porte sur les 2 milliards d'économie exigés symboliquement par le R.P.R. et, d'une manière plus générale, sur le contenu du budget pour 1980.

La tentative de concertation avec les groupes de la majorité mise en œuvre par M. Barre s'était avérée aléatoire en raison de l'attitude du R.P.R. ; de plus en plus décidé à se démarquer du gouvernement, celui-ci s'apprête, si c'est nécessaire, à engager sa responsabilité dans le vote du projet de loi de finances. Le recours à cette extrémité déclencherait la procédure de la censure. L'opposition y jouera son rôle dans l'état actuel de ses forces, c'est-à-dire en présentant deux motions de censure : l'une socialiste, défendue par M. Mitterrand, l'autre communiste.

M. Giscard d'Estaing a fait précéder son arrivée dans le Sud-Ouest, jeudi après-midi, d'une interview publiée par «la Dépêche du Midi», dans laquelle il déclare que pour construire la France de demain, «le dialogue entre toutes les forces politiques n'est pas seulement nécessaire, mais il est fécond». Les présidents des régions concernées (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon), MM. André Labarrère, Alain Savary et Edgar Tailhades, P.S., ne refusent pas les contacts avec le chef de l'Etat lorsqu'il s'agit de réunion de travail. Ils n'iront pas, en revanche, à Mazamet.

Dénonçant «l'habileté tacticienne du pouvoir», les présidents des régions estiment que la manifestation de Mazamet ne fournira pas l'occasion d'une «réelle discussion», car les milliers de personnes qui y seront rassemblées seront là pour écouter «la délivrance d'un message». MM. Labarrère, Savary et Tailhades tiendront une réunion commune le 23 novembre, à Toulouse, à l'issue de laquelle ils feront connaître les réactions des assemblées régionales au contenu du plan gouvernemental du Sud-Ouest.

Il ne manquait plus que les anciens combattants ! Pourtant, cette nouvelle pomme de discorde était prévisible. Les députés qui jugeaient insuffisants les crédits inscrits dans le budget de 1980, qui se voyaient opposer la rigueur budgétaire lorsqu'ils demandaient le relèvement des pensions, ont appris, comme tout le monde, le 11 novembre, que M. Giscard d'Estaing promettait aux veuves de guerre ce qui leur avait été refusé. Le présidentialisme est parfois agaçant et les parlementaires ont exprimé cet agacement. Les gaullistes ont aussi fait payer au secrétaire d'Etat, M. Maurice Plantier, certain commentaire, à moitié démenti, sur le rôle du R.P.R. dans l'affaire Boulin.

Toujours est-il que les principaux crédits du ministère des anciens combattants ont été repoussés et que M. Barre devra joindre cette nouvelle pièce au dossier. Le premier ministre s'en est entretenu mercredi après-midi avec M. Roger Chinaud, président du groupe U.D.F. De ce côté-là, la concertation est fructueuse. M. Chinaud, qui devait rencontrer, jeudi, le ministre du budget, M. Maurice Papon, estime que le gouvernement prendra en compte les propositions de ses amis politiques sur la révision des tranches de barème de l'impôt sur le revenu et sur la création d'un groupe de travail permanent, composé de parlementaires et de hauts fonctionnaires, qui serait chargé de réexaminer les crédits budgétaires automatiquement reconduits d'une année sur l'autre. Le Parlement n'est, en effet, appelé qu'à se prononcer sur les mesures nouvelles (augmentations, réductions, transferts).

La recherche d'économies dans le budget de l'Etat semble inspirer, après le R.P.R., toutes les formations de la majorité, et M. Didier Bariani, président du parti radical, a proposé mercredi la création d'une commission analogue à celle envisagée par M. Chinaud. Composée de parlementaires des deux Assemblées et de hauts fonctionnaires, indépendants des corps de contrôle, elle ferait l'examen — sans doute critique — des moyens matériels mis à la disposition des services de l'Etat et de ses interventions dans les secteur public, semi-public et privé. M. Bariani, députés de Paris, présentera cette proposition sous forme d'amendement au projet de loi de finances pour 1980.

La discussion budgétaire donne ainsi lieu à un curieux chassé-croisé, car les élus, alors même qu'ils se plaignent de certains empiétements présidentiels, cherchent à obtenir des moyens de contrôle et d'intervention qui étaient ceux des commissions parlementaires sous la IVe République.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 7.)

La controverse sur les forces de l'OTAN

Les ministres de la défense du groupe des plans nucléaires de l'OTAN ont examiné, mardi 13 et mercredi 14 novembre, à La Haye, les projets de modernisation des armements nucléaires américains en Europe, qui provoquent quelques remous dans plusieurs Etats de l'alliance.

La décision finale (dans laquelle la France n'est pas impliquée) sera prise au conseil atlantique de décembre, à Bruxelles.

Faire face à une double menace

par JACQUES ISNARD

Les pays européens de l'OTAN estiment avoir un défi à relever avec le concours de leurs alliés américains. Pour la première fois, Moscou dispose, en quantités importantes, d'armements dits « eurostratégiques » et d'armes nucléaires dites de théâtre (1), qui ne sont pas de courte portée mais qui peuvent frapper n'importe quelle cible en Europe occidentale depuis leurs 10.000 kilomètres de portée et les bases de lancement éventuel situées à l'intérieur même du territoire soviétique.

Ces moyens sont principalement de deux sortes : le missile balistique sol-sol mobile SS-20 et le bombardier Tupolev-26, appelé Backfire par l'OTAN. Ils se distinguent des arsenaux actuels qui sont à vocation intercontinentale (comme les missiles sol-sol de plus de missiles mer-sol embarqués à bord des sous-marins) ou qui sont à vocation tactique, comme les missiles à courte portée et les avions d'appui équipés d'une arme nucléaire.

● *Le SS-20*, monté sur une rampe de lancement mobile pour échapper à la détection et à la destruction, a une portée de 4 500 kilomètres et il est équipé de trois charges nucléaires, à la différence de la précédente génération de missiles soviétiques dotés d'une seule tête explosive. Sa précision serait supérieure à celle des engins qu'il remplace progressivement dans l'arsenal soviétique, sans pour autant être très différente de la précision — plusieurs dizaines à quelques centaines de mètres — des missiles occidentaux.

Le véhicule de lancement peut être rechargé, c'est-à-dire qu'il peut tirer trois autres missiles du même type après une première salve. Actuellement, il existerait cent vingt lanceurs mobiles de SS-20 et, au rythme présent de leur déploiement, les Soviétiques installent une tête nucléaire de ce missile tous les deux jours environ (2).

(Lire la suite page 5.)

(1) Par opposition à l'arme stratégique intercontinentale, l'armement eurostratégique peut produire des destructions massives ou sélectives avec une portée qui le classe dans la «zone grise» n'entrant pas dans la confrontation directe entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. L'arme nucléaire de théâtre recouvre toutes les forces déployées sur un théâtre potentiel des opérations ou le menaçant en appui direct ou indirect du champ de bataille.

(2) Le SS-20 est dérivé d'un missile intercontinental à trois étages, le SS-16, conçu au départ comme un missile mobile, qui n'a pas été déployé en tant que tel, à ce jour, et qui n'a fait l'objet que d'un seul essai depuis 1975.

AU JOUR LE JOUR

JEUX DE FOUS

L'arrestation par la police soviétique du fils du champion d'échecs dissident Victor Kortchnoï n'est qu'une illustration parmi d'autres des différentes formes que peut prendre la guerre idéologique dans le monde particulier des noirs et des blancs.

Mais il est certain que, dans ce jeu où les êtres humains deviennent de simples pions, les fous abattent un tel travail, qu'on peut se demander s'il ne manque pas une case à ceux qui le pratiquent.

BERNARD CHAPUIS.

UNE GRANDE RÉÉDITION

L'œuvre romanesque de Joë Bousquet

Quand il mourut, en 1950, des suites de la blessure qui l'avait tenu paralysé pendant trente-deux ans, Joë Bousquet venait de publier chez Gallimard « Traduit du silence » (1941), « le Médisant par bonté » (1945) et, en 1947, une nouvelle édition des poèmes de la « Connaissance du soir ». Il avait acquis une certaine notoriété, mais il passait pour un auteur difficile, et il l'était sûrement pour ceux qui n'avaient pas lu ses premiers livres, devenus introuvables, la « Tisane de sarments », « Le passeur s'est endormi ».

Dans la période comprise entre 1950 et 1974, la parution d'une partie de sa correspondance (« Lettres à Poisson d'or », « Lettres » à Jean Cassou, à Carlo Suarès) et de nombreux textes inédits prélevés dans les « Cahiers » entretient une sorte de curiosité autour de son nom, mais le grand public ne pouvait toujours pas aborder l'ensemble de ses ouvrages dont il ne connaissait alors l'orientation générale et la substance que par l'excellent « Joë Bousquet » publié en 1958, chez Seghers, par Suzanne André, Hubert Juin et Gaston Massat.

Henri Bonnier, fervent citoyen de Carcassonne comme Bousquet, avait, jeune homme, beaucoup rêvé de lui. Devenu directeur littéraire chez Albin Michel, il entraîna sa maison dans l'exhumation de cette œuvre romanesque qui nous manquait. Voici donc rassemblés en deux gros volumes les seize romans et contes qui s'égrenèrent, souvent confidentiellement à l'époque, de 1925 à 1953, puisque les derniers furent publiés à titre posthume.

La place occupée par Joë Bousquet dans notre littérature n'a fait que grandir depuis sa mort. Il a marqué plus d'un écrivain important. On cite toujours Jean Paulhan qui fit connaître ses lettres et ses « cahiers ». C'est oublier la part qu'il tient aussi dans les romans d'Aragon où on le rencontre souvent au détour d'un souvenir et d'une page. Quand celui-ci nous donna un texte inédit de lui pour fêter la naissance du « Monde des livres » en 1967, ce fut un vibrant hommage au reclus de Carcassonne et à sa prose ailée. C'est dire que nous considérons l'édition d'aujourd'hui comme un événement.

(Lire en pages 22 et 23 du « Monde des livres » les articles de Henri Bonnier, Hubert Juin, Gérard Macé et René Nelli.)

Le Monde

idées

JEUX OLYMPIQUES

Pour le boycottage

par VLADIMIR BOUKOVSKI (*)

LES Jeux olympiques ne se réduisent pas à une simple manifestation sportive. Il s'agit d'un événement politique lourd de conséquences pour le pays organisateur, tant pour son prestige que pour le développement ultérieur de ses relations internationales. Ce n'est pas un hasard si les objectifs politiques des Jeux, définis au point 1 des principes fondamentaux des règles du Comité international olympique, visent au renforcement de la paix et des liens d'amitié entre les Etats. Traditionnellement les Jeux Olympiques n'ont jamais lieu en temps de guerre (étrangère ou civile). C'est ce que reflète le point 25 des règles selon lequel les Jeux ne peuvent se tenir que dans les pays témoignant d'une longue période de stabilité politique. De plus, conformément au point 3 desdites règles, ils sont incompatibles avec toute forme de discrimination, qu'elle soit raciale, nationale, religieuse ou politique.

LE RÉGIME EXISTANT EN U.R.S.S. CONTREDIT TOUS CES POINTS DES RÈGLES DU C.I.O.

1) L'U.R.S.S. est un Etat belliciste qui a occupé, et occupe toujours, toute une série de pays (les pays Baltes, la Moldavie, occupés en 39-40, l'Ukraine, une partie des pays de l'Europe de l'Est, une partie de l'Allemagne et de la Finlande, une partie des îles japonaises). Formellement l'U.R.S.S. continue d'être, en état de guerre avec le Japon, puisque à ce jour aucun traité de paix n'a été ratifié entre ces deux pays. Cependant il est prévu que certaines épreuves olympiques doivent se dérouler sur les territoires illégalement occupés (les régates en Estonie).

2) Dans le domaine international, l'U.R.S.S. mène une politique d'agression visant à saper la stabilité et la souveraineté d'autres pays, et cela en semant la discorde, en provoquant des troubles et des guerres, en organisant des coups d'Etat (Angola, Afghanistan, Ethiopie, etc.). Son armement s'accroît enfin irrésistiblement.

3) Totalement assujettis à l'Etat, les médias soviétiques servent à propager la défiance et la haine envers les Etats qui ont un autre type de régime politique et qui sont considérés par la législation soviétique comme des Etats ennemis. Ainsi, par exemple, l'article 64 du code penal de l'U.R.S.S. déclare que tout citoyen soviétique qui tente de franchir les frontières de l'Union soviétique est coupable de trahison d'Etat. Autrement dit, une telle tentative est assimilée à un passage à l'ennemi. Les tentatives pour émigrer légalement sont suivies au minimum de licenciements professionnels.

Toute correspondance avec l'étranger entretenue par des personnes privées ou des organisations passe par la censure d'Etat. Les conversations téléphoniques sont ouvertement écoutées. Tout contact non contrôlé avec des étrangers peut être prétexte à des mesures de répression.

Si bien que la tenue des Jeux olympiques à Moscou non seulement *ne servira d'aucune façon* le renforcement de la paix et des liens d'amitié entre les Etats, mais sera encore utilisée par le régime soviétique pour masquer sa politique d'agression.

DISCRIMINATIONS

L'U.R.S.S. est un empire. Plus de cent peuples y ont été inclus de force entre 1918 et 1922. A ce jour, les peuples annexés n'ont jamais connu de référendum ou d'élections libres. Toute tentative des ressortissants de ces peuples, ne serait-ce que pour discuter de la question de leur indépendance, est punie, soit d'une peine de privation de liberté allant de dix à quinze ans, soit de la peine de *mort, car elle est assimilée* à une trahison d'Etat. Ces peuples assistent, impuissants, à la destruction barbare de leur culture nationale, de leur tradition et même de leur langue.

1) Toute une série de petits peuples ont été entièrement déportés en Sibérie et en Asie centrale, et les gens y ont été placés dans des conditions telles que près du tiers ont péri. Jusqu'à présent, les Tatares de Crimée, les Allemands de la Volga, etc., se trouvent en déportation.

2) *L'antisémitisme* en U.R.S.S. a été promu au rang de politique d'Etat.

3) L'appartenance à des communautés religieuses — telles que les Authentiques croyants orthodoxes, les Pentecôtistes, les Adventistes du septième jour, les Baptistes du groupe d'initiative, etc., — est un délit passible de privation de liberté.

4) La diffusion de la littérature religieuse est assimilée à un délit.

5) Les parents qui éduquent leurs enfants dans un esprit religieux encourent le risque d'être privés de leurs droits parentaux, et les enfants d'être placés dans des écoles spéciales.

6) Tout prêtre qui enseigne la religion aux enfants est passible d'une privation de liberté allant jusqu'à trois ans (de tels cas sont très fréquents en Lituanie parmi les catholiques).

7) Les citoyens qui confessent une quelconque religion ne peuvent accéder ni à des postes de responsabilité ni à des postes d'enseignement.

8) Exprimer ouvertement des opinions politiques contraires à l'idéologie dominante est assimilé soit à un crime d'Etat particulièrement dangereux, soit à une maladie mentale.

9) Il est interdit de créer une *organisation si elle n'est pas soumise* au contrôle du parti communiste.

10) La diffusion, sous forme imprimée ou autre, d'informations jugées indésirables par le pouvoir est considérée comme une calomnie et punie de privation de liberté jusqu'à trois ans.

11) Tout citoyen qui occupe un poste de direction ou de responsabilité est obligé d'être membre du parti communiste.

Toutes ces formes de discrimination s'appliquent également aux sportifs. Pour faire partie d'une équipe nationale ou olympique, les sportifs doivent subir des contrôles spéciaux de la part du K.G.B., car leur participation à ces équipes implique des voyages à l'étranger.

A PROPOS DE LA « STABILITÉ » DU RÉGIME SOVIÉTIQUE

Le fait que le régime soviétique existe depuis soixante et un ans ne prouve nullement sa stabilité. L'expérience montre que plus les régimes non démocratiques durent, moins ils sont stables (exemple : l'Iran). Le régime actuellement existant en U.R.S.S. résulte de la dissolution coercitive d'un Parlement légalement élu (l'assemblée constituante) en 1917, d'une usurpation directe du pouvoir. Depuis, en soixante et un ans d'existence, le pays n'a jamais connu d'élections ou de sondages d'opinion libres. Le parti dirigeant — et le seul parti politique autorisé en U.R.S.S., — le parti communiste, compte seize millions de membres, soit en pourcentage, pour une populatio de deux cent soixante millions d'habitants, 6,51 %. En dépit d'une répression impitoyable, la résistance n'a jamais cessé dans le pays : au contraire, en cette dernière décennie, elle s'est sensiblement accrue.

Le régime soviétique lui-même ne se considère pas comme un régime stable. Ainsi, en 1917, immédiatement après le coup d'Etat bolchévique, Lénine avait promulgué un décret interdisant tous les organes de presse et moyens d'information autres que communistes. Le décret stipulait que cette mesure avait un caractère provisoire, qu'elle était adoptée en raison de l'instabilité de la situation intérieure, et qu'elle serait abrogée dès lors que cette fameuse stabilité serait acquise (*Izvestia* n° 238, 1917). Cependant, ce décret n'a jamais été abrogé, et il garde aujourd'hui encore toute sa force juridique. Les partis politiques, autres que le P.C., avaient été interdits de la même façon.

Du point de vue juridique l'état d'exception instauré en raison du coup d'Etat et de la guerre civile est encore en vigueur à ce jour, ce que reflète d'ailleurs la législation actuelle. Comment expliquer, en effet, si ce n'est par cet état d'exception et l'instabilité intérieure, le système des passeports intérieurs, les limitations apportées à la liberté de circulation et au libre choix du lieu de résidence, le fait que le service militaire est obligatoire et qu'une conversation privée entre deux citoyens qui expriment des opinions antigouvernementales est considéré comme un crime particulièrement dangereux sapant le pouvoir soviétique ?

C'est *pourquoi* la *tenue des* Jeux olympiques à Moscou contredit directement le point 7 des règles du CIO, puisque l'U.R.S.S. se trouve en état d'exception.

LES CONDITIONS DU DÉROULEMENT DES JEUX OLYMPIQUES A MOSCOU

1) Les citoyens soviétiques candidats à l'émigration ont été avisés par l'OVIR (1) qu'à partir de 1979 l'émigration serait provisoirement suspendue en raison du surcroît de travail qui incombe à l'OVIR du fait de l'afflux des étrangers pour les Jeux olympiques. Quand on connaît la permanence des « mesures provisoires » prises par les autorités soviétiques, on peut affirmer, sans risque d'erreur, que la « troisième vague » d'émigration s'arrêtera là.

2) Selon des informations en provenance d'U.R.S.S., à Moscou et dans les autres régions où doivent se dérouler les épreuves olympiques, on observe une recrudescence de la vague de répression contre les « autrement-pensants » et d'autres personnes dont les contacts éventuels avec les étrangers paraissent indésirables aux autorités soviétiques.

3) Le nombre d'étrangers admis aux Jeux olympiques sera limité à cent mille personnes environ. Celles-ci ne pourront assister que trois jours aux Jeux en tant que tels. Puis elles seront envoyées faire le circuit touristique habituel. Il n'y aura pas plus de vingt mille étrangers à la fois à Moscou, ce qui permettra aux agents du K.G.B. de les encadrer soigneusement.

4) L'expérience des compétitions sportives qui ont eu lieu précédemment à Moscou permet d'avoir une idée précise sur les mesures qui seront prises à l'encontre de l'équipe d'Israël afin de l'isoler, de l'entourer d'une atmosphère de méfiance et d'éviter que les sportifs israéliens ne rencontrent des juifs soviétiques.

5) En réduisant au minimum les dépenses entraînées par la préparation des Jeux olympiques, les autorités soviétiques espèrent obtenir plusieurs centaines de millions de bénéfice net et un afflux de devises étrangères. Bien entendu, cet argent sera investi ensuite à des « fins stratégiques ».

6) Le commun des mortels soviétique, qui est tenu par le système des passeports intérieurs, les règles de la *propiska* (2), le coût élevé des billets de chemins de fer et l'absence de billets d'entrée aux caisses des stades, ne verra les Jeux olympiques qu'à *la télévision. Il aura ainsi l'occasion* de contempler « le plus grand pacificateur du monde », Brejnev, en train de bénir les participants aux Jeux.

CONCLUSION

Comme il ressort de l'Acte final de la conférence d'Helsinki, la sécurité et la coopération en Europe ne sont possibles que si tous les pays respectent les droits de l'homme définis dans la « troisième corbeille ». L'U.R.S.S. a manifesté avec suffisamment d'éloquence son mépris pour ces accords. C'est pourquoi, si les pays européens recherchent réellement la sécurité, la paix et l'amitié entre les nations, il semble irrationnel d'encourager la conduite actuelle de l'U.R.S.S. La coopération, les échanges culturels et scientifique, l'aide économique, ne deviendront un instrument de paix que si les pays européens savent contraindre l'U.R.S.S. à respecter les accords qu'elle a signés. Et, tant que cela ne sera pas fait, la tenue des Jeux olympiques à Moscou sera toujours prématurée.

Politiquement : c'est une grave erreur ; *humainement* : c'est une bassesse ; *juridiquement* : c'est un crime.

(*) Dissident soviétique échangé en 1977 contre le secrétaire général du P.C. chilien Luis Corvalan. Actuellement fixé en Grande-Bretagne.

(1) Département du ministère des affaires étrangères qui délivre les visas.

(2) Selon les lois soviétiques, il faut se faire « enregistrer » après quarante-huit heures de séjour dans une localité.

Le modeste devoir des journalistes

par DOMINIQUE DUVAUCHELLE (*)

CEUX des journalistes qui, en 1978, criaient à la conscience sélective se sont trompés. L'Argentine n'a pas suffi à notre quiétude. Nous ne sommes pas ces gauchistes borgnes qui crient « haro sur le facho », en complicité objective avec le stalinisme. Pas cette « vermine rouge » dont je me vis traiter. Les Jeux de Moscou surviennent et nous sommes encore présents.

La situation a évolué sans doute. La stratégie du boycottage ne semble plus de mise aujourd'hui. Les camarades qui avaient refusé le complaisant voyage de Buenos-Aires s'envoleront vers la Russie. Restera cependant une interrogation complexe : que faire lorsque le totalitarisme accommode si bien le sport à sa sauce amère ? De loin en loin, cette question se précisera, s'affinera, s'imposera à nous en urgence. Que faire ? Y aller ! Et après ? Après... ne rêvons pas. Nul n'imaginé qu'il portera le feu de la justice sur la place Rouge ou haranguera les psychiatrisés. Un tel projet serait naïf et fou.

Les journalistes sportifs accompliront d'abord leur tâche : informer sur le déroulement des Jeux olympiques, interroger un Mennea, un Volkov... aimer leur métier et commenter le sport selon leur propre code. Mais, parce que notre union syndicale nous engage à l'écoute du monde (1), nous aurons conscience de ne pas assister à des Jeux tout à fait semblables aux autres. Voici les Jeux d'une époque nouvelle où le mouvement sportif, s'il veut survivre, doit s'ouvrir aux angoisses qui s'élèvent et participer à la lutte pour l'émancipation des peuples, mais risque aussi, en s'y refusant, de provoquer le dégoût.

André Gide écrivait dans son *Retour d'U.R.S.S.* : « *Trop souvent, la vérité est dite avec haine.* » Gardons-nous-en. Pas de haine ! Pas de préjugés faciles ! Moscou n'est pas triste par manque de night-clubs, palaces, Topless et raffinements où certains confrères s'alanguissent après le coup de feu. Moscou sent l'ennui et le danger parce que la parole y est interdite, la vérité suspecte, l'homme terré au fond de sa crainte. Et la vie du Moscovite nous concerne plus qu'on l'imagine. Elle engage l'avenir du monde. Même de très loin, elle interpelle chacun d'entre nous.

Nous ne sommes pas des héros. Ni christs ni chevaliers ! Nul ne méritera le blâme pour une trop modeste action. Mais n'est-il pas possible, humblement, de parler avec les Soviétiques ? Nos espoirs, nos craintes, nos conditions d'existence, les concernent également. Nous pouvons les aider à mieux comprendre ce que nous sommes, puis témoigner sans candeur ni prétention d'une réalité à peine entrevue. Ce sera là notre modeste devoir, une infime participation à la solidarité internationale ou un acte de sauvegarde du sport, pour ceux qui y croient encore.

Le goulag ne vaut pas mieux que les prisons argentines. Nous vaudrions peu à ne surveiller que les stades.

(1) *Livre blanc sur la responsabilité des journalistes sportifs*, U.S.J.S.F., 1975.

(*) Journaliste au service des sports d'Antenne 2.

Tous à Moscou

par MAREK HALTER (*)

VOICI deux ans, je lançais dans ces colonnes un appel au boycottage de la Coupe du monde de football en Argentine. C'était, me semblait-il, le meilleur moyen d'attirer l'attention de l'opinion publique sur la situation d'un pays voué à l'oubli par les états-majors des partis et leurs tactiques. L'ampleur qu'avait prise le mouvement de solidarité avec l'Argentine à travers le monde et les pressions sur la junte militaire qui s'en sont suivies justifiaient à elles seules cette campagne.

Aujourd'hui, la question se pose de l'attitude à adopter face aux Jeux olympiques qui se tiendront en 1980 en Union soviétique, cet autre haut lieu de la répression où des hommes et des femmes sont envoyés au bagne pour un mot, pour une idée, pour avoir demandé l'application de la loi, ou simplement parce qu'ils sont juifs. Que faire ?

Une chose est sûre : aux pouvoirs répressifs et à leur police, nous n'avons rien d'autre à opposer que notre cri et notre indignation, mais nous devons aussi *savoir adapter notre action à la* diversité des situations, même si elles ont toutes en commun l'oppression des individus.

De fait, la situation à Moscou n'est pas la même qu'à Buenos-Aires où, malgré les milliers de morts et d'emprisonnés, les touristes peuvent se rendre sans difficulté, et où les habitants peuvent circuler à l'intérieur et à l'extérieur de leurs frontières. Le système soviétique, en revanche, est tout entier fondé sur le principe d'une citadelle assiégée. Il ne peut se maintenir que replié sur lui-même, coupé de l'extérieur. Le déplacement à l'intérieur des frontières est soumis aux permissions et aux vérifications de police. Quant aux touristes, les visas ne sont pas faciles à obtenir et leur séjour en Russie est continuellement contrôlé par les autorités.

Ainsi le passage de l'Acte d'Helsinki concernant la libre circulation des hommes et des idées reste-t-il là-bas lettre morte, et la petite brèche créée par le rapport Khrouchtchev, il y a vingt-deux ans déjà, les polices soviétiques s'appliquent encore aujourd'hui à la colmater.

C'est pourquoi je pensais qu'il ne fallait pas, dans ce cas précis, reprendre purement et simplement le mot d'ordre de boycottage. Il me paraissait plus approprié et plus judicieux de soutenir l'entreprise de Sakharov : prendre Leonid Brejnev au mot. En se proposant d'organiser les Jeux olympiques dont le bon déroulement devrait là aussi témoigner de la supériorité de son système politique, le gouvernement soviétique avait accepté la charte qui prévoit la libre circulation des journalistes et des amateurs de sport ainsi que leurs contacts avec la population. Pourquoi, dès lors, ne pas demander à l'U.R.S.S. d'honorer ses engagements ?

Brejnev veut des Jeux « propres »

J'espérais que des milliers d'hommes et de femmes partiraient pour Moscou et manifesteraient sur la place Rouge ou dans les stades, devant et avec les Soviétiques pour la libération d'un Chtcharanski, d'un Orlov, d'un Nazarian ou d'un Glusman. Je croyais que les Jeux de Moscou permettraient de dépasser enfin l'acte habituel de la déposition d'une signature au bas d'un appel pour se transformer en un engagement plus personnel qui pourrait nous rendre plus proches des victimes des systèmes totalitaires.

Mais voilà : le combat pour les droits de l'homme se joue contre des forces bien organisées et soucieuses de préserver leurs avantages et leurs pouvoirs répressifs. Je viens d'apprendre que le gouvernement soviétique ne délivre plus de visas individuels, qu'il a délimité le périmètre de la libre circulation des journalistes et des sportifs dans certaines villes olympiques (par exemple : Tallinn), qu'il a pris en charge, par agents du K.G.B. interposés, l'organisation des circuits touristiques à travers les régions sélectionnées à cet effet, et que, en prévision d'éventuelles surprises, il a introduit dans le comité olympique soviétique chargé de recevoir les sportifs et les journalistes un certain nombre d'agents secrets, parmi lesquels Alexandre Grechtko, membre du K.G.B., expulsé de Grande-Bretagne pour espionnage en 1971 ; Anatoli Nikitine, alias Gorski ou Gromov, qui fut le « *contact* » à *l'ambassade soviétique de Londres* de l'espion anglais Mac Lean ; Boris Anitchenkov, qui travaille pour le M.V.D. (ministère des affaires intérieures) et qui fut disqualifié en escrime pour fraude à Montréal en 1976.

Quant aux dissidents susceptibles de répondre aux questions d'un journaliste trop téméraire, le gouvernement soviétique projette de les exiler ou de les mettre sous surveillance.

Brejnev veut avoir des Jeux olympiques « propres ».

Mais nous ? Pouvons-nous abandonner tous ceux qui, en U.R.S.S. comme ailleurs, espèrent notre solidarité d'hommes ? N'est-il pas troublant qu'aucun dirigeant politique n'ait encore soulevé ce problème ? Qu'aucun parti n'ait encore proposé, par exemple, qu'on exige de l'U.R.S.S. en échange de notre participation aux Olympiades la libération des prisonniers politiques ?

Car peut-on invoquer, comme le fait continuellement l'opposition, les libertés sans s'engager dès à présent à les défendre partout où elles sont bafouées ?

Peut-on admettre que le gouvernement français justifie l'établissement d'un lien entre une compétition sportive et les droits de l'homme lorsqu'il s'agit de l'Afrique du Sud, mais ne songe nullement à poser le problème de notre participation aux Jeux de Moscou qui auront lieu dans un pays où ces droits ne sont pas mieux respectés ?

Pour nous, la position des groupes et des partis politiques, des syndicats et des associations, par rapport aux Jeux Olympiques de Moscou, doit servir de preuve de leur attachement aux libertés individuelles, question qui est déjà et deviendra de plus en plus une donnée essentielle de la survie de la démocratie.

Car il faut que nous le sachions : mettre à l'épreuve les régimes répressifs à l'Est comme à l'Ouest pour sauver des vies humaines, c'est un objectif aujourd'hui accessible à tous. Et puisque les visas individuels ne sont plus délivrés, demandons alors des visas collectifs au nom de groupements divers, syndicats, associations de femmes, d'étudiants...

Si des milliers, des dizaines de milliers d'hommes et de femmes s'organisent ainsi, alors de deux choses l'une : ou les dirigeants de l'U.R.S.S. prennent peur et refusent l'entrée de cette masse imprévue de touristes, en mettant eux-mêmes en question leur capacité d'appliquer la charte olympique, ou ils nous laissent venir, en permettant aux Soviétiques d'entendre notre voix.

La force du mouvement en faveur de l'Argentine venait de sa spontanéité et de son imagination, j'espère que ni l'une ni l'autre ne feront défaut au rendez-vous des Jeux olympiques de Moscou en 1980.

(*) Peintre, écrivain.

Le Monde

étranger

LA CRISE ENTRE TÉHÉRAN ET WASHINGTON

Les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, unanimes, ont jugé inutile, mercredi 14 novembre, de tenir une réunion sur l'affaire de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran aussi longtemps que les autorités de cette capitale n'auront pas répondu à l'appel lancé en leur nom par leur président, vendredi dernier (« le Monde » daté 11-12 novembre), pour libérer les otages. Les membres du Conseil continueront cependant de se consulter au sujet de cette affaire.

Dérogeant à une règle que se sont fixée les Occidentaux, les Etats-Unis avaient décidé de s'opposer à la réunion du Conseil, demandée par les autorités de Téhéran. Cependant, le veto des membres permanents ne peut empêcher une telle convocation. En réalité, tous les membres du Conseil étaient hostiles à la demande iranienne. Le porte-parole de la délégation soviétique a déclaré : « Le Conseil n'a pas compétence et ne peut rien faire d'utile en la matière. » Il a ajouté que si les Etats-Unis, directement concernés, souhaitaient une réunion du Conseil de sécurité, l'U.R.S.S. ne s'y opposerait pas, mais que sa position actuelle était qu'une telle réunion était sans utilité.

● A WASHINGTON, la chaîne de télévision américaine N.B.C. rapportait, mercredi soir, que le chah d'Iran aurait décidé de quitter les Etats-Unis avant dix jours, pour retourner au Mexique. Selon le correspondant diplomatique de la chaîne, le gouvernement américain aurait été informé des intentions de l'ex-souverain et les aurait « encouragées ».

● A MEXICO, cependant, l'éventuel retour de l'ex-chah d'Iran est jugé, mercredi, peu « souhaitable » pour le pays par les responsables politiques de toutes tendances. Le ministre mexicain des affaires étrangères, M. Jorge Castaneda, a déclaré mercredi à Brasilia que son pays était prêt à accueillir de nouveau l'ancien monarque iranien, si ce dernier le demandait.

Mais, interrogés sur cette éventualité, les responsables politiques mexicains estiment généralement qu'un tel retour poserait au Mexique des problèmes de politique étrangère. Des parlementaires ont également indiqué que le « peuple mexicain » voyait d'un mauvais œil un éventuel renouvellement du visa touristique de l'ex-chah et qu'autoriser son retour serait une erreur.

Certains otages pourraient être libérés

(Suite de la première page.)

Le ministre refuse de fournir des précisions sur la nationalité de l'acquéreur, l'ampleur et la valeur de la transaction, la nature de la devise. Il indique seulement que le brut vendu a été prélevé sur la part qui était réservée aux Américains et que le contrat signé assurera à l'Iran « *un bénéfice supplémentaire de 30 millions de dollars par jour. A ce rythme nous pourrions compenser en un mois tous les avoirs bancaires gelés aux Etats-Unis et dont la valeur atteint à peine 1 milliard de dollars* », ajoute-t-il avec le sourire radieux d'un homme qui vient de damer le pion à l'adversaire.

« Qu'ils prennent garde ! »

M. Bani Sadr passe sans transition à la menace. « *Que les Etats-Unis prennent garde. La crise pétrolière qui s'ébauche aura des retombées tout autres que celles de 1973 qui avait suscité la baisse du dollar. S'ils poussent l'épreuve de force plus loin, les autres producteurs de brut suivront notre exemple, bon gré mal gré, et ce sera alors l'effondrement du dollar au profit d'autres devises, la catastrophe économique en Amérique. Demain* (ce jeudi 15 novembre) *nous annoncerons la reprise des relations diplomatiques avec la Libye. M. Carter ferait bien de réfléchir aux conséquences qu'aura ce rapprochement, cette entente entre deux pays producteurs...* »

Au cours de sa conférence de presse, tenue mercredi matin, M. Bani Sadr avait annoncé le transfert des dépôts bancaires des établissements américains aux seuls pays qui, n'ayant pas conclu de contrats avec l'ancien régime, ne risquaient pas de bloquer les fonds iraniens pour compenser des dettes non réglées. La France paraissait donc exclue des Etats bénéficiaires. Le ministre nous l'a confirmé dans la nuit de mercredi à jeudi en indiquant cependant qu'il venait de renverser sa position.

« Nous ne pénaliserons pas la France »

« *Une société française que je ne nommerai pas,* nous dit-il, *a récemment bloqué par décision judiciaire environ 1 milliard de francs pour nous contraindre à régler les travaux entrepris dans la construction d'une centrale nucléaire. Nous étions pourtant disposés à envisager l'acquisition, pour la somme revendiquée, d'autres matériels français. J'ai finalement décidé, après une étude approfondie effectuée par nos experts, de ne pas pénaliser la France. Le comportement politique du gouvernement de Paris est, à nos yeux, un facteur plus important pour l'avenir de notre économie que la légèreté d'une entreprise. Je suis d'ailleurs en rapport avec le chargé d'affaires français pour régler cette question à l'amiable.* » M. Bani Sadr ajoute : « *Si ma stratégie politique devait aboutir, l'Europe et le Japon deviendraient les principaux centres économiques du monde !* »

Pour le chef de la diplomatie iranienne, qui est également chargé de l'économie et des finances, « *il est temps pour les pays producteurs de pétrole de briser le carcan de la domination américaine, de se libérer de la dictature du dollar* ». Les Américains, il le répète au cours de l'entretien, frapperont l'Iran, tenteront de détruire la République islamique. « *Un blocus économique total auquel nous nous attendons, non seulement ne nous fait pas peur, mais nous rendra un éminent service.* »

Selon une estimation d'une ambassade orientale, un Iranien sur cinq en moyenne est nourri par les Etats-Unis. La majeur partie du blé, 80 % du riz, ans parler d'une multitude d'autres produits alimentaires de base ou manufacturés (huile, sucre, conserves) sont de provenance américaine. Tout autant que les matières premières, les produits semi-finis, les pièces de rechange qui assurent le fonctionnement d'une bonne partie de l'industrie et de l'agriculture iraniennes.

« *Qu'à cela ne tienne !* s'exclame M. Bani Sadr, *un blocus américain nous donnera enfin le prétexte d'en finir avec une économie dépendante, et parasitaire, avec une industrie de montage, avec une agriculture menacée naguère d'extinction. Sur les instructions de l'imam Khomeiny, les paysans ont intensifié, depuis quelques mois, la culture du blé dont la prochaine récolte sera excellente. Dans une situation analogue, il y a trente ans, le docteur Mossadegh avait réussi à augmenter nos exportations de 160 % par rapport aux importations. L'Iran était alors sans le sou. Aujourd'hui, nous sommes suffisamment riches non seulement pour survivre, mais aussi pour faire dégringoler le dollar ! En tout cas, notre peuple est prêt à tous les sacrifices, comme le démontrent actuellement les centaines de milliers de grévistes de la faim.* »

Mesures d'apaisement

La fermeté sans faille qu'affiche le chef de la diplomatie iranienne tranche singulièrement sur les mesures d'apaisement prises en faveur des otages de l'ambassade américaine. Ordre a été donné mercredi d'améliorer leurs conditions de détention. Avec l'approbation de l'imam Khomeiny, un ambassadeur étranger sera désormais autorisé à leur rendre une visite quotidienne. Certains d'entre eux, de nationalité non américaine, pourraient être libérés prochainement. Des messages confidentiels ont été échangés dans la nuit de mercredi à jeudi entre M. Bani Sadr et M. Kurt Waldheim. Si la décision de ne pas réunir le Conseil de sécurité était maintenue, le secrétaire général des Nations unies serait invité à rencontrer à Qom l'imam Khomeiny. Dans ce cas, on n'exclut pas dans certains milieux bien informés qu'un compromis puisse être élaboré. Aux termes de cet éventuel accord, les otages américains seraient libérés avant et non plus après l'extradition du chah. Cependant, les Etats-Unis devraient auparavant « *admettre la culpabilité* » de l'ancien souverain et s'engager à ne pas faire obstacle aux poursuites qui seraient engagées contre lui.

Volonté d'aboutir ou habile manœuvre pour contrer la « *campagne de propagande* » des Etats-Unis ? En tout cas, le corps diplomatique à Téhéran, après de multiples et laborieuses réunions, s'est scindé, mercredi, en deux groupes divergents, l'un d'eux refusant d'élever une protestation contre la prise d'otages. Le bloc communiste est-européen, le Japon, la Syrie, l'Algérie et d'autres pays encore se seraient, en effet, élevés contre une telle requête « *unilatérale* », paralysant ainsi ceux qui voulaient susciter une intervention unanime. D'autre part, selon un sondage parvenu à Téhéran, huit des quinze membres du Conseil de sécurité s'abstiendraient si une motion condamnant seulement l'Iran était présentée.

« *L'opinion mondiale commence à nous comprendre, ou du moins à douter du bien-fondé de la thèse américaine,* commente M. Bani Sadr. *Nous ne voulions pas une confrontation avec les Etats-Unis, encore moins une escalade. C'est dommage que M. Carter ne l'ait pas compris. Pourtant, nous le préférons à tous les candidats aux prochaines élections présidentielles. Nous pensons qu'il est mal conseillé. Il se perdra s'il poursuit l'épreuve de force.* »

A écouter le chef de la diplomatie iranienne, on se prend à se demander qui, du président Carter ou de l'imam Khomeiny, dans ce choc du pot de terre contre le pot de fer, est vraiment le plus vulnérable.

ÉRIC ROULEAU.

L'opinion américaine soutient la décision de M. Carter de geler les avoirs iraniens aux États-Unis

De notre correspondant

Washington. — Comme toutes les décisions prises par M. Carter depuis le début de la crise avec l'Iran, le gel des avoirs iraniens aux Etats-Unis, décrété mercredi 14 novembre, a été bien accueilli par une opinion américaine qui demande de plus en plus « des actes ». Même les candidats à la présidence soutiennent plus ou moins explicitement la Maison Blanche dans ce que l'on n'hésite plus à qualifier officiellement de « guerre politique et économique » avec les autorités de Téhéran.

De fait, le gel des avoirs n'a été pratiqué ici qu'en temps de guerre ou dans des situations équivalentes : contre le Japon en 1941 et la Chine en 1950. Plus récemment contre Cuba et le Vietnam. Il a fallu d'ailleurs, pour que la décision soit légale, que M. Carter déclare un « *état d'urgence national* », dû au fait que la situation en Iran « *présente une menace inhabituelle et extraordinaire à la sécurité nationale, à la politique étrangère et à l'économie des Etats-Unis* ».

Le geste n'affecte pas les biens appartenant à des personnes privées, notamment pas ceux du chah, mais seulement les « *avoirs iraniens officiels* », ceux du gouvernement de Téhéran ou d'institutions contrôlées par lui. Il n'équivaut pas à un embargo et ne devrait pas entraver le commerce « normal » entre les deux pays. En particulier, M. Carter reste hostile à un arrêt des exportations de produits alimentaires (450 millions de dollars par an environ, soit un quart des achats iraniens dans ce domaine), les seules qui se soient accrues depuis la révolution. Toutefois, Téhéran devra désormais payer ses achats en tirant sur les comptes dont il dispose dans d'autres pays, et non plus sur ses avoirs américains. Chaque expédition devra en outre faire l'objet d'un permis spécial délivré par le ministère américain du Trésor. Il en ira de même d'opérations encore plus élémentaires, telles que le décollage des avions d'Iran Air à partir des Etats-Unis, le paiement par l'ambassade d'Iran à Washington de ses frais, notamment des bourses qu'elle verse à une partie des cinquante mille étudiants iraniens séjournant dans le pays (ceux-ci, on le sait, doivent se mettre en règle avec les autorités dans un délai de trente jours).

Un coup sévère

Toutes ces dispositions permettront à Washington de durcir à volonté sa pression contre l'Iran. Mais d'ores et déjà le coup porté par la décision de mercredi est sévère. Le montant des avoirs gouvernementaux iraniens est estimé ici entre 5 et 6 milliards de dollars. C'est moins de la moitié du chiffre indiqué à Téhéran, mais la somme inclut 1,3 milliard de dollars en bons du Trésor américains, déposés à la Banque fédérale de New-York. En contrepartie, les avoirs américains en Iran n'excéderaient pas actuellement, selon le Département d'Etat, 400 000 000 de dollars — détenus essentiellement par des particuliers, — auxquels s'ajoutent environ 3,5 milliards de dollars représentant les crédits consentis par des banques américaines à des entreprises iraniennes.

On se réjouit, par ailleurs, ici d'avoir devancé l'ordre de retrait de fond donné préalablement par les autorités iraniennes, en mettant en œuvre dans de très brefs délais un plan arrêté depuis quelques jours.

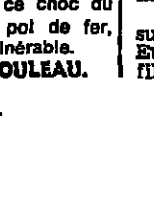
En fait, tout cela aurait pu être accompli encore plus tôt, mais les responsables, voyant que les marchés financiers européens n'avaient pas réagi de manière excessive, ont préféré se donner le temps de procéder aux consultations d'usage, tant avec le Congrès qu'avec leurs amis de l'étranger. Selon M. Miller, la réaction a été favorable à peu près partout, notamment en Arabie Saoudite, ce qui a créé un soulagement compréhensible. Les avoirs des pays de l'OPEP aux Etats-Unis, rappelle-t-on, dépassent 42 milliards de dollars, sur un ensemble « étranger » d'environ 150 milliards. Aussi le secrétaire au Trésor a-t-il pris soin d'affirmer que les Etats-Unis entendent se comporter « *de manière responsable* » et limiter cette interférence inhabituelle dans le mouvement des capitaux à la situation très spécifique à laquelle ils font face en Iran.

Quelques difficultés pourraient surgir en revanche avec les Européens, dans la mesure où les filiales des banques américaines à l'étranger ont été expressément invitées à suivre les ordres de Washington. Or, un gel des avoirs nécessite dans bien des cas une autorisation des gouvernements locaux. Interrogé à ce sujet, M. Miller a eu une réponse ambiguë, affirmant que « *ces cas seront réglés sur la base de permis spéciaux* », mais que l'ordre général reste en vigueur. En fait, les Américains comptent sur le soutien de leurs alliés mais ils commencent à s'irriter de voir ceux-ci se cantonner, dans l'affaire des otages, aux démarches verbales.

Officiellement, le gel des avoirs n'est pas lié à l'affaire des otages, mais seulement à la nécessité de « *protéger les créanciers américains* » *[sic]* côté des fonds suffisants pour satisfaire leurs revendications au cas où leurs avoirs feraient l'objet d'une mesure analogue à Téhéran. En fait, M. Miller n'a pas caché que tous ces problèmes se poseraient sous un jour différent si le « *problème de base* » était réglé, à savoir « *la violation de la loi internationale que représente la prise en otage de personnel diplomatique* ».

Or rien n'a bougé dans ce domaine. Certaines rumeurs non encore confirmées en provenance des milieux médicaux laissaient entendre que le chah pourrait être jugé transportable à la fin du traitement radiothérapique qu'il subit actuellement, soit dans une dizaine de jours. Du côté officiel, on se borne à répéter que le départ de l'ancien souverain vers un autre pays doit être volontaire et ne pas susciter d'objection de la part de ses médecins.

MICHEL TATU.



PROCHE-ORIENT

LA TENSION EN CISJORDANIE

• Le gouvernement israélien confirme sa décision d'expulser M. Chaka
• La plupart des maires ont démissionné

De notre correspondant

Jérusalem. — Pour la première fois depuis le début de l'occupation israélienne, il y a douze ans et demi, la quasi-totalité de l'administration locale en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza est paralysée. Vingt-cinq maires, ce jeudi matin 15 novembre, avaient déjà transmis leur démission aux gouverneurs militaires israéliens qui s'attendaient à un regain d'agitation et à un mouvement de grève générale dans tous les territoires occupés.

« Nous sommes tous maintenant dans une situation très difficile : la décision qui vient d'être prise aura de graves prolongements. » Cette déclaration donne la mesure des événements. Elle a été faite mercredi soir par le maire de Bethléem, M. Elias Freij, qui venait d'apprendre que le gouvernement israélien avait « *confirmé* » l'expulsion du maire de Naplouse, M. Chaka. M. Freij, qui est l'une des personnalités les plus modérées en Cisjordanie, a annoncé en même temps sa démission. Sa désillusion était grande car c'est lui, avec d'autres élus des territoires occupés, qui avait jusqu'au dernier moment, tenté d'amener le cabinet israélien à reconsidérer sa position en proposant un compromis.

Le gouvernement israélien, qui s'est réuni spécialement mercredi à propos de l'affaire Bassam Chaka, a donné raison à M. Begin en décidant de ne pas arrêter l'escalade commencée une semaine plus tôt. Les dirigeants de Jérusalem ont estimé qu'ils ne devaient pas donner l'impression de « *céder* » devant la pression exercée par les maires palestiniens. Ils n'ont pas voulu faire preuve de « *faiblesse* » face à l'O.L.P. qui, en fin de compte, venait d'apporter clairement son soutien au mouvement de protestation de l'ensemble des représentants des territoires occupés.

Le sort de M. Bassam Chaka dépend maintenant de l'avis de la Cour suprême, qui a suspendu provisoirement l'exécution de l'arrêt d'expulsion pour se prononcer sur les motifs juridiques de cette mesure. En attendant cet avis, qui pourrait ne pas intervenir avant plusieurs jours, M. Chaka a fait savoir qu'il entamait une grève de la faim à la prison de Ramleh.

Une délégation composée des maires d'Hébron, Bethléem, Gaza et Khan-Yunis (territoire de Gaza) s'était entretenue mardi avec M. Weizman, pour lui demander de faire libérer M. Chaka et de permettre à ce dernier de s'expliquer publiquement au sujet des déclarations qui avaient motivé la mesure d'expulsion. M. Chaka était, semble-t-il, prêt à faire une mise au point concernant son opinion sur le terrorisme. Au sortir de cette entrevue, les délégués nourrissaient quelque espoir.

Une réaction exagérée

Dans ces conditions, il y avait eu un certain flottement dans l'attitude des représentants des territoires occupés comme dans celle des dirigeants israéliens. Selon diverses indications, des membres de l'O.L.P. et des personnalités jordaniennes auraient eu des contacts indirects avec plusieurs maires de Cisjordanie pour les prévenir contre les dangers d'une démission collective, et leur faire comprendre notamment que ce geste risquait de laisser le champ libre à Israël et à l'Egypte pour mettre en place le régime d'autonomie dénoncé par tous les Palestiniens.

D'autre part, le gouvernement avait commencé à mesurer les conséquences de sa décision, la démission des conseils municipaux obligeant l'administration militaire à prendre en charge la gestion des affaires locales, ce qui est un désaveu de la politique suivie par les différents gouvernements jusqu'à ces derniers mois. Jusqu'alors, les dirigeants de Jérusalem voulaient donner un aspect aussi « *libéral* » que possible à l'occupation, même s'il s'agissait de liberté très surveillée.

Enfin la publication dans la presse israélienne des propos tenus par M. Chaka, le 6 novembre, a fait apparaître récemment que la réaction des autorités israéliennes était au départ exagérée. Non seulement les déclarations incriminées ont été faites lors d'un entretien privé et ne peuvent en aucun cas constituer « *un appel à la violence* » comme cela a été dit, mais encore elles ont été déformées, comme l'avait fait remarquer M. Chaka lui-même.

C'est à partir de citations inexactes que de nombreuses personnalités israéliennes ont condamné M. Chaka et incité le gouvernement à se débarrasser de cet « agitateur ».

Du compte rendu de l'entretien entre M. Chaka et le général Daniel Matt, rédigé par un officier du gouvernement militaire, il ressort que, contrairement à ce que l'on avait prétendu, M. Chaka ne s'est pas « *identifié* » avec les auteurs de l'attentat de mars 1978 et qu'il n'a pas « *approuvé* » le terrorisme. Alors que le général Matt lui demandait de « *justifier* » de tels actes, M. Chaka a déclaré qu'il « *fallait s'attendre* » à de pareils attentats tant que durerait l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza et tant que se poursuivrait l'intervention « *meurtrière* » de l'armée israélienne au Liban. La seule phrase vraiment contestable pour les Israéliens, selon les observateurs à Jérusalem, était celle-ci : « *Je pense que de tels actes* (attentats) *peuvent faire effet en raison de la situation dans laquelle nous nous trouvons* (...). *La politique d'Israël est celle de la force, il est impossible que cela ne provoque pas de telles réactions.* »

FRANCIS CORNU.

● *Un « Collectif de la jeunesse juive pour la paix »* a organisé mercredi 14 novembre à 18 heures, devant le ministère des affaires étrangères, une manifestation contre l'éventuelle visite en France de M. Arafat, président de l'O.L.P. Regroupant une centaine de jeunes gens, la manifestation, qui a duré trois quarts d'heure, n'a donné lieu à aucun heurt avec les forces de police présentes.

(*) 38, rue de Turbigo, Paris.





ASIE

PAR 91 VOIX CONTRE 21

L'Assemblée générale des Nations unies demande le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge

Le vote de l'Assemblée générale des Nations unies du mercredi 1 4octobre, sur le Cambodge, représente la défaite diplomatique la plus grave qu'ait subie le Vietnam depuis longtemps. Non seulement le projet de résolution présenté par Hanoï n'a même pas été mis aux voix, mais encore le texte proposé par les pays de l'ASEAN (1) a été adopté à une majorité écrasante : 91 voix contre 21 et 29 abstentions.

La quasi-totalité des pays du tiers-monde — qui avait accepté lors de la conférence de La Havane il y a deux mois la politique de la « chaise vide », et s'était prononcée le 21 septembre, à la majorité simple, en faveur de l'attribution du siège cambodgien au régime de M. Pol Pot, — a basculé massivement dans le camp opposé au Vietnam. Seule en effet la vingtaine de pays qui a reconnu les autorités mises en place à Phnom-Penh, en janvier, par les troupes vietnamiennes, c'est-à-dire le bloc soviétique et les pays qui sont dans sa mouvance, — Afghanistan, Ethiopie, etc., — a apporté son soutien à la politique de Hanoï.

Le Vietnam se trouve plus isolé que jamais, et ne peut plus compter que sur l'appui diplomatique du Kremlin. Le texte adopté « *fait appel à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent de toute ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchéa de façon à permettre à la population de décider son propre avenir* », demande « *le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchéa* » et invite toutes les parties engagées dans le conflit à « *mettre immédiatement fin à toutes les hostilités* ». Faisant allusion sans doute à l'éventualité d'une « *seconde leçon* » chinoise au Vietnam, mais aussi à la présence militaire soviétique en Indochine, la résolution engage tous les Etats « *à s'abstenir de tout acte ou menace d'agression et de toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats de l'Asie du Sud-Est* », et prie le secrétaire général d'examiner la possibilité de convoquer une conférence internationale sur le Cambodge « *comme moyen, entre autres, d'appliquer la présente résolution* ». Une telle conférence avait été réclamée par le prince Sihanouk et Hanoï s'y est opposé.

La France, qui s'était abstenue lors du vote de septembre sur la représentation du Cambodge à l'Assemblée générale, a cette fois-ci voté en faveur de la résolution de l'ASEAN. M. Chandernagor, député socialiste de la Creuse, intervenant comme membre de la délégation française, a rappelé que Paris « *ne pouvait en aucun cas accepter la violation de l'intégrité territoriale d'un Etat et par conséquent son occupation par des forces étrangères. La France ne méconnaît pas la responsabilité du régime Pol Pot dans la présente situation au Kampuchéa. Elle n'en est que plus à l'aise pour affirmer que sa position actuelle ne vise à appuyer aucun Etat en particulier, et qu'elle ne comporte aucune animosité à l'égard d'un autre* ». *La position de la France*, a-t-il conclu, *ne relève, dans cette affaire, d'aucun esprit partisan, n'étant inspirée que par la considération, l'amitié et la compassion que nous portons au Cambodge.* » Rappelons que le prince Sihanouk, attendu avant la fin du mois à Paris, y sera, selon les termes du porte-parole de l'Elysée, reçu comme « *un ami de la France* ».

Un certain nombre de pays ont adopté une attitude similaire à celle de la France. C'est ainsi que le représentant malaisien a reconnu qu'il existait des preuves des violations des droits de l'homme par les Khmers rouges, mais a estimé que cela ne justifiait pas l'intervention militaire vietnamienne : « *Si elle était justifiée*, a-t-il ajouté, *la loi de la jungle prévaudrait là où la force prime le droit.* »

Un appel en faveur de l'aide à la population khmère

On peut toutefois penser que cette résolution n'aura pas plus d'effet concret que les précédentes, et que Hanoï, qui se sent en position de force sur le terrain, n'abandonnera que contraint et forcé sa nouvelle conquête. Le seul résultat pourrait être que le Vietnam, sous la pression internationale et inquiet de voir que son image s'est considérablement ternie, y compris dans le tiers-monde, se montrera plus coopératif en ce qui concerne l'acheminement de l'aide humanitaire au Cambodge. La résolution votée mercredi lance un appel pressant en faveur d'une assistance à la population civile khmère et de la réinstallation des personnes déplacées.

L'acheminement de l'aide n'est pas sans poser de problèmes : une péniche chargée de 1 500 tonnes de vivres et affrétée par l'organisation britannique Oxfam a été retenue pendant deux jours par les autorités du port vietnamien de Vung-Tau et a dû payer 9 000 dollars de frais de transit pour remonter les quelque 150 kilomètres du Mékong en territoire vietnamien en direction de Phnom-Penh.

Enfin, selon le directeur exécutif de l'Unicef, M. Henry Labouisse, qui revient d'un séjour à Phnom-Penh et à Hanoï, le contrôle de la distribution de l'aide internationale est « *extrêmement difficile* ». « *Cependant, nous sommes plus ou moins assurés qu'elle parvient aux populations civiles.* » « *Que fallait-il faire ?* a-t-il demandé. *Ne distribuer que ce que l'on peut contrôler ou courir le risque ? Je préfère le risque.* » Il a précisé que les représentants de l'Unicef au Cambodge avaient pu jusqu'à présent se rendre seulement dans le port de Kompong-Som et dans deux villes de la région de Phnom-Penh, Kompong-Speu et Kompong-Chhnang.

PATRICE DE BEER.

(1) Association des Nations d'Asie du Sud-Est, comprenant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande.

● *Un avion-cargo Transall de l'armée de l'air française*, mis à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) pendant trois mois pour transporter de l'aide au Cambodge, quittera vendredi 17 novembre la base d'Orléans pour Bangkok, a déclaré le porte-parole du Quai d'Orsay. D'autre part, le Secours catholique (106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07, téléphone 320-14-14, C.C.P. 5620-09 K Paris) a affrété un avion chargé de quarante-deux tonnes de farine multivitaminée pour les enfants cambodgiens ; cet appareil devrait quitter Luxembourg pour Phnom-Penh dimanche 18 novembre.



AMÉRIQUES

Canada

AU QUÉBEC

Le parti de M. Lévesque essuie un échec aux élections partielles

De notre correspondant

Montréal. — Le parti québécois (indépendantiste), au pouvoir depuis le 15 novembre 1976, a été battu aux élections partielles qui ont eu lieu mercredi 14 novembre dans trois circonscriptions du Québec. Le premier ministre, M. Lévesque, a reconnu que la victoire du parti libéral québécois de M. Ryan constituait « *une leçon très sévère* » pour son gouvernement et que « *les citoyens avaient manifesté leur mécontentement* » par leur vote. Il s'est toutefois inscrit en faux contre les déclarations du chef de l'opposition, qui considère que la défaite du parti québécois est un test décisif pour le référendum constitutionnel, qui aura lieu au Québec en mai ou en juin. Les électeurs québécois seront alors appelés à se prononcer sur la souveraineté-association (la souveraineté politique du Québec complétée par une association économique avec le reste du Canada).

Trois circonscriptions étaient vacantes à la suite du décès de M. Jean-Guy Cardinal, de la démission de M. Robert Burns pour raison de santé et de la décision de M. Fabien Roy de se présenter aux élections fédérales en mai dernier. Les deux premiers appartenaient au parti québécois, le troisième était l'unique député du Ralliement créditiste, petite formation populiste. A l'issue des élections partielles du 14 novembre, le parti québécois a donc perdu deux sièges, alors que le parti libéral en a gagné trois. Le parti au pouvoir reste cependant nettement majoritaire à l'Assemblée du Québec, où il détient soixante-huit sièges contre vingt-neuf au parti de M. Ryan et neuf à l'Union nationale. Trois députés ne sont affiliés à aucune formation. Un siège reste vacant mais sera pourvu le 26 novembre, à l'occasion d'une élection que le parti québécois estime perdue d'avance.

La remontée du parti libéral québécois

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la défaite des candidats du parti québécois. L'alourdissement du climat social est sans doute le principal responsable. Quelques heures avant l'ouverture des bureaux de vote, le gouvernement québécois a dû se résigner à présenter à l'Assemblée une loi d'exception pour empêcher le déclenchement d'une grève dans les secteurs public et para-public. Rejetant les propositions gouvernementales pour le renouvellement de leur convention collective, les fonctionnaires, les enseignants et le personnel hospitalier notamment ont cependant annoncé leur décision de braver la loi et de se mettre en grève à compter du lundi 19 novembre pour une période illimitée. Les grèves sporadiques dans les transports en commun à Montréal, où se déroulaient deux élections sur trois, ont exaspéré la population.

Les dissensions constatées au sein du parti québécois au moment du choix des candidats ont d'autre part indisposé de nombreux électeurs. Enfin, la remontée du parti libéral québécois, après sa défaite aux élections de novembre 1976, s'est nettement confirmée depuis le remplacement, à la tête du parti, de l'ancien premier ministre, M. Bourassa, par M. Ryan, lui-même élu à l'Assemblée à l'issue d'une élection partielle en avril.

Dans la circonscription de Prévost (banlieue nord de Montréal), la candidate libérale, Mme Solange Chaput-Rolland, a obtenu 60 % des suffrages exprimés. Mme Chaput-Rolland, journaliste, qui a récemment adhéré au parti libéral, a fait partie d'une commission d'enquête fédérale mise sur pied par l'ancien premier ministre canadien, M. Trudeau. Cette commission avait recommandé d'apporter des modifications au système fédéral pour mettre fin aux frictions entre les gouvernements d'Ottawa et de Québec, recommandations restées lettre morte.

Dans la circonscription de Beauce-Sud (région agricole au sud de la ville de Québec), M. Hermann Mathieu (libéral) a obtenu 57 % des suffrages. Son adversaire, M. Raymond Boivert, a cependant très nettement amélioré le score du parti québécois, qui n'avait obtenu que 5 % des voix, en 1976, contre M. Fabien Roy, du Ralliement créditiste.

Dans la circonscription de Maisonneuve (Montréal), que le parti québécois détenait depuis 1970, la défaite est beaucoup plus amère. Le candidat libéral, M. Georges Lalande, obtient 58 % des suffrages, alors que son parti ne réunissait que 25 % des électeurs en 1976.

M. Ryan a estimé que le résultat du vote était une adhésion sans équivoque à la démarche constitutionnelle de son parti et une condamnation de la souveraineté-association. M. Ryan s'est souvent prononcé en faveur d'un « fédéralisme renouvelé », mais n'a pas encore fait connaître ses propositions constitutionnelles. S'il est indéniable que le gouvernement de M. Lévesque sort ébranlé de cette épreuve, les sondages montrent que le résultat des élections devrait avoir peu d'influence sur le référendum du printemps. Les électeurs semblent en effet avoir voulu faire connaître leur mécontentement face à une situation sociale qui se dégrade.

BERTRAND DE LA GRANGE.

DIPLOMATIE

La controverse sur les forces de l'OTAN

(Suite de la première page.)

● *Le Backfire*, un biréacteur à flèche variable (3), est un bombardier dont le rayon d'action de 5 700 kilomètres en altitude et de 2 500 kilomètres à basse altitude, très supérieur à celui des avions soviétiques déjà en service, lui permet d'atteindre directement — sans ravitaillement en vol — l'Europe occidentale. Les accords SALT 2 américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques limitent, quand ils seront ratifiés, à trente unités par an la production du Backfire.

En service depuis cinq ans principalement dans l'aéronautique navale, le Tupolev-26 emporte deux missiles nucléaires AS-6 guidés par inertie et par radar en approche finale sur l'objectif, et censés avoir 800 kilomètres de portée.

De la mine au B-52

Pour contrer cette double menace potentielle, les Etats-Unis et les pays européens de l'OTAN ont eu le choix entre plusieurs solutions avant d'en retenir deux : le missile de croisière tiré du sol et le missile balistique Pershing-2.

1) Dans le domaine des mesures dites passives, il pouvait être fait appel à des armes nucléaires de démolition préventive, comme les mines dissimulées et disséminées sous l'avance d'une agression adverse de blindés. Ce dispositif est davantage un complément que l'« épine dorsale » d'une dissuasion nucléaire.

2) Comme pour les avions de combat déjà en service pour le compte de l'OTAN en Europe, il est possible de doter les appareils F-15 et Tornado-M.R.C.A., qui commencent d'équiper les forces aériennes européennes, d'une capacité nucléaire. Mais cette formule n'ajoute à l'arsenal européen existant aucun avantage réellement déterminant dans la mesure où les rayons d'action des nouveaux avions ne sont pas tels qu'ils procurent à l'OTAN une nette « allonge » supplémentaire.

3) La mise au point d'un nouveau missile sol-sol intermédiaire, doté de têtes multiples à trajectoire indépendante, peut être envisagée. Mais le coût d'une telle opération exigerait, au préalable, une répartition des dépenses et des charges industrielles entre les Etats-Unis et l'Europe qui, nécessairement, en accroîtrait les délais de fabrication.

4) Pour rester dans le cadre de solutions purement défensives, un recours à la bombe dite à neutrons aurait pu, à nouveau, être préconisé par les experts de l'OTAN en dépit de l'opposition qui s'est déjà manifestée, l'an dernier, parmi les dirigeants des pays européens concernés, à l'époque, par le projet des Etats-Unis de déployer, éventuellement, des armes nucléaires à rayonnements renforcés sur le territoire de leurs alliés.

Mais, outre ces difficultés politiques, la bombe à neutrons, conçue pour neutraliser une offensive de blindés ennemis, n'est pas un instrument de dissuasion susceptible de menacer « les œuvres vives » d'un adversaire.

5) L'armée de l'air américaine est en mesure de stationner des bombardiers lourds B-52 sur des bases en Europe, pour réduire les délais d'une riposte et augmenter sensiblement la capacité de destruction — classique ou nucléaire — des forces alliées. Ces B-52 peuvent larguer jusqu'à 30 tonnes d'armements classiques par appareil et par sortie, mais ils peuvent, le cas échéant, être rendus capables de missions nucléaires.

Cantonnés en Europe, ces avions pourraient équilibrer une menace nucléaire adverse et leur emploi, dans une crise politique, est plus souple que celui d'un missile. Les B-52 sont, cependant, comme tout système d'armes dit piloté, plus vulnérables et moins disponibles en permanence qu'une panoplie de missiles insensibles aux conditions atmosphériques. De surcroît, le protocole annexé au traité SALT-2 interdit à des B-52 de transporter plus de vingt missiles air-sol de croisière dont, au moins provisoirement, la portée sera limitée à 600 kilomètres avec une charge explosive unique.

Des matériels américains

Compte tenu de toutes ces restrictions d'emploi et de tous ces inconvénients techniques, les conseillers militaires de l'OTAN ont donc préféré s'en tenir à la recommandation d'adopter des matériels en cours de mise au point aux Etats-Unis, comme le missile balistique Pershing-2 et le missile de croisière sol-sol monté sur un lanceur mobile.

Au total, la panoplie qui sera proposée à l'approbation définitive des ministres des affaires étrangères de l'OTAN, en décembre, sera composée de 108 missiles Pershing-2 et de 116 lanceurs de missiles de croisière (soit 464 engins).

● *Le Pershing-2* est un missile balistique à deux étages de propulsion dont les accélérations, avec guidage inertiel, permettent de placer à 1 800 kilomètres de distance une ogive dont les gouvernes sont actionnées, en finale, par un autodirecteur radar. Plus précis que le missile de croisière, le Pershing-2 est moins mobile. Développé à partir de l'ancien Pershing-1, qui porte à 720 kilomètres, le Pershing-2, tiré par exemple depuis l'Allemagne fédérale, peut atteindre Kiev.

● *Le missile de croisière G.L.C.M.* (Ground Launched Cruise Missile) sera tiré d'une rampe mobile de lancement — par exemple, un camion — à raison de quatre missiles par rampe. Il peut être comparé à un avion sans pilote et, à ce titre, il aurait des missions équivalentes à celles des appareils Phantom F-4 et F-111 américains en Europe, c'est-à-dire l'attaque d'interdiction profonde de certains objectifs fixes comme les bases aériennes, les sites de missiles de défense sol-air ou des barrages et des ponts stratégiques.

Volant à très basse altitude (moins d'une centaine de mètres), le G.L.C.M. a une vitesse subsonique (entre 0,7 et 0,8 Mach). Grâce à un système de reconnaissance du relief (le Tercom), ce missile mesure en permanence sa position par rapport au terrain survolé. Il compare son profil de vol avec une carte-radar introduite, au moment du lancement, dans la mémoire de l'ordinateur de bord. Son coût est peu élevé : 1,37 million de dollars l'exemplaire, et sa précision de l'ordre de quelques dizaines de mètres.

Toutefois, le missile de croisière tiré du sol présente des inconvénients. Sa navigation à faible vitesse, même à basse altitude, ne le rend pas totalement invulnérable à la défense adverse, et son efficacité militaire tient davantage à l'effet de saturation des réseaux de détection par l'envoi d'un grand nombre d'engins sur un même objectif. Enfin, le fait de devoir mémoriser au préalable le trajet suivi par le G.L.C.M. oblige à disposer d'informations sûres recueillies sur le territoire ennemi par des satellites-espions.

Avec un rayon d'action de l'ordre de 2 400 kilomètres, le G.L.C.M., qui sera prêt vers 1983, peut être stocké très en retrait du territoire adverse ou sur ses flancs. Les véhicules de lancement peuvent être très dispersés les uns par rapport aux autres, et se tenir à moins de 200 kilomètres du centre de commandement des tirs.

Le protocole annexé à SALT-2 réduit, pendant une durée de trois ans, les possibilités d'apporter aux missiles de croisière certains perfectionnements qualitatifs : portée limitée à 600 kilomètres et absence de têtes multiples. Les Etats-Unis ont toujours estimé que cette clause, qui ne s'applique plus après 1981, ne les liait pas définitivement et ne les empêchait pas de prévoir, ultérieurement, le déploiement d'engins comme le G.L.C.M.

En revanche, cette même clause, limitant les performances d'une arme destinée au théâtre européen sans contrepartie correspondante du côté soviétique, a été un élément déterminant dans les inquiétudes des Européens vis-à-vis du traité SALT. De même, les techniciens se sont longtemps demandé s'il convenait de mener de front la réalisation du Pershing-2 et du G.L.C.M., dès lors que ces deux systèmes d'armes se font concurrence avec des missions assez comparables. Le Pentagone a estimé, pour sa part, qu'il serait intéressant de combiner les effets des deux armes, qui présentent des avantages différents. Le G.L.C.M. étant destiné à remplacer des bombardiers nucléaires, ces derniers redeviennent disponibles pour des missions plus classiques tandis que le Pershing-2, avec une nouvelle ogive, peut détruire des objectifs bétonnés.

JACQUES ISNARD.

(3) La voilure se déploie à l'atterun fuselage en vol supersonique comme tous les avions modernes ravitaillables en vol, le Backfive ravitaillables en vol, le Backfire peut avoir un rayon d'action intercontinental (9 500 kilomètres).

AU GROUPE DES PLANS NUCLÉAIRES

Les Néerlandais n'ont pas convaincu leurs partenaires d'ajourner les projets de modernisation

De notre correspondant

Amsterdam. — M. Scholten, ministre de la défense néerlandais, n'a pas réussi à convaincre les autres membres du groupe des plans nucléaires de l'OTAN réunis à La Haye mardi 13 et mercredi 14 novembre, d'ajourner la décision concernant l'implantation en Europe de nouvelles fusées nucléaires.

Selon M. Luns, secrétaire général de l'OTAN, M. Scholten a pris la parole pendant une demi-heure mais, bien que son discours ait été accueilli avec « sympathie » par ses collègues, les arguments du Néerlandais furent sans effet. Les démocrates-chrétiens néerlandais, parti majoritaire au gouvernement, veulent faire dépendre la décision concernant le stationnement de l'évolution des négociations sur le désarmement avec l'U.R.S.S.

M. Luns, rendant compte des travaux du groupe (qui ne pouvait donner qu'un avis, la décision étant réservée au conseil des ministres des affaires étrangères, en décembre), a déclaré : « *Une décision peut toujours être révoquée.* » Cette déclaration ne correspond cependant pas à ce qu'a dit un porte-parole du Pentagone, mardi, à La Haye. Dans une conférence de presse, il a déclaré que les Pays-Bas, comme les autres membres de l'OTAN, doivent prendre conscience du fait que les Etats-Unis ne veulent pas investir quelques milliards de dollars dans le programme de modernisation nucléaire sans que les cinq membres européens de l'OTAN concernés (Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Belgique, Italie et Pays-Bas) décident en même temps de les installer chez eux. Il a ajouté espérer que les Pays-Bas chan- Conseil atlantique du 11 décembre.

MARC BLAISSE.

LA BELGIQUE PRENDRA POSITION EN DÉCEMBRE

De notre correspondant

Bruxelles. — Ce n'est pas avant décembre que la Belgique se prononcera sur l'installation de quarante-huit nouvelles fusées nucléaires sur son territoire. C'est ce que le porte-parole du gouvernement a répété, mercredi 14 novembre à Bruxelles à l'issue de la réunion du groupe nucléaire de l'OTAN à La Haye. La Belgique répondra sans doute par l'affirmative à la demande de ses partenaires, mais le gouvernement semble vouloir ménager une opinion publique partagée. La gauche est hostile au projet, et, dans un communiqué publié mercredi soir, les députés socialistes belges du Parlement européen déclarent avoir pris connaissance, « *avec inquiétude* », des recommandations faites à La Haye. Les parlementaires affirment que de telles positions « *ne peuvent être adoptées sans un débat démocratique* », et ils insistent pour qu'aucune décision ne soit prise « *dans les délais trop limités proposés par l'OTAN* ». — P. de V.

EUROPE

Allemagne fédérale

Devant le tribunal de Cologne

KURT LISCHKA REFUSE DE RÉPONDRE A L'INTERROGATION SUR SES CRIMES DE GUERRE

(De notre correspondant)

Bonn. — Kurt Lischka, le principal accusé de ce qui sera sans doute le dernier grand procès contre des criminels nazis, a décidé le 14 novembre de garder désormais le silence. Au neuvième jour de délibération, l'un de ses avocats devant *le tribunal de Cologne* a fait savoir qu'il a lui-même conseillé à son client d'adopter cette attitude. D'une part, selon Mᵉ Millinger, l'accusation *(complicité de meurtre dans le cas* de soixante-treize mille juifs déportés en direction d'Auschwitz) serait trop « vague » et ne permettrait pas une véritable *défense, d'autre part* le *« climat »* dans lequel se déroule le procès manquerait de sérénité : Lischka continue de recevoir des lettres et des coups de téléphone le menaçant de façon personnelle.

Le président du tribunal, M. Heinz Fassbinder, a répondu sur ce point qu'après le tumulte du premier jour le procès se déroule à présent de façon très calme. Il n'a pas cependant contesté le droit de Lischka à garder le silence, contrairement à ses deux co-accusés qui ont, au cours des dernières séances, fait de leur mieux pour soutenir qu'ils ignoraient le sort réservé aux juifs dont ils organisaient la déportation.

Le tribunal s'est donc concentré mercredi sur une série de documents qui retracent la carrière de Kurt Lischka. Un certificat du chef de la police de sécurité de Berlin est particulièrement significatif. En 1938 déjà, l'accusé était considéré par ses supérieurs comme un homme aux convictions racistes bien établies et dont la fidélité au national-socialisme était hors de doute. Aussi Lischka a-t-il fait très rapidement carrière avant même d'être envoyé, en 1940, à Paris où il joua un rôle essentiel dans l'organisation des rafles et des déportations de juifs. Le zèle dont il témoignait dans ses fonctions lui valut, en 1944, de faire partie de la commission spéciale chargée de poursuivre les auteurs de l'attentat du 20 juillet au cours duquel Hitler échappa de peu à la mort.

JEAN WETZ.

Grande-Bretagne

Le Livre blanc sur l'immigration suscite de vives critiques

De notre correspondant

Londres. — Les propositions du gouvernement visant à renforcer les contrôles sur l'immigration ont provoqué un tumulte aux Communes et soulevé de nombreuses critiques dans les milieux politiques. En effet, le Livre blanc que M. Whitelaw, ministre de l'intérieur, a présenté mercredi 14 novembre à la Chambre représente un compromis entre les diverses tendances du parti et du gouvernement conservateur. Sa nature même provoque le mécontentement de ceux qui estiment que le projet gouvernemental va trop loin et de ceux pour qui le document ne répond pas aux *promesses faites pendant la campagne* électorale.

Le gouvernement a ajourné, en effet, sa décision primitive d'établir un *quota d'immigration* et d'imposer l'enregistrement des enfants des immigrants déjà installés. Cet engagement avait été pris pour apaiser les éléments de droite du parti conservateur — en fait la *majorité* — craignant d'être « noyés » par une nouvelle vague d'immigration.

Le gouvernement persiste dans son intention de limiter strictement aux jeunes femmes nées dans le Royaume-Uni le droit de faire venir leur fiancé ou mari. Et encore, il ne s'agit pas d'un droit automatique. L'objet de cette mesure, selon M. Whitelaw, est d'empêcher les jeunes candidats à *l'immigration de tourner* la loi par la formule pratiquée dans le sous-continent indien de mariages arrangés d'avance. Désormais les intéressés devraient faire la preuve qu'ils avaient rencontré leur fiancée.

Des citoyens de seconde classe ?

Mais pour l'opposition travailliste *et libérale, appuyée par les* diverses commissions et groupes chargés de surveiller l'application des lois sans discrimination, le projet gouvernemental est « raciste » et « sexiste » et aboutira à créer en Grande-Bretagne des citoyens de seconde classe.

Tel est également l'avis des « jeunes conservateurs » ainsi que de diverses Eglises. Celles-ci notent en effet, que la mesure empêcherait une jeune femme née à l'étranger de parents missionnaires de pouvoir faire venir son mari en Grande-Bretagne.

M. Whitelaw, tout en reconnaissant que les femmes nées à l'étranger et ayant épousé des étrangers n'auraient pas un droit automatique à s'installer en Grande-Bretagne, a souligné que les cas particuliers seraient considérés favorablement. D'autre part, les grands-parents ou les parents sexagénaires ayant des descendants installés en Grande-Bretagne ne pourront y être admis qu'à condition de prouver qu'ils ne peuvent pas trouver d'autres parents sur lesquels s'appuyer dans leur pays.

Le Livre blanc est évidemment discriminatoire puisque les mesures envisagées ne s'appliquent pas aux ressortissantes de la Communauté européenne qui pourront non seulement s'installer avec leur mari, mais faire venir en Grande-Bretagne leurs ascendants et descendants.

Les mesures envisagées visent clairement à freiner l'immigration des Asiatiques, et M. Whitelaw a admis qu'elles affecteraient entre 3 000 et 4 000 personnes venant du sous-continent indien ou d'Afrique.

C'est justement la faible portée de la décision qui provoque les *critiques de la droite conservatrice*, la considérant comme tout à fait insuffisante, mais aussi celles de la gauche, jugeant que pour un résultat aussi limité le gouvernement n'avait pas d'intérêt à promouvoir un texte contrevenant à peu près sûrement aux articles de la Convention européenne des droits de l'homme, sanctionnant le droit des individus à se marier à l'abri de toute discrimination.

D'autre part, les propositions du gouvernement posent de nouvelles conditions restrictives à l'entrée des étudiants étrangers (leur installation définitive sera pratiquement impossible), des hommes d'affaires, des écrivains et artistes, des jeunes filles au pair.

En fait, les statistiques ne justifient pas les craintes des électeurs britanniques. L'immigration n'a cessé de diminuer, passant d'environ 80 000 personnes en 1976 à 72 000 en 1978. En pourcentage, le nombre des immigrants venant du sous-continent indien est tombé de 62 % en 1977 à 55 % au début de 1979.

HENRI PIERRE.

ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

Le problème de la contribution britannique au budget de la C.E.E. domine les travaux

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — L'Assemblée européenne a débattu, mercredi 14 novembre, du problème de la contribution britannique au budget communautaire. Les Britanniques, constatant que leur contribution nette (la différence entre ce qu'ils touchent et ce qu'ils reçoivent de ce budget) dépassera 1,5 milliard d'unités de compte, soit 8,7 milliards de francs) en 1980, demandent que cette « injustice » soit corrigée. L'affaire sera au centre du Conseil européen des 29 et 30 novembre à Dublin. La commission des budgets du Parlement, devançant ainsi la Commission de *Bruxelles qui n'a pas encore présenté* de propositon aux gouvernements membres, mais seulement une « communication » où elle analyse une série de solutions possibles, a imaginé *« un système nouveau et durable de péréquation financière entre les États membres »*, qui a servi de base au débat. C'est sur ce projet que devait voter jeudi le Parlement.

Le projet de résolution présenté par M. Lange (socialiste allemand), président de la commis*sion des budgets, condamne* le « juste retour », c'est-à-dire l'idée selon laquelle les remboursements obtenus par un Etat membre du budget européen doivent être égaux *à la contribution* versée. Cela dit, selon M. Lange, *« il faut que la Communauté décide d'un acte de solidarité qui ferait que les pays les plus forts aident ceux qui le sont le moins »*. Dans le nouveau système de péréquation qui est proposé, les Etats membres dont le produit intérieur brtu *par tête se trouve au-dessus* de la moyenne communautaire, financeraient proportionnellement à leur situation par rapport à cette référence *« un montant supplémentaire et distinct de ressources propres budgétaires (...), lequel (...) devrait être mis à la dispositio des Etats membres dont le produit intérieur brut par tête se trouverait au-dessous de la moyenne communautaire... »* Bref, cinq ou six Etats membres — les plus prospères — verseraient un super-impôt au budget européen, afin d'aider en permanence les partenaires les plus pauvres.

i-contr cpos-ansd

M. Lange ne dit pas quel montant il conviendrait d'affecter à ce mécanisme de péréquation. Il est muet sur le fait qu'une telle création de ressources propres supplémentaires nécessiterait l'approbation — nullement acquise, — des Parlements nationaux. Il ne précise pas si, parmi les bénéficiaires du système (l'Italie, l'Irlande, le Royaume-Uni), les *Etats membres dont la contribution* au budget européen dépasse les remboursements doivent se voir reconnaître un traitement préférentiel. Autrement dit, dans quelle mesure le système proposé couvre la requête britannique.

L'Assemblée a d'abord donné l'impression de réagir positivement à cette initiative généreuse (d'autant plus que l'auteur en est un Allemand, dont le pays serait appelé à faire une large partie de l'effort demandé). Lors du *premier tour* de table seuls les porte-parole du groupe DEP (les démocrates européens de progrès) — où siègent les R.P.R. — et des communistes français se sont prononcés nettement contre, notamment M. Ansquer au nom des D.E.P., selon qui le problème de la contribution britannique au budget de 1980 doit être réglé par *« des mesures ponctuelles et conjoncturelles »*.

M. Fernandez, au nom des communistes français, a souligné que *le niveau* élevé de la contribution britannique était le résultat de l'importance des achats du Royaume-Uni en dehors de la C.E.E. *« Octroyer une subvention exceptionnelle au Royaume-Uni serait une prime à l'achat extérieur »*, a-t-il commenté. Mais les premiers intervenants des autres groupes — ainsi M. Ruffolo, au nom des socialistes, M. Adonnino, au nom du P.P.E. (le parti populaire européen), c'est-à-dire les démocrates chrétiens), *M. Scott-Hopkins pour les conservateurs* britanniques, Mme Scrivener pour les libéraux, ont réagi favorablement aux propositions de M. Lange.

Certaines des interventions qui ont suivi ont révélé cependant que le projet Lange éveillait de fortes réticences au sein des deux *groupes* les plus importants, le groupe socialiste et le groupe du P.P.E. Ces réticences ont été exprimées par M. Tindemans, le président du P.P.E., et M. Delors, le président *socialiste* de la commission économique et monétaire du Parlement. *« Mon groupe,* a-t-il dit, *ne veut pas qu'on abuse de l'idée de solidarité. »*, a dit M. Tindemans.

Il a *« imploré la Commission européenne de jouer son rôle, de faire des propositions concrètes, pragmatiques, et de permettre ainsi le grand débat au Parlement européen sur la politique économique et la solidarité »*. C'était dire en termes courtois qu'il ne convenait pas de s'attarder inutilement sur l'initiative de la commission des budgets...

M. Delors s'est exprimé dans le même sens. Il ne faut pas confondre, a-t-il observé, la convergence progressive des politiques économiques et la péréquation des moyens financiers. Pour le court terme, c'est-à-dire la réponse à donner aux Britanniques, il a insisté sur la nécessité de ne pas se précipiter dans des propositions à caractère durable sans réfléchir à leur impact.

Mme Cresson (P.S., France), exprimant ainsi un point de vue assez largement répandu dans l'Assemblée, a constaté que *« le principe du juste retour, qui est très justement condamné dans la proposition de la commission des budgets, se trouve tout aussitôt réintroduit en fait lorsqu'on aborde, quoique de manière peu explicite, le détail de la proposition »*.

PHILIPPE LEMAITRE.

AFRIQUE

Algérie

La prochaine venue à Paris du ministre des affaires étrangères pourrait préparer une visite du président Chadli

Le dialogue franco-algérien devrait reprendre avec la venue à Paris, en principe dans la première semaine de décembre, de M. Mohamed Seddik Benyahia, ministre algérien des affaires étrangères, qui répondra ainsi à la visite effectuée à Alger les 23 et 24 juin par son homologue français, M. Jean François-Poncet.

Malgré les contentieux qui existent entre les deux pays — dont celui des travailleurs émigrés n'est pas le moindre, — Paris et Alger ont donné plusieurs signes de leur volonté politique de parvenir à une entente. Le chef de la diplomatie algérienne a fait un exposé sur les relations bilatérales devant le bureau politique du F.L.N. qui a préparé la prochaine session du comité central, et la nouvelle était annoncée sur quatre colonnes en page une d'« El Moudjahid » du mercredi 14 novembre.

De son côté, le président Chadli Bendjedid avait déclaré récemment à FR 3 : « Je crois que les conditions sont réunies pour l'écriture d'une nouvelle page », et dans le texte arabe imparfaitement traduit de son interview il avait indiqué qu'il était favorable à une rencontre avec le président Giscard d'Estaing. La visite de M. Benyahia serait consacrée à la discussion des différents contentieux mais aussi à la préparation d'une telle rencontre, indique-t-on dans les milieux politiques algériens de Paris. — P. B.

De notre correspondant

Alger. — Lors de sa visite Alger, en quin dernier, M. François-Poncet avait eu l'occasion d'examiner avec son homologue algérien, M. Benyahia, tous les dossiers du contentieux franco-algérien. Mais, malgré l'excellent *climat des entretiens*, aucun résultat concret n'était venu sanctionner cette rencontre et les dirigeants algériens ne semblaient pas montrer beaucoup d'empressement à poursuivre le dialogue ainsi amorcé.

La diplomatie algérienne a, il est vrai, eu un été particulièrement chargé avec le sommet de l'O.U.A. à Monrovia, celui des non-alignés à La Havane et la venue à Alger de nombreux chefs d'Etat étrangers. Après les vacances et le *ramadan*, la préparation des festivités du vingt-cinquième anniversaire du 1ᵉʳ novembre 1954 a ensuite mobilisé les énergies et entraîné un retard dans l'examen de certains dossiers. La réorganisation profonde du ministère et le vaste mouvement diplomatique décidé par M. Benyahia n'ont pas contribué à accélérer les choses.

Il devenait donc urgent d'entamer le processus de concertation décidé au mois de juin, et c'est sans doute ce qu'a rappelé aux responsables algériens le nouvel ambassadeur de France à Alger, M. Jean-Marie Mérillon, qui a eu, aussitôt après la présentation de ses lettres de créance, le 23 octobre, quatre entretiens avec M. Benyahia.

Il faut notamment trouver une solution au problème des quelque 350 000 travailleurs algériens émigrés en France dont la carte résidence, de dix ou quinze ans, arrive à expiration à la fin de l'année (*le Monde* du 2 novembre).

La question se pose avec d'autant plus d'acuité que M. Stoleru a annoncé mardi, à Marseille, l'intention du gouvernement français de renvoyer dans leur pays d'origine, en 1980, 35 000 à 40 000 travailleurs étrangers. Les dirigeants algériens veulent préserver les intérêts de leurs ressortissants et entendent que soient respectés les droits personnels des individus, et notamment leur libre choix de retour.

Pour rappeler avec vigueur ces principes, l'Union générale des travailleurs algériens vient d'annoncer qu'elle organisait, la semaine prochaine, avec la participation de représentants de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN, *une série de manifestations* dans plusieurs grandes villes du pays, et notamment à Alger, Oran et Annaba. Ces meetings répondent à ceux qui ont eu lieu en octobre en France, à l'appel des grandes centrales syndicales, avec la présence de délégués de l'U.G.T.A.

Les dossiers bilatéraux feront d'autant plus problème que la suspicion d'Alger, concernant le rôle de la France dans le conflit du Sahara ocidental, ne semble pas s'être dissipée, en dépit de la proclamation maintes fois faite à Paris, ces derniers mois, de la neutralité française dans cette affaire. Le journal en arabe *Ech Chaab* écrivait récemment à ce sujet : *« L'expansionnisme marocain dans notre région menace la sécurité et la paix de l'ensemble du bassin méditerranéen, et chacun sait que la France porte sa part de responsabilité dans cette tension... Cette responsabilité dure... Nous sommes convaincus que le chemin de la coopération passe inévitablement par l'adoption par la France d'une position positive en harmonie avec la volonté de l'ensemble de la communauté internationale, ce qui la conduirait d'abord à cesser de fournir des armes à Rabat... »*

DANIEL JUNQUA.

Danemark

Le Parlement décide le gel des prix et des revenus jusqu'à la fin de l'année

De notre correspondante

Copenhague. — M. Anker Joergensen, chef du gouvernement minoritaire social-démocrate constitué le 26 octobre a fait adopter mercredi 14 novembre en troisième lecture par le nouveau Parlement danois cinq lois d'urgence valables jusqu'au 31 décembre 1979 et qui doivent, en principe, servir de prélude à un train de dispositions à long terme destinées à assainir l'économie du pays.

Seuls les deux textes gelant les prix, les salaires, les honoraires, les loyers et toute autre source de revenu ont bénéfié de l'appui d'une large majorité.

Deux autres textes sont passés à une majorité très mince. Le premier de ces textes interdit d'émettre des effets hypothécaires *en garantie de prêts à la consom*mation. L'autre interdit aux compagnies d'assurance et aux caisses de retraite d'acheter de tels effets qui se trouvent sur le marché et qui sont fort lucratifs. Ces compagnies n'auront plus le droit d'investir qu'en obligations et en immeubles. Le ministre du logement n'a pas caché qu'il souhaitait que cette interdiction devienne permanente, ce qui modifierait profondément les structures du marché danois des capitaux.

La cinquième loi suspend jusqu'au 1ᵉʳ janvier 1980 les ventes *d'appartements construits avant* le 1ᵉʳ juin 1966 et le gouvernement voudrait voir devenir permanente cette mesure qui a été approuvée par les sociaux-démocrates, les radicaux, les deux partis d'extrême gauche et les georgistes (100 sur 179). Mais son sort reste incertain : les partis *qui ont voté contre* vont tenter de réunir les soixante signatures de députés qui, d'après l'article 73 de la Constitution, sont nécessaires pour en bloquer la mise en vigueur jusqu'à la prochaine législature. Ils estiment qu'elle a le caractère d'une loi d'expropriation. Le premier ministre nie que ce texte ait cette nature et a l'intention, le cas échéant, de passer outre ; il faudrait alors laisser trancher les tribunaux.

D'autre part, le ministre des *finances, M. Svend Jakobsen,* a demandé, mardi 13 novembre, l'autorisation de lancer un emprunt intérieur *sous forme d'obli*gations et de bons du Trésor d'un montant de 45 milliards de couronnes (environ 36 milliards de francs). Nombreux sont à gauche et à droite, les adversaires de ce *projet*, qui *risque de grever lour*dement le Trésor public, il n'est pas sûr que le ministre obtienne cette autorisation. — C. O.

Tchécoslovaquie

● *Un étudiant tchécoslovaque,* M. Premysl Janyr, *qui avait été* autorisé, en 1977, à aller faire des études de journalisme à Vienne, a été déchu de sa *nationalité*, mardi 13 novembre, deux jours avant la visite officielle qu'entreprend, ce jeudi 15 novembre, le ministre autrichien des affaires étrangères à Prague. M. Janyr est le fils d'un émigré bien connu dans les milieux politiques de Vienne. Au début d'octobre, une crise avait éclaté entre l'Autriche et la Tchécoslovaquie à la suite *du retrait de sa nationalité* à l'écrivain Pavel Kohout, lui aussi installé à Vienne. — *(A.F.P., Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Brésil

● PAS D'ESSAI NUCLEAIRE. — *La présidence de la République a démenti, mercredi 14 novembre, à Brasilia, les informations selon lesquelles les Brésiliens prépareraient un essai nucléaire *(le Monde* du 15 novembre). — *(A.F.P.)*

Espagne

● UNE CINQUANTAINE DE PERSONNES ont été blessées mercredi 14 novembre à Pampelune au cours d'une manifestation organisée pour protester contre la mort d'un conseiller municipal de Lacunza, près de Pampelune, dimanche dernier, lors d'un contrôle routier de la garde civile. — *(A.F.P.)*

Italie

● ARRESTATION D'UN PALESTINIEN A BOLOGNE. — *Un Palestinien, dont l'identité* n'a pas été révélée, a été arrêté à Bologne, en Italie, par la section locale de l'antiterrorisme, dans la soirée du 13 novembre.

L'homme est soupçonné d'avoir servi de contact entre l'équipage d'un bateau libanais, le *Sidon*, et les trois « autonomes » romains arrêtés le 8 novembre dans le port d'Ortona (sur la côte Adriatique des Abruzzes) après *livraison* de deux lance-missiles soviétiques. — *(A.F.P.)*

Pakistan

● ARRESTATION D'UN CORRESPONDANT D'UNE REVUE DE HONGKONG. — *Le* correspondant à Islamabad de *la revue de Hongkong Far Eastern Economic Review*, M. Salamat Ali, de nationalité pakistanaise, a été arrêté le mercredi 14 novembre. Depuis l'instauration de mesures contre la presse le mois dernier, il avait été contraint de soumettre ses articles pour approbation au ministère de l'information avant de les câbler. La police et le ministère de l'information se sont refusés à donner la moindre précision sur son arrestation. — *(Reuter, UPI.)*

[M. Salamat Ali, qui a fait preuve de beaucoup de courage et de rigueur dans sa couverture des affaires pakistanaises sous plusieurs régimes successifs, est une nouvelle victime de la politique répressive du régime du général Zia ; l'an dernier, celui-ci n'avait pas hésité à faire arrêter plusieurs dizaines de journalistes et d'ouvriers du livre, et fait fouetter quatre d'entre eux.]

Sri-Lanka

● LA COMMUNAUTÉ TAMOULE DU SRI-LANKA EST VICTIME DE « PERSECUTIONS » depuis l'instauration de l'état d'urgence le 12 juillet dernier, a déclaré, mardi 13 novembre, à Paris, au cours d'une conférence de presse Mᵉ Krishna Vaikunthavasan, président du Comité de coordination tamoul du Sri-Lanka. *« L'état d'urgence a permis à la police et à l'armée de poursuivre, d'arrêter, de torturer et de tuer les jeunes Tamouls »*, a-t-il affirmé. Selon lui, deux jeunes gens sont morts après avoir été torturés en pleine rue, cent quarante-sept ont été emprisonnés depuis juillet et un grand nombre a *disparu*.

Union soviétique

● *L'ARRESTATION D'IGOR KORTCHNOI.* — Victor Kortchnoi a annoncé, mercredi 14 novembre, qu'il allait s'adresser *« aux plus hautes personnalités du monde »* pour obtenir la libération de son fils Igor, arrêté mardi à Moscou *(le Monde* du 15 novembre). Le vice-champion du monde d'échecs, qui est réfugié à l'Ouest depuis 1976 et réside actuellement en Suisse, devait être reçu, ce jeudi, à l'Assemblée européenne par des députés français, britanniques et ouest-allemands. — *(A.F.P.)*

Zimbabwe-Rhodésie

● LE PRESIDENT CARTER a refusé mercredi 14 novembre de lever les sanctions économiques à l'encontre du Zimbabwe-Rhodésie, annonce le département d'Etat. Le président a cependant demandé à M. Vance de lui soumettre de nouvelles recommandations dès que la conférence de Londres aura pris fin. Les Etats-Unis seraient prêts néanmoins, à lever les sanctions lorsqu'un gouverneur britannique assumera l'autorité à Salisbury et que le processus menant à la tenue d'élections impartiales aura commencé. *(A.F.P.)*

ILEE EUROPEENNE

...e de la contribution britannique
... de la C.E.E. domine les travaux

AFRIQUE

Algérie

La prochaine venue à Paris
du ministre des affaires étrangères
pourrait préparer une visite du président

Le Monde

politique

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Anciens combattants : les députés repoussent par 238 voix contre 54 la majeure partie des crédits

Depuis six mois, le contentieux s'aggravait entre les anciens combattants et les pouvoirs publics : opposition persistante au rétablissement de la célébration du 8 mai 1945, refus d'admettre le principe d'un rattrapage du taux des pensions, absence quasi totale de mesures nouvelles dans le budget 1980, sabordage brutal par M. Maurice Plantier, en juin dernier, de la commission tripartite chargée d'étudier l'application du rapport constant. Enfin, suprême maladresse du secrétaire d'Etat : la diffusion d'une note, destinée aux parlementaires, reprenant pour l'essentiel les arguments de l'administration défavorables à un ajustement du rapport constant et comparant, par exemple, avec un manque de tact évident, la situation « enviable » — si lon peut dire — du mutilé de guerre par rapport à celle du mutilé du travail... « A vouloir trop prouver, on aboutit au résultat inverse », a remarqué l'un des intervenants. C'est ce qui s'est produit.

Devant l'assistance remarquable d'une centaine de députés garnissait l'hémicycle, mercredi soir, il eût fallu beaucoup d'habileté oratoire à M. Plantier et quelque atout de dernière minute, dissimulé « dans la manche », pour endiguer l'assaut général. Le secrétaire d'Etat n'avait ni l'une ni l'autre. Porte-voix intransigeant de l'Elysée comme de la politique de Matignon, désavoué par un bon nombre de ses compagnons R.P.R., M. Plantier est apparu comme la victime expiatoire — voire consentante — d'une des actions de guérilla menées actuellement sur le champ de manœuvres de la majorité.

CLAUDE DURIEUX.

Mercredi 14 novembre, l'Assemblée nationale examine le budget des anciens combattants, dont les crédits s'élèvent à 16 806 millions.

M. BERGER (R.P.R.), président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, rappelle que cette commission a repoussé les crédits des anciens combattants et que M. FALLALA (R.P.R.) a remis sa démission de rapporteur pour avis.

Dans la discussion générale, M. TOURNE (P.C., Pyrénées-Orientales), évoquant les anciens combattants d'Afrique du Nord, indique : « *Si les guerres ont été différentes, le droit à la réparation doit être égal pour tous.* » Il demande que le 8 mai soit une journée fériée, comme le 11 novembre, et rappelle que la commission des lois a voté une proposition en ce sens. Précisant qu'il défend le rapport constant « *depuis trente et un ans* », il indique : « *Il ne faut pas que la commission tripartite serve d'alibi et de paravent.* » M. Tourné, rappelant des propos du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, souligne qu'il est nécessaire de combattre une position « *qui oppose les mutilés du travail aux victimes de guerre* »...

M. BROCARD (U.D.F., Haute-Saône), assure qu'il n'y a « *rien dans ce budget pour l'ensemble des victimes de guerre* », ajoutant : « *Le monde combattant estime que la dette de l'Etat à son égard n'est pas seulement financière mais également morale.* » Il évoque « *le sort malheureux fait à la commission tripartite par le secrétaire d'Etat* » dont la position, ajoute-t-il, « *a conduit à la ruine des espoirs reposant sur cette commission* ». En conclusion, M. Brocard affirme : « *Je crains que mon vote ne vous soit point acquis.* »

M. Gilbert FAURE (P.S., Ariège), dénonce un budget de « *pauvreté* » et affirme que la commission tripartite doit accepter le pré-rapport parlementaire et que le gouvernement de son côté doit accepter les conclusions de la majorité des membres de la commission. Il ajoute : « *Le 8 mai appartient d'abord aux anciens combattants et aux victimes de guerre, il est la propriété de la nation tout entière.* » En conclusion, M. Faure s'adresse au secrétaire d'Etat et observe : « *Vous passez de plus en plus pour le liquidateur des droits des anciens combattants.* »

M. GINOUX (U.D.F.), rapporteur spécial de la commission des finances, déclare qu'avec 1 million 80 000 francs de crédit les mesures nouvelles « *sont pratiquement inexistantes* ». Chaque année, poursuit-il, la commission demande l'élévation de la pension des veuves à l'indice 500 et une amélioration de la pension d'ascendant. Les deux problèmes, ajoute le rapporteur, semblent avoir trouvé une « *solution heureuse* » à l'occasion du 11 novembre. Il demande une célébration officielle du 8 mai et précise que c'est après avoir entendu le secrétaire d'Etat qu'il déterminera son vote.

M. SEGUIN (R.P.R., Vosges) évoque la libéralisation des conditions d'accès à la retraite anticipée pour certaines catégories d'anciens combattants. En ce qui concerne le rapport constant, l'attitude du gouvernement, note-t-il, n'aura été « *ni adroite ni compréhensive* ». Il conclut en indiquant que le groupe R.P.R. ne pourra apporter son appui à son budget.

M. GIRARDOT (P.C., Alpes de Haute-Provence) évoque la situation des internés et déportés qui attendent, indique-t-il, que leur situation soit « *débloquée* ».

En séance de nuit, M. CHARLES HABY (R.P.R., Haut-Rhin) déplore que les anciens combattants soient victimes de tant de « *tracasseries administratives* ». Après M. MATHIEU (U.D.F., Côte-d'Or), qui demande la majoration et l'extension de la retraite mutualiste, M. VACANT (P.S., Puy-de-Dôme) déplore le retard apporté à la publication des listes des unités combattantes en Afrique du Nord et M. WEISENHORN (R.P.R., Haut-Rhin) évoque la question des incorporés de force.

M. BRANGER (non-inscrit, Charente-Maritime) souhaite « *un examen général de la situation des veuves de guerre* ». Après que M. LE CABELLEC (U.D.F., Morbihan) eut évoqué la nécessité de punir ceux qui profanent les monuments aux morts, M. MANCEL (R.P.R., Oise) relève le « *malentendu* » qui s'est instauré entre le monde combattant et le gouvernement.

M. PLANTIER, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, rappelle « *la considération que la France, le gouvernement et tous les Français doivent aux anciens combattants* », qui sera concrétisée, indique-t-il, en 1980, par le quarantième anniversaire des combats de 1940 et le trente-cinquième anniversaire de la victoire de 1945. Après avoir assuré qu'il n'entend pas modifier le code des pensions sans qu'il y ait consensus, M. Plantier indique qu'il cherche à faire bénéficier de mesures spécifiques les patriotes-résistants à l'occupation, incarcérés en corps spéciaux, et les réfractaires à l'annexion de fait, qui ne recevront pas l'indemnité versée par la République fédérale d'Allemagne aux incorporés de force. A propos de l'attribution de la carte de combattants aux anciens d'Afrique du Nord, il précise que 78 % des demandes ont été satisfaites, que la carte est attribuée à tous les titulaires d'une citation personnelle et que environ 88 % des demandes seront satisfaites.

Pour la célébration du 8 mai, le gouvernement, dit-il, « *s'engage dans une nouvelle voie* ». Il ajoute qu'« *un groupe de travail* » composé de représentants de plusieurs ministères, se penche actuellement sur une nouvelle forme de commémoration qui associe plus étroitement la jeunesse. M. Plantier émet l'espoir que la commission tripartite dont la reprise des travaux est fixée au 27 novembre, arrive à des positions acceptables par tous, sur le rapport constant et il considère qu'on ne peut s'engager dans la voie du rattrapage pour les pensions avant d'avoir la preuve qu'il y a retard.

Par 337 voix contre 80 sur 485 votants et 317 suffrages exprimés, l'Assemblée repousse les crédits concernant les moyens des services. De même, sont repoussés, par 238 voix contre 54 sur 487 votants et 292 suffrages exprimés, les crédits relatifs aux interventions publiques.

Avant de lever la séance, jeudi 15 novembre à 0 h. 20, les députés acceptent à l'unanimité les deux mesures nouvelles prévues dans le budget, en faveur des avugles d guerre et des veuves de grands invalides.

MONNAIES ET MÉDAILLES

Les députés examinent les crédits de la direction des monnaies et médailles. Les recettes de cet organisme prévues pour 1980 atteignent 684 millions.

M. COMBRISSON (P.C.), rapporteur spécial de la commission des finances, note dans son rapport écrit que 532 200 000 pièces doivent être fabriquées en 1980 dont cent millions de pièces de 2 F. Il précise que la fabrication par la France de monnaies étrangères pour les pays qui ne disposent pas d'un établissement de frappe monétaire devrait rapporter 22 millions de francs en 1980 et concerner cent millions de pièces. Il souligne que l'administration des monnaies et médailles « *ne possède pas de comptabilité analytique véritable permettant de déterminer avec précision le prix de revient des coupures qu'elle fabrique* ».

M. Monory reconnaît qu'il « *reste à mettre en place une comptabilité analytique plus précise* ».

Les crédits des monnaies et médailles sont adoptés.

Fonction publique : maintien du pouvoir d'achat

Mercredi 14 novembre, l'Assemblée nationale examine les crédits de la fonction publique. Le budget de la fonction publique proprement dit, auquel se rattachent divers crédits de fonctionnement, s'élève à 6 milliards 577 millions de francs. Les dépenses induites par la fonction publique pour la rémunération des deux mille trois cent quatre-vingt-seize fonctionnaires et agents de l'Etat devraient progresser de 13,5 % par rapport à 1979, où elles atteignaient 255 milliards, soit près de la moitié du budget de l'Etat et du budget annexe des P.T.T. réunis.

M. ALPHANDERY (U.D.F.), rapporteur spécial de la commission des finances, indique qu'un emploi public coûte en moyenne 80 000 francs par an. La commission souhaite qu'une enquête soit effectuée sur le montant et la nature des rémunérations annexes, que la mensualisation des pensions s'accélère et que le premier ministre dépose en septembre 1980 un rapport sur l'ensemble des grands problèmes de la fonction publique.

M. LONGUET (U.D.F.), rapporteur pour avis de la commission des lois, évoque les « *perversions* » et l'« *opacité* » du régime des rémunérations annexes. Dans son rapport écrit, M. Longuet indique à ce sujet que 760 fonctionnaires perçoivent plus de 5 000 francs par mois de primes et que 740 d'entre eux appartiennent au ministère de l'économie et du budget, d'une part, de l'environnement et du cadre de vie, d'autre part.

Dans la discussion générale, M. Mesmin (U.D.F., Paris) déclare qu'i lexiste un malaise dans le corps des administrateurs civils. Par rapport à certains de leurs collègues sortis de l'ENA, explique-t-il, ils ont une carrière moins brillante et accèdent plus tard à des postes de responsabilité.

M. RENARD (P.C.) assure que, au lieu de développer l'emploi dans la fonction publique, le gouvernement préfère disposer de non-titulaires. Il ajoute que le gouvernement veut « *remettre en cause le droit de grève des fonctionnaires* ».

Répondant aux orateurs, M. Dominati, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, déclare que le projet de budget pour 1980 prévoit une évolution de traitement des fonctionnaires « *qui garantit strictement le pouvoir d'achat* ». Le nombre d'emplois effectivement créés, indique-t-il, passe de deux mille quatre cents en 1977 à onze mille huit cents en 1980.

M. Dominati note que le traitement minimal dans la fonction publique pour la zone 1 de Paris est de 2 826 francs au 1er novembre (2 530 francs au 1er janvier) et que le montant minimal des pensions est de 2 317 francs (2 006 francs au 1er janvier). Il indique, d'autre part, que la mensualisation des pensions bénéficie actuellement à 40 % des retraités et que les agents non titulaires sont au nombre de deux cent soixante-dix mille, contre trois cent quatre-vingt mille en 1975. Enfin, le secrétaire d'Etat assure que les licenciements de jeunes vacataires n'ont pas dépassé le chiffre de mille cinq cents.

L'Assemblée adopte ensuite les crédits de la fonction publique, ainsi que ceux de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle, de l'information et de divers services relevant du premier ministre, précédemment

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR : un effort d'assainissement

Mercredi 14 novembre, l'Assemblée nationale examine les crédits des comptes spéciaux du Trésor. Au nombre de cinquante-quatre (soixante-cinq en 1979), ils constitueront en 1980 une charge de 3 783 millions de francs.

M. SAVARY (P.S.), rapporteur spécial, déclare que la commission des finances, constatant l'importance croissante du volume des prêts extérieurs destinés à faciliter les exportations, demande au gouvernement de fournir toutes explications utiles sur les conditions d'utilisation et la destination des crédits.

M. DELPRAT (n.-i., Yonne) après avoir souligné qu'il existe de « *vrais* » et de « *faux* » comptes spéciaux du Trésor « *en fonction des considérations d'ordre technique ou, au contraire, politique* », estime souhaitable que le ministère du budget poursuive « *son effort d'assainissement dans les années à venir et que l'on « purge » le fascicule des comptes spéciaux du Trésor de ceux qui n'ont pas de raison d'être* ».

M. MONORY, ministre de l'économie, souligne qu'il y a « *une certaine déontologie de l'information et des règles à respecter en ce qui concerne le secret fiscal* », et déclare que le rapport sur « *les aides publiques à l'économie* » sera envoyé « *dans quelques jours* » au président de la commission des finances et au rapporteur général du budget. Il affirme d'autre part que le gouvernement « *a su redonner vie à la sidérurgie française* ».

Les crédits concernant les comptes spéciaux du Trésor sont adoptés.

L'épreuve de force

(Suite de la première page.)

Le terrain institutionnel est, actuellement, très fréquenté. Le R.P.R. se réfère au partage des responsabilités entre l'exécutif et le législatif pour refuser de répartir le volume global des économies qu'il réclame, et M. Giscard d'Estaing rappelle que la procédure de discussion budgétaire doit être conduite conformément « *aux textes fondamentaux* » qui l'organisent, sous la Ve République. Le premier ministre a été autorisé à recourir à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, qui lui permet d'engager la responsabilité du gouvernement sur le vote d'un texte. Il n'en viendra là que si la concertation « *en vue d'un accord d'ensemble* » avec les groupes de la majorité n'aboutit pas à « *une conclusion positive* ».

On a vu ce qu'il en était de l'U.D.F. On sait ce qu'il en est du R.P.R. et, si l'on en doutait, la *Lettre de la nation* du jeudi 15 novembre, rendrait les choses claires. Le mouvement gaulliste devait faire, jeudi après-midi, une démarche solennelle en envoyant chez M. Barre une délégation composée de MM. Maurice Couve de Murville, ancien premier ministre; Olivier Guichard, Jacques Marette et Claude Labbé. M. Debré ne jugeant pas utile de se déplacer. « *Aussi prestigieuse et compétente que soit la délégation, elle n'a aucune chance d'être entendue* », estime Pierre Charpy, qui doute, non de la bonne volonté du premier ministre, mais de celle du président de la République. « *Donner raison au R.P.R. pour 20 F ou 2 milliards est la seule hypothèse exclue à l'Elysée. On ne sait pas bien pourquoi, mais c'est ainsi. Cet impératif gêne beaucoup les ministres, quelle que soit leur origine politique* », écrit-il.

En prévoyant d'engager la responsabilité du gouvernement, MM. Giscard d'Estaing et Barre ne se faisaient pas davantage d'illusions. Le porte-parole de l'Elysée, M. Hunt, a rappelé que cette procédure avait déjà été utilisée dans des circonstances semblables, en 1959, par M. Debré pour le budget de 1960, et en 1962 par Georges Pompidou pour un collectif budgétaire. M. Barre avait fait accepter son plan de redressement de la même façon en 1976. La procédure de l'article 49, alinéa 3, fait, rappelons-le, l'économie d'un vote sur le texte en discussion en transférant la décision parlementaire sur le maintien sur place du gouvernement. Pour le R.P.R., cette issue est à la fois confortable et insatisfaisante. Certes, elle lui permet de se dissocier du gouvernement sans provoquer une crise « *aux conséquences très prévisibles pour la santé d'un pays très malade* », ainsi que le note Pierre Charpy, *noncement à la politique de redr* mais elle implique aussi « *le renoncement à la politique de redressement qu'il souhaite et dont il a donné les orientations* ».

S'il doit en passer par là, le gouvernement engagera donc sa responsabilité su rles dispositions restant en litige et sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1980. Ce devrait être un vote bloqué... sans vote puisque celui-ci sera éclipsé par le débat sur les motions de l'opposition. On ne voit pas d'autre moyen pour suivre la recommandation de M. Giscard d'Estaing selon laquelle le budget doit être adopté dans les formes prévues : elle vise le rejet, en premièr délibération, d l'article 25, sur l'équilibre des recettes et des dépenses et la décision de poursuivre, comme si de rien n'était, la discussion budgétaire que le président de la République avait fort mal prise.

Le problème est, en dernière analyse, très simple : le gouvernement veut faire accepter un budget que le R.P.R. juge mauvais. Ou encore : le gouvernement poursuit, à travers ce budget, une action dont les gaullistes entendent délibérément se démarquer La majorité parlementaire réduit les limites de sa solidarité au fur et à mesure que, dans la majorité présidentielle, ressurgissent les ferments concurrentiels de l'alliance qui ont déjà produit leurs effets dans l'opposition de gauche.

ANDRÉ LAURENS.

M. Vivien et les « aléas de la démocratie »

Hasard ? Provocation ? Malheureux — ou heureux — concours de circonstances ? Toujours est-il que l'affaire soulevée par M. Vivien (R.P.R.) lors de la séance de questions d'actualité, mercredi, à l'Assemblée, risque fort d'alimenter les conversations des diplomates de l'ambassade de l'U.R.S.S. à Paris. Ils y verront sans doute une nouvelle preuve de l'« anticommunisme primaire » de certains députés de la majorité. En choisissant d'évoquer une affaire d'espionnage à l'origine de laquelle les « services » de l'Allemagne de l'Est, qui « *travaillent en étroite symbiose avec les services soviétiques* », seraient impliqués, quelques minutes après que l'Assemblée tout entière eut salué la présence dans les tribunes d'une délégation du Soviet suprême de l'U.R.S.S., le président de la commission des finances se tailla un beau succès.

D'abord amusés, tout en se gardant de se retourner vers la tribune des délégations étrangères, les députés des groupes R.P.R. et U.D.F. applaudirent ensuite sans retenue l'auteur de la question et la confirmation de ses propos apportée par le ministre de l'intérieur. Jusqu'au premier ministre, M. Barre, qui avait du mal à dissimuler un sourire... Seul M. Joxe (P.S.), présent dans la tribune incriminée, resta de margée. M. Guéorguy Joukov, président de la section soviéto-française du groupe parlementaire de l'U.R.S.S., membre de la commission des affaires étrangères du Soviet des nationalités, membre suppléant du comité central du P.C.U.S., arrêta sa conversation avec le député socialiste lorsque M. Vivien mit en cause « *un chercheur du C.N.R.S. d'origine est-allemande [N.D.L.R. : M. Rolf Dobbertin], spécialiste des plasmas, qui devait son entrée au C.N.R.S. moins à sa réputation scientifique qu'à ses relations politiques à l'extrême gauche, notamment avec M. Jean-Pierre Vigier, chercheur au C.N.R.S. et alors membre du P.S.U* ». M. Joukov, qui parle pourtant assez bien le français, fit traduire les propos « antisoviétiques » qu'il entendait et deux des six membres de la délégation prirent force notes...

M. Joxe écouta attentivement, avec l'air de celui qui aurait peut-être souhaité — en cet instant — être ailleurs, les députés communistes avec consternation, le public avec une joie grandissante, les ministres avec des regards amusés entre eux.

Le député socialiste quitta ses hôtes quelques instants après la réponse de M. Bonnet, la délégation — édifiée — se leva cinq minutes plus tard et... l'on passa à autre chose.

Visiblement très content de son « coup », M. Vivien, qui s'était donné l'« élégance » de ne pas nommer « *certains pays* » après avoir prononcé à plusieurs reprises celui de l'U.R.S.S., assura, à l'issue de cette séance, que l'on ne pouvait rien contre les « *aléas de la démocratie* ».

M. Rolf Dobbertin a été arrêté, le 19 janvier 1979, par des fonctionnaires de la Direction de la surveillance du territoire (D.S.T.), sous la dénonciation d'un transfuge passé en République fédérale d'Allemagne l'accusant de faire parvenir, depuis quinze ans, à son pays les résultats de certains travaux du C.N.R.S.

Lors de son arrestation, M. Dobbertin, arrivé en France vingt ans plus tôt, travaillait depuis seize ans au C.N.R.S. en qualité de spécialiste de physique nucléaire. Chargé de recherche en laboratoire de physique théorique et mathématique de l'université Paris-VII, il n'était pas en contact avec les laboratoires nucléaires intéressant la défense.

Accusé par l'hebdomadaire *Paris-Match* — dans un article de M. Gérard de Villiers, intitulé « Comment pénètrent en France les troupes de l'Est ». — d'avoir eu pour M. Dobbertin « *une complicité que l'on peut qualifier de troublante* », M. JeanPierre Vigier, maître de recherches au C.N.R.S., a intenté à cette publication un procès en diffamation évoqué, mercredi 14 novembre, devant la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Le jugement sera rendu le 12 décembre.

POLITIQUE

Désaccord sur la fiscalité locale entre le Sénat et le gouvernement

Le Sénat a entamé, mercredi 14 novembre, et poursuivi jeudi, l'examen en seconde lecture du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale. Submergé sous les amendements, le projet ne pourra pas être voté dans les délais prévus, c'est-à-dire avant le 16 novembre. A l'occasion de ce débat, les sénateurs marquent d'ailleurs nettement leur intention d'examiner sans hâte tout ce qui a trait aux collectivités locales.

Ce texte, voué à un destin étrange, visait, lorsqu'il fut déposé par le gouvernement sur le bureau du Sénat en novembre 1978, à achever la rénovation du système des anciennes contributions pour permettre aux collectivités locales de répartir plus librement entre leurs administrés le poids des impôts qu'elles votent. Le Sénat avait alors sensiblement modifié le projet gouvernemental qui accordait aux communes et départements le droit de fixer chaque année les taux de leurs impôts directs. Il avait notamment étendu le mécanisme d'encadrement des taux prévu pour la taxe professionnelle à l'ensemble de la fiscalité locale et lui avait donné une application progressive.

L'Assemblée nationale a, ensuite, opté différemment, en subordonnant à une réforme de l'assiette de la taxe professionnelle le passage à la liberté de vote des taux.

Reprenant la discussion de ce texte, le Sénat, sur proposition de M. JEAN-PIERRE FOURCADE (R.I., Hauts-de-Seine), rapporteur de la commission des finances, a voulu laisser s'exercer le test (simulation sur dix départements) réclamé par l'Assemblée nationale pour mesurer les effets de l'introduction de la valeur ajoutée comme assiette de la taxe professionnelle. Mais il a séparé de cette réforme « encore incertaine » la question du vote direct des taux par les communes et les départements. Il a donc été amené à reprendre certaines dispositions adoptées par lui en première lecture, et qui prévoient une libération partielle dès 1981 des quatre taxes. « *Je souhaite*, a déclaré M. Fourcade, *que le débat s'engage sur l'alternative devant laquelle nous sommes placés : soit la disparition des impôts locaux spécifiques en faveur d'une référence aux grands impôts nationaux — et je crois que l'alourdissement de la fiscalité locale impose au moins d'y réfléchir — soit une réforme de la fiscalité locale, tendant à instituer par exemple un taux départemental unique, ou à accrocher l'impôt sur les ménages à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur le capital. Quoi qu'il en soit, la croissance de la fiscalité locale, jointe à notre volonté de justice et à celle de maintenir l'autonomie des collectivités locales, nous interdisent de nous contenter éternellement de ravaudages et rapetassages.* »

M. de TINGUY (Un. centr., Vendée), exprimant l'avis de la commission des lois, estime qu'il n'est pas possible de défendre l'ancien système « *absolument anachronique* » que l'Assemblée nationale veut maintenir encore deux ans. Il propose donc le rétablissement immédiat de la péréquation des taux et se déclare « *fermement attaché* » à la localisation des bases d'imposition.

« *Les impôts locaux doivent demeurer localisés* », proclame aussi M. MOINET (radical de gauche, Charente-Maritime), tandis que M. PERREIN (P.S., Val-d'Oise) estime que rien dans ce projet ne « *va dans le sens de la justice* ». De même, pour M. CICCOLINI (P.S., Bouches-du-Rhône), ce texte « *ne dessine qu'une caricature d'autonomie locale* ». M. GIROD (gauche dém., Aisne) pense que le projet marque « *un petit progrès* », et crée un répit pour préparer une véritable réforme. M. GIRAULT (R.I., Calvados) déclare qu'il se battra pour que les assujettis à la taxe professionnelle « *ne soient pas les victimes d'une caricature de solidarité intercommunale* ».

Le « rafistolage des quatre vieilles »

M. VALLIN (P.C., Rhône), critique, lui aussi, le « rafistolage des quatre vieilles ». Le blocage de ces quatre taxes locales à leur niveau actuel lui paraît une mesure inadmissible. M. BOURGINE (CNIP, Paris), souligne les dangers de toute réforme fiscale et réclame la création d'une commission spéciale chargée, notamment, de doter le département « des ressources nécessaires à une véritable décentralisation ».

« *Il faut conclure sur des choix difficiles*, répond M. PAPON, ministre du budget. (...) *Nos simulations, si vous me permettez de le dire, ne seront pas simulées ! Elles porteront sur deux cent trente mille établissements répartis entre trois mille communes de départements très différents et toucheront 12 % des contribuables, alors que les entreprises de sondages considèrent que 2 à 3 % suffisent. Cet effort est sans précédent dans les nations industrielles. (...) La richesse d'une commune en taxe professionnelle, doit être comparée aux charges afférentes. La péréquation doit donc plutôt jouer sur la D.G.F. Il y aurait en effet quelque chose de choquant à voir une commune voter une taxe dont le produit lui échapperait en bonne partie !* »

Le ministre termine en indiquant sa volonté d'ouverture vis-à-vis des administrateurs locaux que sont les sénateurs.

● ARTICLE PREMIER *a (nouveau)*. — Cet article règle le problème de la répartition du produit des impôts locaux entre les quatre taxes jusqu'à ce que les collectivités locales puissent en voter directement les taux.

Comme le Sénat, l'Assemblée nationale a prévu que la répartition actuelle de l'impôt resterait inchangée dans l'intervalle. Cependant, à la différence du texte voté par le Sénat, elle a prévu que ce blocage des clefs de répartition ne pourra être levé que par la loi qui fixera la date d'entrée en vigueur de la valeur ajoutée comme base de la taxe professionnelle. Le Sénat adopte un amendement de M. DESCOURS DESACRES, dont l'objet est de prendre en compte l'évolution économique dans la détermination de la taxe professionnelle.

● Art. 2 *a*. — Le Sénat reprend le dispositif d'encadrement des taux des taxes, adopté par lui en première lecture. Il fixe à 1981 au lieu de 1980, le vote direct des taux.

Ces amendements proposés par les deux rapporteurs, MM. FOURCADE et DE TINGUY, sont votés contre l'avis du gouvernement.

A·G.

A FRANCE-INTER

M. Marchais : je ne suis pas de ceux qui se suicident

Invité de l'émission de France-Inter, « Face au public », mercredi soir 14 novembre, M. Georges Marchais a vivement critiqué ceux qui suggèrent que l'attitude du parti communiste sur l' « affaire Boulin » s'expliquerait par les « *problèmes* » que pourrait avoir le secrétaire général du parti communiste. Déclarant que quand *le Matin*, *Minute*, *le Canard enchaîné* et *le Monde* le traitent ainsi, les journaux ne lui inspirent que « *mépris et dégoût* », M. Marchais a assuré : « *Je peux aller la tête haute.* » Il a ajouté : « *J'ai déjà expliqué dans quelles conditions, avec sept cent mille autres travailleurs, j'ai été déporté du travail en Allemagne à la fois par Hitler et par la bourgeoisie française et aussi par certains sociaux-démocrates, et parmi des gens — j'ai ici la liste — dont certains sont décorés de la francisque de Pétain. Mais je n'aurai pas l'outrecuidance de donner leur nom, sauf si vous me le demandez. Par conséquent, je suis, moi, comme sept cent mille travailleurs dont je me fais aujourd'hui le représentant puisque je suis attaqué par tout le monde. Je le dis en tant qu'ouvrier, je suis représentant de toutes ces victimes-là.* »

Au sujet de la présence d'un candidat communiste à la prochaine élection présidentielle, il a affirmé : [le P.C.] *décidera de proposer le meilleur candidat selon lui, celui qui sera le plus apte à bien représenter le parti. S'il se trouvait que le P.C. décide que Georges Marchais sera candidat, je serais candidat, et vos attaques actuelles contre moi n'y changent rien. Je ne suis pas, moi, de ceux qui se suicident : je suis debout, avec l'honneur. J'ai un passé clair ; il n'y a pas de trouble chez moi, nulle part. D'ailleurs, vous le savez. Pourtant, vous avez fouillé ma vie, puisque même, il y a quinze jours, le commerçant du boulevard Saint-Michel chez lequel je vais acheter mes chemises a reçu la visite d'un journaliste qui lui demandait la facture des chemises de Georges Marchais !* »

Après avoir précisé que, comme 99 % des Français, il ne possède pas d'actions, que son salaire mensuel est de 5 480 francs et que sa « *femme est obligée de travailler parce que nous avons un enfant de dix ans à élever* », M. Marchais a indiqué : « *Je suis un homme politique ; ma vie est transparente. Je reconnais à tout le monde le droit de parler de la vie de Georges Marchais, mais il y a une chose que vous serez obligés de reconnaître : c'est le droit de parler aussi de votre vie à vous, les journalistes. Et, croyez-moi, je ne ferai pas comme le parti socialiste qui écrit ceci : « Les moyens audiovisuels, » radio et télévision, constituent » désormais, aux ordres du pou- » voir, une police supplétive.* »

En réponse à une question « surprise » de M. Paul Quilès, membre du secrétariat national du P.S., qui s'interrogeait sur les raisons du refus « systématique » opposé par le P.C. aux propositions d'actions communes du P.S., le secrétaire national du P.C. a expliqué que son parti est favorable à l'unité à la base, « *mais dans la clarté* », c'est-à-dire « *contre le pouvoir, pour la défense des revendications des travailleurs* ». Il a ajouté : « *Nous disons que rien ne pourra être obtenu autrement que par la lutte* », et il a notamment reproché au P.S. d'avoir un double langage sur la question de l'élargissement de la C.E.E. Quant aux rapports au sein des municipalités d'union de la gauche, il a assuré que « *les communistes ne peuvent être solidaires d'élus qui préparent des augmentations d'impôts locaux allant jusqu'à 80 %* ».

Enfin, M. Marchais a affirmé que le candidat communiste en 1981 ira « *au combat pour arriver en tête de la gauche* » au premier tour. Il a refusé de faire connaître les intentions de ses amis si leur candidat échoue sur ce point. « *Je ne fais pas de la politique avec des si* », a-t-il dit.

LES COUSINS DE M. GISCARD D'ESTAING ASSIGNENT « LE CANARD ENCHAINÉ » DEVANT LE TRIBUNAL CIVIL

Au nom de M. Jacques Giscard d'Estaing, directeur financier du commissariat à l'énergie atomique, et de M. François Giscard d'Estaing, président-directeur général de la Banque française du commerce extérieur, tous deux cousins germains du président de la République, le bâtonnier René Bondoux et Me Angelo Boccara ont assigné, apprend-on ce mercredi 14 novembre, *le Canard enchaîné* devant le tribunal civil de Paris, après la publication par cet hebdomadaire d'un article du 10 octobre intitulé « Pourquoi Giscard a organisé le casse des archives de Bokassa », que ceux-ci jugent diffamatoire à leur encontre. Les deux demandeurs réclament chacun 200 000 francs de dommages et intérêts, en précisant que cette somme sera versée à la Croix-Rouge. La première chambre du tribunal civil doit fixer la date des débats le 12 décembre prochain.

MM. Jacques et François Giscard d'Estaing avaient annoncé le 17 octobre leur « *décision d'engager une action en justice contre le Canard enchaîné* ». Précisons qu'aucune action n'a été intentée sur le plan pénal.

M. HENRI TOURNET A ÉTÉ ENTENDU PAR LE JUGE D'INSTRUCTION DE CAEN

M. Henri Tournet, le propriétaire foncier inculpé depuis le mois de juin de faux en écriture publique dans un acte authentique à propos des transactions concernant les terrains du Val-de-Bois à Ramatuelle (Var), a été entendu, mardi 13 et mercredi 14 novembre, par M. Renaud Van Ruymbeke, juge d'instruction à Caen, chargé de l'affaire.

M. Jean-Marie Robert, préfet du Var du mois de janvier 1974 au mois d'octobre 1975, a été entendu avant la deuxième audition de M. Tournet.

A sa sortie du palais de justice, M. Tournet, qui avait vendu, en juillet 1974, par le biais de la société suisse Hollitour S.A., 2 hectares du Val-de-Bois à Robert Boulin, s'est contenté de déclarer qu'il était « *victime d'une machination* ».



POLITIQUE

SELON UNE BROCHURE DU PARTI SOCIALISTE

Léninisme et union de la gauche sont contradictoires

Le secrétariat national à la formation du P.S., dirigé par M. Gérard Delfau, publie, jeudi 15 novembre, une brochure intitulée « Nous, socialistes », rédigée par Mme Colette Audry, déléguée générale à la formation. Ce texte a été revu par une commission issue du bureau exécutif et engage de ce fait le P.S. Il répond à un double souci : mettre l'accent sur la spécificité du P.S. et susciter un débat avec ceux qui, au sein du P.C.F., sont troublés par l'attitude de la direction communiste à l'égard de leur partenaire socialiste.

Déjà le « projet socialiste », dans sa version actuelle, reflétait le souci d'affirmer ce qui distingue le courant socialiste du courant communiste ; ce texte va plus loin en replaçant les divergences avec le P.C.F. dans une perspective historique, l'idée essentielle étant que la conception « léniniste » de la prise du pouvoir, qui est celle du P.C.F., est « contradictoire » avec la stratégie de l'union de la gauche.

En mettant l'accent sur les racines historiques de la volonté de domination du P.C.F., ce texte montre également que les socialistes entendent convaincre l'opinion et éventuellement les intellectuels communistes de leur bonne foi, et préserver ainsi leur avantage.

Cette brochure a enfin un usage interne au P.S. : elle permet de mesurer le chemin parcouru par les amis de M. François Mitterrand depuis le congrès de Metz : outre la notion d'« union des forces populaires », introduite dans le « projet socialiste » alors qu'elle constituait le cheval de bataille de M. Michel Rocard, le texte du Secrétariat national à la formation reprend l'idée d'un « contrat de gouvernement » avec le P.C.F., chère à M. Pierre Mauroy.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Le premier chapitre de cette brochure est consacré à l'examen des *« grandes divergences »* avec le P.C.F. L'auteur regrette que la direction communiste *« refuse le débat réel et attaque sans preuve »* son allié d'hier. Il récuse ensuite l'accusation de *« social-démocratisme »* portée par le P.C.F. à l'encontre d'un P.S. qui se situe, à l'égard des partis sociaux-démocrates européens, *« exactement comme le P.C.F. à l'égard du P.C.I. »*. Si la social-démocratie, dans son ensemble, a été *« un moment considérable de l'histoire du mouvement ouvrier »*, les socialistes français, est-il indiqué, ont constaté que les partis sociaux-démocrates ne sont pas parvenus à renverser le régime capitaliste. Le P.S. a donc *« tiré les conséquences »* de ce constat en définissant, lors du congrès d'Epinay, sa stratégie d'union de la gauche.

Le texte revient d'ailleurs sur *« le pari »* fait à Epinay en ces termes : *« Ce pari, c'était que, portés par le grand projet d'un programme commun, entraînés par l'action commune, nos deux partis se transformeraient, se renouvelleraient l'un et l'autre, l'un par l'autre, en viendraient à se mieux comprendre et se délivreraient peu à peu de tous les poids morts du passé.*

Un refus du pluralisme

» Nous savions que c'était à nous, socialistes, de marquer le premier changement (qui fut la répudiation de l'alliance au centre). Nous l'avons fait. »

En revanche, le P.C.F. a *« cessé d'être en accord avec la politique d'union de la gauche telle qu'il l'avait acceptée et appliquée dans les premières années »*. De plus, l'auteur de cette brochure considère que les communistes, en pratiquant l'amalgame, instruisent contre les socialistes un véritable *« procès de Moscou »*. De même, il est fait appel à l'histoire pour établir que le mot d'ordre du P.C.F. d'*« union à la base »* correspond à *« une période de repli et de sectarisation »*.

Le second chapitre, intitulé *« L'union de la gauche entre partenaires égaux »*, s'ouvre sur la définition du *« front de classe »* devant conduire la gauche au pouvoir, qui comprend *« l'ensemble des salariés exploités »* et *« les petits exploitants de la ville et de la campagne réduits à la situation de quasi-salariés et asservis à de grands trusts »*.

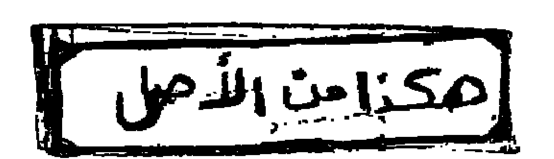
Ce front de classe a une expression sociale qui est *« l'union des forces populaires »*, et une expression politique, l'union de la gauche. Celle-ci doit se traduire par un *« contrat de gouvernement »* tel qu'aucune des parties ne puisse *« revendiquer un rôle dirigeant »*.

Cette seconde partie se poursuit par l'affirmation que le choix de l'union de la gauche, *« stratégique »* pour le P.S., ne fut que *« tactique »* pour le P.C.F., celui-ci ne s'y étant engagé que pour se renforcer. L'union n'ayant pas rempli *« son office »* a donc été *« sacrifiée »*. Voulant donner la priorité à *« sa propre domination »*, le P.C.F., selon l'auteur de cette brochure *« refuse en fait le pluralisme qu'il accepte en paroles »*.

La justification théorique du choix du P.C.F. est, selon ce texte, que les communistes donnent à la classe ouvrière le rôle dirigeant, qu'ils s'octroient à eux seuls le titre de *« parti de la classe ouvrière »* et qu'en tant que tel ils se considèrent comme l'avant-garde de celle-ci.

En somme, cette argumentation renvoie à une *« conception léniniste »* de la prise du pouvoir, qui est *« contradictoire avec la stratégie d'union de la gauche »*.

La troisième partie, intitulée *« Garder le cap »*, reflète la conviction de l'actuelle direction socialiste que le P.C.F. ne pourra pas *« s'obstiner indéfiniment dans une politique sans issue »*. Il est indiqué que le *« tassement »* électoral qu'enregistre le P.C.F. *« ne peut que s'aggraver »* et qu'une *« sourde bataille, confuse et encore très limitée »*, se déroule à l'intérieur du parti communiste. Le texte s'achève par deux questions adressées aux militants communistes : *« Oui ou non, la gauche peut-elle gagner dans un avenir prochain ? Oui ou non, ne faut-il pas tout faire pour qu'elle gagne ? »* Quant aux socialistes, ils sont prêts à faire l'union *« à tous les niveaux et tout de suite »*.



POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 14 novembre 1979, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● **LE PLAN DU GRAND SUD-OUEST**

Le conseil des ministres a adopté le programme de développement de dix ans du Grand Sud-Ouest, qui sera annoncé par le président de la République à l'occasion de son voyage dans la région Midi-Pyrénées. (Lire page 40.)

● **LE BUDGET DES COMMUNAUTÉS**

Le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'agriculture ont rendu compte de la session de l'Assemblée des Communautés européennes consacrée à l'examen du projet de budget des Communautés.

Le conseil, qui a pris note avec intérêt des orientations retenues par l'Assemblée en ce qui concerne l'avenir de la politique agricole commune, a néanmoins rappelé qu'en cette matière les décisions appartiennent au conseil des ministres et ne peuvent être prises qu'avec l'accord des Etats membres.

Par ailleurs, le gouvernement veillera à ce que l'augmentation du budget communautaire reste dans des limites compatibles avec la rigueur financière qui s'impose dans la période actuelle à l'ensemble des pays industrialisés. (Lire page 6.)

● **LE PROGRAMME AIRBUS**

Le conseil des ministres a entendu une communication du ministre des transports sur le programme Airbus.

Trente compagnies appartenant à vingt-cinq pays ont aujourd'hui commandé près de quatre cents appareils. Pendant la seule année 1979, plus de deux cents commandes ont été obtenues. L'industrie aéronautique européenne est ainsi devenue un interlocuteur majeur pour les grandes compagnies aériennes.

La cadence de production, actuellement de l'ordre de trois appareils par mois, passera à huit appareils dès 1984. Cette cadence est comparable à celle des plus grands constructeurs, pour un type d'avion déterminé. Elle permet de satisfaire les besoins commerciaux actuellement exprimés et sera adaptée à l'avenir aux besoins.

Pour s'assurer que l'accroissement de la production s'effectue au rythme le plus rapide possible, un important programme d'investissement, représentant plus de 300 millions de francs en 1980, est mis en œuvre. Une action vigoureuse est menée dans les bureaux d'études et les ateliers afin de poursuivre l'abaissement des coûts de production.

Airbus Industrie et ses partenaires approfondissent, par ailleurs, leurs travaux sur de nouvelles versions susceptibles de prendre place dans le développement de la « famille Airbus ». Pour assurer, comme dans le cas de la version A 310, le succès de nouveaux lancements, trois conditions doivent être réunies :

— définir des progrès technologiques permettant des améliorations de performances ;

— concevoir des méthodes de réduction des coûts de production ;

— discerner avec précision les besoins des compagnies clientes.

La politique aéronautique menée depuis plusieurs années avec ambition dans ses objectifs et rigueur dans sa réalisation porte aujourd'hui ses fruits.

● **LE TRILOGUE**

Le conseil des ministres a chargé M. Henry Jean-Baptiste, conseiller référendaire à la Cour des comptes, de conduire avec les gouvernements des Etats concernés les conversations nécessaires à la mise en œuvre du trilogue entre les pays africains, arabes et européens. (Voir ci-contre.)

● **LES RELATIONS FRANCO-ITALIENNES**

Le président de la République a informé le conseil de la visite de travail effectuée à Paris, le 12 novembre, par le président du conseil italien. Il a souligné qu'elle s'inscrivait dans la série de rencontres annuelles régulières au plus haut niveau qui ont lieu depuis 1976.

Les conversations qu'a eues M. Cossiga avec le président et le premier ministre ont fait ressortir une large identité de vues et de préoccupations. Elles ont utilement contribué à la réflexion sur les problèmes qui seront évoqués lors du prochain conseil européen de Dublin.

● **BUDGET**

Le conseil des ministres a délibéré des conditions d'adoption du budget.

Si la concertation proposée aux deux groupes de la majorité en vue d'un accord d'ensemble n'aboutissait pas à une conclusion positive, le premier ministre engagerait la responsabilité du gouvernement sur le vote du projet de budget, en application des dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Le président de la République a invité le gouvernement à prendre des dispositions telles que les modalités d'adoption du budget soient strictement conformes aux textes fondamentaux qui organisent la procédure budgétaire de la Ve République. (Lire page 7.)

[Lorsque le gouvernement engage sa responsabilité sur un texte, celui-ci est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure est déposée. Il y a tout lieu de penser qu'il y en aura une à l'initiative du groupe communiste. Si la censure n'obtient pas la majorité — et il en sera ainsi puisque le R.P.R. n'a pas l'intention de la voter, — le texte en cause est alors considéré comme adopté. M. Hunt, porte-parole de l'Elysée, a précisé que cette procédure a été utilisée, dans la discussion budgétaire, par Michel Debré et Georges Pompidou, lorsqu'ils étaient premiers ministres.

Le recours éventuel à la procédure de l'article 49, si *« un accord d'ensemble »* sur le contentieux budgétaire n'est pas obtenu avec la majorité, n'exclut pas l'usage de l'article 44 qui permet au gouvernement de demander à l'Assemblée de se prononcer sur tout ou partie d'un texte en discussion. La référence à la recherche d'un *« accord d'ensemble »* et la recommandation faite au gouvernement de procéder selon les règles constitutionnelles de la discussion budgétaire permet de penser qu'il en sera ainsi. M. Giscard d'Estaing avait, en effet, désapprouvé la manière dont l'examen du budget de 1980 s'était poursuivi après le vote, repoussant l'article sur l'équilibre général des recettes et des dépenses.]

DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS

● **INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES.**

Au cabinet de M. Michel Debatisse, secrétaire d'État aux industries agro-alimentaires : ont été nommés MM. Yves Cousin, directeur de cabinet ; Patrick Thourot et Jean-Louis Baril, conseillers techniques ; Bernard Gaud, chef de cabinet.

[M. Yves Cousin, né en 1943, est ingénieur en chef des mines. Il fut chargé de mission auprès du préfet de la région Rhône-Alpes de 1971 à 1974, chargé de mission, puis secrétaire général adjoint en 1976 du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (S.G.C.I.).]

● **TRAVAIL ET PARTICIPATION.**

M. Jean-François de Vulpillières est nommé directeur du cabinet de M. Jean Matteoli, ministre du travail et de la participation.

[Agé de quarante et un ans, ancien élève de l'ENA (promotion « Stendhal »), M. Jean-François de Vulpillières fut nommé auditeur au Conseil d'Etat en juin 1965. Chargé de mission auprès du commissaire au tourisme (alors M. Jean-Pierre Dannaud) en 1971-1972, il se vit confier la direction du cabinet de M. Xavier Deniau au secrétariat d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer de juillet 1972 à 1973. Revenu au Conseil d'Etat, il devait être ensuite directeur de la jeunesse au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, de novembre 1974 à février 1979.]

M. HENRY JEAN-BAPTISTE EST CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU « TRILOGUE » ENTRE PAYS AFRICAINS, ARABES ET EUROPÉENS.

Nommé en janvier conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République, M. Henry Jean-Baptiste a été chargé, mercredi 14 novembre, par le conseil des ministres, de *« conduire avec les gouvernements des Etats concernés les conversations nécessaires à la mise en œuvre du trilogue entre les pays africains, arabes et européens »*.

M. Jean-Baptiste a la réputation d'un homme de contact, séduisant mais résolu, affable mais ferme, convaincu et déterminé à convaincre.

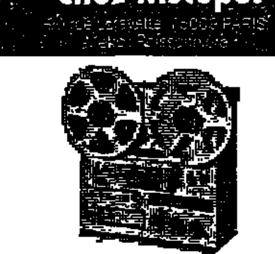
[Né le 3 janvier 1933 à Fort-de-France, conseiller référendaire à la Cour des comptes, il possède une solide expérience en matière de coopération. Originaire des Antilles, avec lesquelles il a gardé des liens étroits, il a vécu dans son terroir natal le drame du sous-développement.

Licencié en droit et en philosophie, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, il sort de l'ENA en 1964 et opte pour la Cour des comptes.

En 1965, il devient auditeur de première classe, puis il est nommé rapporteur auprès du Conseil supérieur de la Sécurité sociale. En 1968, il collabore aux travaux du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, avant d'être désigné comme rapporteur de la commission d'études des problèmes de l'ENA et d'être nommé maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

Mis en disponibilité auprès du ministre des affaires étrangères, puis auprès du ministre de la coopération, il quitte Paris pour Dakar en 1970. Détaché auprès de M. Senghor au titre de la coopération technique, il sera pendant huit ans conseiller financier du président du Sénégal.

Il a participé à d'épineuses négociations intéressant l'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains, caraïbes et du Pacifique (A.C.P.).]



DÉFENSE

Un régiment d'appelés de la 11e division parachutiste sera supprimé

Le 9e régiment de chasseurs parachutistes (R.C.P.), cantonné à Toulouse, sera supprimé prochainement. Il compte mille deux cents hommes. La 11e division parachutiste (D.P.), outre ses éléments organiques divisionnaires de commandement et de soutien à laquelle appartient le 9e R.C.P., ne comprendra plus alors que deux régiments d'appelés et trois régiments professionnels.

Parallèlement à la suppression du 9e R.C.P., le 1er régiment de chasseurs parachutistes, qui était jusqu'à présent l'une des trois unités d'appelés du contingent au sein de la 11e D.P., sera transféré de Pau-Idron, où il est actuellement stationné, à Pamiers (Ariège). Le camp de Pau, laissé vacant par le 1er R.C.P., sera occupé par le groupement d'instruction du 14e régiment parachutiste de commandement et de soutien précédemment stationné à Bayonne.

Ces différents mouvements, souligne-t-on à l'état-major, sont liés à la réorganisation, en cours, de l'armée de terre qui prévoit, ainsi qu'en a décidé la loi de programmation militaire approuvée par le Parlement, une diminution de vingt mille postes d'appelés du contingent et une relative stabilité des effectifs de carrière, durant la période 1977-1982. Entre 1977 et 1980, compte tenu du projet de budget de la défense pour l'année prochaine, l'armée de terre aura perdu quinze mille sept cent soixante-cinq appelés.

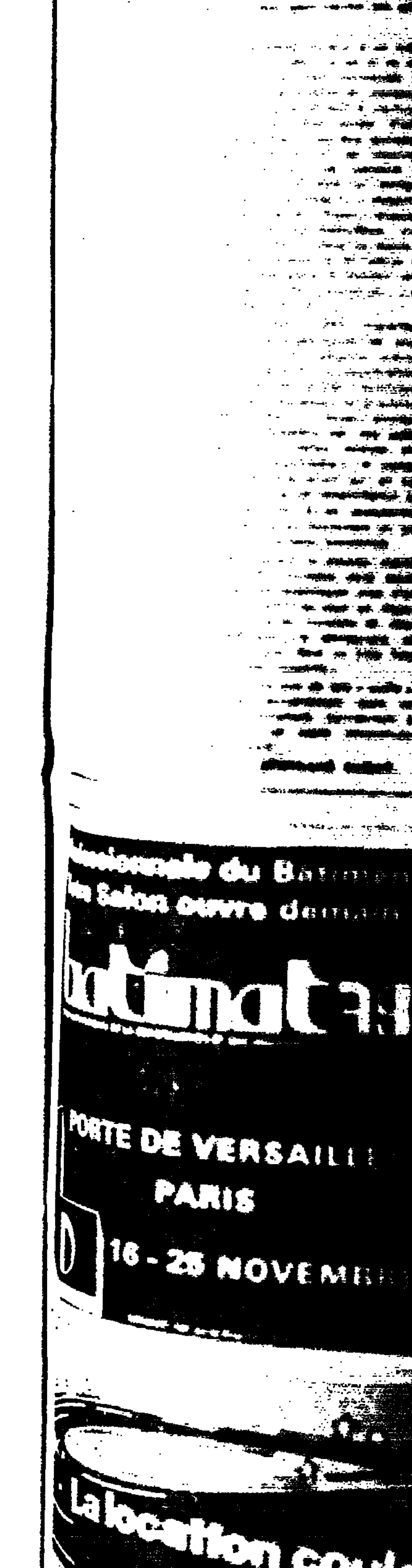
Si l'on exclut les cinq régiments (génie, artillerie, transmissions et hélicoptères de combat) qui forment les éléments organiques divisionnaires pour le soutien et le commandement, la 11e D.P. ne reposera plus désormais que sur trois régiments de professionnels (à Carcassonne, Castres et Calvi) et deux régiments d'appelés, au lieu de trois précédemment, le 6e régiment parachutiste d'infanterie de marine à Mont-de-Marsan et le 1er R.C.P., prochainement à Pamiers.

C'est durant l'été de 1980 que disparaîtra le 9e R.C.P. En revanche, le 1er R.C.P. ne bénéficiera pas de ses nouvelles installations dans l'Ariège avant 1981 probablement. Créé en 1615 à partir des vieilles bandes de Normandie, le 9e R.C.P. est l'un des plus anciens régiments de l'infanterie française puisque, sous le nom de 9e demi-brigade d'infanterie de ligne, il s'est notamment distingué à Fontenoy, Austerlitz, Wagram et Moscou. Il a participé à la guerre de 1870, à la première guerre mondiale (notamment à Verdun en 1916). Dissous en 1940, il renaît en 1956, sous le nom de 9e R.C.P., et prend part à la guerre d'Algérie.

● *L'explosion nucléaire au large des côtes de l'Afrique du Sud.* — L'Institut des sciences nucléaires de Nouvelle-Zélande aurait récemment mesuré de faibles taux de radioactivité dans des échantillons d'eau de pluie. Le département d'Etat américain a pris contact avec l'institut néo-zélandais pour effectuer un complément d'enquête et rechercher si des corrélations existent entre ces mesures et l'explosion nucléaire qu'aurait détecté, voici deux mois au large des côtes sud-africaines, un satellite espion américain (*le Monde* des 27 et 30 octobre).









Le Monde

équipement

— A PROPOS DE... —

UN BILAN DES ATELIERS PUBLICS D'URBANISME

Construire la ville avec ceux qui l'habiteront

De création récente pour la plupart, les Ateliers publics d'urbanisme (APU) ont tous la même vocation : introduire une pratique démocratique dans un domaine le plus souvent livré aux techniciens et aux spécialistes. Les APU, qui ont participé le 12 novembre à un colloque organisé à Juvisy, dans l'Essonne, n'ont pourtant pas caché les aléas de leurs initiatives.

A l'origine, tous les APU répondent à la volonté de quelques municipalités de gauche. Les motivations des élus varient pourtant : pour les uns, il s'agit de mettre en place un bureau d'étude communal qui ne veut pas dire son nom ; pour les autres, l'objectif se limite à une opération plus ou moins délicate à réaliser sans trop de remous. Pour d'autres enfin, il convient de constituer un outil technique livré sans l'ombre d'une restriction aux aspirations d'une population.

Tous s'accordent toutefois pour souhaiter une large participation des habitants, dont l'APU doit être le relais. La structure adoptée est donc souvent l'association, fût-elle statutairement contrôlée. Ainsi, explique M. Laurent Cathala, maire (P.S.) de Créteil, cette ville, où, selon lui, « la population a vu construire quinze mille logements sans jamais peser sur le choix », *où* « les sociétés d'économie mixte sont soumises aux fortes pressions de leurs actionnaires privés » *et où* « sont nés des sentiments d'agressivité », *l'atelier* « permet d'informer la population et de réduire les incompréhensions ». *A Annemasse, en Haute-Savoie, ville où, selon M. Deschamboux, son maire adjoint, l'* « urbanisme était à l'état sauvage », *l'APU est un moyen pour les élus de* « susciter la contestation, non pas pour la canaliser, mais pour que les gens disent ce qu'ils ont au fond d'eux-mêmes ».

Toutefois, l'ensemble des expériences évoquées au cours de ce colloque ramène à un même constat : dès lors qu'ils ne sont pas directement concernés par un projet précis et menaçant, les citoyens tardent à participer à la politique locale d'urbanisme. Peut-il en être autrement au point de voir les municipalités brader une parcelle de leur autorité dans un domaine aussi fondamental ? « L'essentiel, *considère M. Ergan, directeur de l'APU de Saint-Malo,* c'est la volonté politique du maire et de la municipalité. Si l'atelier est un écran entre le pouvoir politique et la population, c'est l'échec assuré. »

A Créteil, l'APU, travaillant avec les associations de quartier sur une opération précise de logements, a sensiblement modifié le projet municipal. Pourtant, reconnaît sa directrice, Mme Rist, « nous sommes encore ressentis par une partie de la population comme une officine municipale ». *A Juvisy, l'atelier, intervenant sur un travail concret de réhabilitation en centre ville, a pu populariser son action en contactant un par un les habitants concernés.*

Aujourd'hui, le premier mérite d'un APU consiste sans doute à ne pas revendiquer plus d'influence qu'il ne peut en disposer. En effet, constate M. Deschamboux, « la démagogie, ça marche une, deux ou trois fois, mais pas toujours ».

A moins que de tels « outils », utilisés actuellement dans un relatif isolement, parviennent à susciter un vaste mouvement participatif...

STEPHANE BUGAT.

CIRCULATION

La polémique sur la sécurité routière

● *De nouvelles statistiques montrent l'efficacité de la ceinture*

● *De nombreux automobilistes critiquent l'utilisation des codes en ville*

Les dispositions adoptées pour améliorer la sécurité routière ont été souvent contestées. De nouvelles statistiques plus complètes et plus largement commentées viennent d'être publiées sur l'efficacité de la ceinture de sécurité. Mettront-elles un terme à la polémique qui depuis de longues années oppose sur ce sujet partisans et adversaires de cette mesure ? L'obligation imposée plus récemment de rouler en code dans les agglomérations suscite en revanche de très vives et très nombreuses réactions.

Des statistiques détaillées et commentées tendant à démontrer l'efficacité de la ceinture de sécurité ont été présentées le 14 novembre par une équipe de trois médecins et de trois ingénieurs. Huit ans de recherches portant sur 3 138 accidents de la route survenus dans la région Ouest de Paris ont préparé les conclusions exposées par les professeurs Alain Patel, Claude Got et Claude Terrière, de l'institut de recherche orthopédique de l'hôpital Raymond-Poincaré, de Garches, et les ingénieurs André Fayon, François Hartemann et Christian Thomas, du laboratoire de physiologie et de biomécanique de l'association Peugeot-Renault ont révélé leurs conclusions.

Pour ces spécialistes les résultats sont clairs. La proportion de tués parmi les conducteurs portant la ceinture est plus de deux fois inférieure (2,11) à ce qu'elle est pour les conducteurs qui ne la portent pas. La proportion des tués parmi les passagers avant est divisée par trois (3,11) grâce à la ceinture.

Afin d'accroître la fiabilité de cette étude on a veillé à ce que les accidents dont ont été victimes les automobilistes portant la ceinture les avaient exposés à des risques, en tout point comparables à ceux qu'avaient encourus les automobilistes qui ne la portaient pas.

Autre constatation : c'est lors d'un choc frontal que l'efficacité de la ceinture est la plus grande. Les blessures graves ou mortelles à la tête par exemple sont neuf fois moins fréquentes chez les passagers avant portant la ceinture que chez ceux qui ne l'utilisent pas.

L'incendie ou l'immersion font-ils courir un risque plus élevé pour les automobilistes qui portent la ceinture de sécurité ? L'analyse des résultats de cette enquête et d'autres menées notamment en Grande-Bretagne et en Suisse ne permet pas actuellement d'établir de statistique significative, ont déclaré médecins et spécialistes. Mais des perfectionnements sont à l'étude pour faciliter et si possible rendre automatique le débouclage de la ceinture après un choc.

Une protestation de la Fédération des clubs automobiles

M. Arnold de Waresquiel, président de la Fédération des clubs automobiles vient de demander l'abolition immédiate de l'obligation d'utiliser la nuit les codes en ville et la création d'un « feu ville » intermédiaire entre les feux de position et les feux de croisement.

Estimant que les feux de croisement sont dangereux la nuit dans les agglomérations et considérant que le décret imposant cette mesure *« a été pris à la hâte et sans étude sérieuse »*, le président de la F.F.C.A. demande que l'automobiliste retrouve la liberté de choisir les feux qu'il utilise *« selon les circonstances »* et propose que *« concertation avec les pouvoirs publics et éducation de l'opinion remplacent désormais réglementation arbitraire et sanctions »*.

D'autre part, au cours d'une question au gouvernement, M. Claude Martin, député R.P.R. de Paris, a interpellé, le 14 novembre, le ministre des transports, M. Joël Le Theule, sur cette même question.

« De nombreux automobilistes, a-t-il déclaré, *ont très mal accueilli cette nouvelle contrainte, dont ils perçoivent mal l'utilité et dont les associations d'usagers ont dénoncé les inconvénients : éblouissement par temps de pluie lorsque le trafic est intense, mauvaise visibilité de la glissière de sécurité, éblouissement des conducteurs qui discernent plus mal les piétons ou les deux-roues. Je n'ignore pas que quatre de nos partenaires de la Communauté économique européenne et plusieurs pays étrangers ont déjà institué cette obligation. Il ne faut pas, pour autant, en conclure qu'elle est nécessairement bonne pour notre pays. »*

M. Le Theule a fait une réponse nuancée, rappelant qu'il ne s'agissait que d'une mesure expérimentale. Il a notamment déclaré :

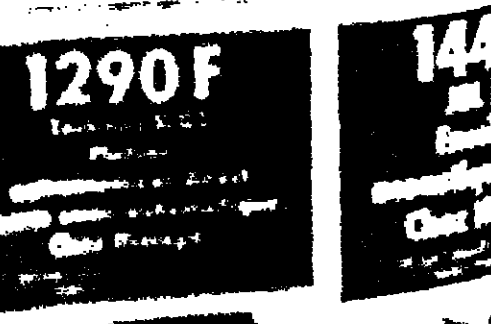
« Cette décision a été prise après de longues études, et j'ai voulu lui donner un suffisant caractère d'expérimentation pour que nous puissions en tirer tous les enseignements. Vous suggérez qu'on laisse aux automobilistes la possibilité d'apprécier l'opportunité d'allumer les codes. Si cela peut encore se concevoir à Paris, il n'en est pas de même dans les villages et les banlieues où les codes s'imposent. »

TRANSPORTS

● *Un nouveau Bureau pour les pilotes de ligne.* — Le Syndicat national des pilotes de ligne (S.N.P.L.) vient d'élire un nouveau bureau national, dont la composition est la suivante : président, M. Max Venet (Air France) ; secrétaire général, M. Jean-Claude Rochereau (Air Inter) ; vice-président, M. André Delaune (Europe Aero Service) ; trésorier, M. Christian Daumal (U.T.A.)

DÉFENSE

Un régiment d'appelés de la 11e division parachut[...] sera supprimé





Le Monde

société

JUSTICE

DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

M. Giscard d'Estaing s'inquiète de la complexité des textes législatifs

Pour la première fois depuis le début de son septennat, M. Giscard d'Estaing a rendu visite, mercredi 14 novembre après-midi, au Conseil d'Etat, où il s'est inquiété de la complexité croissante des textes législatifs et réglementaires. Ce souci de clarification s'est également exprimé lorsque le chef de l'Etat, entouré du premier ministre, président du Conseil d'Etat (1), et du garde des sceaux, a plaidé pour une jurisprudence administrative moins « byzantine ». La « signification sociale » de cette jurisprudence, a-t-il déclaré, doit être perceptible de tous, citoyens et administration.

En réponse à M. Christian Chavanon, vice-président du Conseil d'Etat, qui s'inquiétait de la progression des affaires soumises à cette juridiction, M. Giscard d'Estaing a souhaité que le Conseil d'Etat « ait sa juste part dans les crédits nouveaux dont disposera, en 1980, le ministère de la justice ». Neuf mille quatre cent cinquante-cinq affaires restaient à juger au mois de septembre 1978, alors que quatre mille quatre cent trente-trois seulement avaient été examinées au cours de l'année 1977-1978. Le délai de plus d'un an que mettent la moitié des affaires contentieuses à être réglées doit être raccourci, estime le président de la République, si l'on veut que le Conseil d'Etat « continue à jouer son rôle régulateur entre l'Etat et les citoyens ».

Pour le chef de l'Etat, « *le Conseil d'Etat apporte la démonstration, propre à notre système administratif, que l'homme n'est libre que dans un Etat libre, avec un juge libre et indépendant.* » « *Mais,* dit-il, *la réussite de la juridiction administrative française, si incontestable soit-elle, n'est pas acquise définitivement. Des retards accumulés dans le jugement des affaires pourraient remettre en cause la valeur du contrôle exercé par le juge administratif sur l'administration.* »

Parmi les causes de l'augmentation du contentieux, M. Giscard d'Estaing cite « *l'affaiblissement des préoccupations juridiques de l'administration. Certains administrateurs, invoquant à tort l'argument de l'efficacité, ont pu être tentés de privilégier l'objectif sur les moyens d'y parvenir. D'autres, absorbés par la préparation de textes de plus en plus nombreux, ont pu en négliger la qualité juridique en croyant ainsi gagner du temps.* »

« *Ne faut-il pas reconnaître, enfin,* déclare le président de la République, *que la jurisprudence administrative est devenue si complexe et si subtile que les administrations n'y discernent plus les grandes lignes directrices dont elles ont besoin pour guider leur action quotidienne. L'incertitude contentieuse de la juridiction crée le trouble juridique dans l'administration.* »

(1) De droit, le premier ministre préside le Conseil d'Etat, mais cette présidence est rarement effective.

A côté de l'effort financier consenti par l'Etat, poursuit le président de la République, « *il y a celui demandé aux administrations. Il faut veiller à préserver la qualité juridique de notre administration et de ses fonctionnaires, qui a fait leur réputation, et sans laquelle nous ne pourrions prétendre vivre dans un Etat de droit. Dès à présent, je demande au premier ministre d'appeler l'attention des ministres supr l'intérêt d'une amélioration de leurs services contentieux et sur l'impérieuse nécessité de faire respecter l'autorité de la chose jugée non seulement dans la lettre, mais aussi dans l'esprit, notamment en interdisant à leur administration de poursuivre les contentieux individuels dès lors qu'une décision juridictionnelle posant un principe est intervenue définitivement.*

« Un langage moderne et simple »

M. Giscard d'Estaing déclare alors : « *Je demande au premier ministre de veiller, dans l'organisation du travail gouvernemental, à donner au Conseil d'Etat le temps indispensable dont il a besoin pour rendre ses avis.* » Le chef de l'Etat estime qu'il serait utile que l'échange d'information entre les rédacteurs des textes législatifs et les membres du Conseil d'Etat chargés de donner ces avis commence dès la préparation de ces textes et non plus au stade ultime de leur élaboration.

Le président de la République plaide pour la clarté juridique et se dit préoccupé de la complexité croissante des textes législatifs et réglementaires. Il déclare, d'autre part : « *Je crois, comme vous, que la justice administrative ne doit pas s'écarter des principes qui ont fait sa réputation et sa force : d'abord une jurisprudence fondée sur des principes clairs, trouvant son inspiration dans la notion de service public dont la signification sociale est perceptible aussi bien pour les citoyens que pour les administrations, ensuite un langage moderne et simple, enfin des délais de jugement adaptés à la rapidité de l'évolution du monde dans lequel nous vivons.* »

M. Giscard d'Estaing plaide ensuite pour la rapidité, qui « *constitue aujourd'hui, s'agissant du contentieux administratif, le souci prioritaire des justiciables* ». Le chef de l'Etat esquisse enfin un certain nombre de réformes, « *qu'il s'agisse du transfert à l'ordre judiciaire de certaines compétences qui n'appartiennent pas par nature aux juridictions administratives, qu'il s'agisse de l'organisation, du fonctionnement ou des méthodes de travail de la section du contentieux du Conseil d'Etat ; qu'il s'agisse enfin, devant les tribunaux administratifs, du développement de la conciliation préalable, de la dispense dans certains cas des conclusions du commissaire du gouvernement ou de l'accroissement des responsabilités du juge délégué.* » Le président de la République estime, en conclusion qu'il serait souhaitable que « *certaines de ces réformes puissent aboutir dans le courant de l'année prochaine* ».

[Au cours de son allocution, le président de la République a justement insisté « sur l'impérieuse nécessité de faire respecter l'autorité de la chose jugée » par l'administration. C'était rappeler un projet de loi adopté au conseil des ministres du 19 avril 1977 relatif, précisément, à l'« exécution des décisions des juridictions administratives ».

Ce texte permet de prononcer des amendes dites astreintes si une administration « n'exécute pas ou n'exécute que partiellement ou tardivement des décisions des juridictions administratives ». Le projet a été adopté dès le 26 mai 1977 par le Sénat, le 22 novembre par l'Assemblée nationale, le 20 décembre de la même année par le Sénat en deuxième lecture. Il est à présent de retour devant l'Assemblée. Deux ans ont passé. Les propos du chef de l'Etat devraient inciter le gouvernement et l'Assemblée à achever ce qu'ils avaient si bien commencé. — Ph. B.]

A LA COUR D'APPEL DE PARIS

L'arrêt sur « le Pull-over rouge » est fondé sur une atteinte à la vie privée des époux Rambla

La première chambre de la cour d'appel de Paris a fait connaître, mercredi 14 novembre, les motifs de son arrêt du 9 novembre prescrivant, en appel de référé, la suppression de quatre scènes du film *le Pull-over rouge* et l'insertion d'un communiqué annonçant cette décision. Me Georges Kiejman, conseil de M. Michel Drach, réalisateur, et des producteurs, s'était élevé après la lecture du dispositif contre le fait qu'il ne pouvait prendre copie des motifs de la sentence pour la bonne raison que ceux-ci... n'avaient pas été rédigés. Et il avait annoncé son intention de se pourvoir en cassation.

Dans ses motifs, la cour déclare notamment :

« *... Alors que le déroulement de l'enquête et du procès consécutifs à la perte cruelle pour les époux Rambla de leur enfant et les circonstances tragiques de cette mort étaient encore trop récents pour ces derniers et les avaient profondément atteints dans leur vie affective et familiale, il appartenait aux réalisateurs du film litigieux, conscients d'ailleurs de la douleur que sa projection ne manquerait pas de raviver en le présentant publiquement, de solliciter et d'obtenir préalablement l'autorisation ou consentement des parents de la petite victime... En effet, un certain nombre de scènes du film, d'une durée totale, il est vrai, de huit à dix minutes environ sur une bande cinématographique d'une centaines de minutes, représentent : 1) les époux Garcia, dont l'identification avec les époux Rambla est évidente, dans l'intérieur de leur appartement à l'annonce de la disparition de leur enfant ; 2) Mme Garcia apprenant dans l'escalier de son immeuble la mort de son enfant ; 3) l'évanouissement de Garcia au moment de l'identification de la petite victime ; 4) l'évocation par le père de sa fille lors des débats devant la cour d'assises.* »

« *Ces scènes,* poursuit la cour, *où sont présentés avec la puissance évocatrice de l'image cinématographique le comportement des époux Rambla et l'expression de leurs sentiments de profonde douleur, s'agissant de personnes de condition modeste n'ayant et ne souhaitant avoir aucune vie publique, ne relèvent dès lors que de l'intimité de leur vie privée (...). Il s'ensuite que, un réalisant sans autorisation les quelques scènes sus-indiquées, les auteurs du film litigieux ont, alors que les époux Rambla avaient aux termes de l'article 9, paragraphe I du code civil, droit au respect de leur vie privée, porté atteinte à l'intimité de cette vie (...).* »

● *L'Association légitime défense* apporte, « *sans aucune restriction* », son « *soutien total aux courageux élus de la nation, quelle que soit leur appartenance politique, qui ont dit non à l'apologie du crime, retracée dans l'immoral film* le *Pull-Over rouge. (...) Les Français en ont assez des vols, tortures, viols et assassinats commis sous le regard bienveillant de certains responsables de l'Etat, plus enclins à gémir sur le sort des voyous que sur celui des braves gens* ».

L'affaire de « Radio-Riposte »

M. Mitterrand a refusé d'être interrogé par le juge d'instruction

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, n'a pas déféré mercredi 14 novembre à la convocation de M. Roger Lecante, doyen des juges d'instruction de Paris, qui l'avait inculpé le 24 août d'infraction au monopole radiophonique en raison de l'émission pirate de Radio-Riposte du 28 juin. Ses enfenseurs, Mes Roland Dumas et Robert Badinter, ont remis au magistrat une lettre de leur client dont voici le texte :

« *Monsieur le doyen,*

» *J'ai bien reçu votre convocation m'invitant à me rendre à votre cabinet le 14 novembre pour y être entendu à nouveau au sujet de Radio-Riposte. Or vous m'avez fait connaître lors de mon audition du 24 août que des inculpations vous avaient été demandées dans cette affaire par réquisitions écrites de M. le procureur de la République, magistrat statutairement tenu de suivre les injonctions du garde des sceaux. C'est donc le gouvernement, en la personne de ce dernier, qui a décidé les poursuites contre mes amis et moi-même, laissant apparaître par là clairement le caractère politique de sa démarche.*

» *Puisqu'il s'agit d'un procès politique, vous comprendrez que je me comporte en conséquence. C'est pourquoi, le 24 août, j'ai dénoncé devant vous le détournement inconstitutionnel du service public de radio et de télévision par le président de la République et le gouvernement, et je vous avais suggéré d'orienter vos investigations dans cette direction. La justice tolérera-t-elle plus longtemps la confiscation à des fins partisanes par les plus hauts personnages de l'Etat d'un bien appartenant à la nation? Radio-Riposte n'est que la juste protestation de citoyens qui entendent saisir l'opinion de ce qui constitue par sa répétition systématique une fraude à la loi, un véritable abus de pouvoir.*

» *Je n'ai pas invoqué précédemment et ne le ferai pas davantage aujourd'hui la règle républicaine de l'inviolabilité des parlementaires pour les actes et propos accomplis ou tenus en cours de session, désireux que je suis de demeurer entièrement solidaire des militants incriminés qui ne disposent pas de cette qualité. Mais, n'ayant rien à ajouter à ce que j'ai eu l'occasion de vous dire, et puisque vous possédez tous les éléments d'appréciation que j'étais en mesure de fournir, chacun reconnaîtra l'inutilité d'une nouvelle audition.*

» *Il n'y a rien dans cette attitude qui vous concerne personnellement. En fait, je viens d'en donner la raison. En droit, les déclarations que je vous ai déjà faites suffisent à assurer la régularité de l'instruction. La position qui est la mienne est simplement celle que, en ma qualité de responsable national d'un grand parti politique, j'estime devoir assumer face aux agissements d'un pouvoir politique qui, me semble-t-il, pourrait plus utilement s'occuper des multiples affaires touchant à la justice et qui le concernent directement.*

» *Je vous prie de croire, monsieur le doyen, à l'expression de mes meilleures salutations.* »

[Le magistrat instructeur a, en principe, la possibilité de délivrer un mandat d'amener contre M. François Mitterrand. Selon les défenseurs de ce dernier, on ne peut pas reprocher au premier secrétaire du parti socialiste de bloquer l'instruction en se dérobant aux auditions. En effet, une jurisprudence très ancienne de la Cour de cassation montre qu'une instruction est considérée comme valable dès lors qu'on a entendu une fois l'inculpé. M. Mitterrand peut donc, dès maintenant, être renvoyé devant un tribunal correctionnel.

MM. Laurent Fabius, député (P.S.) de Seine-Maritime, et Bernard Parmantier, sénateur (P.S.) de Paris, inculpés le 24 août en même temps que M. Mitterrand, ont été interrogés par M. René Guillaud, vice-doyen des juges d'instruction de Paris, le 25 septembre (« le Monde » du 27 septembre).

MM. Jean Ducarroir et Patrick Farbiaz, les deux techniciens qui ont réalisé l'émission du 28 juin, n'ont pas répondu aux convocations du magistrat instructeur. Celui-ci a délivré un mandat de comparution pour le 6 septembre (« le Monde » du 8 septembre ». Les techniciens ne se sont pas présentés. Mais ce mandat, qui contient le délit retenu contre eux — « diffusion d'une émission en infraction au monopole de la radiodiffusion » — ayant valeur d'inculpation, le magistrat peut désormais délivrer contre eux des mandats d'amener ou simplement les renvoyer devant le tribunal correctionnel sans les avoir entendus.]

LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE LA MORT DE JACQUES MESRINE ET LA « LÉGITIME DÉFENSE PERMANENTE »

Dans une lettre adressée à M. Christian Le Guenehec, procureur de la République au tribunal de grande instance de Paris, le Syndicat de la magistrature s'interroge sur la manière dont le parquet de Paris pourra faire la lumière sur les circonstances de la mort de Jacques Mesrine.

« *Le dimanche 4 novembre 1979,* écrit le S.M., *lors d'une conférence de presse où vous avez divulgué le contenu d'une bande magnétique découverte au domicile de Jacques Mesrine, vous avez déclaré, au sujet des circonstances de son interpellation par la police : « Le fait de » rechercher Mesrine, c'était être » en état de légitime défense » permanente ». En tenant ces propos, vous êtes allés au-delà des déclarations faites par les responsables de la police, lesquels ont précisé que le feu n'avait été ouvert qu'après que le malfaiteur eut esquissé un geste qui pouvait être interprété comme une menace (...)* ».

« *Personne n'ignore les risques réels courus par les fonctionnaires de police pour arrêter un individu aussi dangereux que Mesrine,* ajoute le syndicat. *Vos déclarations tendent à justifier par avance toute décision antérieure de l'abattre qui viendrait à être révélée. Au moment où sa famille vient de déposer plainte pour rechercher si une telle décision a été prise, ce qui, en droit, constituerait un assassinat — sauf à démontrer qu'il y a eu effectivement légitime défense, — votre position publique permet de douter que, dans cette affaire, le parquet de Paris contribue à la recherche de la vérité.* »

● *Le P.S. et le recrutement des magistrats.* — Le parti socialiste a dénoncé, mercredi 14 novembre, le projet de loi sur le recrutement des magistrats adopté en première lecture le 11 octobre par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 13 octobre) : « *Ce texte renforce de façon inacceptable le poids du pouvoir exécutif dans le choix et la carrière des magistrats,* précise le communiqué, *et la création de « magistrats de remplacement » porte atteinte au principe constitutionnel de l'inamovibilité des juges du siège.* »

POLICE

UNE NOUVELLE « BAVURE » A ORLÉANS ?

Un jeune homme affirme avoir été victime de violences policières

De notre correspondant

Orléans. — *Le gardien de la paix Jean-Claude Cailleaux, auteur du coup de feu qui a blessé grièvement un jeune automobiliste pris à tort pour un malfaiteur, a été inculpé mardi 13 novembre pour coups et blessures involontaires. Aucune mesure de suspension n'a été prise à l'encontre du policier, qui a été mis en congé provisoire.*

Une autre affaire vient d'être révélée à Orléans après la plainte déposée par un jeune homme victime de violences policières.

Après la « bavure » dont a été victime un automobiliste, une nouvelle affaire met en cause la police d'Orléans. Une plainte contre X... vient d'être déposée par un jeune homme âgé de vingt-deux ans, M. Eric Belouet, actuellement sans emploi, demeurant à Orléans, qui se plaint d'avoir subi des violences policières.

Le 6 novembre, en milieu de matinée, plusieurs individus sonnaient à la porte du jeune homme, tandis que, au même moment, deux autres, en civil, apparaissaient au balcon et frappaient à la fenêtre. Après qu'il eut ouvert, ces hommes lui passaient les menottes, perquisitionnaient son appartement, puis l'emmenaient au commissariat central, où il était interrogé pour une affaire de vol. Dans l'après-midi, après qu'on lui eut mis à nouveau les menottes, les mains dans le dos, ainsi qu'aux pieds, M. Belouet affirme avoir été frappé, à coups de poing au niveau du thorax, et avoir reçu des coups de matraque sur la tête. Excédé, il se serait alors précipité sur la fenêtre, s'ouvrant l'arcade sourcilière. M. Belouet a été emmené à l'hôpital, et il affirme que « *ces mêmes individus qui se prétendent policiers* » seraient revenus lui faire signer plusieurs papiers. Il est ressorti de l'hôpital le 10 novembre et a déposé plainte « *pour dégradation volontaire d'objets mobiliers et coups et blessures volontaires* ». Un certificat médical a été joint.

La police dément

La police conteste formellement et avec véhémence les propos de M. Belouet, qui, selon elle, était déjà connu de ses services. Elle affirme avoir les preuves « *imparables* » que tous les éléments de cette plainte sont « *archifaux* ». Le chef de la sûreté urbaine d'Orléans, M. Laurent, a déclaré son intention de déposer une plainte « *en dénonciation calomnieuse* » contre le plaignant et contre « *ceux qui ont transmis des informations erronées* ». — R. G.

CATASTROPHES

Le séisme en Iran

LE NOMBRE DES MORTS VARIE DE DEUX CENT CINQUANTE A PLUS DE CINQ CENTS SELON LES SOURCES

Téhéran (*A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.*). — Il est très difficile d'obtenir des informations précises sur le séisme qui s'est produit, tôt dans la matinée le 14 novembre, dans le nord-est de l'Iran. Le nombre des morts varie de deux cent cinquante à cinq cents ; selon les agences, la localisation de la région qui a été frappée varie : tantôt, elle est à 80 kilomètres au nord-ouest de Meched ; tantôt à 300 kilomètres au sud de cette même ville.

Ce qui est certain, c'est que la secousse principale avait une magnitude de 6,7 (calculée par le centre américain de sismologie de Denver et par le centre sismologique européo-méditerranéen de Strasbourg) et pouvait donc être très destructeur et meurtrier. Rappelons que le tremblement de terre de Tabas, survenu le 16 septembre 1978 dans le nord-est de l'Iran avait une magnitude voisine de 7 et a tué probablement vingt-cinq mille personnes.

Selon la radio iranienne, les hôpitaux de la région ne peuvent faire face à l'afflux de blessés. Des équipes et du matériel de secours, ainsi que des hélicoptères auraient été envoyés de Téhéran.

Dans le Bosphore

COLLISION ENTRE UN PÉTROLIER ET UN CARGO : CINQUANTE DISPARUS

Istanbul (*A.F.P.*). — Cinquante disparus et trois blessés, tel est le bilan provisoire de la triple explosion et de l'incendie qui ont suivi, le 15 novembre dans le Bosphore, la collision entre un pétrolier roumain et un cargo grec.

La navigation a été suspendue jusqu'à nouvel ordre sur le Bosphore entre la mer Noire et la mer de Marmara, indique-t-on à Istanbul de source militaire.

● *L'explosion de l'hôpital de Parme* (*le Monde* du 15 novembre) a fait vingt morts et non onze, a-t-on constaté dans la soirée du 14 novembre





Le Monde

culture

THÉATRE

« LE VOLCAN DE LA RUE ARBAT »

d'Alexei Arbouzov

La rue Arbat, à Moscou, est une promenade qui a son charme, les maisons anciennes sont peintes de couleurs fines, la chaussée serpente un peu, il y a un vieux théâtre, un naturaliste qui vend des pingouins, un tabac et un magasin de thé très beaux, plusieurs antiquaires, et, flânant, des demoiselles d'un autre âge avec gants de fil et col de dentelle. Lorsqu'on prend, rue Arbat, une voie de traverse, on tombe sur des pavillons de bois, des jardnis avec tournesols, des chats d'une grandeur anormale, assis au milieu de la rue et qui refusent de bouger.

La rue Arbat est pour les Russes synonyme de poésie, d'imprévu, de détente. Pas étonnant qu'Alexei Arbouzov, vieux renard du théâtre de distraction, ait placé cette rue Arbat dans le titre d'une de ses pièces. Il y est question d'un fabricant de marionnettes, plus très frais, qui devient amoureux d'une jeune fille un peu effrontée.

Les pièces de boulevard, qu'elles soient de l'Est ou de l'Ouest, respectent, parmi d'autres recettes, celle de mettre en jeu des adolescents qui sont toujours décidés, rapides, francs, réalistes, et en comparaison de qui les croulants hésitent, vasouillent. *Le Volcan de la rue Arbat* est donc dans la ligne. C'est une œuvre pas méchante, d'altitude très modérée, un pastel de salle à manger.

La mise en scène d'Yves Bureau expédie les affaires courantes. Le décor de Jean Bonachi, la musique de Georges Delerue, tournent systématiquement le dos à la Russie.

Il faudra attendre quelques jours pour que MM. Jacques Fabbri (le marionnettiste) et Gabriel Jabbout (son copain) se dégèlent, trouvent quelques idées de jeu, un ton. Des autres comédiens (les jeunes), craignons qu'il n'y ait même pas ça à espérer.

MICHEL COURNOT.

★ Potinière, 20 h. 30.

« Et pourtant ce silence ne pouvait être vide » à Gennevilliers

Question d'écriture

Bernard Sobel accueille à Gennevilliers, jusqu'au 9 décembre, sous le label Festival d'automne, *Et pourtant ce silence ne pouvait être vide*, de Jean Magnan, par le Théâtre de la Reprise, troisième version. Le première était la mise en espace au Théâtre Ouvert de Lucien Attoun, à Avignon. Dans la chapelle des Pénitents blancs, l'histoire des sœurs Papin, qui massacrèrent sans motif apparent leur patronne et sa fille, s'inscrivait en spirales de monologues et dialogues, rêves étouffés, liturgie vide des conversations, rituel de la vie bourgeoise. Jean Magnan ne cherche pas, comme l'ont fait Jean Genet (*les Bonnes*) ou Jean Vauthier (*les Abysses*), à montrer l'irrésistible force des passions haineuses. Il ne cherche pas non plus à démontrer l'insupportable pression sociale. Il décrit la trajectoire d'un geste meurtrier, à partir du moment où il naît dans l'inconscient.

La deuxième version, c'était au Théâtre du VIII[e], à Lyon, le dernier spectacle de Robert Girones en tant que directeur du centre dramatique. C'était un va-et-vient en larges courbes, d'objets transparents, de mots enchaînés à des silences opaques (*le Monde* daté 28-29 janvier).

« *A Lyon,* dit Robert Girones, *la forme et les dimensions de la salle nous ont imposé une vision panoramique, et nous avons insisté sur l'effet d'éloignement. A Gennevilliers, la salle est plus petite, et nous englobons le spectateur dans l'image. La pièce met en balance des plans oniriques et des gestes quotidiens auxquels l'effet de rapprochement donne une valeur presque première, quelque chose d'inquiétant.* »

La mise en espace de Théâtre Ouvert a permis de découvrir en Jean Magnan un auteur important à plus d'un titre : pour son talent poétique, pour la qualité théâtrale et la modernité de son écriture. Formée par le cinéma, la nouvelle génération des hommes de théâtre ne voit plus le texte comme le matériau de base unique et définitif sur lequel se construit le spectacle. L'auteur ne se borne pas à apporter une histoire dialoguée. Il participe jour après jour à l'élaboration d'images qui tendent à faire voir toutes les éventualités de l'histoire. On ne se contente plus d'une fable linéaire en noir et blanc, on veut du cinémascope, de la quadriphonie. On se réfère à la musique, aux arts plastiques. Les scénographes ne sont plus des architectes qui élèvent les structures d'un monde utopique, ils sont des peintres qui en organisent les ambiguïtés.

L'originalité et la sûreté d'écriture de Jean Magnan se sont développées par son travail avec Robert Girones, à l'intérieur d'une équipe, celle du centre dramatique. Robert Girones n'est plus directeur de centre et voudrait cependant poursuivre l'œuvre commencée. Il rêve d'un bureau, d'une salle de répétitions, de trois permanents salariés, d'une mise de fonds pour engager des comédiens... Le ministère lui promet 250 000 francs...

Et pourtant, on dit qu'il n'y a pas d'auteurs et que les auteurs ne savent pas écrire au présent.

COLETTE GODARD.

★ Salle des Grésillons, 20 h. 30.

■ Le collectif Jeune Cinéma et la revue « Cinéma différent » présenteront les 16 et 17 novembre une rétrospective du Festival international du jeune cinéma d'Hyères, au Studio Action-République, à Paris.

■ Un débat sur le film « De la nuée à la résistance » est organisé, ce jeudi 15 novembre, au cinéma la Pagode, à l'issue de la séance de 22 heures, en présence des réalisateurs Danielle Huillet et Jean-Marie Straub.

Un festival pour les enfants

Un festival d'automne pour enfants, ce n'est déjà pas si mal. Sur plus d'un mois (13 octobre-17 novembre), avec une quinzaine de spectacles de Belgique, de Suisse, de France, du Québec, ce premier festival de Bruxelles vient de prouver avec éclat que l'enfance sort enfin de son ghetto et que les créateurs de spectacles peuvent sans crainte oser être eux-mêmes, en abandonnant au magasin d'accessoires toutes les idées reçues sur l'enfance.

C'était le cas de l'*Opéra Jubfub* de la Carrerarie (Lyon), où la musique devient décor et soutient un jeu subtil de non-sens ; de l'*Amandine*, de Bruno Castan, qui peint en images d'une grande délicatesse les troubles et les confusions de l'adolescence, d'après un texte de Michel Tournier ; du *Bestiaire des Gueux* du Théâtre de la Vie (Bruxelles), où Renart n'est plus le héros ni l'anti-héros de trop d'adaptations rapides, mais un homme parmi d'autres, tantôt victime, tantôt coquin, au milieu d'une jungle sociale qui n'a plus rien de médiéval ; des *Contes* d'Eugène Ionesco, par le Théâtre de la Guimbarde (Bruxelles), qui disent l'inquiétude de l'enfant, sa solitude, son étrangeté au sein même de l'îlot familial ; ou enfin de ces étranges *Contes des Mille et Une Ruines* de la Comédie de Lorraine, réflexion amère sur le pouvoir, le miroir de la vie d'une compagnie qui refuse les recettes de bonne humeur et les thèmes traditionnels.

L'exemple de la Belgique est très encourageant. La commune de Woluwé-Saint-Pierre (l'une des dix-neuf qui forment la commune de Bruxelles) vient de charger le Théâtre de la Vie d'animer un centre dramatique pour la jeunesse unique en Europe : une grande bâtisse toute neuve (où s'est tenu le festival), en bordure d'un parc avec salle bien équipée, grand hall d'expositions... Il est vrai que le Théâtre de la Vie a fait ses preuves depuis dix ans et que son directeur, Herbert Rolland, a su jouer de toutes les ressources d'un système culturel complexe (aides multiples émanant du ministère de la culture française, de la commission de la culture de Bruxelles, des relations culturelles internationales, etc.)

La Belgique prend l'enfance au sérieux. Des ateliers de recherche à Louvain-la-Grande, le Centre de recherche théâtrale de Bruxelles (dirigé par Roger Deldime) poursuivent sans relâche leur exploration de l'enfant spectateur. L'A.S.B.L. (Association pour la promotion et la diffusion des spectacles pour enfants et adolescents) organise chaque année à Liège des rencontres où des jurys qui ne comptent pas que des éducateurs s'attachent à découvrir de nouvelles compagnies à soutenir.

Cependant en France, un théâtre aussi célèbre que celui des Jeunes Années, de Lyon, ne sait même pas où il sera logé dans quelques mois, depuis qu'a été officiellement décidé son départ du Théâtre du 8[e] où il était hébergé depuis des années. La ville s'en tient à de très vagues promesses. Et c'est à Lyon que se tiendra, en 1981, le congrès mondial de l'ASSITEJ (Association internationale du théâtre pour l'enfance et la jeunese).

BERNARD RAFFALLI.

★ Théâtre de la Vie, 100, avenue de Haras, 1150 Bruxelles, tél. 762-71-32.

CALENDRIER DES SPECTACLES

— Kikérikiste, *au Théâtre du Gros Caillou de Caen (du 16 au 30 novembre).*

— *A Saint-Denis : deux spectacles d'intervention de la Compagnie Bazilier :* la Gaffe *et* Banc public *(du 19 au 24 novembre).*

— *A Aulnay-sous-Bois :* Cosec, *de la Rose des Vents, et* Nef 31, *de Bruno Castan (Maison de la culture de la Seine-Saint-Denis, du 20 au 27 novembre).*

— *A Paris, au Studio-Théâtre 14 :* les Contes du chat perché, *par la Compagnie de la Licorne, jusqu'au 1er décembre ; au Théâtre 13 :* la Revanche du dragon, *par la Compagnie de l'Elan.*

MUSIQUE

La voix de Tamia

L'enfant de la campagne lance des cris par les chemins de traverse et arrête sa voix soudain, comme interdit : il écoute. L'enfant de la campagne ainsi souvent joue avec l'écho, et rêve que la colline lui répond. Imitant la chouette ou le loup hurlant qu'il n'a jamais rencontré, il module. Il apprend sa propre voix. Plus tard, il se taira : seuls les bergers n'oublient jamais ce bonheur d'enfance. Qu'ils passent leurs jours au fond de la Turquie, dans la montagne sicilienne ou au flanc de la cordillère des Andes, ces solitaires chantent. Chants sans paroles.

Derrière les vagues, les baleines chantent. Les baleines chantent, et l'on croirait qu'elles pleurent. La tristesse de Tamia a quelque chose à voir avec cette grande tristesse et son évident plaisir de chanter n'est pas très éloigné du bonheur des bergers. C'est en 1972 qu'elle commença de broder son cri devant un public.

Tamia est la seule Française à s'être produite (les 13 et 14 novembre) dans le cycle des « performances » qui font de la Chapelle de la Sorbonne un des rares lieux du huitième Festival d'automne où l'on sente fort un esprit. Le choix des musiciens qui s'y produisent a sa cohérence. Une cohérence américaine : ceux et celles qu'on peut entendre là viennent des Etats-Unis.

Il est d'autant plus dommage que, comparée à ceux-là, Tamia, avec sa Cantate pour voix solo et chœurs magnétiques, *ait un peu raté son coup, ou, plutôt, abîmé ce qu'elle sait faire de merveilleux juste avec ses cordes vocales qu'elle appelle son « instrument » et maîtrise en virtuose.*

Est-il dès lors bien nécessaire que Tamia, soucieuse de « gestuelle » et de « visuel », se mette elle-même en scène comme elle le fait ? Ses mouvements de bras, censés tantôt diriger les chœurs que retransmettent, à intervalles précis, des amplificateurs, tantôt exprimer le sentiment tragique de sa mélopée, sont beaux un moment, parce que Tamia a les bras des femmes que peignaient les préraphaélites, mais, bientôt, on songe plus à Gustave Moreau, on est agacé par son affectation. Ce jeu théâtral, souligné de lumières presque prétentieuses, nuit à la simplicité violente de ce qu'elle livre — sa musique, — et fait surgir un autre défaut, peut-être, de cette partition qu'elle a composée et qui a pour titre Senza Tempo (Sans mesure) *: le mélange du pré-enregistré (par elle) et de son chant (en direct). Un dosage qui, par moments, subjugue et, à d'autres instants, dérape.*

Reste, cependant, la sensation aiguë d'entendre une blessure, la blessure du monde, contenue tout entière dans ce cri apprivoisé et qui ressemble à la fois à la complainte des lavandières antiques, au sifflement des verres de cristal sur lesquels deux amoureux feraient tourner leurs doigts, au cri des femmes dans l'amour précisément, à leurs chuchotements, aux onomatopées de la béatitude, mais aussi aux douleurs de l'enfantement, aux sanglots de la mère qui a perdu son fils.

Tamia dit ne rien savoir de John Cage, ni de la musique répétitive, mais elle fascine des compositeurs comme Jean-Claude Eloy, qui pourrait l'aider à éviter de « s'écrire » trop, de s'écouter.

MATHILDE LA BARDONNIE.

DANSE

La compagnie Paul Taylor

au Théâtre des Champs-Élysées

Paul Taylor a cessé de danser en 1973. On n'imagine pas l'effet que pouvait produire cet athlète massif aux jambes coulées dans le béton se déplaçant avec la célérité d'un joueur de base-ball. Et souple comme un chat, le sourire jovial, si drôle que le public soulignait chacun de ses gags de rafales de rires comme au cinéma. Personne n'a pu le remplacer, pas même le Libanais Elie Chaib, pourtant remarquable technicien. Mais Paul Taylor a su inculquer aux danseurs son style très particulier : des déhanchements latéraux bras en demi-couronne, des sauts de grenouille, des glissements à reculons, de grandes traversées genoux ployés, un jeu de pied volubile, toute une gamme de mouvements inattendus témoignant d'un irrésistible bonheur de bouger.

Le chorégraphe a créé une cinquantaine de ballets où l'on peut suivre son évolution, depuis les premiers essais encore sous l'influence de Matha Graham jusqu'aux œuvres de la maturité, épurées, assagies. Le prototype en est « Auréole », transposition fluide et aérienne de la musique de Haendel, dansé depuis par Noureev et mis au répertoire de l'Opéra de Paris.

Le voici revenu après quatre ans d'absence. Le programme qu'il a choisi de présenter au Théâtre des Champs-Elysées comporte des créations récentes comme « Diggity », sur une musique sirupeuse de Donald York. La troupe s'y livre à une sorte de gymkhana un peu laborieux entre des silhouettes de chiens qui parsèment l'espace scénique.

« Dust », sur le Concert champêtre de Francis Poulenc, renoue heureusement avec les grands développements au dessin mouvant, aux lignes enchevêtrées. Les danseurs composent des groupes d'une grande liberté d'expression. Leurs gestes se caractérisent par des torsions du corps très suggestives.

« Airs », sur la musique de Haendel, est un prolongement d'« Auréole » ; même style, même écriture, même musicalité. On retrouve enfin Carolyn Adams dont la ligne fine, racée, et l'émotion contenue, font paraître les autres danseuses un peu lourdes. Lancés par rafales, les corps glissent, s'envolent, rebondissent, dans les éclairages bleutés de Jennifer Tipton. Tout le vocabulaire élaboré depuis des années trouve ici son épanouissement, son aboutissement. Paul Taylor est désormais classique.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre des Champs-Elysées, jusqu'au 18 novembre. Théâtre de Boulogne-Billancourt, à partir du 20 novembre.

AU SIGMA DE BORDEAUX

Lucinda Childs et Phil Glass

Depuis quinze ans, Sigma tient bon et a ainsi dépassé largement le bail qu'on accorde, en France, aux mouvements d'action culturelle contemporaine, qui cultivent surtout, comme dit Roger Lafosse, cette année, dans une de ses formules toujours renouvelées, « une somme de différences ». Et il a même acquis, avec les années, une structure permanente qui se déploie aujourd'hui dans le cadre superbe de l'Entrepôt Lainé.

C'est là que se tiennent actuellement la plupart des manifestations de cette semaine de recherche qui a fait la célébrité de Sigma, en ce lieu « étonnant et un peu magique » qui tient de la cathédrale et du bazar avec ses deux immenses nefs aux hautes voûtes « quasi-romanes » et les multiples alvéoles disposées autour des « rues de Lainé » (rue des Epices, rue des Paysans, rue Gabrielle Desiress, square Margot... » où le magasin exotique de « Mme Zaza of Marseille » et les one man shows qui animent les après-midi donnent l'idée des souks culturels qui feront vivre le centre Sigma quand celui-ci fonctionnera à plein rendement.

Après un cycle du cinéma japonais, Lucinda Child et Phil Glass ont donné (au théâtre Fémina) le départ de la semaine Sigma en présentant la création en France de leur nouveau spectacle intitulé simplement Danse *et nul titre ne lui conviendrait mieux : eh ! oui, c'est cela, de la danse pure, apparemment élémentaire, géométrique, sans l'ombre d'argument, mais idéale, lumineuse, apothéose du jeu et de la jeunesse sur la musique minimale, répétitive, roborative de Phil Glass.*

Œuvre en cinq parties, où la musique et la danse en structures parallèles s'organisent selon des schémas géométriques esquissés sur la toile de fond. Dans les trois parties impaires, quatre couples de danseurs en maillot et pantalon blancs, puis noirs, traversent inlassablement la scène en courses rapides de pas, de sauts, de tours légers, de mouvements de tête ou de bras flexibles et charmants selon les lignes droites et courbes, toujours semblables et toujours renouvelées. Epures immatérielles, danses de fleurs ou d'étoiles, éternisées comme un bal des ressuscités sur cette musique qui respire et rayonne de plus en plus bruyamment, mais qui est elle-même du temps immémorial avec ses battements perpétuels de formules simples où tourbillonnent les mille sonorités scintillantes de cette extraordinaire voix planante des flûtes, saxophones et autres orgues électriques.

Entre ces trois ensembles, deux solos de Lucinda Childs développent des complexes géométriques analogues. Pourtant malgré le port admirable de Lucinda, cette silhouette diaphane et lumineuse, cette invention incessante d'une danse qui investit la moindre parcelle de son corps, il semble que le charme agisse moins et que les vagues de ces mouvements de flux et de reflux, selon des dessins indéfiniment recommencés, paraissent plus stériles que dans les inépuisables volées d'images qu'elles déchaînent avec ces quatre couples de danseurs éternellement jeunes.

JACQUES LONCHAMPT.

★ *Dance* sera donné à Paris, au Théâtre des Champs-Elysées, les 20 et 21 novembre.

■ Au Fonds d'intervention culturelle, Mme Marthe de la Taille-Rivero est nommée secrétaire général, par arrêté publié au « Journal officiel » du 15 novembre, en remplacement de Mme Michèle Puybasset, nommée récemment secrétaire général du Conseil d'Etat (« le Monde » daté 26-27 août).

L'ORCHESTRE DE DÉTROIT

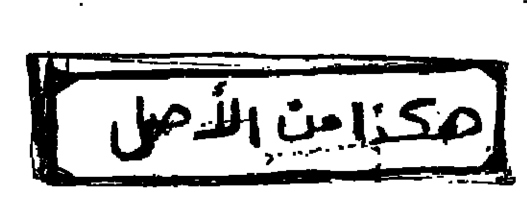
La ville de Detroit dans le Michgian ne voulant pas être considérée seulement comme la ville de l'automobile et le fief de Ford, a envoyé cette année pour la première fois en Europe son orchestre symphonique, fondé il y a soixante-cinq ans, comme ambassadeur de sa vie culturelle. Le concert de Paris n'en était pas moins patronné par une firme automobile...

L'Orchestre de Detroit est un ensemble américain classique, solide, bien équilibré, avec des cordes soyeuses, des vents francs comme l'or, parfaitement discipliné et docile, sous la direction ferme et sobre d'Antal Dorati. Le chef hongrois, âgé de soixante treize ans, fait peu de gestes mais qui transmettent une impulsion claire et des nuances subtiles et précises. Spécialiste de Haydn dont il a gravé l'intégrale des symphonies et poursuit celle des opéras, son interprétation de l'ouverture de l'Ile déserte, *une page de grand style gluckiste, unissait la noblesse du lyrisme et l'efflorescence intérieure.*

Cette lumière très intense pâlissait un peu dans le Concerto en ré majeur *de Brahms joué par Yehudi Menuhin dont le son a gardé un certain étincellement mais qui semble ne pouvoir retrouver la fraîcheur et le rayonnement souverain de cette musique. Acclamé frénétiquement Menuhin donnait au contraire toute la mesure de son talent dans le prélude de la* Troisième Partita *de Bach jaillissant avec un éclat victorieux.*

L'Orchestre de Detroit et son chef remportaient un égal triomphe après la Première Symphonie *de Mahler, bien que cette exécution excellement mise au point ait paru un peu trop littérale, souvent en-deçà du lyrisme fantastique qui gonfle ses images naïves, sous-tendues par un flux intérieur plein de mystère et de rêve. En bis Antal Dorati dirigeait le* Prélude à la nuit *de la* Rhapsodie espagnole *de Ravel en hommage à Paul Paray qui fut pendant quatorze ans le chef de l'orchestre de Detroit.* — J. L.





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : Sylvia.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : l'Œuf.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : Gilgamesh.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Dave au bord de mer.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Edith Détresses.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Film.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. 30. Conversation-rencontre : Poem à poème.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 21 h. : la Fourmi dans le corps.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Theresa Berganza ; 20 h. 30 : Gin Game.
Centre culturel du Marais (278-66-65), 20 h. 30 : Magnum (Japanese Modern Dance Theater).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Croix de sang ; 22 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : l'Os ; la Conférence des oiseaux.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Chapiteau (365-91-40), 20 h. 30 : Darling, darling. — Epée-de-Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Fuente Ovejuna.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Cité internationale (589-38-69), Galerie, 20 h. 30 : l'Epopée de Gilgamesh. — La Resserre, 20 h. 30 : la Tournesol. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Mariage.
Conservatoire d'art dramatique (246-12-91), 20 h. 30 : la Mouette.
Daunou (261-19-14), 21 h. : S.O.S. Tendresse.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (273-46-42), 21 h. : Audience; Vernissage.
Fontaine (874-74-40), 18 h. 30 : Un étrange après-midi ; 21 h. : les Trois Jeanne.
La Forge (371-71-89), 20 h. : Théâtre gestuel polonais.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : les Epiphanies ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 30 : la Poube — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 30 : Québécoise à vendre.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Maison des Amandiers (236-54-39), 21 h. : les Mystères de Marseille.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : Théâtre des monologues ; 22 h. 30 : l'Ennemi public n° 1.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit en hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig. — Petit Orsay, 20 h. 30 : Apparences.
Palais des congrès (758-27-78), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Un auteur nommé Tennessee.

Jeudi 15 novembre

Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Trottoir.
Saint-Merri, 21 h. : la Passion de Jeanne d'Arc selon Gilles de Rais.
TAI - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : la Métamorphose.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Bruno Garcin.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ? ; 22 h. 30 : Florence Camarroque.
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Voltaire's Folies.
Théâtre 13 (250-13-54), 21 h. : la Belle Sarrasine.
Théâtre de l'Union de Paris (770-90-94), 20 h. 45 : Ubu.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Cendres.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendance de l'art en France 1968 - 1978-1979 : Jackson Pollock.
Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. 30 à 18 h. : Ecritures musicales.

DANSE

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Paul Taylor Dance Company.

THEATRE

Chaillot, 20 h. 30 : Gilgamesh.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Andalucia Amarga.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Dom Juan.
American Center, 21 h. : Stuart Sherman.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Et pourtant ce silence ne pouvait être vide.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h. 30 : les Fausses Confidences.
Nanterre, Maisons de la culture, 21 h. : Catherine de Heilbronn.

Les concerts

Salle Gaveau, 21 h. : E. Heidsieck (Beethoven).
Lucernaire, 18 h. 30 : F. Lessona et R. Cognazzo (Chabrier, Massenet, Ferrari, Mendelssohn) ; 21 h. 20 : B. Loridan, C. Gonzales (Beethoven, Dutilleux).
Radio-France, grand auditorium, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. J. Estournet (de Falla, Bach, Telemann, Boccherini).
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. P. Dervaux (Dukas, Ravel, Wagner).
Hôtel Hérouet, 20 h. 30 : S. Escure (Bach).
Salle Cortot, 21 h. : P. de Hooghe (Beethoven).
Eglise Saint-Jean de Montmartre, 20 h. 30 : F. Mento (Bach, Pachelbel, Vierne, Dupré).
Eglise Saint-Ignace, 20 h. 45 : L. Robillard (Vivaldi, Bach, Balbastre...).
Eglise Saint-Louis des Invalides, 21 h. : Orchestre d'Ile-de-France, dir. A. Boulfroy (Haydn, Beethoven, Bach).
Eglise de la Madeleine, 20 h. 30 : Orchestre des Concerts Colonne, dir. P. Gabard ; Maîtrise de la Résurrection, dir. F. Bardot (Mozart).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h. : A. Haas, S. Preston (Blavet, Hotteterre, Bach...).
Eglise des Blancs-Manteaux, 20 h. 45 : G. Baker (Bach).

Jazz, pop', folk

ARC (723-61-27), 20 h. 30 : Martial Solal.
Bataclan (700-30-12), 20 h. 30 : Don Cherry.
Campagne-Première (323-75-93), 20 h. 30 : Super Phœnix ; 22 h. 30 : Irvin Mowrey.
Caveau de la Huchette (326-60-05), 21 h. 30 : J.-P. Sasson Quintet ; Benny Waters.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 22 h. : H. Bourde, J. Bouniard.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Arcane V ; 22 h. 45 : Azuquita y su Melao.
Dreher (233-92-80), 21 h. 45 : René Urtreger.
Galerie (261-38-94), 21 h. 30 : Hamsa Music, avec Sonny Grey.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Prag Vec.
M. J. C. 20e (636-68-13), 20 h. 30 : M. Mollet, P. Robin.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : M. Dadi.
Patio-Méridien (758-12-30), 22 h. : Dorothy Donegan.
Pavillon de Paris (205-44-12), 21 h. : Johnny Hallyday.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Castelhemis ; 22 h. 30 : Pieds joints.
Petit-Journal (326-28-59), 22 h. : Blue River Jazz Band.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : Debarbat Dolphin Orchestra.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Claude Luter.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. : Musique brésilienne ; 22 h. 30 : Michael Silver.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : U. V. System.

La danse

Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : K. Karukanaran.
Théâtre Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Kaléidanse.

Dans la région parisienne

Antony, Théâtre F.-Gémier, 21 h. : Création : Dog's Dinner.
Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : Carolyn Carlson et le G. R. T. O. P.
Chelles, C. C., 20 h. 30 : Mille francs de récompense.
Ivry, Théâtre des Quartiers, 20 h. 30 : la Rencontre de G. Pompidou avec Mao Zedong ; la Sonate au clair de lune.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : En r'venant d' l'expo.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h. 30 : Bécassouille.
Saint-Maur, Conservatoire, 21 h. : le Festin de Balthasar.
Vincennes, Théâtre D.-Sorano, 21 h. : Contes et exercices de conversation... — Petit Théâtre, 21 h. : En camarades.

cinémas

La cinémathèque

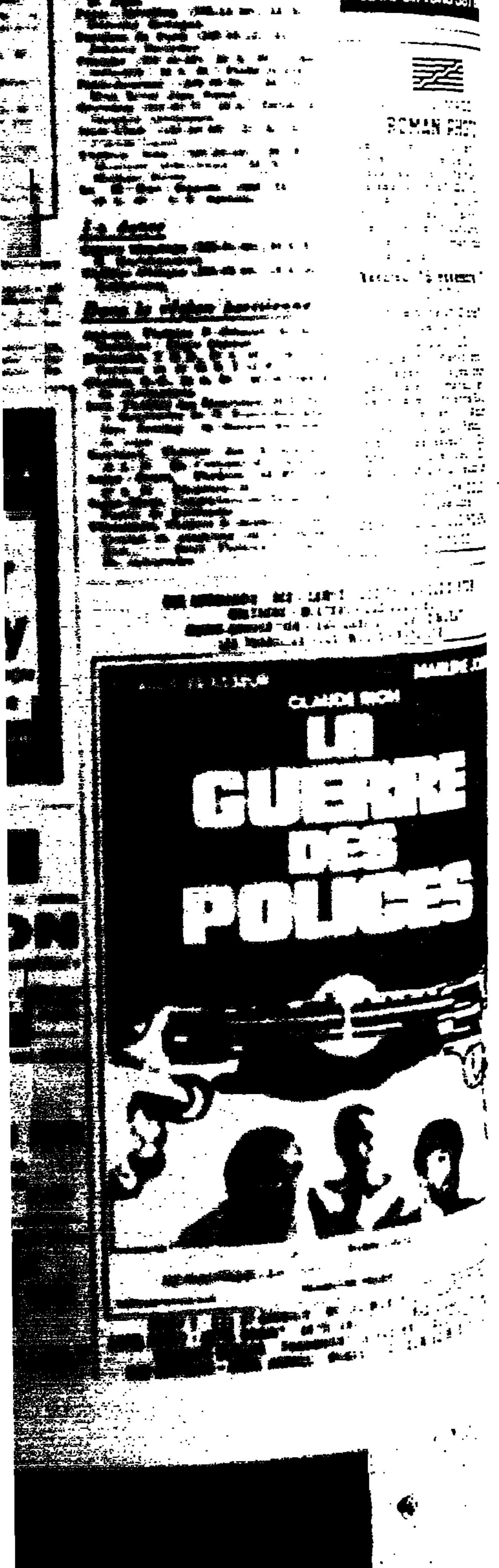
Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

Chaillot (704-24-24), 16 h. : Tess au pays de la haine, de P. Guilfoyle ; 18 h. : Jeux méditerranéens (première partie : Algérie 1974 ; deuxième partie : Algérie 1975), de Yalla Mazlane ; la Charte nationale : Algérie 1976, de Tlemcani, Yalla et Mefti ; 20 h. 30, Rétrospective Festival de Lille 1979 : Numéro zéro, de R. Depardon (en avant-première, en présence de l'auteur, suivi d'un débat).
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Sous les toits de Paris, de R. Clair ; 17 h. : Macbeth, d'A. Kurosawa ; 19 h. : Ordet, de C. Th. Dreyer ; 21 h., Rétrospective Festival de Lille 1979 : l'Ile au trésor ; Exit, de L. Cugny ; Parti pris, de M. Cerda ; Paysage avec un prince charmant, de S. Dubor ; l'Etat des lieux, de F. Caillat ; l'Extraordinaire M. Maurice Bellange, de B. Decharme ; Sous le soleil de l'été, de R. Shart ; le Mandarin et la Courtisane, de J.-F. Samié ; Acte manqué, de L. Desclozeaux ; Cortège, d'Y. Nebut ; Panoplie, de Ph. Gaucherand.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : Palais des Arts, 3e (727-62-98) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
AU REVOIR, A LUNDI (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

SPECTACLES



BLOODY CRAZY (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
BOBO JACCO (Fr.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Olympic, 14e (542-67-42).
CEDDO (Sén., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Ternes, 17e (380-10-41).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) : H. Sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) : Berlitz, 2e (742-60-33) : Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CROISADE MAUDITE (Pol., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
DE LA NUEE A LA RESISTANCE (It., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE DIVORCEMENT (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-83-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'ECOLE EST FINIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
ET LA TENDRESSE, BORDEL ? (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Cin' Ach. 2e (256-80-27).
FOLIE-FOLIE (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47). Heure Sp.
HAIR (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
HEXAGONAL'S ROCKERS (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
INTERIEURS (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
IRACEMA (Br., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JANE SERA TOUJOURS JANE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA LUNA (It.) (**) V.O. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-84). — V.F. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE MALIN (A.) V.O. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) : Olympic, 14e (542-67-42) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Madeleine, 8e (742-03-13). Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Convention, 15e (828-42-27).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MOONRAKER (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**) v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
LES PETITES FUGUES (Suis.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Madeleine, 8e (742-03-13).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE POINT DOULOUREUX (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (266-55-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
QUELQUE PART EN EUROPE (Fr.-Hong., v.f.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
RACE D'EP (Fr.) (**) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
RUE DU PIED-DE-GRUE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; George V, 8e (225-41-46) (70 mm) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm) : Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Murat, 16e (651-99-75)
TAPAGE NOCTURNE (Fr.) (*) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
TESS (Fr.-Brit., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
THE BIG FIX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LE TOUBIB (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).
LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v. f. : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
WINIFRED WAGNER (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), h. sp.
ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Palais des arts, 3e (278-82-98).

LES FILMS NOUVEAUX

DON GIOVANNI, film français de Joseph Losey. V.O. it. : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) : Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) : La Pagode, 7e (705-12-15) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) : Gaumont-Convention, 15e (548-26-36)

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES, film français de Peter Brook : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (359-42-33).

STILLEBEN, film suisse de Elisabeth Guger. V.O. : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

SCHUBERT, film autrichien de Titus Leber. V.O. : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.

LES SEPT JOURS DE JANVIER, film franco-espagnol de Juan-Antonio Bardem. V.O. : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) : Biarritz, 8e (359-42-33). V.F. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).

LA VILLE DES SILENCES, film français de Jean Marbœuf. Marivaux, 2e (266-55-33) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) : Bonaparte, 6e (326-12-12) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) : Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).

LA GUERRE DES POLICES, film français de Robin Davis (*). Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) : Danton, 6e (329-42-62) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 6e (246-66-44) : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Magic-Convention, 15e (828-20-64) Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) : Tourelles, 20e (636-51-98).

GALACTICA, LES CYLONS ATTAQUENT, film américain de Vince Edwards et Christian I Nybytt II. V. O. : Boul'Mich, 5e (354-48-29). Paramount-City, 8e (225-45-76). V.F : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) : Secrétan, 19e (206-71-33).

POURQUOI, film français d'Anouk Bernard (**) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

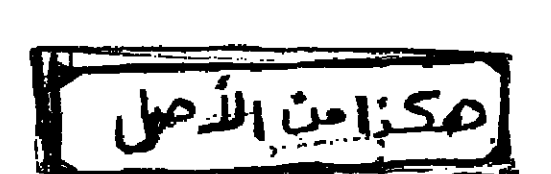
L'OCCUPATION EN VINGT-SIX IMAGES, film yougoslave de Lordan Zafranovic (**). V.O : Quintette, 5e (354-35-40) : France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.F : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.), : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
A CHILD IS WAITING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
L'ALLEMAGNE EN AUTOMNE (All., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
AGATHA (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90), mer., ven., dim., mar.
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES CHASSES DU COMTE ZAROFF (A.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
COVER GIRL (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A. v.o.) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04)
DELIVRANCE (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).
DERNIER AMOUR (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).
FRANZ (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (354-00-11).
LAUREL ET HARDY (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sf mar.)
MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90) (jeu., sam.).
LE NOUVEAU CARTOON A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE PREMIER MAITRE (Sov.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
REPULSION (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-20-12).
THE SERVANT (A., v.o.) (**) : Studio Logos, 5e (354-26-42) : Action Lafayette, 9e (878-80-50).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
UN ETE 42 (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Miramar, 14e (320-89-52)

Les séances spéciales

ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 30.
CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA BACH (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 17 h. 30.
L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). 24 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 0 h. 15.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
L'INSPECTEUR HARRY (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LES GENS DE LA PLUIE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-07-42), 18 h.
MAMMA ROMA (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.
OTHON (It., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 19 h. 15.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
LE TROISIEME HOMME (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 20 h. 15.
WINIFRED WAGNER (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.



RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 15 NOVEMBRE

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 35 C'est arrivé un jour.

19 h 10 Une minute pour les femmes.
Et le statut de celles qui travaillent avec leur mari ?

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.

20 h Journal.

20 h 35 Série : Mon ami Gaylord.
de P. Goutas, d'après E. Malpass, avec R. Trembleau, S. Fennec, P. Boutron.

21 h 30 L'événement.
Emission d'H. Marque, O. Bernadac et J. Besançon ; réal. Cl. Deflandre.
Au sommaire : des reportages sur les otages américains en Iran (et une interview de l'imam Khomeiny) ; sur les deux Afghanistans (avec une interview de M. Hafizullah Amin, président de la République populaire d'Afghanistan) et sur l'Espagne (« Une démocratie fragile »).

22 h 35 Journal.

22 h 50 Cinéma : « la Poursuite implacable ».
Film italien de S. Sollima (1973), avec O. Reed, F. Testi, P. Pitagora, A. Belli.
Un directeur de prison des environs de Milan dont la femme a été prise comme otage pour obtenir la libération d'un truand, accepte le marché sans prévenir la police et découvre une machination politique.
Les dessous d'une intrigue criminelle dans une récupération « commerciale » du cinéma de Francesco Rosi. Un « à la manière de » peu convaincant malgré un certain savoir-faire technique.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les grands partis politiques : la majorité.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : « Une veuve en or ».
Film français de M. Audiard (1969), avec M. Mercier, C. Rich, J. Dufilho, Sim.
Une jeune femme cherche à tuer son mari pour toucher l'héritage que lui laisse un oncle d'Amérique, à condition qu'elle soit veuve dans les trois mois. Les autres légataires possibles cherchent à protéger le mari.
Intrigue farfelue, mitraillage de gags agressifs jusqu'à la vulgarité, de mots d'auteur. Un comique du mépris systématique.

22 h 10 Reportage : A propos de « Don Giovanni ».
Par J.-P. Janssen ; commentaires écrits d'après les entretiens de J. Drillon et J. Losey dits par A. Reybaz.
Une intéressante incursion dans les coulisses de l'opéra filmé.

22 h 40 Magazine : Première.
Le pianiste Stephen Bischop-Kovacevic interprète la « Sonate opus 31 n° 2, la Tempête », de Beethoven, et la « Barcarolle » de Chopin.

23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Le bébé de maman ; Entrons dans l'espace du sculpteur S. Hairy.

18 h 55 Tribune libre.
C.D.S. (Centre des démocrates sociaux).

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito : l'Oiseau le plus rapide du monde.

20 h Les jeux.

20 h 30 Les Shadoks (rediffusion en couleurs).

20 h 35 Cinéma (un film, un auteur) : « Klute ».
Film américain de A. J. Pakula (1971), avec J. Fonda, D. Sutherland, C. Cioffi, R. Schneider, D. Tristan, R. Gam (rediffusion).
Un détective privé enquête sur la disparition d'un savant. Sa seule source de renseignements est une call-girl avec laquelle le disparu semble avoir eu de secrètes relations.
Peinture corrosive de la débauche et de la corruption dans certains milieux new-yorkais. Eclairage singulier, pathétique, apporté par Jane Fonda à son personnage.

22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.

19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : détection précoce des déficits sensoriels.

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Topologie d'une cité fantôme », d'H. Manet, d'après A. Robbe-Grillet, avec M. Lonsdale, E. Weisz, M. Viard, etc.

22 h. 30, Nuits magnétiques : la main verte.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-huit : Jazz ; 18 h. 30 : Concert en direct de la maison de Radio-France : Kibbutz Chamber Orchestra - « Sonate n° 1 pour cordes » (Rossini) ; Symphonie n° 44 en mi mineur « Funèbre » (Haydn), dir. N. Sheriff ; « Symphonie n° 5 en si bémol majeur » (Schubert) ; « Suite n° 2 en si mineur » (Bach), dir. : D. Josefowitz.

20 h., Des notes sur la guitare : Œuvres de Giuliani.

20 h. 30, Concert en direct de la maison de Radio-France : « Suite de Don Quichotte » (Telemann) ; « Concerto pour clavecin » (Falla) ; « Musique nocturne de Madrid » (Boccherini) ; « Concerto pour violon n° 1 » (J.-S. Bach) ; « Concerto pour clavecin en fa mineur » (Bach), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : J. Estournet, avec R. Puyana, clavecin et J. Estournet, violon.

23 h., Ouvert la nuit : Hommage à Bruno Maderna ; 1 h., Douces musiques : « Italia ».

VENDREDI 16 NOVEMBRE

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.

12 h 30 Midi première.

13 h 50 L'énergie c'est nous.

14 h 5 Télévision scolaire.
Eveil à dominante sciences sociales (P.M.) : les industries du bois (le chêne).

18 h TF 4.

18 h 30 Un, rue Sésame.

18 h 55 C'est arrivé un jour.

19 h 10 Une minute pour les femmes.
Travail à domicile : les pièges à éviter.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.

20 h Journal.

20 h 35 Au théâtre ce soir : « Piège pour un homme seul ».
Comédie policière en quatre actes de R. Thomas, avec G. Fontanel, J. Sardou, B. Durand, B. Gohaud.
Au deuxième soir d'un voyage de noces, la jeune épousée disparaît. Elle revient, mais le mari découvre que cette femme n'est pas la sienne.

22 h 50 Cinq jours en Bourse.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h Au jour le jour.

12 h 5 Passez donc me voir.

12 h 30 Feuilleton : La statue voilée.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Emissions régionales.

14 h *Aujourd'hui, madame.*
Les premières chances.

15 h Feuilleton : le Fugitif.

16 h Magazine des loisirs : Quatre Saisons.

16 h 55 Documentaire : Jackson Pollock.

17 h 20 Fenêtre sur...
Alberto Moravia (deuxième partie).

17 h 50 Récré A 2.
Les Bubblies, Zanett, Le prince et le pauvre.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Top club.

20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : l'Or du Transvaal.

21 h 35 Magazine littéraire : Apostrophes.
De Bernard Pivot : La naissance.
Avec *Mmes M.-J. Jaubert* (les Bateleurs du Mai-Joli), *M. Laburde* (Bébé d'amour), *M. Canon-Yannotti* et *C. Brunel* (Neuf mois en question) ; *MM. R. de Obaldia* (la Passion d'Emile), *P. Simon* (De la vie avant toute chose), *L. Neuwirth* (Que la vie soit), *J. Toulat* (le Droit de naître).

22 h 50 Journal.

22 h 55 Ciné-club (cycle James Cagney) : « Strawberry blonde ».
Film américain de R. Walsh (1941), avec J. Cagney, O. de Havilland, R. Hayworth, J. Carson, G. Tobias, A. Hale (v.o. sous-titrée, N.).
Un chirurgien-dentiste prépare sa vengeance contre un ami de jeunesse qui, plusieurs années auparavant, lui a ravi la femme qu'il aimait et s'est servi de lui comme bouc émissaire d'affaires frauduleuses.
Un sujet de mélodrame traité, avec une verve étincelante, en comédie de situations et de caractères. On admirera les inventions de la mise en scène, le charme et la fantaisie d'interprètes remarquablement dirigés.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Vive le judo ; Des livres pour nous ; Boff et Tifuté.

18 h 55 Tribune libre.
La C.G.T.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé.

20 h Les jeux.

20 h 30 Les Shadoks (rediffusion en couleurs).

20 h 35 V3 - Le nouveau vendredi : De Lawrence d'Arabie à Camp David.
Reportage d'A. Hamelin ; coproduction V 3-Temps présent.
Du Caire à Damas, en passant par la mer Rouge, le canal de Suez, la mer Morte, Beyrouth... Arnaud Hamelin tente de montrer qu'on ne peut expliquer les frontières actuelles des pays arabes, les ramifications des différentes dynasties qui les gouvernent, la responsabilité des grandes puissances dans la maîtrise de la guerre ou de la paix depuis soixante ans — donc le conflit israélo-arabe d'aujourd'hui, — si l'on ne sait pas quel rôle fondamental a joué dès 1914 un colonel anglais : Lawrence d'Arabie.

21 h 30 Reportage : La fête de l'ours à Prats de Mollo.
Une émission de Pascale Breugnot, réalisation D. Chegaray.

22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.

8 h., Les chemins de la connaissance : la symbolique des nombres.

8 h. 32, Les agrafes d'or.

8 h. 50, Echec au hasard.

9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.

10 h. 45, Le texte et la marge : « Lointaines Ardennes », d'A. Dhôtel.

11 h. 2, Villa-Lobos, un continent musical.

12 h. 5, Agora : « le Même et l'autre », de V. Descombes.

12 h. 45, Panorama.

13 h.30, Musiques extra-européennes.

14 h., Un livre, des voix : « Messieurs » de C. Combaz.

14 h. 42, Entretien avec Hassan Fathy, architecte égyptien.

15 h. 50, Contact.

16 h., Pouvoirs de la musique.

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.

19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : les greffes végétales.

20 h., Emission médicale : l'équilibre.

21 h. 30, Black and blue : jazz et littérature.

22 h. 30, Nuits magnétiques : la main verte.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque.

9 h. 2, Le matin des musiciens : Anton Dvorak - « Chants bibliques pour voix et piano, opus 99 » (Dvorak), et des œuvres de Fibich, Suk, Novak, Foerster et Janacek.

12 h., Musique de table : « Musique de charme » - « les Caprices d'Oxane » (Tchaïkovski), dir. : Colin Davis ; « Variations, interlude et finale sur un thème de Rameau » (Dukas), avec Y. Lefébure ; 12 h. 35, Jazz classique : Nat King Cole ; 13 h., Les métiers de la musique : les cuivres ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.

14 h., Musiques : Les chants de la terre ; 14 h. 30, « les Enfants d'Orphée » (pour les enfants de sept à neuf ans) ; 15 h., « Première symphonie » (Depraz), dir. Roger Albin ; 15 h. 30, Pologne ; 16 h. 30, Grands solistes : « Trio n° 1 » (Mendelssohn), avec A. Cortot, J. Thibaud, et P. Casals ; « Deuxième Polonaise » (Liszt), avec F. Busoni ; Polonaise « Héroïque » (Chopin), avec J. Hofmann ; « Sonate pour violoncelle n° 2 » (Beethoven), avec G. Piatigorski et A. Schnabel ; « Gaspard de la nuit » (Ravel), avec W. Gieseking.

18 h. 2, Six-huit : Jazz (de 18 h. 2 à 18 h. 30) ; 19 h. 5, Spécial Rencontres de Metz ; Les chants de la terre.

20 h. 20, Concert (cycle d'échanges franco-allemands) : « les Stigmatisés », prologue (Schreker) ; « Concerto pour violon » (Berg) ; Symphonie n° 1 « Titan » (Mahler), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : U. Segal, avec P. Hirshhorn, violon.

22 h. 15, Ouvert la nuit : Vieilles cires - Fritz Busch, chef d'orchestre ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : extraits des bandes originales de films de Chabrol.

LIBRAIRIE

M. BERNARD BRUNET NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION

M. Bernard Brunet, secrétaire général de la Fédération des syndicats de libraires, vient d'être porté à la présidence de son organisation. Il succède à M. Jean-Baptiste Daelman, qui avait demandé à être libéré de ses fonctions, pour raisons de santé, et parce qu'il considère avoir accompli la mission pour laquelle il avait été élu.

[Né à Arras en 1932, M. Bernard Brunet dirige une librairie à Arras et une librairie de livres d'occasion à Paris, qui sont des affaires familiales.]

● *M. Pierre Fredet* vient d'être nommé, en remplacement de M. Michel Dupouey, qui prend sa retraite, directeur général du syndicat national de l'édition.

[Né en 1936 à Paris, M. Pierre Fredet, normalien, est agrégé de lettres et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il a fait toute sa carrière dans la fonction publique comme chargé de mission ou comme conseiller technique auprès de différents ministères.]

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 15 NOVEMBRE

— « Le téléphone sonne » a lieu, en direct de Jérusalem, avec *M. Eliahou Ben Elissar*, directeur général de la présidence du conseil israélien, sur France-Inter, à 19 h. 15.

VENDREDI 16 NOVEMBRE

— *M. Alain Savary*, député (P.S.) de la Haute-Garonne, participe au journal de R.M.C., à 13 heures.

— *M. Pierre Boutros-Ghali*, ministre égyptien des affaires étrangères, est l'invité du magazine « Le téléphone sonne » de France-Inter, à 19 h. 15.

● *M. Marco Pannella*, principal animateur du parti radical italien, membre de l'Assemblée européenne, participera lundi 19 novembre, aux Mureaux, à une émission de R.V.S. (Radio-Vallée de la Seine), radio libre qui émet tous les quinze jours pendant deux heures depuis le 18 juin entre Poissy et Mantes-la-Jolie. Invité par M. Dominique Vastel, adjoint au maire des Mureaux (rad. g.), M. Pannella traitera, en direct de la maison des jeunes, de l'expression des minorités, de l'espace judiciaire européen et du fonctionnement des radios libres.

Le gouvernement britannique renonce à réduire les crédits des services extérieurs de la B.B.C.

De notre correspondant

Londres. — Devant la coalition de ses adversaires, le gouvernement a renoncé à la réduction projetée de 2 700 000 livres des crédits des services extérieurs de la B.B.C. (*le Monde* daté 4 et 5 novembre 1979). M. Blaker, ministre d'Etat du Foreign Office a confirmé, mardi 13 aux Communes que, à l'issue des discussions engagées entre les services du Foreign Office et la B.B.C., il avait été décidé que la réduction envisagée porterait, non pas sur les services étrangers, mais sur le programme d'investissements destiné à améliorer l'audibilité des émissions. Le programme se trouvera ainsi réduit de 7 800 000 à 5 100 000 livres.

Le gouvernement a préféré reculer plutôt que de subir une défaite aux Communes où une centaine de députés conservateurs étaient prêts à rejoindre les travaillistes dans une motion s'opposant à la réduction des crédits des services extérieurs de la B.B.C. M. Critchley, animateur de la « rebellion » conservatrice, s'est déclaré à moitié satisfait de l'arrangement, en regrettant que le maintien intégral des programmes en langue étrangère de la B.B.C. ait été obtenu au prix d'un affaiblissement de la qualité de la réception.

M. Blaker, en révélant que le gouvernement envisageait en fait d'augmenter de 12 % l'ensemble des crédits des services extérieurs, a indiqué que les 5 millions destinés à l'amélioration de l'audibilité représentent une somme considérable compte tenu des difficultés actuelles. M. Shore, porte-parole de l'opposition travailliste, a dit qu'il était absurde de permettre à la B.B.C. de transmettre dans plusieurs langues étrangères, tout en sachant que ses programmes seraient difficilement audibles.

Néanmoins, les sept services menacés — français, italien, espagnol, grec, turc, maltais et birman — sont sauvés, en tout cas pour l'année fiscale 1980-1981. Le gouvernement reprendra la discussion avec la B.B.C. pour les années suivantes. — H. P.

PRESSE

« NICE-MATIN » N'A PAS PARU POUR LE TROISIÈME JOUR CONSÉCUTIF

Le quotidien *Nice-Matin* n'a pas paru, ce jeudi 15 novembre, pour le troisième jour consécutif, en raison d'un conflit portant sur le contrôle informatique du travail des clavistes (*le Monde* du 15 novembre).

La décision de la direction du journal de mettre l'ensemble du personnel technique (deux cent cinquante salariés environ) en chômage *« n'est pas fondée en droit*, estime le Syndicat du Livre C.G.T., *car pour interrompre l'activité, il faut une raison majeure inévitable et imprévisible. Or ce refus du contrôle informatique, qui dure depuis le 15 octobre, n'avait pas empêché jusqu'ici la parution du journal »*.

Le syndicat réaffirme : *« Nous ne sommes pas opposés à un contrôle traditionnel du rendement mais pas au moyen du fichage informatique, seconde par seconde »*, qui ne tient pas compte des impondérables.

La direction de *Nice-matin*, pour sa part, indique que *« sans vouloir entrer dans une polémique stérile, le problème du contrôle n'est de toute évidence qu'un faux prétexte. Un contrôle a toujours existé. Dans le passé, c'était avec les méthodes adaptées à la production en plomb. Désormais, avec la composition par ordinateur, c'est l'ordinateur qui opère. Il ne s'agit pas d'un fait nouveau, mais d'un système qui est en vigueur depuis décembre 1974 »*.

La direction du quotidien a reçu, mercredi, le soutien de l'Union des syndicats de la presse quotidienne régionale regroupant les organismes patronaux S.N.P.Q.R. et S.Q.R. De son côté, le syndicat des journalistes C.G.T. a apporté son soutien aux travailleurs du Livre de *Nice-Matin* *« privés de travail sans aucune raison valable »*.

● *A Poitiers*, au cours d'une manifestation organisée mercredi 14 novembre par la la C.G.T. et la C.F.D.T. sur la réduction du temps de travail hebdomadaire, les ouvriers du Livre de plusieurs imprimeries du groupe Hersant ont fait halte devant le quotidien *Centre-Presse*, où douze clavistes sont en grève depuis le 9 octobre. Ils ont obtenu une entrevue avec la direction du journal, entrevue prévue pour ce jeudi 14 en présence de représentants de l'U.D.-C.G.T. (Vienne).

Les manifestants ont d'autre part fait irruption au Théâtre municipal, où Michel Drucker animait en direct « La grande parade de R.T.L. ». Ils ont obtenu 30 secondes d'antenne. — *(Corresp.)*

MORT D'ALEXIS DANAN défenseur de l'enfance malheureuse

M. Alexis Danan, journaliste, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Avant la guerre, il avait publié des articles retentissants sur le bagne de Cayenne. Après la guerre, il s'était consacré à l'enfance malheureuse, prolongeant l'action des comités pour la protection de l'enfance qu'il avait créés en 1936.

[Né le 17 juillet 1890 à Constantine, A. Danan — de son véritable nom Danans — fut rédacteur à « Paris-Soir » de 1921 à 1940, à « Libération » de 1945 à 1948 et à « Franc-tireur » de 1948 à 1955. Très lié à Albert Londres, il dénonça avec lui le bagne de Cayenne, dont la suppression, décidée en 1938, ne fut effective qu'en 1947. Les comités de vigilance pour l'enfance malheureuse, qu'il a créés, œuvrent depuis 1936, notamment pour les enfants victimes de sévices. Il existe actuellement deux cents comités, animés par des bénévoles, et dont la devise est : « L'enfant qui souffre n'a pas le temps d'attendre ».]

LE « JOURNAL DES LIBRAIRES » CONTINUE DE PARAITRE

Le tribunal de commerce de Paris se prononcera le lundi 19 novembre sur les suites du dépôt de bilan de la société des éditions Voudiez.

Pour sa part, alors que les autres titres du groupe sont bloqués, le n° 9 du *Journal des libraires* a pu paraître, les responsables du mensuel ayant mis fin à leur collaboration avec les éditions Voudiez, *« compte tenu de l'impossibilité de celles-ci de respecter les objectifs contractuels »*, indique le cabinet chargé de la défense des intérêts du *J.D.L.*

SPORTS

FOOTBALL

M. HECTOR ROLLAND S'ÉTONNE DE LA VENUE EN FRANCE DE JOUEURS TCHÉCOSLOVAQUES.

M. Hector Rolland, député (R.P.R.) de l'Allier et maire de Moulins, s'étonne de l'autorisation accordée à l'équipe de football tchécoslovaque de venir disputer un match au Parc des Princes, samedi 18 novembre, contre la France.

Dans une lettre adressée à M. Barre, M. Rolland écrit : *« Le gouvernement français ayant, à la demande de Moscou, mis son veto à la venue des joueurs de rugby d'Afrique du Sud en raison de la politique d'apartheid, nos concitoyens sont pour le moins surpris de la contradiction entre ces deux comportements. Ils se posent la question de savoir si notre politique étrangère, en matière de sports, n'est pas téléguidée par les Russes. »*

TENNIS

GUILLERMO VILAS ÉLIMINÉ A WEMBLEY

Le tournoi de Wembley, dans la banlieue londonienne, a bien mal débuté pour les... organisateurs qui ont dû enregistrer le forfait de neuf des trente-deux joueurs qualifiés : Amritraj, Barazzutti, Kodes, Gene Mayer, Nastase, Noah, Panatta, Taroczy et Teltscher. Comme l'Argentin Guillermo Vilas, tête de série numéro 2, a été pour sa part éliminé dans le premier match du second tour par l'Américain Hank Pfister, John McEnroe risque de manquer d'adversaires de valeur pour s'opposer à une deuxième victoire consécutive à Wembley.

PREMIER TOUR

Robin Drysdale (G.-B.) b. Tom Gorman (E.-U.), 4/6, 6/4, 6/2 ; Hank Pfister (E.-U.) b. Don Schneider (Afr. S.), 4/6, 6/2, 6/3 ; Tim Gullikson (E.-U.) b. Jorge Andrew (Vén.), 6/2, 5/7, 6/2 ; Jean-François Caujolle (Fr.) b. Christophe Roger-Vasselin (Fr.), 6/3, 1/6, 6/2 ; Harold Solomon (E.-U.) b. Mark Cox (G.-B.), 7/5, 6/3 ; Tomas Smid (Tch.) b. R. Meyer (E.-U.), 6/7, 6/2, 6/4 ; Stan Smith (E.-U.) b. Nick Saviano (E.-U.), 7/5, 7/5 ; Vince Van Patten (E.-U.) b. Tom Gullikson (E.-U.), 6/2, 6/4 ; Marty Riessen (E.-U.) b. Ray Moore (Afr. Sud), 6/0, 6/4 ; Guillermo Vilas (Arg.) b. Bruce Manson (E.-U.), 7/6, 6/4 ; John McEnroe (E.-U.) b. John Lloyd (G.-B.), 6/4, 6/1 ; Gianni Ocleppo (It.) b. Peter Fleming (E.-U.), 6/4, 7/6 ; Wojtek Fibak (Pol.) b. Peter Feigl (Aut.), 4/6, 6/3, 6/0 ; Richard Lewis (G.-B.) b. Tom Okker (P.-B.), 3/6, 6/4, 7/5 ; Sherwood Stewart (E.-U.) b. Carnahan (E.-U.), 7/5, 6/2 ; Traygan (E.-U.) b. Andrew Jarrett (G.-B.), 6/1, 6/4.

DEUXIEME TOUR

Pfister b. Vilas, 3/6, 6/3, 6/2 ; Solomon b. Van Patten, 3/6, 6/2, 6/2.



LUNDI, LE GONCOURT

« Seuls trois éditeurs ont une chance »

nous déclare Bernard Clavel, ancien juré

Le Goncourt est donné lundi 19 novembre. Donné, vraiment, ou réparti entre les trois « grands » de l'édition ?

Ce vieux soupçon des milieux littéraires est confirmé avec éclat par Bernard Clavel, lauréat (1968), puis membre (1971) des Goncourt, qui a démissionné « faute de pouvoir tout lire » et « pour garder sa liberté ».

« QUAND je suis entré au jury, j'étais plein d'espoir que je pourrais me battre pour des bouquins que j'aimerais. Mais cet espoir est parti très vite. Les choses n'étaient pas si claires que je croyais. Elles se déroulaient de façon obscure. On ne savait pas pourquoi un tel votait pour qui... Et d'un seul coup, on découvre ce qu'on savait déjà !

Le temps n'est plus où Roland Dorgelès, qui m'a fait entrer, ne votait jamais pour un livre d'Albin Michel, parce que c'était son éditeur. C'était d'ailleurs injuste. Si Laffont avait publié le chef-d'œuvre de l'année et que j'avais voté pour lui, on aurait dit que j'avais touché un chèque.

Ce n'est pas qu'il y ait des enveloppes, non. Mais tout devient suspect. Avant d'entrer à l'académie, j'avais signé pour des « Contes et légendes » avec Hachette. Quand ils sont sortis, on a dit que j'étais vendu à Hachette. Or Hachette n'a aucune influence sur le jury, au moins directement, car pour d'autres éditeurs liés au groupe, Stock, Grasset, Fayard, notamment, c'est une autre affaire...

« Dégueulasse »

Le vrai est que trois éditeurs seulement sont représentés sur une trentaine d'éditeurs de romans. Seul Sabatier (Albin Michel) et Lanoux, édité un peu partout, échappent à cela. Les chances que le lauréat soit choisi en dehors de Gallimard, Le Seuil et Grasset sont pratiquement nulles. Je ne sais pas si c'est truqué. Si le mot gêne, trouvons-en un autre.

Or toute la littérature dépend de cela ! Ce qui est triste, c'est de voir à quel point les autres livres sont délaissés... Ce phénomène typiquement français me paraît impossible à purifier.

Notez que je ne pose pas au pur moi-même. J'ai mes faiblesses. C'est par crainte d'elles, aussi, que je suis parti.

Je suis responsable d'un Goncourt au moins, puisque c'est ma voix qui l'a fait passer. Mais... pour un livre que je n'aimais pas, pour faire échec à une manœuvre d'éditeur. J'étais tout seul pour un troisième livre. Ça a commencé à me chauffer les oreilles. Je ne pouvais plus...

Depuis mon départ, mes rapports avec les écrivains et les critiques sont beaucoup plus nets. On n'a jamais autant parlé de moi que quand j'étais aux Goncourt. Le juré Goncourt a ses vieux jours assurés. On lui prendra toujours un article. Il pourra écrire n'importe quelle merde, il aura toujours un éditeur pour le prendre et un critique pour l'encenser. Je trouve ça dégueulasse. Peut-être, un jour, je n'aurai plus de public. Je ferai les chiens écrasés pour gagner ma croûte, mais tant pis. Les rapports avec les amis écrivains sont plus clairs. Cela satisfait mon horreur du pouvoir. Vis-à-vis des éditeurs, aussi, la situation est plus nette.

Quand je suis parti, Stil m'a écrit : « *Tu nous trahis, tu pouvais défendre une certaine littérature.* » Je lui ai répondu, ne sachant pas si bien dire : « *Je te souhaite d'être élu à ma place, et on verra combien de temps tu resteras...* »

Remarquez que les coups de cœur peuvent exister à l'intérieur d'attaches éditoriales. Il ne faut pas en conclure que les gens sont aux ordres des éditeurs. Mais pendant que je siégeais, je n'ai pas remarqué qu'un seul juré vote au dernier tour contre sa « maison ». Ça me gênait de participer à ces manœuvres ou d'y assister en potiche.

Le pire, c'est que les trois ou quatre prix écrasent tous les autres romans. Quand le résultat est acquis par 5 voix contre 5 comme pour moi face à Nourissier, c'est tout à fait injuste. Hélas, la sélection de dix livres qui précède le prix et pour laquelle je me suis battu, ne corrige qu'à peine le phénomène.

Ah ! Et puis, il y a les promesses de voix. Cela, c'est vraiment dégueulasse vis-à-vis des écrivains. C'est douloureux et ça peut foutre des gens en l'air. J'en ai vu qui n'en croyaient pas leurs oreilles en entendant le résultat à la radio. J'ai vu des lettres. Si j'en écrivais une semblable, j'aurais honte toute ma vie. Ah non ! Dire à un type : « *Vous avez écrit le chef-d'œuvre de l'année* », ça veut dire quoi ? Ça veut dire : « *Je vais voter pour vous* », non ? Pour moi, c'est une saloperie. Et après, on dit : « *Il a fallu faire échec à une manœuvre, alors j'ai été obligé de tout laisser tomber, sinon c'était untel qui passait et c'était la catastrophe !* »... S'en sortir comme ça : non et non !

Propos recueillis par
B. P.-D.

Le testament de Corinna Bille



★ *Dessin de CAGNAT.*

● ***Un talent valaisan sitôt disparu que découvert.***

A peine avions-nous eu le temps à Paris de nous faire à sa voix, une voix sauvage et tendre dans sa violence contenue, que nous apprenions sa mort le 26 octobre dernier. Deux lignes perdues dans l'information du jour : « *L'écrivain suisse Corinna Bille est morte à l'âge de soixante-sept ans.* »

Son nom était déjà bien connu en Suisse quand il franchit les Alpes pour la première fois en 1975 : Gallimard répercutait sous sa couverture blanche et rouge un admirable recueil de nouvelles, *la Demoiselle sauvage*, publié deux ans avant par l'éditeur de Lausanne Bertil Galland. C'étaient des rêves d'amour, accomplis ou insatisfaits, dont la liturgie se déroulait dans le cadre du Valais. Le recueil, tout de suite remarqué, obtint d'emblée la bourse Goncourt de la nouvelle.

Sensualité et retenue

Un autre suivit, qui datait de 1968, *la Fraise noire* (Gallimard, 1976), où cette région des montagnes suisses — paysages et gens — passait toujours au premier plan. Il était préfacé par Dominique Aury qui avait découvert ce talent aux accents inhabituels, où tant de sensualité s'alliait à tant de retenue. Au printemps de cette année avait encore paru *Deux passions*, un singulier et séduisant diptyque. Une cruelle histoire d'enfant martyre, vécue dans le Valais superstitieux du dix-septième siècle, y faisait pendant à une belle aventure amoureuse du début de ce siècle, également vraie, où une servante de haute dignité se retrouvait maîtresse et épouse de son patron et séducteur. Corinna Bille nous laissait entendre qu'il s'agissait de sa mère. Entre les deux récits se mesuraient les progrès accomplis dans une contrée qui commençait à s'ouvrir à la civilisation et au bien-être. Cette poétique et romanesque sociologie prouvait la maîtrise d'un écrivain qui traitait avec la même délicatesse de touche le noir ou le rose de son inspiration.

Ainsi révélée en France, l'œuvre de Corinna Bille nous reste en partie inconnue. Née en 1912, fille du peintre Edmond Bille (dont elle avait gardé le nom malgré ses deux mariages), femme de l'écrivain suisse Maurice Chappaz, elle avait commencé à publier en 1939 : *Printemps*, des poèmes d'une facture assez maladroite. Puis elle s'était mise au roman. Deux parurent en Suisse : *Théoda* (1944), *le Sabot de Vénus* (1952). Elle en avait d'autres en réserve, et tenait au genre romanesque. Pourtant, elle était consciente que son talent s'accordait particulièrement à la nouvelle. L'interrogeant sur ce genre curieusement délaissé à notre époque de temps compté, « le Monde des livres » du 19 novembre 1976 avait recueilli d'elle cette réponse : « *Il est vrai que j'écris plus facilement et plus volontiers la nouvelle. Parce que je la domine très vite. Elle peut s'écrire d'un trait (je suis impatiente, concise). Le choc, l'élément de surprise, y jouent un grand rôle. Et j'ai toujours aimé l'étrange, l'insoluble.* »

Rien ne laissait prévoir sa fin quand furent annoncées pour novembre ces *Cent petites histoires d'amour* qui viennent de paraître. Elles portent à son comble l'art allusif de la conteuse. Ces textes, qui côtoient le poème en prose, n'excèdent guère la cinquantaine de lignes.

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 20.)

« DE L'USAGE DES MÉDIAS EN TEMPS DE CRISE »

d'A. et M. Mattelart

BRUITS DE BOTTES

LE défaitisme est une revanche de l'impuissance. Longtemps, la droite s'est consolée de ne pas gouverner en annonçant le pire. C'est au tour de la gauche. A croire certains de ses Cassandre, la ruine et le fascisme seraient à nos portes. Alarme excessive, bien sûr, bouffée paranoïaque ; de ces états d'âme hors du réel, auxquels notre société de spectacle ramène volontiers les débats d'idées ! La montée du nazisme faisait un autre boucan...

Est-ce à dire que des bottes à semelles crêpe ne frappent pas dans nos têtes ? Un esprit peu suspect d'extravagance comme Chomsky n'hésite pas à trouver l'actuel quadrillage électronique de l'information et de la culture plus dangereux pour la liberté que la propagande hitlérienne (revue *Change*, novembre 1979).

Contre ce quadrillage, que les Etats risquent d'aggraver face à la crise économique, certains intellectuels attachés à un marxisme critique, et rebelles au vedettariat, esquissent un front de la lucidité et de la désobéissance. Régis Debray y a fortement contribué, au printemps dernier, avec sa réflexion sur *le Pouvoir intellectuel en France* (Ramsay). Aujourd'hui, Michèle et Armand Mattelart donnent au phénomène des médias sa dimension internationale, et posent les jalons d'une résistance active.

CELLE-CI suppose d'abord de débusquer les roueries des mots eux-mêmes. Les champions des médias électroniques nous parlent de *communication* là où fonctionne, ils le savent très bien, une *distribution* autoritaire à sens unique ; de *masse*, alors qu'il s'agit de publics très différents ; de *culture*, tout en admettant, comme récemment le président de la République, que le support primordial de la culture, la *mémoire*, a disparu. Les auteurs refusent comme un leurre l'impression que la télévision démocratise le savoir, « désenferme » les gens, et ressusciterait l'agora grec.

par Bertrand Poirot-Delpech

A leurs yeux, cette vision optimiste de la communication moderne joue le rôle de la philospohie du progrès au dix-neuvième siècle. Du télégraphe Chappe aux satellites, en passant par l'horloge pointeuse, toutes les découvertes ont concouru à reproduire les rapports de forces existant, et à conforter les pouvoirs en place. Les données mises en « banques » concernent, pour 66 %, les entreprises, et pour 1 % seulement la vie politique. Le magnétoscope n'offre que la liberté trompeuse de se brancher en différé sur une même source, tandis que radios libres et TV par câbles sont criminalisées...

LES intellectuels en vue évitent de prendre en considération les conditions dans lesquelles leurs paroles sont produites et consommées. Ce faisant, ils se rendent complices d'une usine à consensus truquée, aux diagnostics préétablis, ennemie des différences et de l'histoire, tout entière dévouée à la notion de sécurité, comme l'industrie du siècle dernier avait épousé la rationalité militaire.

La télévision, machine de guerre ? Michèle et Armand Mattelart en sont convaincus. L'information se modèle sur le *marketing*, lequel médite Clausewitz et parle à tout propos de stratégie, de cible, de créneau. « *Nous envoyons des bazookas dans les têtes* », se vante un publicitaire dans le vent (*Libération*, 9 novembre 1979).

De plus en plus, ce sont les grands constructeurs de matériels qui contrôlent la production des contenus — feuilletons, films, livres, — et lui imposent leur logique marchande, ainsi qu'à tout l'environnement — super marchés, tourisme, sports, restaurants. Contrairement aux prévisions de Marx, l'idéologie dominante ne sombre pas dans l'abstrait, mais régit en détail la vie concrète.

Au service de qui ? Les auteurs sont formels : du capitalisme, et de sa Mecque, les Etats-Unis impérialistes ; 65 % des communications mondiales en proviennent. Le discours des multinationales, universaliste ou régionaliste selon l'intérêt du moment ou le lieu, ne saurait masquer cette recherche d'hégémonie. Le modèle de vie d'outre-Atlantique pollue, écrase toutes les traditions et sagesses du globe. La rentabilité à l'américaine commande les projets de films, les sujets de romans. Le *best-seller made in U.S.A.* est en passe d'exprimer toutes les aspirations humaines...

LE capitalisme met à profit la crise qu'il traverse pour renforcer ses contrôles et ses mesures d'exception, au nom d'une insécurité soigneusement dramatisée. A guerre totale, réponse totalitaire.

Ce raisonnement n'est pas seulement celui des dictateurs à l'ancienne mode qui sévissent dans le tiers-monde. Il menace les Etats de droit, à cette différence que la propagande doit y suppléer la violence apparente. Selon une enquête américaine de 1978, 95 % des *managers* français placent l'information parmi les « défis dominants » du moment.

Le redéploiement idéologique suit l'économique, et la production des biens culturels celle des autres marchandises. Les maisons de parfums rachètent les magazines féminins. Les fabricants de fusées s'intéressent à la radio commerciale. Les publicitaires condamnent à mort la presse écrite qui ne s'adresse pas aux cadres supérieurs. Les créateurs français de livres, de films ou de chansons sont réputés à bout de souffle, parce qu'ils ne se plient pas à l'attente du marché américain.

(Lire la suite page 25.)

Le meurtre d'une âme

● ***Le pathétique chef-d'œuvre d'un Suisse allemand.***

DE la plus petite motte de terre monte au ciel ce cri pathétique, multiple et atroce dans sa monotonie : « *Au secours, mon Dieu !* » Certains appels, cependant, nous traversent l'âme plus que d'autres, car ils ajoutent au malheur d'être né celui de se voir privé d'identité. C'est le cas de Fritz Zorn dont l'unique livre, posthume, *Mars*, constitue un des documents les plus bouleversants sur une vie rongée par le cancer, non seulement le cancer bien réel dont il allait mourir, à l'âge de trente-deux ans, mais aussi celui du conformisme le plus étriqué et le plus aliénant.

« *Je suis jeune, riche et cultivé ; et je suis malheureux, névrosé et seul. Je descends d'une des meilleures familles de la rive droite du lac de Zurich, qu'on appelle aussi la rive dorée. J'ai eu une éducation bourgeoise et j'ai été sage toute ma vie.* » Ainsi débute l'autobiographie de Fritz Zorn, un pseudonyme qui, en allemand, signifie : colère. Ces deux cent cinquante pages, qu'il jeta rageusement sur le papier durant son agonie, il faut les lire comme les éclats insoutenables d'une colère qui n'en finit pas d'exploser. Une colère, trop longtemps contenue, contre toutes les puissances mortifères qu'il affronta : sa famille, l'hypocrisie bourgeoise, le puritanisme sexuel, la morale chrétienne, la respectabilité helvétique.

Chanson connue, dira-t-on, et qui, depuis Wilhelm Reich, est devenue le leitmotiv obligé des autobiographies de jeunes privilégiés en rupture de classe. Certes, et s'il ne s'agissait que d'un règlement de comptes, la portée de ce livre serait limitée. Mais, s'il nous prend aux tripes, s'il ne nous lâche plus, si une fois refermé, on ne cesse d'y penser, c'est que, par son ironie corrosive, par la précision de ses observations, par une lucidité d'une cruauté inouïe, *Mars* se range, d'emblée, parmi les chefs-d'œuvre de la littérature psychologique. A vrai dire, depuis *le Livre du ça*, de Georg Groddeck, je n'ai rien lu de plus fort.

Mais qui est donc Fritz Zorn ? Né dans une excellente famille suisse qui cultive à un degré exemplaire les vertus helvétiques d'ordre, de sérieux et de décence, il va suivre une scolarité à peu près normale, avant d'entreprendre des études de langues à l'université de Zurich. Il sera ensuite nommé professeur d'espagnol dans un lycée, avant d'être atteint, à l'âge de trente ans, d'un cancer. Un jeune homme tout à fait « comme il faut », ce Fritz Zorn : appliqué, consciencieux, poli, discret, cordial, asexué, de droite ; le type même du fils de famille tel que le rêvent tous les parents de la rive dorée, où il a passé une enfance et une adolescence sans histoire. Son père et sa mère vivaient bien évidemment, eux aussi, dans une harmonie parfaite, si parfaite que tout désir individuel apparaissait comme obscène, et tout conflit comme incongru.

« *S'il faut que je me rappelle mon enfance*, écrit Fritz Zorn, *je dirai tout d'abord que j'ai grandi dans le meilleur des mondes possibles. D'après cette remarque, le lecteur intelligent comprendra tout de suite que l'affaire devait mal tourner.* » Et elle tourna effectivement mal. Insidieusement d'abord. A l'école, par exemple, Fritz ne parvient pas à suivre les cours de gymnastique tant il est « mal dans sa peau » ; il évite tous les contacts physiques et même les mots relatifs au corps. Comme il est bon élève, personne ne s'en soucie. Il passe pour un personnage original, solitaire, méprisant les plaisirs charnels.

ROLAND JACCARD.

(Lire la suite page 26.)

la vie littéraire

Christine Renard est morte

Christine Renard vient de mourir. Elle était née en 1929 dans un petit village de la Nièvre. Son nom restera toujours attaché au développement de la littérature de science-fiction en France. *A contre-temps*, son premier roman, publié chez Hachette en 1963, la situe historiquement comme l'une des premières représentantes du genre. Depuis 1961, elle fit régulièrement paraître des nouvelles, dans *Fiction*, d'abord, puis dans un certain nombre d'anthologies importantes ; une trentaine en tout, dont certaines écrites en collaboration avec son mari, Claude Cheinisse. Elle a également à son actif sept romans qui relèvent pour la plupart du domaine de l'étrange. Elle avait su renouveler les thèmes de la science-fiction et du fantastique en les abordant sous un angle intimiste qui rend son œuvre extrêmement tendre et attachante. Sa mort coïncide avec la parution prochaine d'un roman chez Fernand Nathan, *la Nuit des lumières*, et d'un recueil de nouvelles chez Kesselring, *le Temps des cerises*. — Ph. C.

Lundi : le Goncourt et le Renaudot

Lundi 19 novembre, les jurys des prix Goncourt et Renaudot se réuniront au restaurant Drouant et désigneront leurs lauréats. Voici les noms des auteurs qui figuraient encore sur les dernières listes publiées par les jurés :

● Au Goncourt : Inès Cagnati pour *Mose ou Le lézard qui pleurait* (Denoël) ; Antonine Maillet pour *Pélagie-la-Charette* (Grasset) ; Simone Schwarz-Bart pour *Ti Jean L'horizon* (Seuil) et Vladimir Volkoff pour *le Retournement* (Julliard/l'Age d'homme).

● Au Renaudot : Cavanna pour *les Russkoffs* (Belfond) ; Jeanne Champion pour *les Frères Montaurian* (Grasset) ; Henri Coulonges pour *l'Adieu à la femme sauvage* (Stock) ; Pierre Moinot pour *le Guetteur d'ombre* (Gallimard) ; Suzy Morel pour *l'Eblouie* (Stock) ; Jean-Marc Roberts pour *Affaires étrangères* (Seuil) et Vladimir Volkoff pour *le Retournement* (Julliard).

Les écrivains et la belle ouvrage

« Lorsque mon père, qui était boulanger, disait de quelqu'un : « C'est un homme de « métier », il parlait sur un ton de grande admiration dont il m'arrivait de sourire. Depuis lors j'ai appris ce qu'il y avait d'humanité profonde dans son propos. Certains gestes sont empreints d'une noblesse que rien ne dépasse ; c'est à travers eux que les métiers façonnent les hommes.

» L'histoire du travail est souvent une fresque de la misère, elle est aussi un long roman d'amour et de joie... », ainsi s'exprime Bernard Clavel pour présenter la collection « Métiers d'hier et d'aujourd'hui » qu'il dirige avec Jean-Jacques Brisebarre chez Berger-Levrault.

D'ores et déjà, avec six titres parus, cette collection au format de poche constitue une réussite. Chaque ouvrage retrace l'histoire d'un métier et ses particularités régionales. Bien documenté, pourvu d'une riche iconographie dont d'admirables photographies en couleur, chaque volume donne aussi l'occasion à un écrivain d'évoquer sa rencontre avec l'un de ces métiers irréductibles au productivisme.

Six écrivains se sont livrés à un aimable exercice de nostalgie ou « prétexte » : Françoise Xénakis pour *le Sabotier* de Raymond Humbert, Marie Mauron pour *le Santonnier* de Monique Cabré, Robert Sabatier pour *la Dentellière* de Mick Fourlscot, Maurice Toesca pour *le Bûcheron* de Michel Picar et Julie Montagnard, Bernard Clavel pour *le Maréchal-ferrant* de Catherine Vaudour et Brigitte Hermann, et Michel Butor pour *le Relieur* de Marie-José Lamothe.

A noter, d'autre part, dans la collection « Un homme et son métier », dirigée par Hortense Chabrier chez Robert Laffont, la parution de *l'Art du champagne*, dans lequel Henri et Rémi Krug content la naissance et l'élevage de ce vin prestigieux que leur famille pratique depuis cinq générations.

B. A.

L'amitié de deux Provençaux

Une amitié exemplaire lia durant plus de quarante ans deux Provençaux célèbres : Frédéric Mistral et Alphonse Daudet. Bien des choses paraissaient pourtant devoir séparer les deux hommes. L'aîné de dix ans, Mistral, demeurait obstinément (et glorieusement) provençal de vie, de cœur, de politique et de langue. Sa *Mireille* le rend célèbre en même temps (1858-1859) qu'un recueil très parisien de poèmes, *les Amoureuses*, ouvre au transfuge Daudet une carrière littéraire nationale.

Les deux hommes restèrent cependant en relations de sentiment et d'intelligence étroites de 1859 à la mort de Daudet (1897). Si bien des lettres de Mistral ont été certainement perdues dans les déménagements de Daudet, l'échange de correspondance, dont J.-H. Bornecque a rassemblé avec une immense patience tout ce qui pouvait l'être, reste une révélation pour l'histoire de la littérature.

Un beau texte préliminaire, *Histoire d'une amitié*, de J.-H. Bornecque, éclaire cette correspondance d'un soleil chaleureux. Dans la même présentation soignée que les *Mémoires* de F. Mistral, cette *Histoire d'une amitié* lui fait suite. *(Daudet-Mistral, Histoire d'une amitié, correspondance inédite 1860-1897, présentée par J.-H. Bornecque. 261 p. Julliard* éditeur.) — J. C.

Charles Nodier philologue

Le Centre de recherches périphériscopiques publie un double dossier Nodier (1), réalisé par Jacques Baudou et Jean-Pierre Rittener. Le dossier reproduit en fac-similé cinq textes de Nodier parus dans le *Bulletin du bibliophile*, entre 1834 et 1835, et dont un *seul avait été repris dans le numéro 4 de Bizarre*, consacré aux hétéroclites et aux fous littéraires.

A première vue, les sujets abordés par Nodier sont saugrenus puisqu'il traite *« des artifices que certains auteurs ont employés pour déguiser leurs noms »* ou *« du langage factice appelé macaronique »*. Mais, depuis Queneau et Saussure, sans parler de Lacan, nous savons que c'est dans le calembour ou l'anagramme que se nichent les secrets du langage et de l'univers... qui sont les mêmes.

On relira au moins la défense et illustration des patois de France où Nodier célèbre *« ce langage naïf et doux qui venait de nos mères, de nos nourrices, de nos premiers amis du village natal, et que nous avions tant regretté de perdre, quand la première simplicité en fut déflorée dans nos écoles, par le purisme ricaneur des pédants »*.

De Nodier, encore, chez Plasma, Hubert Juin préface *Rêveries*, ensemble de divagations sur l'amour, les phénomènes du sommeil, l'instruction du peuple ou les superstitions.

Il y a dans ces pages des formules qui survolent les circonstances et rejoignent, avec une élégance et une fermeté dont nous avons perdu jusqu'au souvenir, certaines des plus troublantes parmi les interrogations modernes : *« Ce que l'on déracine le plus difficilement chez un peuple, ce ne sont pas les fictions qui le conservent, ce sont les mensonges qui l'amusent. »*

Nodier tournait en dérision les deux piliers de la bêtise montante, l'Université et la presse. Elles ne lui ont pardonné ni son mépris, ni sa bonne humeur, ni son désabusement, et il n'est plus, par conséquent, qu'un auteur de contes fantastiques pour les enfants.

Ces deux publications modestes devraient pourtant donner aux curieux l'envie d'aller voir de plus près les opinions d'un homme qui se méfiait des despotes et défiait ceux qui promettent aux hommes l'âge d'or, lequel *« est dans le domaine imaginaire des vaines ambitions humaines, comme la plupart des croyances »*. — R. S.

(1) Chez Jacques Baudou, 4, rue de l'Avenir, les Mesneux, 51500 Rilly-la-Montagne.

vient de paraître

Roman

CLAUDE BOURGENDRE : *le Tablier de sapeur*. — La rencontre entre un adulte désabusé et un adolescent blessé et traqué par des trafiquants de drogue. Grand prix littéraire de la Ville de Lyon 1979. (Stock, 277 p.)

Témoignage

PHILIPPE et FRANÇOIS DE SAINT-CHERON : *Notre Malraux*. — Le dernier Malraux, celui de Verrières, jusqu'au mois de sa mort. Préface de Pierre Emmanuel. (Albin Michel, 218 p.)

Critique littéraire

COLLECTIF : *Lecture plurielle de « l'Ecume des jours »*. — Six lectures critiques du roman de Boris Vian par A. Costes, J.-M. Bande, D.-L. Haineault, M. Maillard, M. Nicod-Saraiva et C. Oriol-Boyer, avec les notes préparatoires inédites de l'auteur. (« 10/18 », 461 p.)

PIERRE DEBRAY-RITZEN : *Psychologie de la création*. — De l'art des parfums à l'art littéraire : le clavier des sens à l'origine de tout art. (Albin Michel, 254 p.)

ALAIN et ODETTE VIRMAUX : *Artaud*. — Un bilan critique de l'œuvre et une reconstitution des étapes de l'itinéraire spirituel d'Antonin Artaud. (Belfond, 414 p.)

Ecrits intimes

PIERRE DEHAYE : *Naître une longue patience*. — Maximes, aphorismes et notules, par un membre de l'Institut. (Albin Michel, 190 p.)

Civilisation

JACQUES SOUSTELLE : *l'Univers des Aztèques*. — La vision du monde et les règles d'action des Aztèques, héritiers de civilisations raffinées. (Hermann, 170 p.)

Histoire

ALAIN DECAUX raconte. — Ce second recueil des chroniques télévisées d'Alain Decaux contient treize récits qui vont de Spartacus à l'assassinat de Darlan à travers Cortès, Victor Noir, Rockefeller, Trotski, Rajk, etc. (Librairie académique Perrin, 380 p.)

E.-J. HOLMYARD : *l'Alchimie*. — Par un historien des sciences britannique. (Arthaud, 314 p.)

Les Filles de Karl Marx. — Lettres inédites de Jenny, Laura, Eleanor. Avec une introduction de Michelle Perrot. (Albin Michel, 386 p.)

MARCEL BRION : *Théodoric, roi des Ostrogoths*. — Réédition d'un classique. Un barbare face à Byzance. (Tallandier, 364 p.)

ARTHUR CONTE : *l'Aventure européenne*. — Les avatars de l'Europe, de Minos à Louis XVI, pour comprendre l'Europe d'aujourd'hui. (Plon, 434 p.)

Documents

BERNARD DOCRE et PATRICK MARS : *Dossier M... comme Militaire*. — Une enquête sur l'armée française et un diagnostic sur la santé de l'Etat. (Alain Moreau, 360 p.)

MARK POPOVSKI : *U.R.S.S., la science manipulée*. — Contrôle, fonctionnement et rôle social de la science en Union soviétique. Traduit du russe par Basile Karlinsky. (Mazarine, 296 p.)

Psychanalyse

C. G. JUNG : *Commentaire sur le mystère de la Fleur d'Or*. — La lecture d'un célèbre traité alchimique taoïste chinois par Carl Gustav Jung. Trad. de l'allemand par E. Perrot. (Ed. Albin Michel, 148 p.)

en bref

● LA MEDAILLE D'OR DU PRIX DU MEILLEUR LIVRE ETRANGER a été décernée au président Todor Jivkov, chef l'Etat bulgare, pour son livre « Paix et Progrès » (Hachette).

● LE PRIX SCOTT-MONCRIEFF, créé en 1965 par les services culturels de l'ambassade de France à Londres et destiné à récompenser l'auteur de la meilleure traduction en anglais d'une œuvre française du vingtième siècle, a été remis à John et Doreen Weightman pour la traduction de « l'Origine des manières de table », de Claude Lévi-Strauss, et à Richard Mayne pour celle des « Mémoires » de Jean Monnet.

● LE PRIX « BRETAGNE », dont le jury comprend des personnalités comme Hervé Bazin, Paul Guimard, Pierre-Jackez Helias, Charles Le Quintrec, Henri Queffelec, a été décerné cette année à notre collaborateur Maurice Le Lannou pour son livre « Un bleu de Bretagne » (Hachette-littérature). Maurice Le Lannou prend ainsi la suite de dix-huit Bretons qui ont honoré les lettres bretonnes (le prix « Bretagne » fut institué en 1960), dont Louis Guilloux, Louis Martin-Chauffier, P.-J. Helias, Xavier Grall, Yann Brekilien.

● LES NOUVELLES EDITIONS RATIONALISTES, dirigées par Victor Leduc (16, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris, tél. : 633-03-50. Distribution : Chaix, 1, rue de Fleurus, 75006 Paris) prennent la suite des Editions rationalistes qui avaient cessé leurs activités. Elles publient la revue trimestrielle « Raison présente », connue dans les milieux universitaires et scientifiques. Une collection, portant ce nom, proposera des ouvrages à partir d'articles de la revue, ou des livres écrits par des collaborateurs de la revue ou encore d'auteurs s'inspirant du même esprit. Pour l'heure, les Nouvelles Editions rationalistes ouvrent une collection, « Lumière sur... », animée par V. Leduc, qui aborde sous un angle scientifique et critique les thèmes à grands succès tels que les OVNI, la parapsychologie, l'astrologie, les phénomènes « psy », etc. Deux ouvrages inaugurent la collection ; il s'agit du « Naufrage des extra-terrestres », de Michel Monnerie et de « la Grande Peur martienne », de Gérard Barthel et de Jacques Brucker.

● LA POESIE DE PAUL CELAN ainsi que ses traductions en français donneront prétexte à une rencontre à la salle d'actualité du Centre Georges-Pompidou, le 22 novembre, à 18 h. 30. M. Broda, M. Deguy, J. Launay, J.-P. Léger et S. Bogumil, à l'occasion de la parution récente de poèmes et proses, présenteront l'œuvre de l'écrivain de langue allemande, mort à Paris en 1970.

● « TRENTE-CINQ SIECLES DE POESIE AMOUREUSE », tel est le titre d'une anthologie de Pierre Haïat, qui rassemble trois cents poèmes de deux cent quarante auteurs, originaires de quarante-cinq pays. (Le Cherche Midi, éditeur, 384 pages.) Cette anthologie, préfacée par Max-Pol Fouchet, a adopté une classification thématique des œuvres (de 1500 avant J.-C. à nos jours), qui conduit à des rapprochements parfois inattendus.

● TOUTES LES PERSONNES INTERESSEES PAR LA CREATION D'UNE « SOCIETE DES AMIS DE C.-F. RAMUZ », sont priées de prendre contact avec M. J.-L. Pierre, avenue de Gaulle, 27460 Genlis.

en poche

Une émouvante légèreté

FAUT-IL considérer la poésie comme une expression de la spiritualité, ou la spiritualité comme une expression de la poésie ? C'est un peu la question que pose Michel Décaudin dans la préface qu'il a donnée aux *Contrerimes* de Paul-Jean Toulet. On ne peut y répondre, car on ne sait jamais qui a commencé, qui est la cause et qui l'effet, qui le coupable et qui la victime. Les mots doivent autant aux sentiments que les sentiments aux mots. Certes, Paul-Jean Toulet disait lui-même que marier dans ses vers l'amour et la mort n'est pas une preuve de sensibilité, mais une *« affaire d'allitération »*. Cependant, comment croire à cette prédominance de la technique sur l'inspiration, quand un poète écrit que *« le rêve de l'homme est semblable aux illusions de la mer »* ?

En vérité, particulièrement chez Paul-Jean Toulet, la poésie fait un mariage de passion, autant qu'un mariage de convenances. Cet enfant de deux siècles — né en 1867, il est mort en 1920 — traite de son époque et de son existence avec une émouvante légèreté, qui se trouve à l'opposé de la frivolité, car elle déguise des sentiments trop vifs. La nonchalance de l'esthète sert à cacher ce qui le blesse :

« On rit, on se baise, on déjeune...
Le soir tombe : on n'est plus très jeune. »

Paul-Jean Toulet pèse à peine sur les mots pour dire ce qui lui pèse sur le cœur : l'impatience mal conjurée, la redoutable lassitude :

« Toute allégresse a son défaut
Et se brise elle-même.
Si vous voulez que je vous aime,
Ne riez pas trop haut. »

FRANÇOIS BOTT.

★ LES CONTRERIMES, de Paul-Jean Toulet. « Poésie », Gallimard, 230 pages.

écrits intimes

Une incroyable jeunesse

CE qui frappe, chez Matzneff, à travers son *Journal 1965-1969*, c'est cette incroyable jeunesse. Il ne s'agit pas d'un refus de vieillir, mais d'une incapacité à s'installer dans l'âge. Matzneff est de ce bois rebelle qui ne plie pas, s'enflamme d'un jet pour les jeunes corps, de ce bois sur lequel les naïves images d'une foi charnelle ne s'effacent pas.

Ce fidèle infidèle craint les attaches. Cet orthodoxe n'est à l'aise que dans le scandale, et son église lui serait moins chère sans ses chères transgressions. Cet égotiste est homme à prendre des risques pour ses frères, les écrivains contestataires russes, exilés de l'intérieur. Cet hédoniste travaille : quatre livres en quatre ans.

Contradictions ? Plus simplement, refus de limiter ses possibles, au nom d'un hypothétique souhaitable.

Matzneff garde ses lignes de force intactes. Tant pis si, pour l'observateur extérieur, elles semblent diverger. C'est en lui qu'elles se rassemblent et s'unifient, au gré de son désir.

Curieux journal. Ce catalogue de passades et de passion reste chaste. Inutile d'y traquer le croustillant. Des doutes poussent à l'ombre de ce monolithe de certitude. Cet errant à la valise toujours prête nous confie son attachement à une paroisse, Saint-Jacques du Haut-Pas, parce qu'il peut s'y agenouiller sur le tombeau de Saint-Cyran. Cet homme si soucieux de son image se moque d'irriter. Il brasse à plaisir sacré et profane, sans cesser d'être sincère. Simplement, aucune de ses sincérités ne prend le pas sur les autres. Et ce faisant, il peut nous livrer cet ouvrage qui, malgré son style soutenu, est à l'image même de la vie : indicible.

Matzneff ne peut se résigner à s'adapter : « *La morale que vous me proposez est semblable à une chaussure trop petite : elle me fait mal et m'empêche de marcher.* » Marcher ? Mais pour aller où ? Marcher pour le plaisir, ce plaisir de cheminer à son propre pas. Ecrire de même : « *Etre véridique... Ne pas taire ses passions. Ne pas jouer un personnage d'hypocrite aux yeux du monde. Ne pas mentir, ni aux autres ni à soi-même.* » Ce qui nous vaut parfois de savoureuses phrases, telle celle-ci, très matznévienne, qui, finissant par : « *... les chrétiens dans le monde d'aujourd'hui et de demain* », commence dans un tout autre registre : « *Mes soirées et mes nuits sont occupées à fumer du kif et à baiser...* » (Page 232.)

A partir des fragments livrés dans l'émiettement quotidien, chacun est libre de rebâtir l'image de Matzneff qu'il lui plaira : paladin ou play-boy. Toutes seront justes. Une seule certitude : Matzneff ne peut se fixer. On ne fixe pas le chergui. Pourtant, ce journal de la fuite va se clore sur l'engagement le plus solennel, le plus contraire, apparemment, à la personnalité de son auteur. Cet amoureux de l'amour va choisir une seule chair. Le petit Poucet a traversé la forêt. Gabriel épouse Tania.

CLAUDE COURCHAY.

★ « Vénus et Junon. Journal 1965-1969 », de Gabriel Matzneff, la Table ronde.

au fil des lectures

Une femme sans importance

EXCROISSANCE de la ville, la « cité de transit » comme la désigne l'administration, est le symptôme d'une maladie honteuse : la pauvreté. Par définition, elle relève du provisoire. Rafistolée de tôles, collée à la boue, bordée de chantiers, la cité de transit « accueille » des familles en situation précaire. De là, comme l'indique le récit poignant de Christiane Aymard, *On ne voit pas du tout la mer* (1).

Dans cette réserve, où s'aventurent éducateurs, assistantes sociales et gendarmes, survivent Huguette, ses six enfants, son compagnon. Femme battue et malgré tout d'un irréductible optimisme, elle lutte, à sa façon, comme la mouche se heurte à la vitre. « *Je suis dynamique* », dit-elle, ignorant les humiliés et les résignés qui l'entourent et lui ressemblent. La tâche est immense : « *Il faudrait que tout soit changé pour que quelque chose change.* » Elle s'exprime ainsi, avec des mots mal fichus et des phrases bricolées. « *A deux ou trois, on rit de nos malheurs.* » Dans son capharnaüm, siège la télé d'occasion. Les illusions de bonheur s'achètent au supermarché. Les gosses font des mauvais coups et les juges tranchent. Mais ils reviennent toujours à la cité : le seul endroit d'où ils ne s'évadent pas.

Serge, un fils, s'est suicidé, pendu. Pour les autres, reste l'interrogation : « *Est-ce quelqu'un qui n'a pas pu s'en sortir ou quelqu'un qui s'en est sorti ?* » Toujours « dynamique » Huguette fait signer une pétition contre la peine de mort. En traversant la rocade, elle est tuée par une voiture. Elle est « sortie » de son goulag, sans bruit, en femme sans importance.

Une femme qui crie

JULIETTE MINCES ou l'indignation. *Je hais cette France-là* (2), son livre, s'en prend à « *la France des veaux. La France de la lâcheté.* » « *Je ne cherche pas à faire œuvre littéraire. Je crie.* » Elle peut en effet.

Née à Paris en 1937, de parents juifs polonais, elle est emprisonnée avec sa mère, à l'âge de cinq ans et durant vingt mois, au camp de concentration de Gurs (Pyrénées-Orientales) par la France de Vichy.

Parce que l'air du temps lui remet en mémoire la veulerie de l'époque du « chagrin et de la pitié », elle apostrophe ceux qui « défigurent » la France. Elle brocarde cette partie complaisante de la nation qui oublie « *les ratonnades, les rafles au faciès, les expulsions, les meurtres, le chômage, les bidonvilles, la torture, les corvées de bois, les « affaires »* ». Elle houspille les gens qui « *aident à l'étouffement de tous les scandales* ». Bref, le revers de la France « *généreuse* », ce sont ces « *racistes et pépères dans l'âme* », ceux qui naturalisent « *les étrangers comme ils empaillent leurs animaux. En retirant si possible toute identité* ».

Cette façon d'aimer une certaine France et d'en haïr une autre paraîtra excessive aux tièdes. Mais est-ce la faute de Juliette Minces si l'expérience et la sensibilité lui font ressentir le moindre sursaut de la « bête immonde » ?

Une femme qui murmure

THERESE ou le journal d'une strip-teaseuse aveugle est le titre d'un étrange livret de Sarah Stein (3), mélange d'aphorismes, d'écrits intimes, de mysticisme et de poésie. La lumière des projecteurs aveugle la strip-teaseuse. L'effeuilleuse se réfugie dans l'éblouissement. « *Voyante,* dit Thérèse, *j'étais un peu vulgaire* ». Désormais, elle montre ce qu'elle est et non plus ce que l'on veut qu'elle soit : elle se met à nu jusqu'à l'âme. « *La fausse sincérité dont on entoure les infirmes est la faille que je cherchais : il règne un affolement de fin du monde.* » Elle « *annonce enfin inutilement la mort* ». Elle fait le silence, à l'écoute d'elle-même, c'est-à-dire de « *l'Eglise moderne du corps, où l'on célèbre un jeu très mince* », et parfois une tragédie intime : « *Quand il n'y a plus dans le noir qu'un sexe ouvert, l'odeur du naufrage arrive : catastrophe liquide, rumeur définitive, dure comme une porte claquée, où l'espoir, enfin, démord et disparaît.* » L'amour cousine avec la mort.

Sarah Stein ou la descente en soi : « *Je foule un avenir en cendres avec coquetterie, dernier numéro, dans la sueur irisée des lumières.* »

Un homme qui bougonne

AVEC Yves Michalon, on aborde l'autobiographie. Ayant juste dépassé la trentaine, l'auteur de ce *Pousse-caillou* (4) n'a pas attendu la vieillesse pour dresser un bilan. « *Nous avons besoin, un gros, un énorme besoin de romantisme* », écrit-il en connaisseur : il dirige en effet une agence de publicité... Romantique, idéaliste, c'est ainsi qu'il se voit. Epoux d'une « belle » femme, père de « beaux » enfants, il a usé sa jeunesse douillette dans un milieu petit-bourgeois. Au fond, il exprime la difficulté d'être d'un homme heureux qui entend bien le rester.

Quand le romantisme court sur les pavés de mai 68, il « *réclame le droit de croiser les bras* ». Mais il « observe » avec intérêt « *les chantres du désir extraire aux forceps d'une matrice sanguinolente une nouvelle nichée d'espérance* », comme il l'écrit si joliment. Il ne « *voit rien qui ait pu chatouiller sa conscience* ». Il ne se sent pas « *l'héritier du passé* » et précise, s'il en était besoin, qu'il ne se sent pas non plus « *l'âme d'un révolutionnaire* ». Il confie qu'il aurait pu, « *qui sait ? par générosité, adhérer au P.S. ou par défi au P.C.* » Heureusement, sa sagesse l'a poussé à militer dans les rangs de la majorité.

Il faut se rendre à l'évidence : le romantisme ne réussit pas à Yves Michalon et, déjà, Chateaubriand lui avait valu un échec au bac. Mais son *Pousse-caillou*, excellent portrait d'un conformiste, mérite une bonne note en composition française. BERNARD ALLIOT.

(1) Le Seuil, 109 pages. — (2) Le Seuil, 95 p. — (3) Hachette, 68 p. — (4) Laffont, 168 p.

Frédéric Vitoux et les chats

● *« Mais je les mange, docteur ! »*

ON connaît, depuis *Bébert, le chat de Louis-Ferdinand Céline*, l'intérêt manifesté par Frédéric Vitoux pour les chats. Cet intérêt, qui ne se limite pas au cas singulier du compagnon d'un écrivain célèbre, s'exprime aujourd'hui dans un court récit, énigmatique et fascinant, à l'image de ce maître de nos mystères et de nos rêves.

Frédéric Vitoux, habitant de l'île Saint-Louis, a connu un vétérinaire du quartier Maubert qui lui a raconté l'étrange histoire de cette femme, la Trottinette, qui, chaque année, le 15 mai, apportait au praticien un chat tigré de neuf mois à des fins de castration. « *Vous allez m'opérer mon petit Bouillon, docteur.* »

Un peu étonné par cette répétition, cette régularité et cette ressemblance (toujours le même type de chat, toujours de neuf mois, toujours Bouillon et toujours le 15 mai), le docteur Boubat lui demande un jour ce qu'elle fait de ses chats, les autres. « *Mais je les mange, docteur !* »

On comprendra que ce qui requiert l'intérêt de Frédéric Vitoux et suscite la réflexion du docteur Boubat, ce sont moins les chats que leurs maîtres. Et les étranges rapports qui s'établissent entre les uns et les autres. Qui est un peu observateur du monde animalier et du monde des humains a pu constater que souvent les chats et les chiens reflètent et répètent, dans leurs habitudes, leurs manies, leurs goûts, le comportement psychologique de leurs propriétaires, leur caractère. A moins que ce ne soient les propriétaires qui calquent leurs coutumes sur celles de leurs bêtes. Les chats, principalement, sont les intercesseurs des hommes. Ils les confirment, les confortent, dans leurs us : qualités ou travers et, en quelque sorte, les innocentent ou les justifient.

Le docteur Boubat, à la fin de sa vie, en concevra quelque amertume, quelque découragement. « *Les histoires d'animaux,* confiera-t-il, *n'ont aucun intérêt. Ce sont toujours les mêmes : fidélité, tendresse,* et caetera... *Non, non, ce sont les histoires d'hommes qui sont importantes.* »

Et de raconter quelques-unes de ces histoires qui l'ont amené à cet état de résignation indulgente, de lassitude étonnée. Cet homme au canotier qui se prenait pour une mangouste et voulait se faire soigner pour telle. Cette Anglaise de Neuilly qui désirait faire piquer son gorille parce qu'elle le soupçonnait d'avoir des relations sexuelles avec sa fille, laquelle accepta le sacrifice, à la condition de garder l'animal empaillé dans sa chambre.

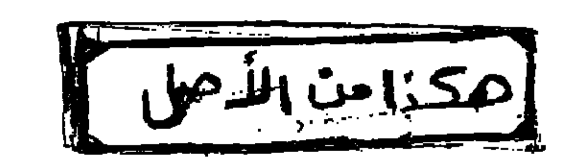
Oui, toute la bizarrerie, l'étrangeté, des êtres, l'irrationnel ou l'infra-rationnel, l'informulé et l'obscur, surgissent dans ces rapports singuliers entre les hommes et leurs bêtes et qui servent de fixation ou de révélateurs.

La nouvelle de Frédéric Vitoux, qui paraît dans *l'Instant romanesque*, collection en passe de devenir précieuse, est construite à l'inverse de ce que l'on fixe habituellement comme règle à la nouvelle où tout, en principe, doit se replier sur soi-même et retomber sur ses pieds. Ici, la boucle n'est pas bouclée. A partir d'une situation précise, en forme d'énigme, le récit s'achève sur une série d'interrogations.

Reste la gourmandise du narrateur pour ce qu'il raconte et l'appétit qu'il suscite chez le lecteur.

PAUL MORELLE.

★ UN AMOUR DE CHAT, par Frédéric Vitoux, Balland. « L'instant romanesque », 95 pages.



romans

Cendres...

● Un jeune gaulliste évoque les « soldats perdus ».

DES cendres plein la bouche, plein le cœur, un homme de quarante-cinq ans n'en finit pas de remâcher la tragédie de son existence, analysant jusqu'au sang, jusqu'à l'éblouissement, les meurtrissures de son être : cette guerre d'Algérie qui lui pèse comme un amour déçu (*« J'ai cru au pour toujours »*, écrit-il), cette Algérie d'où il aurait préféré ne jamais revenir (*« J'aurais dû mourir Peut-être d'ailleurs suis-je mort à Alger le jour de l'entrée de Ben Khedda. Jour vert et blanc qui cisaille le cœur »*) Officier, fils d'officier, il avait juré de ne jamais lâcher cette terre qu'il *« aime comme une femme »* ; s'il a tué, c'était pour venger, pour sauver. pensait-il, les valeurs d'un monde qui s'est effondré. Non, rien de rien, il n'oublie pas...

Dix ans ont passé. Face à la mer, face à la vierge de bois qui a veillé sur son enfance, face à une pierre millénaire dont les stries l'hypnotisent. face à la femme en qui il voudrait s'engloutir (une gauchiste pour faire bon poids !), il tente de faire le vide en lui, écorche ses cicatrices, se barbouille de sang, de boue et de sperme, se dissout dans une fin du monde.

Ces *Soleils de cendre* sont-ils l'œuvre d'un « soldat perdu » qui tente de réveiller les diables qu'on croyait assis sagement dans leurs cercueils ? On pourrait le croire, d'autant plus que l'auteur nous égare ; pour être lu plus impartialement peut-être, plus anonymement, il a choisi de ne pas mettre de notice biographique sur la couverture de son livre, alors qu'il fut un homme public, un des gaullistes orthodoxes les plus fidèles Donc, le contraire d'un « soldat perdu »... D'autant plus que, né en 1943, il n'a jamais connu le djebel et les fellagha !...

Couler jusqu'au centre de la spirale

Pourtant, vers la fin du livre, l'auteur fait son apparition sous le masque d'un ami *« complètement différent d'idées et de caractère »*, et Olivier Garmain-Thomas se décrit : *« ...Il s'était engagé de tout son être du côté du « vieux ». Sec et solitaire, il partageait sa vie entre des périodes d'engagement politique où il luttait en vain pour une pureté qui n'existait pas et des moments de recul absolu vis-à-vis de l'action qu'il passait dans des lieux isolés au contact de la nature. Il me tartinait les oreilles avec ses « forces essentielles de la nature dont nous devons épouser le rythme ». (...) Aujourd'hui, je commence seulement à le comprendre. »*

En refermant le livre, on se demande pourquoi un écrivain tente de s'expliquer à travers une expérience qu'il n'a pas vécue directement — la guerre d'Algérie, — mais dont il a subi les soubresauts douloureux ; pourquoi il fait dire « je » à un personnage qui lui sert de repoussoir et qui coule, douloureusement, délicieusement, jusqu'au centre d'une spirale, *« là où le temps n'est plus qu'un point immobile »*. Où nous mène-t-il, pour fuir ce qu'il interprète comme une faillite de nos valeurs occidentales ?... Ce goût de l'ambiguïté agacera certains ; c'est sans doute ce que l'auteur a voulu.

NICOLE ZAND.

★ SOLEILS DE CENDRE, d'Olivier Germain-Thomas. Albin-Michel, 195 pages.

Les contradictions de Marc Aurèle

● François Fontaine a reconstitué la biographie de l'empereur philosophe.

AUTANT prévenir tout de suite : comprendre cet ouvrage comme il le mérite impose de mettre préalablement le nez dans un dictionnaire ou une encyclopédie pour se remémorer l'histoire romaine durant la seconde partie du deuxième siècle après Jésus-Christ. Très maître de son sujet. l'auteur n'a pas mesuré l'ignorance du lecteur, et c'est dommage, car celui-ci risque d'être rebuté d'emblée par la complexité des faits qu'une note liminaire eût éclairés.

Est-ce vraiment d'un « roman » qu'il faut parler ?

Plutôt d'une « biographie reconstituée » dans l'esprit des *Mémoires d'Hadrien* ou de *Moi, Zénobie*, publié l'an dernier par Bernard Simiot (1). S'agissant de Marc Aurèle, on sursaute : les *Pensées* ne suffisent-elles pas à nous informer sur l'homme, et, pour son règne, n'y a-t-il pas les historiens ? Or, curieusement, les événements personnels sont absents d'une œuvre dont l'élévation morale émeut encore, et, curieusement aussi, la plupart des chroniques relatives à son temps ont disparu, brûlées dans les bibliothèques, au cours d'invasions successives.

François Fontaine a saisi son personnage au moment où les Parthes de Vologèse soumis — mais que de remous, encore, entre Tigre et Euphrate, du côté de Ctésiphon et de Séleucie ! — les Quades, au nord du Danube, se font menaçants et obligent à une guerre défensive, puis de conquête. Comment l'empereur philosophe accorde-t-il ses sentiments pacifiques et sa tolérance avec tant de violence contre des peuples chassés, droit devant eux, par les Goths et qui ne s'infiltrent dans l'Empire que par nécessité vitale ?

Lorsque, profitant des bruits qui courent sur la mauvaise santé de Marc Aurèle, le proconsul d'Asie Avidius Cassius usurpe la pourpre, bientôt après assassiné par sa troupe, faut-il mâter ceux qui l'avaient favorisé ou, comme le choisira l'*Imperator*, pratiquer l'amnistie totale ? *« La faute d'un autre, laisse-la donc où elle est. »* Dans un tel détachement, où passe la frontière entre indulgence et indifférence ? Est-il suffisant, dans un empire que la lassitude et l'usure travaillent sournoisement, masquées par la prospérité des provinces et l'ordre établi, de conduire les affaires de l'Etat comme on tend à se gouverner soi-même ? *« N'aime que ce qui t'arrive »*, est-ce un principe de gouvernement ?

Derrière l'homme et les contradictions que sa fonction lui impose, une vaste fresque. Nous sommes dans Rome, dans ses rues sombres bordées d'immeubles de quatre ou cinq étages, et s'y promènent non pas des porteurs de toge, mais des Romains en tunique courte : nous sommes dans les forums accablés de monuments comme s'il y avait eu, pour les construire, « une surenchère de parvenus » ; nous sommes aux jeux du cirque, écœurants, et les mœurs, partout, sont dépravées. Nous sommes à la bataille de Sirmium, quand une pluie providentielle (mais qui est la providence, Isis, Mithra, le dieu des chrétiens ?) change le sort des armes. Nous allons à Antioche de Syrie et à Alexandrie, nous assistons à la mort de Cassius, nous voyons se profiler, dans l'ombre, ceux qui prendront le pouvoir après Commode, ce fils indigne de Marc Aurèle, les Pertinax, les Septime Sévère, guettant la succession jamais assurée dans cette paradoxale « république impériale ».

Le ver est dans le fruit. A peine un siècle encore, et ce sera le commencement d'une très longue fin.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ L'USURPATION OU LE ROMAN DE MARC AURELE, de François Fontaine, Fayard, 318 pages.

(1) Albin Michel.

Le testament de Corinna Bille

(Suite de la page 17.)

Ainsi concentrés, chiffrés, les instants d'une vie, d'une expérience, s'y inscrivent. Autobiographie fragmentaire et distancée où l'auteur, masqué, se montre aux prises avec la joie de l'amour, avec la détresse provoquée par la fin de l'amour, avec le désir qui renaît de ses cendres, avec la violence primordiale à laquelle aucun progrès ne met fin.

Un de ses recueils de nouvelles qui ne nous est pas parvenu, *Juliette éternelle*, avait été préfacé par Pierre-Jean Jouve en 1971. Ce signe de reconnaissance éclaire une filiation. Jouve était d'ailleurs un ami du père de Corinna, qu'il avait connue à Sierres pendant la première guerre, Sierres où grandissait la petite fille, l'adolescente, entourée d'artistes et d'écrivains... Cinquante ans plus tard, le poète écrivait à son sujet : *« Dans un monde de suresthétisme mais aussi de clochardisation, voilà une* Fraise noire *ou une* Juliette *qui font une tache sombre et réelle. Vraie, mais surtout réelle. Quand un peintre de notre temps fait ses « peintures » en collage de morceaux d'habits, quand un poète de notre temps n'écrit que des « imparoles », quand — partout, de toutes parts — l'art brut nous abrutit, voici une fleur sauvage poussée dans les Alpes. »* Et il louait *« la sobriété mystérieuse de cette bouche pleine de terre »*.

Pour communiquer ce goût de terroir imprégné d'absolu et d'universel, les trois recueils précédents valent mieux que les *Cent petites histoires d'amour*. Celles-ci ne parleront qu'aux familiers de Corina Bille, qui retrouveront en elles, hors de tout déploiement romanesque, la quintessence de son art. Un art qui a la légèreté, la transparence de l'aquarelle, et donne à respirer un air autre que le quotidien, embelli ou empoisonné par le rêve ou la légende.

JACQUELINE PIATIER.

★ CENT PETITES HISTOIRES D'AMOUR, de Corinna Bille. Gallimard, 213 pages.





adictions de Marc Aurèle

Le testamen

de Corinna

la Fnac
lés

études

Joë Bousquet,

Le romancier d'une vie secrète et nocturne

LE rassemblement en deux forts volumes des *Œuvres romanesques complètes* de Joë Bousquet, auxquelles il aurait convenu, à mon sens, d'ajouter *le Roi du sel* (1) et *le Médisant par bonté* (2), est un événement considérable. Enfin, un auteur qui travaillait l'époque sans que l'on en puisse prendre exactement la mesure, qui touchait au surréalisme en le contredisant et inaugurait le nouveau roman en le dépassant, bref ! un homme à la fois secret, méconnu et souverain, nous est donné dans sa véritable création. Les événements firent de cette vie meurtrie une existence rêvée, et par cela même, exemplaire. Joë Bousquet était devenu un mythe. On publiait de lui tous les à-côtés qui se pouvaient découvrir : l'éditeur Rougerie, principalement, se dévoua à cela. Mais il manquait l'essentiel : l'œuvre elle-même, qui avait, depuis longtemps, disparu du commerce de la librairie. L'occasion nous est donnée d'affronter cette œuvre.

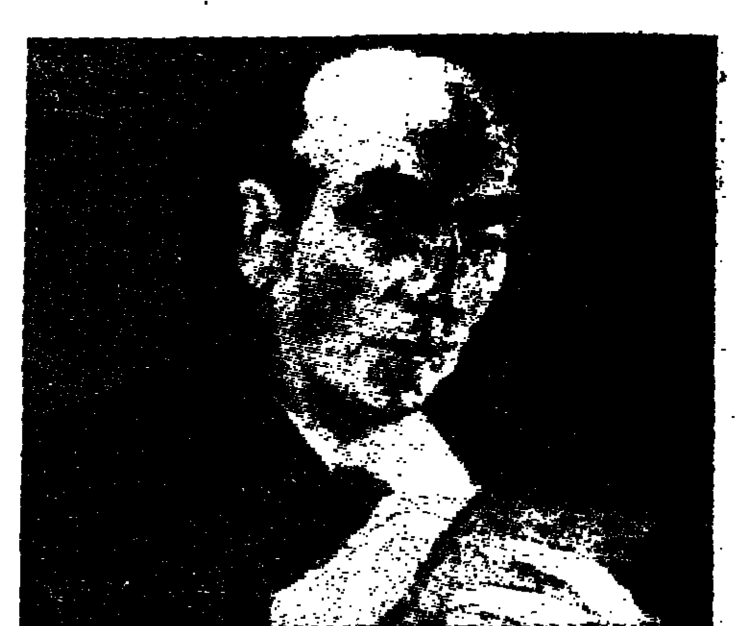
Ecrire pour se surprendre

Bousquet appartient à cette race d'écrivains qui ont pour lot la clandestinité : il a suffi que cent ou deux cents exemplaires de ses volumes soient venus en de bonnes mains, et aient été lus par de bons esprits, pour en faire un auteur irremplaçable et marquant. C'est qu'il y avait, dans son écriture, quelque chose d'exceptionnel, et qu'il faut tenter, à l'occasion de cette remise à jour, de dire. De Bousquet, chacun connaît la blessure, et la tentative qu'il fit de transformer cette blessure personnelle, individuelle, en une image de la condition humaine. Cela est fondamental, parce que cet *accident* prélude à un « dire » des plus singuliers. Joë Bousquet, à partir de cette position d'allongé, de mort-vivant qui fut la sienne, se mit à espérer le langage, à se déléguer au langage, à tout attendre du langage. Il disait volontiers qu'il refusait l'écriture et la condition d'écrivain : il avait raison. Dès lors, il avait choisi d'écrire *avant lui*. Il ne s'agissait nullement de l'écriture automatique chère aux surréalistes, mais d'une pratique subjective, qui visait à chasser le subjectif hors du langage commun. Je m'explique : Joë Bousquet, dans ses nuits de « veilleur » à Carcassonne, écrivait pour *se surprendre*.

Condamné à son lit et à l'opium, à son courrier et à ses lectures, à ses tendres amies et à ses compagnons nyctalopes, il inventa le fruité, le sensible, le touffu, l'inimaginable touffeur d'une langue qui n'est qu'à lui. Faire le résumé de ses romans est impossible. Ce qu'il y dit est inséparable de la façon dont il dit ce qu'il dit. Privé de vie, il crée une vie : c'est le double. Trois ouvrages dominent l'ensemble : *la Tisane de sarments*, roman-miroir avec deux personnages qui se répondent : Dom Bassa et Sabbas ; deux femmes qui interviennent : Paule Duval et Paule Deval. Voilà pour le premier, qui est d'une conception onirique incontestable. Le deuxième a pour titre : *Le passeur s'est endormi*. Il reprend le même thème, mais il en accuse le côté nocturne. Il y avait, chez Bousquet, qui ne jurait que par le pays d'oc, un romantique allemand à la façon de Jean-Paul. Le troisième, enfin, s'intitule : *Iris et Petite Fumée*. Ce livre-là, c'est un *Monsieur Teste* qui aurait basculé dans le rêve...

Dans la première édition, le lecteur découvrira également des textes inauguraux, ainsi *la Fiancée du vent* ou bien *Une passante bleue et blonde*. Ce ne sont pas là des œuvres négligeables : on y voit la formation du mythe de l'androgynat, que personne ne peut ignorer, dès lors qu'il s'agit d'aborder l'*écriture* de Joë Bousquet. Il sentait en lui, labouré par une chair absente, la présence d'un double *féminin*. Et c'est bien pour cela que le style de Bousquet est unique : personne n'a, dans notre époque, parlé des femmes aussi intensément ; personne n'a cerné le corps autant que lui, qui avait été privé de corps. Les romans qui nous sont si heureusement restitués sont remplis de personnages *incarnés*, lourds incroyablement d'un poids de vie, majestueusement investis et envahis par le charnel. Ce sont des récits sublimes où l'on voit passer la Mort et l'Amour. Celle-là étant la compagne de celui-ci. Il aurait fallu ajouter à l'ensemble, comme j'ai dit, *le Médisant par bonté*, qui est à Bousquet ce que *Chaminadour* était à Jouhandeau : une vision d'épervier. Bousquet, dans son lit, dans son nocturne, dans la lourde fumée bleue et blonde d'opium, a tenu chronique d'une ville qu'il ne pouvait plus voir, qu'il ne pouvait plus hanter. Mais qui venait, elle, la ville, le hanter par le biais des ragots et des racontars : il a fait de ces paroles (serviles, à la limite) un chef-d'œuvre.

Mais il est vrai que les derniers ouvrages romanesques de Joë Bousquet se défont. On peut l'expliquer de deux façons. Ou bien



il s'était perdu dans l'impossible « écriture » qu'il cherchait depuis l'origine du drame, ou bien la drogue qu'il prenait sur ordre médical pour calmer ses douleurs était venue à bout de sa volonté. C'est un secret. Et ce secret est le sien. Avoir connu Joë Bousquet, cette fameuse chambre close de Carcassonne, les nuits étoilées de noir, le tremblement des jambes qui étaient d'un squelette, voilà qui laisse une impression inoubliable. Mais relire aujourd'hui *la Tisane de sarments*, découvrir un texte pathétique où la Mort et l'Amour viennent s'inscrire, eh bien ! c'est une expérience. Aujourd'hui, elle est offerte aux lecteurs. Les lecteurs de Joë Bousquet se nommaient alors Aragon, Eluard, Paulhan, Blanchot, Jouhandeau, Jouve, j'en passe... L'*Œuvre romanesque complète* de Joë Bousquet prouve ceci : qu'un roman peut être autre chose qu'une histoire. Un roman peut être une vie. Il indique et désigne le non-vécu et le non-dit.

Cependant, Joë Bousquet s'affirme comme un admirable conteur. Puisqu'il s'agit de romans, c'est qu'il y a, dans les deux volumes en question, du « romanesque ». Mais oui ! On y trouve des histoires d'amour qui sont à vous tordre le cœur. Bousquet a inventé la Femme.

HUBERT JUIN.

★ ŒUVRE ROMANESQUE COMPLETE, de Joë Bousquet. Préface et note de René Neill, tome I, 548 pages ; tome II, 426 pages. Editions Albin Michel.

(1) Editions Albin Michel.
(2) Aux éditions Gallimard.

Le 27 mai 1918

UNE seule date suffit à éclipser, dans la vie de Joë Bousquet, les repères habituels d'une biographie : c'est qu'il est né à lui-même à l'instant où il entrait en agonie ; à cette heure, entre chien et loup, où il devenait infirme pour toujours. L'aube du lendemain le voit naître une seconde fois dans une lumière qui rappelle le souvenir de la première naissance, la seule qu'enregistre l'état civil. C'est dit très clairement dans une page du *Meneur de lune*, publié en 1946, où les deux scènes semblent se confondre : « *Chaque matin, éveillé dans l'angoisse, je ressens l'horreur d'un naufragé, chaque jour l'épreuve ressuscite le jour trouble de ma naissance. Une infirmière s'efforçait de me ranimer. En s'éveillant, ma mère entendit mon père s'écrier : Quel dommage !... c'était un garçon.* »

Joë Bousquet fait partie de ces rares individus qui eurent la volonté de changer les dispositions de leur naissance, et de devenir par un travail inlassable des « êtres de culture ». « *J'ai voulu changer ma nature et mutiler mon tempérament* », écrit-il encore.

Aussi s'aperçoit-on que la blessure qu'il ressentit comme un bienfait n'a plus rien d'accidentel : non seulement parce qu'il s'est précipité au-devant du feu, qu'il a finalement traversé, mais encore parce que l'événement, chez quelqu'un qui se dit alors incroyant, a le pouvoir d'une révélation, sinon d'une extase. Bousquet sait avec précision quand tout a commencé pour lui, et le récit de cette première nuit commande tous les autres récits.

Parfums de femmes

S'il est impossible de parler de Joë Bousquet sans revenir au champ de bataille de Vailly (au milieu d'une guerre de légende, comme on n'en verra plus, nous dit-il), c'est qu'il y est contraint lui-même, d'un livre à l'autre : pas un qui ne se rattache à cette origine marquée dans sa chair, et qui ne tente d'en faire en une fois l'impossible récit, dispersé comme le corps d'Osiris.

Tantôt nous apprenons le baiser sur la bouche d'un capitaine à l'agonisant (et le sens religieux de ce baiser), tantôt la présence de Max Ernst à la tête du bataillon ennemi (avant que leur amitié ne les amène à s'interroger sur cette « coïncidence »), une autre fois le regard d'une infirmière, la première des femmes qui vont se succéder à son chevet : accoucheuse qui croit lui donner la mort, amante mystique, elle précède ici Poisson d'or, Abeille d'hiver, Isel, la passante bleue et blonde et la petite sœur de pénombre...

La vraie vie de Joë Bousquet fut une ascèse, à l'ombre d'une vie antérieure : « *Il s'agissait de retrouver à mon gré tous les instants de mon passé sans m'y voir moi-même.* » La part du feu, pour lui, c'est aussi la part des souvenirs. Il témoigne ainsi de notre condition, celle de somnambules à la recherche d'un corps perdu, une moitié peut-être féminine dont les mots disent l'appel et la réponse absente. Retrouver ce corps imaginaire, ce serait devenir l'androgyne parfait que rêva d'être Joë Bousquet — et c'est par rapport à ce seul rêve qu'il se sent mutilé.

Joë Bousquet, cloué au lit, est enfin, comme l'a bien vu Paulhan (leur échange, où ils s'inventent l'un l'autre, est l'un des plus hauts dialogues de ce siècle), une figure presque idéale de l'écrivain moderne. La chambre de Carcassonne, telle que Bousquet nous la laisse entrevoir (rideaux tirés, parfums de fleurs et de femmes, faux jour d'une lampe et fumée de l'opium), est, avec la chambre de Proust, l'image du lieu retiré où l'on confine l'écrivain, en proie à une opération dont Mallarmé disait déjà : « *Qui l'accomplit intégralement se retranche* » — veilleur attentif, pourtant, à ce qui se trame apparemment sans lui.

GÉRARD MACÉ.

Joë Bousquet

vie secrète et noctur



Le 27 mai 1918

seul dans sa chambre

Les enseignements d'une conscience blessée

LA réédition des romans et des contes de Joë Bousquet permet de saisir dans toutes ses perspectives la doctrine extrêmement complexe de ce poète-philosophe en qui l'on a pu voir tour à tour un anarchiste, un athée, un marxiste, un catholique, un disciple attardé de Krishnamurti et de Monsieur Coucou. (Peut-être fut-il tout cela à la fois, mais encore faudrait-il préciser le dosage.)

La valeur humaine de l'œuvre de Joë Bousquet et sa portée esthétique feront sans doute l'objet de bien des recherches et controverses ; et il s'écoulera sans doute beaucoup de temps avant que les spécialistes se soient mis d'accord sur ce que nous devons raisonnablement en penser. Mais en attendant ces gloses définitives, les lecteurs de bonne foi pourront du moins entrer ingénument dans cette mythologie du cœur, frissonnante et secrète, pour laquelle, après tout, il n'existe pas de clé plus sûre que celle que la sympathie poétique offre à l'in-connaissance.

Tout le monde s'accorde à reconnaître en Joë Bousquet un écrivain qui ne ressemble à personne. Les critiques italiens Bruno Pompili, Anna Maria Laserra ont montré les premiers que son surréalisme était très différent de celui d'André Breton : plus authentique aussi et plus neuf que celui de Joseph Delteil et, sans doute parce qu'une lumière « orientale » y éclaire les ténèbres de l'inconscient, ils l'ont qualifié de méditerranéen. Ce terme est fort bien choisi s'il prétend caractériser un art capable à la fois de fixer l'imaginaire et de l'inventer, une écriture aussi précise, à sa façon, que celle de Marcel Proust, mais s'enveloppant d'une vision seconde, d'essence poétique, où chaque aspect du réel trouve comme dans un miroir sa surréalité même.

On a reproché à Bousquet la discontinuité de son style, si concentré et si tendu qu'il lasse parfois le lecteur à l'échelle du chapitre ou du paragraphe. Et on a dit que c'était là un défaut qui empêchait Bousquet de s'égaler aux plus grands. Mais sa grandeur est *ailleurs* : il ne croyait pas que le langage pût s'accommoder de développements impurs et il respectait trop la poésie pour la capter ailleurs que dans des fulgurations.

Le langage révélation de l'être

Ses fictions romanesques ne manquent d'ailleurs pas de cohérence et supportent sans peine un certain éclairage dialectique. Elles ne sont contradictoires que pour les lecteurs peu diligents. On sait qu'il tenait le langage non pas pour une traduction, mais pour une révélation immédiate de l'être susceptible de projeter ses mythes aussi bien dans les événements que dans la parole authentique. Il en déduisait, en toute rigueur, *que le réel pense parfois à notre place*, que les intuitions et les faits se succèdent dans le discours humain selon un accord pré-établi et que l'esprit ne tombe, par intermittences, dans l'événementiel concret que pour y retrouver la conscience impersonnelle qui en assume la mise en scène. C'est de cette idée que procède son réalisme imaginaire.

Aussi retrouve-t-on dans toutes ses fictions — et surtout dans les contes — la même phénoménologie de l'esprit aliéné, assortie de l'idée maîtresse que la conscience blessée révèle comme un miroir grossissant le fonctionnement de la conscience dite normale. Dans la perception, dans le souvenir, dans l'anticipation fatidique, l'homme que le destin a frappé dans sa chair est toujours dédoublé, comme s'il se voyait lui-même et voyait toutes choses à travers la vision d'un autre (la vision en Dieu de Malebranche ?). Mais tous les hommes sont blessés de la sorte, tous sont séparés de leur esprit par la douleur, le mal, la crainte de la mort, la finitude ; tous sont victimes, sans en avoir pleinement conscience, de ce dédoublement sensoriel et sentimental qui les mutile. Bousquet s'est délivré de sa blessure particulière en l'universalisant ; il a récupéré sa nature privée en l'élargissant jusqu'à l'humain.

C'est pourquoi son héroïsme intellectuel s'affirme comme le garant de notre liberté. Etre libre, cela consiste à réduire la différence en refusant l'identité personnelle ; et sur ce point, l'expérience érotique de Bousquet est la plus enrichissante qui soit. Si les circonstances de sa blessure l'ont obligé à réduire l'amour à sa pure représentation, ou à une fable, elles n'ont pu faire que son destin en fût dévié. Au contraire, elles l'ont amené à mieux comprendre la fonction réelle de l'amour, qui est de transcender les sexes.

Ainsi la métaphysique à base de sodomie hétérosexuelle exposée par Dom Bassa dans la *Tisane de sarments* nous montre comment les formes masculine et féminine échappant à leur identité étroite changent de signe et s'échangent l'une pour l'autre au cours de métamorphoses imaginaires où les corps sont vraiment ce qu'ils signifient avant d'être ce qu'ils sont. Peut-être ce dernier message sera-t-il mal compris des hommes et des femmes d'aujourd'hui : phallocrates et viragos, qui, murés dans leur différence *hétéro* ou homosexuelle, perdent trop souvent de vue que dans le jeu passionnel c'est l'amour qui distribue à son gré les rôles physiques, et qui « homosexualise » les amants en faisant varier la signification de leur corps selon les métaphores du désir. L'amour aussi est tributaire du réalisme imaginaire.

« Je suis le Tout »

Au jeu de « l'un dans l'autre » cher à André Breton, il n'y a qu'un seul partenaire en qui tous les *autres* s'annulent. Qu'il s'agisse d'amour, de poésie ou d'engagement fatidique, la pensée de Bousquet se résume en cette proposition très anticartésienne que, pour irrationnel que soit le monde, il peut être conçu comme un tout en chacune de ses parties. Les êtres limités et les choses sont tous présents à l'Un, infiniment. Bousquet disait parfois : « *En moi se pense la partie, donc je suis le Tout.* » Et il ajoutait : « *Si le feu est le centre développant de la circonférence, la toute-présence que nous sommes chassera de partout la mort et le néant que nous ne sommes pas* ».

RENÉ NELLI.

La rencontre volée

MIL neuf cent cinquante. Nous étions quelques amis de la bonne entente. Une fois par mois, nous nous réunissions dans une arrière-salle de café, à Toulouse. Là, pendant une longue nuit, tout en buvant du vin, nous nous lisions nos « textes ». L'un écrivait des poèmes sanglants sur du papier de boucherie ; l'autre terminait un roman destiné au prix Goncourt, avant de le jeter négligemment dans un tiroir, sous prétexte qu'il n'avait pas le temps de le poster. Bref, nous nous piquions de littérature.

∴

René Nelli venait parfois. Il nous lisait un grand poème en prose consacré à la femme, puis il nous parlait de Joë Bousquet. Ainsi décidâmes-nous de nous retrouver certain dimanche à Carcassonne, rue de Verdun, dans la chambre du poète foudroyé. J'avais dix-huit ans, et mon père m'interdit cette visite.

Des échos que j'en eus, de la relation que mes amis m'en firent, je m'inventais peu à peu une rencontre selon le cœur et l'esprit. Je me voyais hésitant sous le porche de la rue de Verdun, m'engageant dans le couloir aux anciennes rumeurs, puis gravissant les volées de pierre, avant de frapper à la porte de Joë et de m'emmêler dans le lourd rideau rouge...

Là-dessus, Joë mourut.

Et les années de passer, difficiles comme il convient. Enfuis, disparus, les amis de la bonne entente. La vie l'emportait sur la littérature. Restait René Nelli, que je lisais de loin en loin. Survenait Jean Mistler, à qui tant et tant de liens devaient m'attacher. Demeurant Joë Bousquet, qui habitait au plus léger de moi.

Joë, à l'infini de ses reflets... De lui, de temps en temps, on publiait une *Correspondance*, un recueil, des textes. Et moi, têtu, je revenais à ces éditions introuvables, à ces pages oubliées, entre lesquelles explosaient silencieusement des soleils noirs.

Jusqu'au jour où, nommé à la direction littéraire d'Albin Michel, j'ai commencé à rassembler un à un ces romans qui n'avaient cessé de m'émerveiller. Ainsi est née cette édition. Sur ce point du cœur où il est beaucoup demandé à la fidélité.

Ah, j'allais oublier l'essentiel : quand les deux beaux volumes de l'*Œuvre romanesque complète* eurent été composés, je me suis enfin autorisé à gravir les marches de pierre en compagnie d'Henriette Patau-Bousquet, la sœur de Joë, et de René Nelli, et d'entrer, pour la première fois, dans la chambre du poète. C'était en 1979. Il y a des rendez-vous que l'on ne manque pas — dût-on mettre une vie pour s'y rendre !

Présent-absent, Joë m'attendait. La fidélité abolit le temps. Au-dessus de son lit de fer, j'ai pu voir, entre les *Sermons* de maître Eckart et les *Œuvres* de Jean-Paul, le portrait de Jean Mistler.

Tout était bien. Nous étions enfin réunis.

HENRY BONNIER.

MARTHE ET ISEL

JOË BOUSQUET avait laissé plusieurs fois entendre qu'il s'était volontairement offert aux balles ennemies, et que cette attitude désespérée lui avait été dictée par un amour dont l'impossibilité venait de lui apparaître. Il s'agissait d'une jeune femme de la haute société de Béziers, Marthe Marquié. Marthe Marquié devait reparaître ensuite dans la vie du poète, et ils échangèrent une vaste correspondance dans laquelle Bousquet a livré sa conception de l'amour et ses rêveries passionnées. Les *Lettres à Marthe*, qui s'échelonnent de 1919 à 1937, sont indispensables à la connaissance et à une approche intime de l'auteur de *la Tisane de sarments*.

Les lettres à Isel datent, elles, de 1946. Mais Isel a-t-elle réellement existé en dehors du rêve éveillé où, alors, Bousquet s'était tout entier cantonné ? Est-elle une femme précise ? Une image de la femme ? Ou bien encore un mythe appartenant à la littérature ainsi que semble l'indiquer un texte reproduit à la fin de l'ouvrage ? Elle était peut-être tout cela à la fois... H. J.

★ LETTRES A MARTHE (1919-1937), par Joë Bousquet, avant-propos de Robert Blattès, Editions Gallimard, 339 pages.

★ ISEL, par Joë Bousquet, Rougerie, éditeur, 86 pages.



LE MONDE INCONN

la nouvelle revue

correspondance

Féminisme et Siècle des Lumières

Roland Desné, rendant compte dans « le Monde des livres » du 28 septembre du cinquième Congrès international sur le Siècle des Lumières qui s'est tenu à Pise avec un éclat exceptionnel, avait fait la réserve suivante : « La section sur « la femme » a été le seul lieu conflictuel... On a contesté que le président de cette section fût un homme (et peu enclin à apprécier les valeurs du féminisme) et surtout que celui-ci ait écarté du programme sans donner ses raisons une communication sur la femme vue par l'Encyclopédie proposée par deux universitaires de Nantes. »

M. Paul Hoffmann, professeur à l'université de Strasbourg, se sentant visé par cette remarque, nous a adressé la mise au point suivante :

Le congrès comportait dix-huit sections (ou ateliers) qui fonctionnaient simultanément. La femme n'était que l'une d'entre eux, mais le sujet avait suscité des projets de communication particulièrement nombreux. Dans la tâche nécessaire du choix, je n'étais heureusement pas seul et ai été secondé par le comité scientifique du congrès. Je tiens à remercier mes collègues italiens pour leur amical concours.

Combien aisément l'on est exposé au soupçon sexiste ! En fait, j'avais estimé incompatibles avec les exigences d'une recherche scientifique des projets qui témoignaient d'un esprit purement polémique. Jusqu'ici, rien que de banal ni qui méritât qu'on en fasse mention. Mais il y a eu des faits plus graves, qui n'apparaissent pas dans le compte rendu de M. Desné. Mon cas personnel n'a d'importance que dans la mesure où il est significatif d'un péril endémique, l'intolérance et le terrorisme verbal. Si j'ai été contesté comme président de la section, c'est en tant qu'auteur d'une thèse sur « La Femme dans la pensée des Lumières ». L'on a prétendu m'imposer silence après avoir décidé que j'étais suspect en vertu de ce que j'avais écrit ; après avoir récusé d'avance mon aptitude à diriger la discussion, vu l'orientation générale de ma pensée que l'on stigmatisait comme « spiritualiste ».

Ce qui me paraît choquant, c'est que, dans une relation qui eût dû être impartiale et objective, M. Desné ait, après coup, repris à son compte le procès d'intention qui m'avait été fait par deux ou trois qui confondaient recherche et revendication. Ceux qui ont participé aux travaux de la section, ceux qui m'ont bien lu, savent si je suis ce « macho » que l'on veut que je sois.

[« L'amical concours » des collègues italiens n'atténue pas la responsabilité de M. Hoffmann d'avoir écarté une communication sans donner ses raisons. Il a pu, « ensuite » se sentir « terrorisé » par les réactions que ce refus a provoquées. Ce qui ne serait pas arrivé si lui-même n'avait pas « d'abord » empêché que la communication fût présentée.] — R. D.

Plaidoyer pour George Sand

A la suite de l'article d'Hubert Juin sur la réédition de Consuelo *(« le Monde des livres » du 19 octobre), nous avons reçu de Mme Simone Vierne, professeur à l'université de Grenoble III, la lettre suivante :*

Il est inexact de dire que *Consuelo* était introuvable « *depuis longtemps* » en librairie, car, il y a quatre ans encore, il se trouvait fort bien aux éditions Garnier - Classiques, avec une admirable introduction de Léon Guichard et du regretté Léon Cellier, et leurs notes, abondantes et érudites, n'étaient pas inutiles pour saisir ce roman dans son foisonnement. C'était une édition exemplaire, que les éditions Garnier ont malheureusement refusé de rééditer lorsqu'elle fut épuisée.

Il faudrait tout de même aussi signaler aux lecteurs éventuels que le livre publié par les éditions de la Sphère n'est qu'une partie de l'œuvre entière. Les éditions de la Sphère promettent d'éditer la suite, *la Comtesse de Rudolstadt* — ce qui est d'autant plus nécessaire qu'on ne comprend pas le sens profond de l'œuvre sans cette « suite », que George Sand a d'ailleurs conçue sans solution de continuité, et comme dans « la foulée » : il s'agissait d'un feuilleton, qu'elle écrivait à mesure...

Enfin, ne pourrait-on éviter, tout de même, des sous-entendus aussi saugrenus et faux que ce : « *Que George Sand se soit éprise physiquement ou non d'elle...* » (Pauline Viardot) ? Qu'on puisse se poser quelques questions sur les rapports entre Sand et Marie Dorval, et encore ce ne sont que des conjectures ; pour Pauline Viardot, on sait qu'elle a en effet été éprise d'un membre de la famille : c'est le fils de Sand, Maurice, avec qui elle a eu une aventure brève et passionnée !

Puis-je aussi rappeler que notre association (1) a édité, aux Presses universitaires de Grenoble, deux romans de Sand, qui, sans être des « monuments » comme *Consuelo*, sont bien aussi dignes d'intérêt, *Jeanne*, le premier roman *paysan* (avant *la Mare au diable*), écrit juste après *Consuelo*, et *la Ville noire*, roman plus tardif, qui est le premier à dépeindre la condition ouvrière ? Va suivre, en octobre, *le Compagnon du tour de France*. Qui plaidera pour une réédition des œuvres complètes ?

Si l'on n'est pas Parisien (et disposant de la Bibliothèque nationale), ou si l'on n'est pas collectionneur, on ne peut même pas travailler correctement sur cette œuvre dont on se demande pourquoi elle est ainsi maudite, sinon peut-être parce que c'est celle d'une femme, qui avait conquis sa liberté, aussi bien dans sa vie que dans ses engagements politiques ?

(1) Association pour l'étude et la diffusion de l'œuvre de George Sand, 15-17, place Beaumarchais, 38130 Echirolles. Tél. : (76) 09-44-35.

histoire

LA RÉPRESSION A VISAGE HUMAIN

● ***Un philosophe tchèque analyse le « rétablissement de l'ordre » à Prague.***

M. GUSTAV HUSAK s'est acquitté de la mission qui lui avait été confiée : la Tchécoslovaquie est normalisée. Les intellectuels, les militants qui continuent à se battre pour la démocratie et le respect des droits de l'homme, ne constituent qu'une minorité. La foule paraît s'être accommodée du « socialisme existant ». Comment donc une population, qui avait manifesté avec une telle clarté ses sentiments et ses aspirations lorsque le vieil appareil du parti s'était débandé, a-t-elle pu être ainsi remise dans le moule ? Il n'y eut même pas, pour la plier, de terreur sanglante comme pendant la période stalinienne ou comme dans la Hongrie de la fin des années 50. L'actuel premier secrétaire, qui fut lui-même jadis une victime du « culte de la personnalité », s'était juré de ne pas verser le sang. Peut-être même a-t-il été préféré par Moscou, à d'autres dirigeants parce qu'il était capable de ramener l'ordre sans faire trop d'éclat.

Mais faut-il donc se contenter d'enregistrer une fois de plus les progrès accomplis depuis la mort de Staline ? Mieux vaut, certes, exiler ou même incarcérer les récalcitrants que les envoyer à la potence. Au bout du compte pourtant le résultat reste sinistre : le pouvoir a tué le citoyen. Un auteur tchécoslovaque, ancien professeur de philosophie et militant du P.C. devenu par la force des choses ouvrier du bâtiment, analyse à ses risques et périls les mécanismes du « rétablissement de l'ordre » dans son pays.

M. Milan Simecka raconte comment la normalisation a gagné de proche en proche. Au début planait la crainte d'une épuration féroce. On fit circuler des rumeurs selon lesquelles les dirigeants les plus durs s'apprêtaient à reprendre les choses en main sans hésiter sur le choix des moyens. Nombreux furent alors ceux qui se résignèrent au « moindre mal ». Les plus têtus furent privés de leur gagne-pain. L'intelligentsia fut désintégrée. La peur, une peur insidieuse, gagna ceux qui voulaient tout de même conserver un minimum de confort dans l'existence quotidienne.

La « violence civilisée » du pouvoir a atteint l'objectif visé. A quel prix ? M. Simecka note : « *Celui qui a pu voir la Tchécoslovaquie en 1968 doit considérer avec respect l'efficacité avec laquelle on a rétabli l'ordre dans les rangs de l'intelligentsia tchécoslovaque, mais cet ordre, entre autres, a un vice fondamental : si le régime avait lui-même besoin tout à coup d'une idée-force ou d'une analyse impartiale d'un problème social important, il n'aurait personne à qui les demander. La violence civilisée a réduit à néant toute audace de pensée, toute envie de critique et toute détermination à défendre une vérité reconnue.* »

Un bilan globalement négatif

Il y a à Prague, comme dans tout le « camp », deux sociétés juxtaposées qui s'ignorent. Celle des dirigeants. Celle de la foule. M. Simecka estime que, grâce à l'homogénéité sociale de la population, il existe dans cette seconde société « *une certaine démocratie éthique qui n'est pas le fait des bouleversements économiques socialistes* ». Optimiste malgré tout, l'auteur est sûr que « *le rétablissement de l'ordre a simplement remis à plus tard la bataille historique décisive pour un socialisme à l'européenne* ». Il croit que la partie du monde qui s'est donné le nom de « socialisme réel » « *a encore devant elle une histoire incontestablement passionnante en perspective* ».

Pourtant le tableau qu'il brosse de l'expérience tchécoslovaque dans ces pages magistrales est peut-être plus accablant encore que le constat des monstruosités staliniennes. Une fois dénoncés les crimes d'un homme ou d'un groupe d'hommes, une fois corrigées leurs conséquences, disait-on parfois il y a vingt ou même dix ans, le système marxiste-léniniste serait ou redeviendrait ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être aux yeux de ses fidèles : le meilleur des régimes offerts aux hommes en quête de justice, de dignité et de liberté.

Onze années de ce qu'il faut bien appeler une « répression à visage humain » montrent que le mal est plus profond, que tout est à refaire. Elles confirment qu'une démocratisation est inconcevable aussi longtemps que le pouvoir a la phobie du moindre contre-pouvoir. Les armées du pacte de Varsovie sont intervenues, M. Husak a été placé aux commandes pour restaurer le monopole de l'appareil du parti. Reconnaissons que la remise en ordre a été moins brutale qu'on le craignait, qu'il y a même quelques éléments positifs. Néanmoins, le bilan de ce « socialisme réel » reste globalement négatif.

BERNARD FÉRON.

★ LE RETABLISSEMENT DE L'ORDRE, de Milan Simecka, traduit par Catherine Fournier, coll. « Cahiers libres », Maspero, 211 p.

histoire

De Gaulle dans le viseur

● ***Le général et les photographes.***

LE 20 juin 1940, dans une rue de Londres, le photographe anonyme d'une agence de presse prend une photo du général de Gaulle en uniforme, portant leggings et gants beurre frais. En décembre 1969, l'épouse de l'ancien ministre Jean-Marcel Jeanneney, invitée à déjeuner à la Boisserie, s'enhardit à prendre une photo-souvenir du général et de Mme de Gaulle retirés définitivement à Colombey.

Ce fut sans doute la dernière.

Ces deux documents figurent dans l'ouvrage de Jacques Borgé et Nicolas Viasnoff *De Gaulle et les photographes*. Mais, entre ces deux clichés, combien de millions d'autres ont été tirés pendant trente ans ? De Gaulle, dit-on, c'était le verbe. C'était aussi l'image. Sa silhouette, son visage, ses gestes, sont devenus familiers à tous grâce aux photographes et aux cinéastes. C'est par eux que l'on a vu en de Gaulle un acteur extraordinaire, souvent imité, jamais égalé. Et pourtant, il n'a pas toujours facilité la tâche des journalistes. C'est sans doute pour cela que les photos prises de lui sont plus vraies.

Les auteurs de l'album ont interrogé tous les photographes et les journalistes qui pendant ces années ont « couvert » ce sujet exceptionnel. On découvre ainsi les ruses, les « planques », les exploits divers, souvent cocasses, qu'ils ont pratiqués pour prendre le cliché unique ou insolite. Le lecteur à son tour est derrière le viseur. Certains des documents publiés sont inédits, notamment celui du général avec sa fille Anne sur une plage.

Mais si les photographes ont l'œil fixé à leur viseur, ils ont aussi des oreilles et de la mémoire. Ces témoins rapportent ainsi que, pour la photo officielle à l'Elysée, le général, sans le savoir, a appuyé sa main sur l'*Histoire de l'armée française* du... général Weygand, afin que son bras soit à bonne hauteur.

ANDRÉ PASSERON.

★ DE GAULLE ET LES PHOTOGRAPHES, par Jacques Borgé et Nicolas Viasnoff. Editeur E.P.A., 18, rue d'Issy, 92100 Boulogne-Billancourt, 252 pages.

BRUITS DE BOTTES

(Suite de la page 17.)

Selon Michèle et Armand Mattelart, le regain de films-catastrophes, comme l'apparition de *King Kong* dans les années 30, ne serait pas fortuit. Il s'agirait de montrer que si la société a asphalté la jungle, la bête fauve reste tapie. De même, l'appel aux valeurs morales suivrait tout naturellement la crise des valeurs d'abondance. A panier vide, démocratie musclée. La femme est rappelée à son rôle de mère, et la foule est invitée à retrouver l'autorité virile du chef.

Les sagas familiales d'origine américaine ou française qui fleurissent à l'écran, ainsi que les romans « populaires » et les romans-photos, exalteraient à dessein la recherche des racines, hors de toute perspective historique, et les vertus apaisantes de l'ordre.

par Bertrand Poirot-Delpech

L'opulence informative fait illusion, en réduisant les événements à leurs charges émotionnelles, bientôt équivalentes, et en éludant leurs liens avec le passé. Les vrais enjeux, tels que la propriété de l'appareil productif et le contrôle des travailleurs, sont habilement dérobés derrière les revendications prestigieuses de liberté, inscrites au patrimoine de la culture et de la démocratie.

PAREILLE analyse a de quoi décourager ceux qui rêvent encore de lutter contre ce lavage de cerveau en douceur. Confirmant le bilan sombre de son livre, Régis Debray assure, en dialoguant dans *Change* avec Chomsky, que la révolution a perdu la guerre du vocabulaire, à voir l'usage fait des mots « goulag » ou « dissidence », et qu'une contre-information, à armes aussi inégales, n'est plus possible.

La crise du marxisme a bloqué les recherches sur l'idéologie, et entraîné une vision fascinée du pouvoir en soi, fermée à la manière dont ses messages sont reçus par la base, et à l'évidence que cette base, elle aussi, produit du sens. Les auteurs de *l'Usage des médias* estiment que, malgré Baudrillart, Bourdieu, Escarpit, Morin, Serres et quelques autres, l'analyse de la communication est restée disparate, entachée d'empirisme et d'humanisme, dénuée de théorie critique.

Mais on est loin d'un constat de complète impuissance. Debray, lui-même, pense que l'Occident finira par se noyer dans son idéologie coupée du réel, par s'auto-intoxiquer. L'utopie conciliatrice et œcuménique dont le capitalisme cherche à imprégner la culture ne va pas sans grossières contradictions, toujours utilisables.

QUE faire ? Bouder les ondes ? Les producteurs ont trop beau jeu de crier au passéisme, à l'élitisme, au masochisme. Si on critique le système du dedans, on n'est pas cru ; du dehors, à peine entendu.

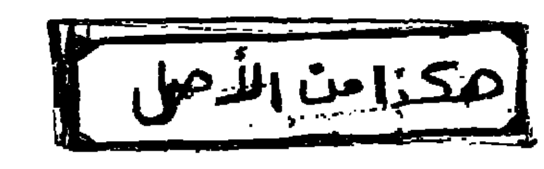
La solution dépasse cette casuistique de la marginalisation. Selon Michèle et Armand Mattelart, en cela disciples de Gramsci, elle réside dans une attention systématique aux rapports de force en présence, à tous moments et en tous lieux ; aux retombées de la division internationale du travail ; aux incohérences et aux failles du système, qui aura toujours besoin d'un pôle marginal, ne serait-ce que comme réservoir d'idées et pour sa vitrine libérale.

Pratiquement ? Interroger l'histoire récente, comme les auteurs l'ont fait pour le Chili d'Allende et le Mozambique ; concevoir de nouvelles alliances avec le consommateur, au-delà des indices d'écoute ; se convaincre, surtout, que les expériences concrètes liées à des conflits sociaux sur des sujets autres que les médias peuvent faire progresser la connaissance de ces derniers et leur utilisation.

Le mouvement de désobéissance en train de naître suppose une véritable obsession des forces matérielles à l'œuvre derrière le flot de paroles et d'images qui nous submerge. Tâche titanesque, hors d'atteinte ? Qui sait ! Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire qu'un géant succomberait à sa puissance, et Goliath à la ruse de David.

★ DE L'USAGE DES MEDIAS EN TEMPS DE CRISE, d'Armand et Michèle Mattelart. A. Moreau éditeur, 468 pages.

★ REVUE « CHANGE », numéro de novembre 1979. Seghers-Laffont, 240 pages, 40 F.



lettres étrangères

Les épopées de Manuel Scorza

● ***Lorsque le fantastique dit le réel.***

IL est né à Lima du Pérou en 1928. Il a combattu pour les hommes de son peuple. Il vit actuellement à Paris. Il s'est lancé dans une entreprise gigantesque : une série de romans fabuleux qui racontent, mélangeant l'histoire et sa lecture mythique, les entreprises tentées par les Péruviens pour récupérer les terres que les grands propriétaires, les « latifundistes », se sont appropriées au mépris de la justice et de la vérité. Tel est Manuel Scorza, l'un des maîtres actuels du roman sud-américain.

Dans les trois volumes de cette « saga » qu'il a entreprise, qui nous sont donnés aujourd'hui à lire en traduction française : *Roulements de tambours pour Rancas*, puis *Carabombo l'Invisible* (1), enfin *le Cavalier insomniaque*, une constatation se fait, qui est double : rien, ici, n'est d'invention ; mais tout y est imaginaire. C'est peut-être cela qui, d'abord, doit nous requérir : une sorte de triomphe de la poésie, qui fait de la poésie une arme. Qu'on lui pose la question, et Manuel Scorza répond que *« la littérature est le seul secteur de la pensée latino-américaine qui formule une description exacte de la réalité. Hegel dit que l'histoire idéale d'un peuple devrait inclure ses rêves. En ce sens, la véritable histoire (au sens historiographique) de l'Amérique latine est sa littérature »*. Ou encore, dans un bel élan laconique, que *« le mythe est une réponse aux atrocités de la réalité* (2) ».

La révolte et le rêve

On pourrait discuter de cela jusqu'à plus soif, mais il n'empêche que ce que dit Scorza théoriquement, et que ce qu'il accomplit pratiquement (dans son écriture même), que ce mélange tient aux sociétés rurales frustrées *à la fois* de leurs terres et de leurs paroles. Je pense qu'il existe en France même, à une moindre échelle il est vrai, mais avec une acuité semblable, cette transcription de la révolte dans le rêve. Le vol devient légende, dans la mesure même où l'injustice éveille et implique le justicier. Ici, dans *le Cavalier insomniaque* : Raymundo Herrera ; et là, dans *Roulements de tambours pour Rancas* : Hector Chacon. D'ailleurs, la poésie vient, ici, en aide à la justice et à la vérité : c'est grâce aux livres de Scorza que l'Indien Hector Chacon, figure inoubliable, a été libéré en 1971, après avoir passé onze années en prison pour avoir mené le bon combat contre les spoliateurs. Et qui oserait dire que la poésie est le contraire de la vérité ? Elle en est le cœur rougeoyant !

Le silence est mortel

Il est difficile de soutenir que les ouvrages de Manuel Scorza sont des romans : ce sont des épopées. Mieux : des « chansons de geste ». Ils se situent dans ce territoire étrange de la littérature du continent sud-américain. Ils s'inscrivent parmi les livres inoubliables de Lézama Lima, de Juan Rulfo (3), d'Asturias, de Roa Bastos, de Garcia Marquez, et j'en passe dix ou vingt qu'il faudrait citer. On découvre soudainement une terre où quelqu'un parle pour un grand nombre qui ne parlent pas.

Mais ce quelqu'un, Manuel Scorza, par exemple, n'entreprend pas de transcrire dans un langage logique, politique, non plus que dans la prose du quotidien, ce qu'il y a dans ce silence convoqué. C'est au contraire : il va dedans, dessous. Il illumine la voix des muets. Il illimite le discours du non-dit. Il participe à la légende afin qu'advienne l'épouvantable vérité de ce qui est. Un dialogue avec Raymundo Herrera, dont la peau, les os et l'ombre sont devenus bleus, explique tout. Voici la réplique : *« Que vouliez-vous démontrer ? — Que nous ne pouvons rien démontrer ! Quand tous les hommes comprendront qu'il est impossible de démontrer la justesse de notre cause, alors commencera le Temps de la Fureur. Je vous laisse en héritage le seul bien que je possède : ma fureur ! »*... Le seul bien ? La parole. Le seul devoir ? Exiger la parole !

Dans les pages emportées et picaresques, drôles et graves, folles et passionnées, douces et terribles qu'écrit Manuel Scorza, les montres pourrissent, le temps s'arrête, et dans son tombeau de Cuzco le corps d'Atahualpa ne cesse de croître jusqu'à faire, autour de lui, se fendre les rochers. Faire naître les hommes. Faire survenir la justice, qui est la vie. Et vaincre le silence, qui est mortel. *« Le temps est devenu fou, et cette atrocité ne prendra fin que quand les hommes se délivreront de la peur ! »*

Mais la prise de pouvoir de la parole sur les étendues néfastes du silence, cette victoire remportée sur la peur, cela porte un nom : c'est la Révolution. C'est la terre rendue, les prisons détruites, la joie offerte, la vie. Alors, le cavalier trouvera le sommeil. Alors, le temps reprendra son cours. Alors, les fleuves chanteront à nouveau, couronnés d'oiseaux, et envahis d'herbes et de fleurs. Manuel Scorza rêve éveillé : c'est un écrivain.

Il faut ajouter que l'emportement de son texte est remarquable : cela joue de toutes les images, mélange les langages les plus divers, amuse et fait pleurer. Impossible d'oublier de tels romans. Le lecteur insomniaque y découvre le familier de l'univers — avec ses atrocités et ses menus bonheurs.

HUBERT JUIN.

★ ROULEMENTS DE TAMBOURS POUR RANCAS, par Manuel Scorza, traduit par Claude Couffon. Pierre Belfond, éditeur, 309 pages.

★ LE CAVALIER INSOMNIAQUE, par Manuel Scorza, traduit par Antoine Berman, Pierre Belfond éditeur, 252 pages.

(1) Editions Grasset.
(2) Propos tenus par Manuel Scorza à Françoise Wagener.
(3) Les Editions Gallimard viennent de rééditer de lui son admirable livre *Pedro Paramo* (collection « L'imaginaire »).



★ *Dessin de CAGNAT.*

La satire selon Schädlich

● ***Un écrivain est-allemand interdit de publication chez lui.***

UNE brève notice, sur la couverture de *Tentative d'approche*, nous apprend que Hans Joachim Schädlich est né en 1935, qu'il habite Berlin-Est et que, après avoir travaillé à l'Académie des sciences de Berlin, il gagne sa vie comme traducteur, ses propres œuvres n'ayant pu paraître dans son pays. D'emblée, le premier récit, qui donne son titre au recueil, nous plonge dans une atmosphère irrespirable de bureaucratisme sourcilleux et de soupçon généralisé. Une parade militaire est l'occasion, pour trois forces qui s'opposent, de se mesurer : l'armée qui protège le peuple en le menaçant, la classe ouvrière dont la fierté trouve dans l'armée un soutien paradoxal et monstrueux, l'individu écrasé par son devoir d'obéissance envers aussi bien la classe ouvrière que l'armée.

Cet absurde, cette oppression, ce long étouffement, Hans Joachim Schädlich leur donne vingt visages, tantôt colossalement drôles, tantôt plus furtifs, avec un art consommé du matraquage comme de la litote. Parfois, le langage est réaliste, avec des clins d'œil on ne peut plus explicites ; parfois, inspiré par le nouveau roman, il est imperturbable dans son air d'objectivité distante ; il lui arrive aussi d'user d'expressions tirées du discours direct, sorte de balbutiement où se succèdent les cocasseries. Cette variété de traitement ne doit pas dérouter le lecteur, pris à la gorge par la description d'un univers où tout est menace, délation, stupidité.

Un « art poétique » moderne tourne à l'aigre : le poète, quoi qu'il écrive, est suspect ou bien de cacher ses sentiments, ou de leur donner une force inutilement complexe. Une innocente interview se métamorphose en cauchemar : s'exprimer, n'est-ce pas déjà, dans un régime totalitaire, s'arroger le droit d'avoir des idées personnelles : trop personnelles ? Un ouvrier émérite demande à passer quelques heures au chevet de son père, de *l'autre côté* de la ville ; comme on lui refuse cette faveur, il écrit aux autorités pour qu'on le raye de la liste des vivants. Un orateur glorifie la patrie, qui comme chacun sait, est le paradis sur terre, mais finit par mettre son auditoire en garde : il n'est pas gentil que tout le monde veuille la quitter, jusqu'à ce qu'elle se vide. L'empereur d'Allemagne reçoit, au début du siècle — car Schädlich fait de nombreux sauts en arrière, — l'empereur de Russie : on s'aperçoit alors que, les uniformes et les titres mis à part, rien n'a changé en Europe centrale.

Quand il manie la satire, ce superbe conteur a des accents de Brecht ou de Georg Grosz le peintre ; quand il se laisse aller à son angoisse plus profonde, il n'est pas sans rappeler Kafka. Subversif et implacable, il n'a pas son pareil dans l'Allemagne d'aujourd'hui, car il est sans doute le premier à se passer de la lourdeur baroque, chère à Günter Grass.

ALAIN BOSQUET.

★ TENTATIVE D'APPROCHE, de Hans Joachim Schädlich, traduit par Bernard Lortholary. Gallimard, « Du monde entier », 184 pages.

Le meurtre d'une âme

(Suite de la page 17.)

Ainsi, il est le seul parmi ses camarades à ne pas « flirter ». Il ne s'intéresse qu'aux « choses élevées » et la sexualité, sans être condamnée explicitement par ses parents, lui est décrite comme une activité aussi ridicule qu'ennuyeuse : indigne de lui. « *D'abord*, écrit-il, *il m'avait fallu être un enfant qui n'avait le droit de rien savoir sur la sexualité ; et aussitôt qu'on eut lieu de croire que j'en savais quelque chose, je fus censé être tout à fait au-dessus de ces choses-là, pareil, en fait, à un vieillard qui ne peut plus rien en savoir depuis longtemps.* » Il mourra d'ailleurs sans jamais avoir aimé. Sans jamais avoir ri, non plus.

A l'université, Fritz Zorn souffre d'un état dépressif constant ; pourtant, il ne peut pas s'avouer qu'au fond de lui quelque chose est pourri. Il ne se reconnaît pas le droit d'être triste. N'a-t-il pas toujours été comblé par les dieux ? Fortune, intelligence, santé physique, beauté, rien ne lui a été refusé. Alors, il donne le change ; il amuse ses camarades en montant des spectacles de marionnettes. Souvent, il attend interminablement dans le hall de l'université quelqu'un avec qui prendre un café. Mais personne ne vient. Dans sa chambre, il reste parfois assis pendant des heures et, sans relâche, il écrit en tous sens les mots « tristeza » et « soledad » sur du papier quadrillé. Pourtant, jamais il ne se plaint. « *J'allais toujours bien*, écrit-il. *J'allais même si continuellement bien que beaucoup de gens m'avouaient avec étonnement qu'ils se demandaient comment je pouvais aller si invariablement bien.* »

Un jour cependant, Fritz Zorn n'alla plus bien du tout. Il venait de voir un film où un homme avait assassiné une femme qu'il aimait. « *Je m'apercevais que ma vie était pire que celle de l'assassin, et je savais qu'à présent la mort était dans la maison.* » Dès lors, sa dépression va se manifester au grand jour. Simultanément, une tumeur apparaît sur son cou, tumeur dont il dira joliment que c'était « des larmes rentrées ». Fritz a alors trente ans ; il a eu une enfance sans être un enfant, une jeunesse sans être jeune ; il est devenu un adulte sans avoir jamais vécu; il lui reste deux ans avant de mourir.

Ces deux années, il va les mettre à profit pour comprendre ce qui lui est arrivé. D'abord, il se réjouit d'avoir un cancer : « *Pour peu qu'on puisse assimiler le cancer à une idée, j'avouerai que la meilleure idée que j'ai jamais eue, ç'a été d'attraper le cancer. Je crois que ç'a été le seul moyen encore possible de me délivrer du malheur de la résignation* », non sans préciser certes que, vraisemblablement, aucune personne atteinte d'un cancer n'est très heureuse et qu'il ne l'est pas non plus. « *Mais*, ajoute-t-il, *je suis un peu moins malheureux qu'au temps où, officiellement, je n'avais pas le cancer — si ce n'est le cancer de l'âme que j'ai repris de ma tradition familiale.* »

Décidé à ne pas pactiser avec ceux qui l'ont démoli, Fritz Zorn se compare à un volcan en ébullition. Certes, il est conscient de ne pas avoir vaincu ce qu'il combat, « *mais je ne suis pas encore vaincu non plus et, ce qui est le plus important, je n'ai pas encore capitulé. Je me déclare en état de guerre totale* ». C'est sur ces mots que s'achève, le 17 juillet 1976, le livre de Fritz Zorn. Le jour de sa mort, le 2 novembre de la même année, il apprendra que son manuscrit est accepté par un éditeur allemand. Le romancier Adolf Muschg, qui l'a préfacé, écrit que Zorn a voulu vivre jusqu'au dernier instant et au-delà. Ce fut son cancer, dont il chercha vainement à se délivrer, qui lui montra à quel point il eût toujours aimé vivre et combien peu il avait vécu. « *Celui qui déplore dans ce manuscrit l'absence de maturité*, ajoute Muschg, *doit se rappeler que l'immaturité n'était même pas accordée à ce mort.* » Mais ce qui lui fut accordé, en revanche, ce fut de métamorphoser un interminable cri de révolte et une infinie douleur en un appel à une révolution totale et fraternelle. Ce fut également d'écrire un livre qui se situe d'emblée cent coudées au-dessus des autres, un livre qui brise la mer gelée qui est en chacun de nous.

ROLAND JACCARD.

★ MARS, de Fritz Zorn, traduit de l'allemand par G. Lambrichs. Edit. Gallimard, 286 pages.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
153 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
268 F	480 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
238 F	428 F	612 F	800 F

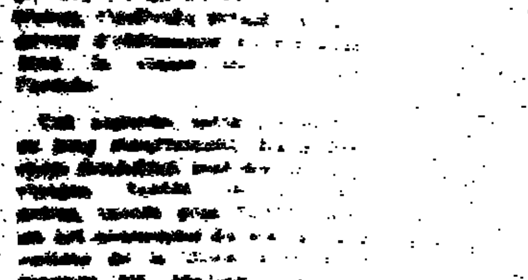
Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



La satire selon Schädli

meurtre d'une âme

TAILLEURS DE PARIS

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

SOCIETE FRANCAISE D'ETUDES ET DE REALISATION D'IMPORTANTS ENSEMBLES INDUSTRIELS recherche pour son Siège Paris (très proche banlieue Sud)

ingénieur D'AFFAIRE
pour coordination tous Corps d'Etat techniques et gestion d'affaire.

ingénieur D'INSTALLATION GENERALE
pour étude et réalisation d'une expérience mixte Génies chimique et mécanique appliquée au nucléaire.

ingénieurs DE CONCEPTION ET D'AFFAIRE
pour division Electricité - Contrôle, ayant expérience de systèmes contrôle-commande et instrumentation.

ingénieur expérimenté EN ETUDES ET REALISATION D'INSTALLATION, DE VENTILATION ET DE CONDITIONNEMENT D'ENSEMBLES INDUSTRIELS NUCLEAIRES.

Ces postes conviendraient à JEUNES INGENIEURS GRANDE ECOLE ayant pour le moins, 3 ans d'expérience.

Adresser CV, photo, prétentions en indiquant l'emploi postulé, sous référence 3293, à P. LICHAU S.A., BP 220 75063 PARIS. cédex 02 qui transm.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ACCESSOIRES AUTO
située au Nord-Est de Paris
recherche

3 JEUNES INGÉNIEURS
A.M. ou équivalent

pour section d'études et réalisations de machines spéciales et automatismes

- Avec responsabilité d'encadrement d'un groupe de techniciens.
- Connaissances d'électronique appréciées ou programmation Hewlett-Packard.

Ecrire avec C.V., prétentions et photo, à CIBIE PROJECTEURS, Service du Personnel, 17, rue Henri-Gautier - 93012 BOBIGNY CEDEX.

INTERTECHNIQUE
AERONAUTIQUE - ESPACE - INFORMATIQUE
recherche
pour son département instrumentation scientifique

INGÉNIEUR COMMERCIAL
(GRANDE ECOLE)
(Réf. 786)

débutant ou ayant quelques années d'expérience. Pour la promotion des ventes systèmes mini-informatiques appliquées au traitement et à l'analyse du signal (acquisition de données, transformation Fourier, etc.).

Nombreux avantages sociaux par accord d'entreprise.
Restaurant d'entreprise.

Adresser C.V. avec prétentions, en précisant référence annonce à Direction du Personnel.

INTERTECHNIQUE • 78370 • PLAISIR

Importante société industrielle filiale d'un des plus grands groupes français recherche pour son siège situé à Saint-Cloud

CHEF DU SERVICE INFORMATIQUE

âgé de 28 ans minimum, possédant une solide formation d'analyse et de programmation, une expérience du matériel IBM, le titulaire devra diriger une équipe d'une dizaine de personnes.

Il participera à la définition de la politique de développement de l'informatique, pilotera la mise en œuvre des nouvelles applications et assumera l'exploitation du service et sa fiabilité.

Adresser C.V. et prétentions sous référ. n° 11167, EMPLOIS ET ENTREPRISES 18, rue Volney, 75002 PARIS.

Pour sa branche Armements
importante société recherche pour PARIS

1 PROJETEUR confirmé

30 ans ou plus, quelques années de métier et des références sont indispensables.

Adresser C.V., photo et prétentions sous No 33567, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS cedex 01 q.tr.

Importante Maison d'Edition
recherche pour son département SCOLAIRE

CHEF DE SERVICE PROMOTION
H F

NIVEAU LICENCE, ainsi qu'une formation professionnelle complémentaire, 2 à 3 ans d'expérience en agence ou annonceur souhaités.

Il (elle) assurera :
— la recherche et le traitement des informations relatives aux marchés et promotions des produits du département et en préparera la synthèse destinée aux éditeurs ;
— la conception, la réalisation et le suivi des opérations promotionnelles qui lui seront confiés ;
— la liaison permanente avec le service relations scolaires et universitaires.

Ecr. avec C.V. et prét., ss numéro 34.008, Contesse Publ., 20, av. Opéra, 75040 PARIS, cedex 01, qui tr.

Pt. agence publicité cherche : monteur pavés presse pr trav. mi-temps. Téléphone : 256-22-22.

GROUPE D'ASSURANCES DE PREMIER PLAN recrute

UN FISCALISTE
— Formation supérieure Ecole Nationale des Impôts.
— Le candidat aura 2 à 3 ans d'expérience dans un cabinet.

Envoyer C.V., photo et prétent. no 5.426 Publicités Réunies, 112, boulevard Voltaire, 75011 Paris.

G.S.I.E. - C.F.R.O. recherche

INGÉNIEUR CCIAL
Mission : vente de service informatique (statistiques, informations marketing, aide à la décision).
Il ou elle aura 2 à 3 ans d'expérience de poste analogue ou fonction marketing, études économiq., en entreprise. Rémunération : fixe + commissions motivantes. Env. C.V. détaillé + photo GSIE/CFRO, 69, rue Legendre, Paris-17e.

Société conseil en informatique recrute

CHEF DE PROJET
pour département informatique Banque privée Paris expérience 3 à 5 ans (études et réalisations d'applications) formation supérieure disponibilité à court terme. Connaissances COBOL ANS. Assembleur (temps réel apprécié). Ecr. C.V. + prét. ss réf. 9.636 à COFAP, 40, r. de Chabrol, 75010 Paris.

VILLE DE COURTRY (77490) 4.000 h., en expansion, à 19 km. de Paris, recrute d'urgence : UN SECRETAIRE GENERAL expérimenté (emploi classé catégorie 5.000 à 10.000 h.), par voie de mutation, apr. concours sur titres ou recrutement direct. Salaire net de début 4.243,23 F; fin de carrière 6.539,87 F. Adr. demand manuscr., C.V. et copie des diplômes à M. le Maire de Courtry - Secrétariat Général.

ECOLE GARÇONS Dans banlieue NORD-OUEST recherche

JEUNES GENS
Pour postes à responsabilités éducatives en 5e, 6e. Ecrire à HAVAS CONTACT 156, bd Haussmann, 75008 Paris Réf. 33.524

IMPORTANTE SOCIETE recherche

5 FORTES PERSONNALITÉS
Nous vous proposons après une formation intensive un poste de

DÉLÉGUÉ CONSEIL
auprès des dirigeants des P.M.E.
IL FAUT :
— Avoir une excellente culture générale
— Etre apte à négocier au plus haut niveau.
Ceux-ci devront être capables de devenir nos

FUTURS RESPONSABLES
Si cette fonction vous intéresse, téléph. les 15 et 16 novembre, à M. DOUCET, au 886-11-24, pour rendez-vous

SOCIETE DE PREMIERE IMPORTANCE rech. pour son SERVICE INFORMATIQUE située à

CRÉTEIL (94)
JEUNES GENS (Niveau BAC ou équivalent) de préférence dégagés des O.M.
Ils seront intéressés par un poste

d'OPÉRATEUR
DEBUTANT
Sur ORDINATEUR
(travail en 3 × 8)
FORMATION ASSUREE
mais des notions de base en informatique seraient appréciées.
Larges possibilités d'évolution Avantages sociaux variés.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions à no 33.728 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra, Paris-1er q. tr.

IMPORTANT CABINET EXPERTISE COMPTABLE recherche

COLLABORATEUR
D.E.C.S. plus minimum un certificat supérieur et trois années d'expérience révision.
Envoyer C.V. et prétentions, à AMP, sous réf. no 7.862/N, 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 Paris, qui transmettra (Discrétion assurée)

Ville de Saint-Michel-s/Orge (91) recrute puéricultrice pour crèche à domicile. Adresser C.V. et candidature à M. le Maire.

CENTRE PRIVE D'EDUCATION CONTINUE en pleine expansion recherche

DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE
possibilité « participation » par apport petit capital.
Il doit posséder maîtrise ou licence ou diplôme ingénieur.
Il faut également :
— Soit 3 ans activité profess. dans Enseignement ;
— Soit 5 ans professeur dans Ecole technique publique ou Ecole privée reconnue Etat.

Ecr. no 822.529 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Etablissement financier PARIS, recherche

JEUNE CLERC
Ayant acquis quelques années d'expérience, de préférence en qualité de clerc aux formalités. Formation Ecole de Notariat ou équivalent.
Il sera confié un poste administratif incluant le contrôle juridique de dossiers de crédits.

Env. C.V., photo, prét. sous référ. O.R. no 34.105, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris (1er).

KAPT ET Cie
Intérim
rech. urgent pour banlieue Sud en vue poste stable.
— DESSINATEURS E 2 SCHEMAS ELECTRON.
— AGENTS TECHNIQUES ELECTRONICIENS avec BTS ou DUT, et permis VL.
Tél. 680-11-13 ou se présenter tous les jours 51, r. Germain-Defresne 94 VITRY-SUR-SEINE

Institut Auriège en expans. rech. CONSEILLERE DE BEAUTE temps part., pas de porte-à-porte ni livraison, formation assurée. Ecrire Mme ALBERTUS 9, r. d'Aquitaine, 77450 Montry.

RÉGIONALES

Recherchons pour importante STE PROMOTION IMMOBIL. SIEGE ALPES-MARITIMES
— Un DIRECTEUR D'AGENCE IMMOBILIERE PARIS, mobile, déplacements hebdomad. s/Nice.
— Des VENDEURS IMMOBIL. actifs et compétents pour les Alpes-Maritimes.
— Un RESPONSABLE du MONTAGE FINANCIER des programmes pr les Alpes-Maritim. Adr. C.V. détaillé à SAF, 35, r. Gioffredo, 06000 Nice, chargé de la sélection.

représent. offre

GROUPE DES PRESSES DE LA CITÉ
recherche
UN REPRÉSENTANT EXCLUSIF
Pour visite libraires région parisienne.
Adresser lettre et C.V. + photo à Philippe PAVARD, 8, rue Garancière, 75006 PARIS.

secrétaires

Recherchons **SECRETAIRE STENO-DACTYLO** TRILINGUE ANGLAIS ALLEMAND parlé et écrit Tél. pour rendez-vous : 228-80-01, poste 58.

STE XVIe - Me BOISSIERE recherche **SECRETAIRE STENO-DACTYLO** BILINGUE ANGLAIS Bonnes références. Tél. 704-30-92

Agence Publicité cherche J. F. secrétaire d'exécution pr assister Chef de Publicité. Exc. dactylo. C.V. Libre de suite. Se prés. : Chambord, 146, Ch.-Elysées (8e).

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES
296-15-01

---

emplois internationaux

Comptables Bilingues

Pour un poste à Londres, £9,000 - £11,000

On demande des comptables bilingues pour se joindre à une équipe de comptables allemands, français, indiens et anglais, qui sont en train de former en Angleterre une équipe de révision pour une grande société américaine. Les candidats retenus devront effectuer des recherches dans les différentes filiales répandues à travers le monde entier, pour vérifier qu'elles accomplissent les objectifs définis par le groupe en ce qui concerne les contrôles, les systèmes et les réalisations, ils devront conseiller la direction supérieure et lui recommander certaines améliorations, et si cela est nécessaire, les accomplir. Promotion rapide. Les candidats sont des comptables qualifiés, ayant au moins 4 ans d'expérience dans un établissement public ou dans une société industrielle. Ils doivent absolument parler couramment l'anglais et le français ou une autre langue européenne, et les voyages représenteront 65% de leur temps.

N. Lilley, Réf: 22165/LM

Les candidats, hommes ou femmes, doivent écrire ou téléphoner, à l'adresse suivante, pour donner leur Curriculum Vitae:

Sutherland House, 5/6 Argyll Street, London W1E 6EZ, Angleterre. Tél 19 44 1 734 6852

Hoggett Bowers
Executive Selection Consultants
BIRMINGHAM, CARDIFF, GLASGOW, LEEDS, LONDON, MANCHESTER, NEWCASTLE, and SHEFFIELD.

LA DIRECTION DE LA COOPÉRATION SUISSE AU DÉVELOPPEMENT

cherche pour la Faculté des sciences économiques et administratives de l'UNIVERSITE de BUJUMBURA/BURUNDI

TROIS ENSEIGNANTS

— ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT
— ECONOMIE RURALE
— SOCIOLOGIE RURALE

Nous souhaitons des candidats possédant de préférence un doctorat (ou un diplôme d'ingénieur pour le poste d'économie rurale), éventuellement une maîtrise, ayant l'expérience de l'enseignement universitaire et/ou de la recherche, désirant faire preuve d'initiative et de créativité dans leurs tâches d'enseignement et de recherche sur le Burundi. Une expérience de travail en développement rural serait appréciée.

Nous offrons un contrat de deux ans (renouvelable) sous statut suisse de coopérant.

Adresser lettre manuscrite, photo, curriculum vitae détaillé, liste des publications, et donner trois références professionnelles à D.F.A.E. - D.D.A., CH - 3003 Berne, sous référence t. 311 Burundi 2.

UNIVERSITE DE LAUSANNE
L'Université de Lausanne ouvre une inscription en vue de pourvoir/repourvoir quatre chaires (plein temps, 6 h. hebdomad.) : 2, littérature française ; 1, littérature et langue françaises et provençales du Moyen Age ; 1, deutsche Sprache und Literatur (18.-20. Jh.). Titre exigé : Dr ès lettres, Doctorat d'Etat ou publications importantes ; Dr habil. ev. Dr. phil. Entrée en fonct. : 1er septembre 1980.
Les intéressés sont invités à présenter leur candidature avec C.V. et liste des publications avant le 20 décembre 1979 au Doyen de la Faculté des lettres, rue Cité-Devant 2, CH-1005 LAUSANNE.
Renseignements supplément. : même adresse. Tél. 021-44-32/39.

POUR AFRIQUE NOIRE
INGÉNIEUR
électromécanicien - 577-90-90

formation professionnelle

L'Institut de Gestion Sociale
organise
un stage préparant aux fonctions de :

DIRECTION DU PERSONNEL

- 8 mois rémunérés de formation spécialisée, organisée en liaison étroite avec les entreprises.
- Cette formation est destinée aux demandeurs d'emploi, ayant au moins 2 ans d'expérience.

Les demandes de candidatures doivent être adressées, par courrier, dans les plus brefs délais à :

Direction du Personnel
Mme Michèle CATALA.
INSTITUT DE GESTION SOCIALE
25, rue François-Ier - 75008 Paris.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS
pour jeunes hommes, jeunes filles désirant se former

MÉTIER DE LA REPRÉSENTATION

STAGE REMUNERE, 700 heures dans cadre pacte pour l'emploi.
Début des cours : 26 novembre.

Inscription immédiate : Ecole de Vente, 28, rue Abbé-Grégoire - 75006 PARIS - T. 544-38-18.

demandes d'emploi

Monsieur le Directeur Financier si vous recherchez un CADRE COMPTABLE

• 39 ans dont 15 dans important groupe français métropole et étranger (Agence de voyages, consignation maritime, transit...) • Gérant d'une P.M.E. (ADM et FIN) • Disponible aux responsabilités du poste • Capable polyvalence • Chargé création formation animation équipe dont but principal sera l'efficacité • Actuellement sans résidence définitive • Acceptant missions fréquentes à l'étranger et même expatriation • Possédant l'anglais et notions espagnol • Libre rapidement • Très sérieuses références. Je réponds à toutes propositions. Ecrire HAVAS CANNES 19.498/06.

Monsieur le Président Général de P.M.E. si vous recherchez un Généraliste en

GESTION, FINANCE ET COMPTABILITÉ

— 52 ans, très dynamique, dont 13 ans dans important Groupe de Promotion Immobilière Mer et Montagne.
— Expérience approfondie en matière.
— Organisation et gestion d'entreprise.
— Administration, finance et prévision L.M.T.
— Comptabilité, fiscalité et audit.
— Contrôle de gestion et budget.
— Contrats avec administrations et privé.
— Recherche poste Directeur Administratif et Financier ou Secrétaire Général.

Ecrire n° 1.665 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

JEUNE ARCHITECTE
étudierait toutes propos. de collaboration lui permettant d'élargir son expér. professionn. 327-79-51, (76) 87-61-17, entre 17 h. 30 et 22 heures.

Etudiant, 23 a., 3e ann. sc. éco., angl., espagn., dactylo, cherche emploi Paris. - Tél. : 068-55-95.

JARDINIER EXPERIMENTE entretiendrait PARC sur VAR, Alpes-Maritimes. — Ecrire à : Bourgain, B.P. 49, 13-Tarascon.

J. H., 26 a., ch. emploi dans MILIEU DU SPECTACLE Ecrire à GARY, 2, av. de Bry, 94170 Le Perreux.

Spécialiste Presse et Édit. FRANCE - EXPORT
30 ans, expér. : technique de la communication, distribution internationale, lancem. nouveaux produits, V.P.C., animation commerciale, publicité, gestion informatique.
RECHERCHE poste auprès éditeur dynamique Tél. au 969-75-98.

Standard. bil. expér., form. PTT, ch. emploi brigade Paris centre. Tél., après-midi : 371-09-59.

CARRIERES COMPTABLES association loi de 1901, 17, rue Daubigny, 75017 Paris, cherche pour ses membres tous emplois comptables.

Secrétaire expérimentée, notion anglais, ch. poste Paris/prov. Ecr. n° T 16.744 M, Régie-Pr., 35 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J Fme. 28 a., lic. angl., dipl. polonais, doct. histoire, étud. toutes proposit., Paris, région parisienne. Seine-Maritime, Angleterre. Pologne. Lib. de suite. Ecr. Mme Blondel, 108, rue de Lille. — 76230 Bois - Guillaume.

TECHNICO-CCIAL ADMINISTRATIF
FRANCE - ÉTRANGER
J.H. 32 a. BIL., AUTODIDACTE DECIS., INTUIT., ORGANISAT. Ret. France plus. an. MEXIQUE et AMERIQUE LAT. Compte connaiss. BATIM., EXPERT. Ap. SINISTRES, ASSURANCES. ACH. ARTICLES av. BUDGETS DELEGUES, VENTE, COMMERCE EN GENERAL. Ecr. no 1.668 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

proposit. com. capitaux

Part. cherche PRET HYPOTHECAIRE 40.000 F. Mlle Rousseaux, 53, rue Léon-Frot, Paris-11e. 379-58-51.

cours et leçons

CENTRE OLIVIER-DE-SERRES 281-38-25 Soutien pédagogique Toutes disciplines. 146, bd de Magenta, 75010 Paris

occasions

STOCK MOQUETTE
100 % pure laine, 60 F le m2 T.T.C.
Beau velours synthétique, 24,10 F le m2 T.T.C.
Tél. : 658-81-12.

travail à domicile

Demande

Rech. Travaux dactylo, secrétariat à domicile, machine I.B.M. à boules. Mme FONTUGNE. 726-02-43.

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE, sérieuses références effectue rapidement travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84 et 893-30-02.

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

R 16 TL - 73 - BON ETAT GENERAL - BLANCHE Tél. après 19 h. 30 898-16-70

Particulier vend Chrysler 1307 S juin 79, 9 000 km, brun marascas métallisé. Prix : 29 500 F. Tél. : 782-40-69 (bur.) ou 820-78-02 (après 19 h. 30).

12 à 16 C.V.

A vdre tr. belle MERCEDES 280 SL 1968, beige, intér. cuir noir, H.T. Peinture neuve (factures). Téléphonez le soir : 899-18-55.

divers

B.M.W. OCCASIONS
316 - 320 - 520 - 525 - 528 - 728 79 et 80 - Peu roulé - Garanties Auto-Paris XV - 533-69-95 63, rue Desnouettes, Paris (15e).

NEUBAUER PEUGEOT
100 VOITURES D'OCCASION CRÉDIT GRATUIT 6 MOIS
pendant le mois de novembre
Tél. : M. Hervé 243-02-43



IMMOBILIER MEDITERRANEE

cote d'azur provence languedoc roussillon

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

L'immobilier



appartements vente

4e arrdt.

BEAUBOURG piétonnier. Part. vend 2 pces, caractère, poutres, 50 m2, terrasse, cuis. éq., faibles charges. 887-88-60 à part. 18 h.

PROX. VOSGES - 354-42-70
4 pièces, soleil, calme
JARDIN privatif 180 m2

VRAI MARAIS
Très belle rénovation
5, 7, 9 RUE DES TOURNELLES
Reste à vendre
Un 4 p., 100 m2 mansardé et deux 2 p. S/pl., 14 h. 30-18 h., sauf dimanche - 274-59-10.

Beaucoup de classe
14, RUE DU CLOITRE
NOTRE-DAME - 50 m2
Magnifiques poutres, superbe cheminée XVIIe, cuis. équipée. Prix justifié. S/pl. vendredi, sam., 16 h. 30-20 h., 633-90-52.

5e arrdt.

Vue JARD. SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, grenier amén., tt cft. Téléphone : 633-44-00, 326-14-40.

LUXEMBOURG
4 P., 90m2+serv. Imm. P. de T.
4 P., 93m2, récent - 535-86-37.

Entre Panthéon-Contrescarpe
9, rue de l'Estrapade
Très belle restauration
Hôtel particulier classé
STUDIO, 2 P. DUPLEX, 3 P.
Livraison 2e trimestre 80
S/place vendredi, 13 h.-16 h. 30 ou BEGI - 267-48-01

6e arrdt.

ODEON Studio caractère tout confort, refait neuf. A SAISIR. 159.000 F. - 325-75-42.

7e arrdt.

BAC. Bel appartem. bourgeois, 6 p. cft + services, libérale, 1.680.000 F - 608-88-16.

GRENELLE INVALIDES Balc.
180 M² Calme Etage élevé
7 P. Soleil. Asc. - 354-95-10.

8e arrdt.

28, RUE PASQUIER
Livg, 2 chbres, tt cft, 6e étage, ascenseur - Tél. : 325-32-77.

EUROPE Double living + 2 chbres confort, 100 m2, impeccable + service. 650.000 F. Tél. 924-92-45.

9e arrdt.

RUE DE CLICHY
3 P., 69 m2, tout confort, occupé 2 personnes âgées, 305.000 F. Crédit possible.
261-56-52, postes 243 et 230.

10e arrdt.

HOPITAL ST-LOUIS, dans imm. récent pierre de taille, séj. + chbre 56 m2 s/jard. Etg. élevé tt conft. 300.000 F. - 585-41-20.

CHATEAU-D'EAU
2 P. cuis., w.-c. 119.000 F. Tél. : 579-75-80

12e arrdt.

MEUDON-BELLEVUE
4 PIECES, 95 m2,
Loggia 10 m2.
Cuisine équipée.
Cave - 2 parkings.
Est/Ouest.
730.000 F.
Tél. : 387-84-30

NATION/PICPUS - Calme, réc., sur verdure, beau séjour, 2 chb., entrée, cuisine équipée, wc, s. de bains, balc., chauffage, ascenseur, 525.000 F - 345-82-72.

13e arrdt.

ITALIE, récent, calme, grand 2 p., 53 m2 dont cuisine 10 m2. soleil, 270.000 F - 535-56-92.

A SAISIR - GLACIERE
récent, 100 m2 (livg 47 m2+2 chbres), 720.000 F. - 535-86-37.

Mo MAISON-BLANCHE, 6e étg. 2 p., 40 m2, bs, wc, cuisine, bel imm. 1920 - 589-49-34.

A SAISIR LES OLYMPIADES
Rue de TOLBIAC, près facultés et lycées. Séjour + 3 chambres. 84 m2, excellent état. Vue panoramique. Parking. 526.000 F. 535-86-37 et 705-31-13

16e arrdt.

PRES O.R.T.F. Imm. 1930.
VRAIMENT EXCEPTIONNEL
120 m2 environ, 6e étage, gd séjour, bureau, 2 chambres, ensoleillé, calme, chambre de service, 1.200.000 F.
TEL. : 227-22-62.

AUTEUIL - Atelier artiste, 7,50 m. sous plafond + mezzanine, imm. classé tout confort. Prix : 680.000 F. GARBI - 567-22-88.

RAYMOND-POINCARE, 420 m2. appt gde classe, très bon état, magnifique récept, 5 chb., 3 bs. Prix intéressant - 325-10-56.

NICOLO-POMPE
Imm. neuf - Rez jardin, studio 36 m2, balc. 11 m2. 2 pces, 78 m2, balc. 10 m2.
BOURDAIS - 766-51-32

18e arrdt.

BEL ATELIER - 45 m2
A aménager, clair, calme, hauteur plafond, nombreus. possib. Prix 180.000 F. - CAR. 22-88

TRES BEL ATELIER 85 M2
MONTMARTRE - CALME
mezzan., chbre en alcôve, cuis. équip., parf. état, belle décorat. très clair, bel imm., 700.000 F.
CABINET COLIN : 258-87-27

19e arrdt.

VILLA RENAISSANCE, maison 5 p. princ., tt conft, gar., jardinet, 850.000 F. T. : 202-87-09.

20e arrdt.

Proximité GAMBETTA
« PRAIRIE »
28, rue des Prairies.
2, rue de l'Indre.
23, rue Pelleport.
Studio à 5 pièces.
S/pl. Ce jour, 14 h./19 heures, M. DUFOSSE - 360-98-64.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY. Boulev. Victor-Hugo Part. vend magnifique appt 5-6 pièces, standing 130 m2 - Prix intéressant - 825-30-73.

MEUDON/BELLEVUE. Standg. living, 3 chbres 85 m2, tt cft, jardin privatif 70 m2, 530.000 F. - 548-76-25.

CHATILLON-SOUS-BAGNEUX
Près métro, immeuble récent, très beau 4 p., calme, 340.000 F + BOX. Téléph. : 734-36-17.

BOULOGNE, Mo Marcel-Sembat imm. récent, beau 2 p., tt cft, 190.000 F. Vendredi 15 h. à 17 h. : 26 bis, rue de Solferino.

ASNIÈRES (92)
18/20, av Henri-Barbusse
150 m GARE ASNIERES
4 PCES, LOGGIAS
Très ensoleillé, vue très étendue. Sur place vendredi, dimanche, de 14 h. à 19 h. Renseignem. : 359-63-63
Habitable immédiatement.

NEUILLY-VICTOR-HUGO
180 m2 1er ét., sur jardin, 3 ch., 2 bains, bel imm. ancien 2 services 1.700.000 F.
BOURDAIS - 766-51-32

ST-CLOUD 5' GARE VAL-D'OR
Imm. tt cft, beau 4 pces 90 m2 + 9 m2 balcon-terrasse. VUE. PANORAMIQUE SUR PARIS
Tél. - Cave - Parking.
SEICAP - 266-52-28

NEUILLY RÉSIDENTIEL
LUXUEUX DUPLEX 250 M2 + jardin privatif 4.300.000 F.
MAZEL IMMOBILIER 343-76-42

SURESNES DANS NID DE VERDURE
VUE PANORAMIQUE
Dble liv. 4 chbres. 2 s. de bains. 2 park. - AUDOLI : 743-19-63.

BOULOGNE PORTE DE ST-CLOUD
Living, 2 chbres. Avec parking. 570.000 F. — Tél. : 604-46-87.

94 Val-de-Marne

GENTILLY. Imm. récent, belle récept.+2 ch., gd cft, calme, soleil, 340.000 F - 535-56-92.

Région parisienne

77 Seine-et-Marne

77173 COMBS-LA-VILLE
Part. à part., vds gd 3 pièces, séjour 22 m2, 75 m2 env., tt cft, excell. état, imm. bon standg, 2e étage ss asc., tél., parking. Près gare, ts commerces, école. Prix 210.000 F - Tél. 060-58-01.

Province

SKI en Haute-Savoie
Thollon (12 km Evian)
Chatel.-Chappelle d'Abondance, Habère-Poche. Studio 4 P. à part. de 130.000 F av. 13.000 cpt. : 2-3 pces. Chalets : 4-5 pièces. Gestion assurée. G.R., rue du Lac - Corzent, 74200 THONON. (50) 71-76-49.

SAVOIE. 25 km Chambéry, 35 km Aix-les-Bains, ski pistes, ski de fond. Studios 31 m2 tt cft. meublés. Px. 160.000 F et 181.500 F. Renseign. et vente : Résidence Secondaire en Savoie, 39, rue de la République, 73000 Chambéry. Tél. (79) 33-11-48.

COURCHEVEL 1850
STUDIOS, 2 PIECES, 300.000 F.
S.M.C.I. - 742-40-89

appartem. achat

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e, 566-00-75, rech. Paris-15e et 7e pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

POUR PLACEMENT
rech. libres ou occupés, stud., 2 ou 3 P. bon imm., conft ou possib. bon 18e, 9e. HUSSON. 253-66-18.

immeubles

STE COPROR paie comptant
Immeubles toutes catégories
Même avec gros travaux
EXPERTISE GRATUITE
524-56-01
21, rue de la Source, Paris 16e

hôtels-partic.

Très bel
HOTEL PARTICULIER
360 m2 sur 3 niveaux.
Calme. 2.500.000 F.
IMMOBILJAE.
Tél. : 551-75-99.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

constructions neuves

INVESTISSEZ
PARIS 5e, près du PANTHEON
2-3 P. Imm. neuf. A partir de 9.580 F le m2.
707-20-29 65, rue Lhomond

locations non meublées Offre

Paris

MALESHERBES, très agréable STUDIO CONFORT, 1.150 F + charges. Tél. matin SEGECO, 522-69-92.

PASSY Somptueux dble living + chbre. 120 m2 envir. 4.500 F + charges. Tél. 734-33-02.

SAINT-FERDINAND
Très beau 6 p., tt cft, imm. ancien, 4.800 F + charges - Téléph. : 265-77-90 ou 32-98.

Région parisienne

BOUGIVAL
belle VILLA, 232 m2 habitables, liv. + 6 chb. + 3 bs en marbre terr. 1.900 m, 7.000 F. 534-57-40.

NEUILLY Imm. neuf. Living. 2 chbres, 90 m2. 3.500 F + charges. - 359-69-36.

PARLY 2 Beau 5 pces, type 3, dernier ét., 150 m2 + 2 loggias vitrées. Cave. Park. Tél. Libre de suite. 5.350 F charges comprises. - 955-00-68.

PLAISIR 10 km Versailles Maison standing
220 m2 habit. sur 1.200 m2 beau jardin. living triple + 5 chbres, bon état. Libre de suite. Prix 4.500 F - Tél. 955-00-68.

locations non meublées Demande

Paris

Jeune professeur anglais, rech. 2 p. ou grand studio (+ salle de bains), moins de 1.000 F, 5e, 6e, 14e, 15e arrond. Tél. : Paul GIGGINS - 272-44-39.

Région parisienne

Pour Stés européennes ch. villas pavillons, pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. - Tél. 283-57-02.

locations meublées Demande

Paris

SERVICE AMBASSADE
pour cadres mutés à Paris, rech. du STUDIO au 5 PCES. LOYERS GARANTIS par Stés ou ambassades. T. : 285-11-08.

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 P. à Paris et villa banlieue OUEST. - Propriétaire direct. - 265-67-77.

Société rech. appts meublés du studio au 5 pièces, garantie bancaire et de société, quartiers résidentiels.
500-54-90.

Boutiques

ACHETE COMPTANT
Murs de boutiques.
Libres ou louées, Paris ou proche banlieue. - Tél. : 563-68-06.

bureaux

Loue BUREAU dep. 100 F/mois.
DOMICILIATIONS
tous services C.A.P.A. 296-82-73.

3 BIS, QUAI AUX FLEURS
EXCEPTIONNEL
Entre Notre-Dame et le Palais de Justice propriétaire loue directement :
5 GRANDS BUREAUX
dont un avec boiseries + 4 petits + 2 caves.
Surace 200 m2, 6 lignes téléph. Bail 3-6-9, sans droit au bail. 12.000 F mensuel.
TEL. : 272-51-51
ou visite par gardienne imeuble.

DOMICILIATIONS
CONSTITUTION DE STÉS
ASPAC : 281-18-18.

NEUILLY - METRO
propriétaire loue 1 ou plusieurs bureaux ds imm. neuf. 758-12-40.

30, AVENUE GEORGE-V
dans immeuble de grand luxe, à louer bureaux divisibles, de 60 à 600 m2.
1.450 F LE M2.
Possibilité location précaire.
Téléphone : 723-78-06.

fonds de commerce

A VENDRE
PAS-DE-PORTE
à LAGNY 77400
(Marne-la Vallée).
TRES BIEN PLACE
CENTRE VILLE
1 BOUTIQUE 40 m2, 2 grandes vitrines + 1 APPT au 1er ét. : 3 p. + cave + grenier + w.-c.
Tél.: 430-19-00
Bail nf, loyer min. 1.000 F m.

locaux commerciaux

Murs boutique, 130.000 F, rentabilité immédiate, secteur Clichy, Brochard. 642-99-75, H. repas.

villas

CHILLY-MAZARIN
23, rue des Cigognes,
VILLA avec sous-sol, cave, garage, chaufferie, rez-de-chaussée surélevé, entrée, cuisine, salle de séjour, 3 chb., salle de bains + wc, grenier, terrain clos 430 m2.
PRIX : 485.000 F.
E.T.I.
Tél. : 448-96-23, ouvert même le dimanche.

maisons de campagne

Parc régional MORVAN, maison pierre pr. lac Settons, stat. ski, 6 P., chem. poss., mezz., cave, parc 1 ha, verger, puits, vue, site sauvage, vallon. CALME : 350.000 F. Tél. : 16-85 52-23-51.

AVEYRON
PRES CITE TEMPLIERE DE LA COUVERTOIRADE
MAISON DS HAMEAU
avec jardin et dépendances, cave, eau, électricité.
Prix 140.000 F - Crédit possible.
CATRY - Téléph. (91) 54-92-93.

AVEYRON
Près ST-AFFRIQUE, ds hameau
DEMEURE PAYSANNE
comportant magnifique bergerie voûtée sous grange à ogives + habitation à aménager de 3 pces sur caves + grand grenier. Px 150.000 F. Crédit possible. CATRY, téléph. (91) 54-92-93.

AVEYRON
GORGES DE LA DOURBIE
NID D'AIGLE
Maison ds petit village fortifié, vue splendide du haut de la falaise, habitable de suite, 3 p. + grenier aménageable. Prix : 170.000 F. Crédit possible - CATRY. Téléph. (91) 54-92-93.

propriétés

REG. GISORS Charmante MAISON
week-end, entrée, séjour, cuisine, 2 ch., bains chff. excellent état. Jardin clos haies 600 m2. Prix 195.000. Cab. Blondeau-Leblanc 2, faub. Cappeville, à GISORS Tél. : 16 (32) 55-06-20

Près FERTE-S/JOUARRE-77, sur terrain 7.500 m2, ppté rve terminée, séj., salon 60 m2, 5 chbres, 4 s. de bains. Prix à débattre. 383-91-18.

Entre Houdan et Anet, ppté de caract. rustique sur 2 ha en bordure rivière. Gd cft., poutres cheminée, dépend. Px. 2.000.000. Tél (37) 64-98-94.

BRETAGNE
COTE D'EMERAUDE
— PROPRIETE grande classe 10 P., 2 ha front mer.
— VILLA très b. état vue mer. Tennis, 3.600 m2.
— VILLA 3 km mer, 10 P., cft. parc clos 9.000 m2.
— CHATEAU XVIII et récent 3 km mer, cft. Parc 22 ha. Possibilité CAMPING s. 5 ha Affaire rare.
— FINISTERE PORTSALL Bonne VILLA 8 P. front mer Jardin 4.500 m2.
HOUDIARD, B.P. 83 LAVAL. Tél. (43) 56-61-60.

HERBLAY, 15' Défense, 20' St-Lazare, 10' Pontoise dans quart. résid. propté sur ss-sol tot., compr. séj., salon 45 m2, cuis., office, 6 chbres, tt cft. Sur 1.200 m terrain paysagé. Prix : 1.000.000 F. AGENCE - 997-49-89

25 km HONFLEUR
Part. vds authentique maison normande caract., gd séjour, cuis. aménag., 2 cheminées, 3 chbres, bs, ch. cent., 2 dépend. s/terrain 9.000 m2 entièrem. clos planté. 650.000 F. T. 288-87-86. SAUF WEEK-END.

Près NOGENT-LE-ROI
70 km Ouest - Bourg classé
Propriété caractère XVIIIe S. Centre. Parc 7.000 m2 clos murs. Réception + 5 chambres, 2 bains, gd conft, dépendances. 980.000 F.
MAZIERES - 483-51-55

70 km Paris - Exceptionnel
PROPRIÉTÉ DE CAMPAGNE
Séj. 80 m2, cuis., 4 chbres, cab. toil. + s. bains, eau V., él., chff. central, dépendances, très beau terrain 1.798 m2. A SAISIR. 580.000 F avec 120.000 F CPT.
G. LEMOR Expert FNAIM 60430 Noailles 16 (4) 403-30-52

VILLE-D'AVRAY
Face bois Fausses-Reposes
Calme - Sans vis-à-vis
Belle DEMEURE-CASTEL XIXe
Gde classe - 360 m2 habitables
Très belle réception - 2 garages
Prix élevé, mais justifié
S.I.I.F. - 550-34-00, poste 23

Vends dans LE TARN, région BRASSAC, très belle PROPRIETE FORESTIERE 50 ha., dont 45 ha. plantations 21 ans, 19 ans, 9 ans, reprise contrat F.F.N. - Bon bâtiment d'habitation.

Vends ville industrielle du TARN, BAR par, 2.200 F recette journalière, affaire saine à saisir. Immobilier Marcel BLANQUET 32, avenue Jean-CALVET 81600 GAILLAC Tél. (63) 57-04-31

domaines

PETITE SOLOGNE
135 km sud Paris, à vendre DOMAINE d'environ 130 ha., dont environ 50 ha de bois (intéressante valeur de chênes) un étang + possibilité création 3 autres étangs, terres et bâtiments de ferme loués, excellente chasse libre gibier naturel. Prix intéress. Tél. préf. mat. 10 h. à 11 h. au 16 (38) 35-00-58.

Immobilier (information)

pavillons

SAINT-GRATIEN PRES LYCEE ENGHIEN
Calme - Résidentiel - VILLA RECENTE - 150 m2 habitables Jardin 540 m2 - 989-31-74

Part. vd pavillon récent 6 km de Melun. Salon, salle à manger, 3 chbres, cuis., s. bns, sous-sol, gar., ch. centr., eau, ch. terr. 480 m2. 400.000 F. Tél. après 19 h. : 631-01-30

manoirs

90 km OUEST - Au milieu parc boisé 20 HECTARES PETIT MANOIR ancien à aménager. - Très belle résidence. PRIX A DEBATTRE Tél. : 16 (32) 36-17-90

Au confins de la Sologne, très belle demeure seigneuriale sur 30 ha, usage bourgeois ou collectivité. Cabinet A. NIVARD, 41120 Les Montils (54) 79-85-15.

MANOIR du 17e et 19e
Allier, PARIS 300 km. Tt conft., 12 P., aménag. splendide. Parc 4 ha dessiné et planté. Nomb. dépendances. Px. 980.000 F à négoc. Doc. photo s/demande. Cab. PEZET, 03500 Saulcet. Tél. (70) 45-35-70.

terrains

EURE vds TERRAIN BOISE à 50.000 F. la part de 10.000 m2 (37) 46-61-22.

Placement région ETAMPES. Très beau terrain boisé. 10 ou 20 ha. 563-83-33.

GIF - 140 F LE m2
3.000 m2 sur côteau Sud, vue et site exceptionnels. R.E.R., non divisible. COS 0,10. 633-90-52 - 550-34-00, poste 20.

GROUPE NEGOFIA
rech. terrains toutes régions, ttes superficies, pour création DE LOTISSEMENTS. Paiement comptant au meilleur prix. 39, RUE DES MATHURINS, PARIS-8e. 266-57-22.

CHANTELOUP-L'HAUTIL
(78), villa récente en 2 appts tout confort, garage, terrain 2.000 m2 - 227-07-06.

viagers

Société spécialiste viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garanties
Etude gratuite - discrète

CARNET

Naissances

— M. Eric de BAZELAIRE et Mme, née Isabelle Destrem, Solenne, Céline et Astrid, ont la joie d'annoncer la naissance de

Brice,

le 13 novembre 1979.
72, boulevard Pelletan, Toulon.

— Le comte et la comtesse Michel de REGNAULD de LANNOY de BISSY sont heureux de faire part de la naissance de leur fils

Guillaume,

le 12 novembre 1979.
50, rue de la Croix-Bosset,
92310 Sèvres.

— Nicolette et Jean-Louis TILHARD ont la joie d'annoncer la naissance de

Hélène,

le 5 novembre 1979, à Barbezieux.
28, avenue de Paris, Tunis.

Décès

JEANNINE MONTEL

On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Jeannine ROYBON-MONTEL,

survenu le 14 novembre 1979, à Paris, après une longue maladie.

De la part de :
M. Maurice Roybon, son époux,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Jacqueline Camuzat, sa sœur,

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 novembre, à 13 h. 45, en l'église Saint-Philippe-du-Roule à Paris-8e.
Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Frédéric-Bastiat,
75008 Paris.

[Avec Jeannine Montel disparaît une des rares créatrices indépendantes de la mode qui coiffait la scène et la ville. Elle chiffonnait chapeaux et coiffures de mariée, avec un sens incomparable des volumes, recevant les plus importantes personnalités parisiennes dans sa boutique, grande comme un mouchoir de poche, rue des Quatre-Vents, près de Saint-Sulpice.]

— Mme Pierre Andries,
M. et Mme Pierre Virole,
Viviane Andries,
M. et Mme Daniel Rochat,
Muriel Azoulay,
M. et Mme Serge Soubrié,
Joriel, Serge, Karine, David,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Pierre ANDRIES,
Emile Stock dans la Résistance.

Les obsèques auront lieu le jeudi 15 novembre, à 10 heures, au cimetière de La Celle-Saint-Cloud.
Cet avis tient lieu de faire-part.

« Les Fauvettes »,
Domaine Saint-François-d'Assise,
78170 La Celle-Saint-Cloud.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. René de BOUTAUD de LAVILLÉON,
officier de réserve honoraire
de l'ordre national du Mérite,
croix du Combattant,
officier du Mérite agricole,
médaillé
de la Ville de Paris,

survenu à Grenoble le lundi 12 novembre, à l'âge de soixante-dix ans.
Les obsèques auront lieu le mardi 20 novembre, à 13 h. 45, à sa paroisse Sainte-Odile, Paris-17e.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

— Le docteur Jacques Dahan,
Nicolas, Alexandre, Amantine,
Mme veuve Augustine Badaut,
M. et Mme Pierre Badaut,
Le docteur et Mme Paul Dahan et leur fils,
Le docteur et Mme Fernand Chicouri et leurs enfants,
M. et Mme André Dahan et leurs enfants,
M. et Mme Paul Poirel et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jean-Pierre Badaut,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Jacques DAHAN,
née Margaret Badaut,

leur épouse, mère, fille, petite-fille, sœur, belle-sœur, tante et parente, décédée accidentellement le 12 novembre 1979, dans sa trente-deuxième année, à Saint-Germain-en-Laye.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 novembre 1979, à 11 heures, au temple protestant de Saint-Germain-en-Laye (1, avenue des Loges).
L'inhumation aura lieu au cimetière nouveau de Saint-Germain-en-Laye, dans la sépulture de famille.
On se réunira au temple.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— La Fédération des comités pour la protection de l'enfance
a le regret de faire part du décès de son président-fondateur,

Alexis DANARS,

survenu le 12 novembre, dans sa quatre-vingt-dixième année.
L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité à Nogent-sur-Marne.
Ni fleurs ni couronnes.
13, rue Victor-Basch,
94000 Nogent-sur-Marne.
(*Lire page 16,* la biographie d'Alexis Danan.)

— M. et Mme Paul Ferrand,
Mme Guy Demorlaine,
ses enfants,
M. et Mme Gilles Ferrand,
M. et Mme Christian Duflos de Saint-Amand,
M. et Mme Antoine Boudrant,
Sœur Catherine Ferrand, de la Congrégation des auxiliaires,
ses petits-enfants,
Elisabeth, Nathalie et Jean-Baptiste Ferrand,
Jacques, Henri et Antoine Duflos de Saint-Amand,
Sophie et Arnaud Boudrant,
ses arrière-petits-enfants,
Mme René Leprince-Ringuet,
sa belle-sœur,
M. et Mme Louis Leprince-Ringuet,
Mme François Turquet,
M. Jean Leprince-Ringuet et leurs enfants,
ses neveux et nièces,
Les familles Leprince-Ringuet, Turquet, d'Albay, de Loisy, T. de Grandsaignes, Frain de la Gaulayrie, Gumuchian-Dargent, de Vaujuas-Lagan, Jahan, Jerrold,
font part du retour à Dieu, de

Mme Jean FERRAND,
née Yvonne Leprince-Ringuet,

pieusement décédée le 14 novembre 1979, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 17 novembre, à 8 h. 30, à Saint-Jacques du Haut-Pas (252, rue Saint-Jacques, Paris-5e), suivie de l'inhumation au cimetière de Montfort-l'Amaury.
Ni fleurs ni couronnes.
71, boulevard *Saint-Michel,*
75005 Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Henri Franceschi,
Mme Etienne Franceschi,
M. et Mme Martial Danton,
Mme Jacques Cottin et son fils,
M. et Mme Maurice Franceschi et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri FRANCESCHI,

survenu le 13 novembre 1979.
Floréal Anfa,
Casablanca.

— Les familles Maheut
font part du décès de leur cousine

Andrée GRUAUX,
professeur agrégée de lettres,
ancienne sévrienne,

survenu dans sa quatre-vingt-deuxième année.
Elle a été inhumée à Charmont (Marne).

— M. et Mme Albert Carel,
Jean-Claude et Nathalie,
Les familles Anav, Ariet, Dilek, Levy, Uyanik, Poon, Bensason, Zanelli,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de leur regrettée

Mme Lucie KAREL,
née Anav,

survenu le 13 novembre 1979.
Les obsèques auront lieu le jeudi 15 novembre, à 14 h. 45.
Réunion entrée principale du cimetière de Pantin-Parisien.
3, rue Pierret,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— M. et Mme Pierre de Menthon,
ses parents,
Alain et Constance Fauchier-Delavigne,
Hervé et Claudie Fauchier-Delavigne,
Amaury et Claire de Broissia,
Michel et Cécile de Broissia,
René et Sophie de Menthon,
Maurice et Brigitte de Menthon,
Pierre-Henri de Menthon,
ses frères et sœurs,
Catherine, Pierre-Aymar, Guillaume, Myriam, Maxence, Alexia, Jean, Hortense, Jean, Emmanuel, Benoît, Nicolas, Claire, Moïna, Mathilde et Simon,
ses neveux et nièces,
Mme Pierre Bordeaux-Montrieux,
sa grand-mère,
ont la douleur de faire part du retour à Dieu, de

Jean-Marie de MENTHON,

survenu à Paris, le 12 novembre 1979, à l'âge de vingt-trois ans.
Les obsèques auront lieu le samedi 17 novembre, à 14 h. 30, en l'église de Choisey (Jura).

Un service sera célébré à Paris en l'église Saint-Thomas-d'Aquin et sera annoncé ultérieurement.

20, rue de Grenelle,
75007 Paris.

— M. et Mme Jean Montalbetti,
M. et Mme Gérard Lombal,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Mme Yvonne MONTALBETTI,

survenue le 14 novembre 1979.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 16 novembre, à 8 h. 30, en l'église Saint-Séverin, à Paris-5e.
35, rue de l'Arbalète,
75005 Paris.
58, Grande-Rue,
91510 Janville-sur-Juine.

— Mme Maurice Pertinand,
son épouse,
M. Patrick Pertinand,
M. et Mme Patrick Gavouyère et leurs enfants,
Mme Joëlle Pertinand-Herpson,
Mlle Sarah Pertinand,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice PERTINAND,

survenu le 13 novembre 1979, à l'âge de cinquante-cinq ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 16 novembre 1979, à 15 h. 30, en la chapelle Saint-Luc, rue du Fort à Montrouge.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme François Armand Petit,
son épouse,
M. et Mme Marcel Tremeau,
M. et Mme Jean-Claude Petit,
ses enfants,
Emmanuel et Laurent Petit,
Cécile Tremeau,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

François Armand PETIT,

le 13 novembre 1979, dans sa soixante-seizième année.
Le service religieux sera célébré en l'église Notre-Dame d'Auteuil, le 16 novembre, à 10 h. 30 (3, avenue du Général-Balfourier, Paris-16e).
Ambassade de France à Washington (U.S.A.).
1, rue du Capitaine-Olchanski,
75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Vladimir THONET,
officier de l'instruction publique,
croix de guerre 1914-1918,
ancien conservateur
du musée de Saint-Denis,
archiviste bibliothécaire,
artiste peintre,

survenu en son domicile, à Asnières, le 6 novembre 1979, dans sa quatre-vingt-deuxième année.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale selon la volonté du défunt.
23, rue du Bac,
92600 Asnières.

— Nous apprenons la mort de

M. Maurice VAST,
ancien maire d'Amiens,

décédé le 13 novembre 1979, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

[Maurice Vast, alors membre de la S.F.I.O., avait été maire d'Amiens de 1944 à 1953, puis de 1959 à 1971. Il avait été conseiller municipal entre 1944 et 1971 mais ne s'était pas représenté au poste de maire en 1953, ce qui explique cette interruption de six ans. Rallié à la majorité en raison de son hostilité à l'alliance entre le P.S. et le P.C., il avait été battu aux élections municipales de mars 1971 par la liste d'Union de la gauche que conduisait M. René Lamps (P.C.).
Ancien résistant (son nom dans la clandestinité était Pierre Crequet). Conseiller général d'Amiens, Maurice Vast s'était attaqué après la guerre au problème de la reconstruction d'une ville détruite par les bombardements. Il avait ensuite été l'un des promoteurs de la zone industrielle d'Amiens.]

— Nous apprenons le décès de

Pierre ZANIN,
directeur
du bureau de l'A.F.P. d'Alger,

survenu le mercredi 14 novembre, à la suite d'une crise cardiaque.

[Agé de trente-trois ans, Pierre Zanin, après des études de droit, était entré à l'Agence France-Presse en juin 1969. Rédacteur au service des informations générales, il s'était vu confier des missions délicates, notamment la couverture de l'affaire de Broglie, et celle de Bruay-en-Artois.
Nommé en juin 1975 au service étranger, il a d'abord été directeur intérimaire du bureau de Madagascar. Il a ensuite rendu compte de la « Marche verte » marocaine de novembre 1975, puis des événements d'Angola et du Mozambique, en 1976. Envoyé spécial permanent à Kinshasa à partir de juin 1977, il a assisté aux combats du Shaba. Il avait été nommé directeur du bureau d'Alger en septembre 1979. Sa pondération, son souci de l'exactitude, sa fermeté de caractère, lui avaient valu en quelques semaines l'estime de tous. — D.J.]

Remerciements

— Beymost (01).

Mme Iqbal Khan,
Et ses enfants,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui par leur présence, messages, dons et envois de fleurs, ont pris part à leur peine lors des obsèques de

M. Iqbal KHAN.

Anniversaires

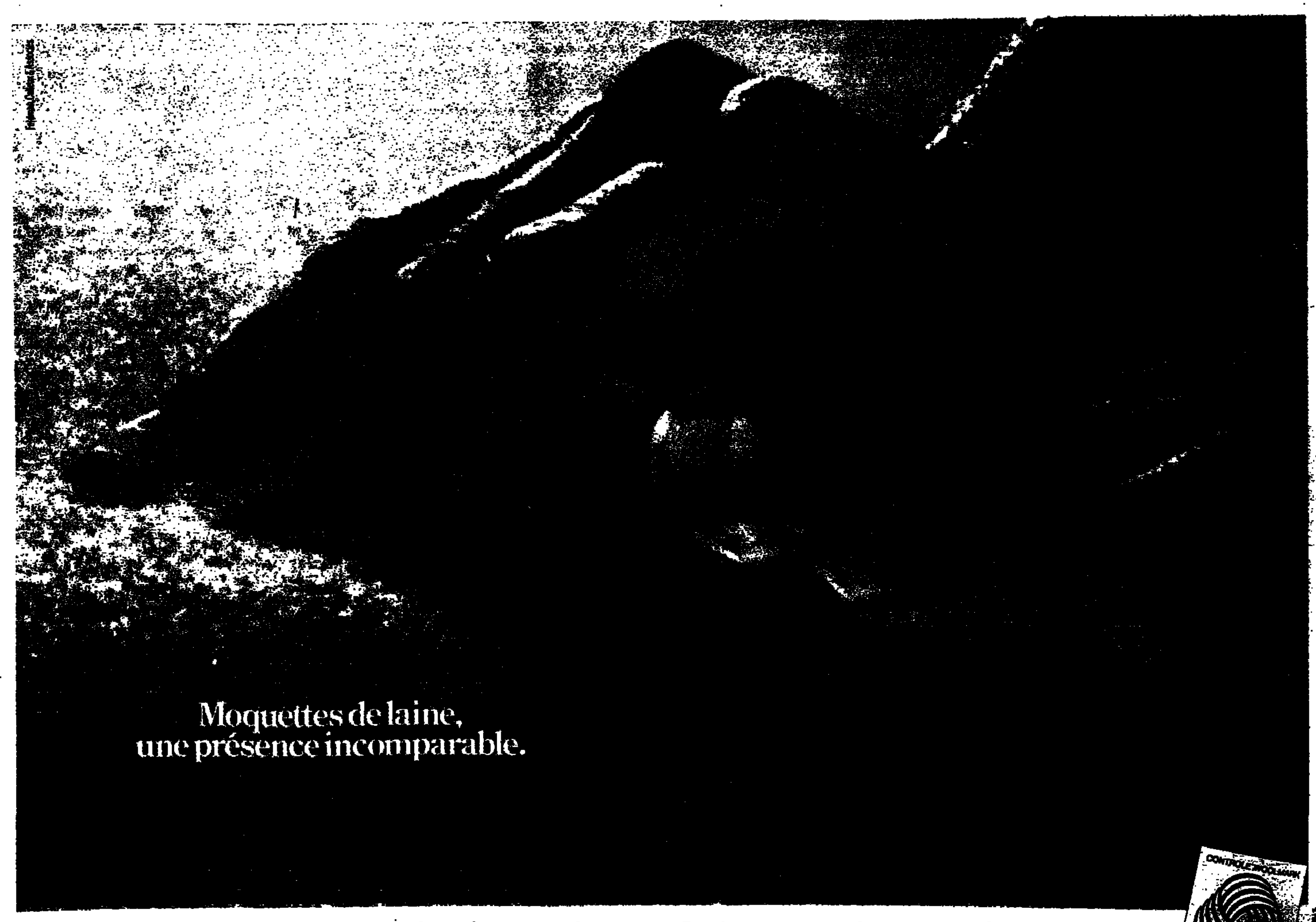
— Pour le second anniversaire du décès du
professeur Georges FRIEDMANN,
Mme Friedmann demande une pensée à ceux qui l'ont connu, apprécié et qui restent fidèles à son souvenir.

— Pour le seizième anniversaire de la mort de

Jacques FELDMAN,

son souvenir est rappelé à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.



INFORMATIONS «SERVICES»

— Pour le septième anniversaire de la mort de la

marquise de MAILLE,
née Aliette de Rohan Chabot,

une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue, en union avec les messes qui seront célébrées à son intention le 19 novembre, à Pierre-du-Gros-Caillou, 92, rue Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique (Paris-7e), et le dimanche 18 novembre, à 10 h. 30, en l'église de la Motte-Tilly (Aube).

— Pour le deuxième anniversaire du rappel à Dieu, de

Edouard THIBAULT,

sa famille rappelle son souvenir à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Avis de messe

— La messe annuelle aux intentions des anciens élèves des Ecoles des mines de Paris, de Saint-Etienne et de Nancy, sera célébrée le dimanche 18 novembre, à 11 h. 30, en la chapelle du collège Stanislas, 22, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris-6e.

— La messe annuelle organisée par les Amitiés Robert Garric aux intentions de

Robert GARRIC

et de ses amis disparus, et en particulier de

Pierre DEFFONTAINES,

qui présida après lui les Equipes sociales, sera célébrée le mercredi 21 novembre, à 18 heures, 29, boulevard de Latour-Maubourg, Paris-7e.

Messes

— La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

fera célébrer un service religieux à la mémoire de

Mme Marcelle LEGRAND,

et de MM.

Bruno COQUATRIX,
Jacques DANIEL-NORMAN,
Pierre JACOB,
Philippe PARES,

le jeudi 22 novembre 1979, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

225, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Communications diverses

— L'association L'éducation organise le mardi 4 décembre, à 19 h. 15, dans les salons de l'hôtel Lutétia, 47, boulevard Raspail, à Paris (6e), un dîner-débat sur le thème : « Que faire des adolescents réfractaires au système éducatif ? » Le débat sera présenté et animé par M. Robert Mandra, avec la participation de M. le recteur Antoine et de M. René Lenoir, ancien ministre. Les personnes intéressées sont priées d'envoyer dès maintenant leurs noms et adresses à L'éducation, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris (tél. : 266-69-20), en joignant un chèque de 70 francs par personne pour frais de participation.

TRANSPORTS

Bagages accompagnés

La S.N.C.F. souhaite, et elle a raison, que l'on connaisse mieux et que l'on utilise davantage la formule des « bagages accompagnés », mais elle ne veut pas, sous ce label, s'embarrasser d'objets « hors format ». Aussi, la liste de ces bagages est-elle, aujourd'hui, limitative. Plus question d'y voir figurer une armoire normande ou une cuisinière à gaz.

La société nationale prend désormais en charge les bagages « courants », à savoir sac, cantine, valise, auxquels s'ajoutent bicyclette, vélomoteur (à condition de ne pas être soumis à immatriculation), voiture d'enfant, voiture de mutilés, skis.

Chaque voyageur a le droit d'expédier au maximum trois bagages à la fois dont le poids unitaire ne doit pas dépasser 30 kilos (à l'exception de la bicyclette). La dimension du plus grand colis doit être inférieure à 1,80 mètre et la somme des deux autres ne pas être supérieure à 2 mètres. Le transport de matières dangereuses est soumis à des règles particulières.

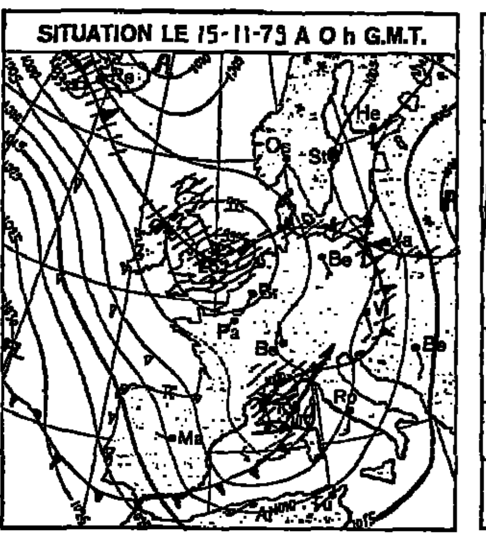
L'enlèvement et la livraison à domicile des « bagages accompagnés » sont assurés par des services de camionnage, tous les jours de la semaine sauf le dimanche (Paris : 261-50-50, villes de province : s'adresser à la gare). Le voyageur a également la possibilité de déposer ses bagages dans les vingt-trois « bureaux de ville » du service national des messageries (SERNAM) à Paris ou à la gare la plus proche de son domicile.

Les bagages accompagnés sont ensuite acheminés dans des trains de voyageurs équipés de fourgons ou des « trains spécialisés », notamment en période de pointe. A cet égard, les services commerciaux de la S.N.C.F. étudient la possibilité de garantir aux expéditeurs un délai maximum d'acheminement, de l'ordre de cinq jours, par exemple.

La taxe perçue pour l'acheminement des « bagages accompagnés » est le 14 francs pour un colis courant, 42 francs pour une motocyclette, 7 francs pour les voitures de malades, de blessés ou d'invalides ; s'y ajoute éventuellement une taxe pour les opérations d'enlèvement et de livraison des « bagages accompagnés » qui est respectivement, pour chaque catégorie de colis et pour chaque manutention, de 12 francs, 36 francs et 6 francs.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 15-11-79 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 16-11-79 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 15 novembre à 0 heure et le vendredi 16 novembre à 24 heures :

La France demeurera sous l'influence de masses d'air froid venant du nord de l'Atlantique.

Vendredi 16 novembre, sur l'ensemble du pays, le temps restera froid et le ciel sera variable avec alternance d'éclaircies et de nuages. Ces derniers donneront des averses de pluie, de neige ou de grésil, qui seront fréquentes dès le matin sur les régions côtières de l'Atlantique et de la Manche, ainsi que sur les versants nord des massifs.

Ailleurs, des éclaircies prédomineront en début de journée, entraînant des gelées faibles et quelques bancs de brouillard au lever du jour, puis les averses se développeront l'après-midi dans un flux de secteur nord-ouest modéré, mais irrégulier. Toutefois, de belles périodes ensoleillées prédomineront dans la basse vallée du Rhône et sur le pourtour du golfe du Lion, où le mistral et la tramontane souffleront.

Le jeudi 15 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 996,3 millibars, soit 747,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 novembre; le second, le minimum de la nuit du 14 au 15) : Ajaccio, 16 et 12 degrés ; Biarritz, 12 et 6 ; Bordeaux, 12 et 5 ; Brest, 9 et 4 ; Caen, 9 et 2 ; Cherbourg, 9 et 6 ; Clermont-Ferrand, 11 et 3 ; Dijon, 11 et 4 ; Grenoble, 12 et 5 ; Lille, 8 et 2 ; Lyon, 11 et 5 ; Marseille, 14 et 9 ; Nancy, 9 et 2 ; Nantes, 12 et 0 ; Nice, 13 et 9 ; Paris-Le Bourget, 10 et —1 ; Pau, 12 et 4 ; Perpignan, 15 et 8 ; Rennes, 10 et 0 ; Strasbourg, 10 et 1 ; Tours, 11 et 0 ; Toulouse, 14 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 13 degrés ; Amsterdam, 6 et 2 ; Athènes, 18 et 13 ; Berlin, 2 et 1 ; Bonn, 8 et 1 ; Bruxelles, 9 et 2 ; Le Caire, 25 et 18 ; Iles Canaries, 21 et 19 ; Copenhague, 6 et 2 ; Genève, 8 et 2 ; Lisbonne, 17 et 10 ; Londres 7 et 4 ; Madrid, 14 et 6 ; Moscou, 4 et 1 ; Nairobi (non parvenu) ; New-York, 8 et 3 ; Palma-de-Majorque, 19 et 12 ; Rome, 18 et 15 ; Stockholm, 3 et —2 ; Téhéran, 11 et 13.

loterie nationale

Liste officielle DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE NOVEMBRE DES SIGNES DU ZODIAQUE
TIRAGE DU 14 NOVEMBRE 1979

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	SIGNES DU ZODIAQUE	SOMMES A PAYER F.
1	81	tous signes	150
	7 781	vierge	10 150
		autres signes	1 150
	26 141	scorpion	100 000
		autres signes	10 000
	27 141	taureau	100 000
		autres signes	10 000
	30 501	poissons	100 000
		autres signes	10 000
2	922	tous signes	300
	5 682	verseau	7 000
		autres signes	700
	3 122	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	7 402	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
3	9 333	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	9 363	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	37 603	cancer	100 000
		autres signes	10 000
4	074	tous signes	300
	4 514	capricorne	7 000
		autres signes	700
	8 034	balance	7 000
		autres signes	700
	10 244	capricorne	100 000
		autres signes	10 000
5	5	tous signes	70
	05	tous signes	220
	105	tous signes	520
	625	tous signes	370
	1 325	sagittaire	7 070
		autres signes	770
	2 415	lion	10 070
		autres signes	1 070
	34 255	verseau	100 070
		autres signes	10 070
	26 565	lion	3 000 070
		autres signes	100 070
6	766	tous signes	300
	6 956	vierge	7 000
		autres signes	700
	8 286	bélier	7 000
		autres signes	700
	2 216	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	32 466	balance	100 000
		autres signes	10 000
7	7	tous signes	70
	27	tous signes	220
	5 287	taureau	7 070
		autres signes	770
	9 577	cancer	7 070
		autres signes	770
	08 687	vierge	100 070
		autres signes	10 070
	33 317	lion	100 070
		autres signes	10 070
8	7 448	scorpion	7 000
		autres signes	700
	1 078	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	08 938	sagittaire	100 000
		autres signes	10 000
	19 298	gémeaux	100 000
		autres signes	10 000
	27 188	bélier	100 000
		autres signes	10 000
9	969	tous signes	300
	0 909	lion	7 000
		autres signes	700
	3 549	poissons	7 000
		autres signes	700
	4 319	gémeaux	7 000
		autres signes	700
	2 949	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	7 259	balance	10 000
		autres signes	1 000
	6 099	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
0	60	tous signes	150
	3 700	verseau	10 000
		autres signes	1 000

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DU SUPER-LOT
LE LUNDI 19 NOVEMBRE 1979 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO tirage n°46

5 24 25 38 44 48
numéro complémentaire 35

PROCHAIN TIRAGE LE 21 NOVEMBRE 1979 VALIDATION JUSQU'AU 20 NOVEMBRE APRES-MIDI

BREF

CONFERENCES

LE CENTENAIRE DE L'AVENUE DE L'OPÉRA. — Dans le cadre des manifestations commémorant le centenaire de l'avenue de l'Opéra un dîner-conférence est organisé, le mardi 20 novembre, à 19 h. 45, sous le patronage de Mme Monique Garnier-Lançon, adjointe au maire de Paris, et sera animé par M. P.-F. Morvan sur le thème : « Le quartier de l'Opéra et son histoire ». Renseignements au Dîner centenaire Opéra, 8, rue de la Banque, 75002 Paris.

TOURISME

HILTON SERVICE. — Précédemment situés aux Champs-Elysées, les bureaux de Hilton Réservations Service sont installés à l'hôtel Hilton-Orly depuis le 22 octobre. Au téléphone, appeler le 687-34-80, au télex le 203075. L'adresse postale est : Hilton International Orly, Orly-Sud 267, 94544 Orly-Aérogare Cedex.

Hilton Réservations Service traite toutes les réservations individuelles pour n'importe quel hôtel Hilton du monde, et est le seul point commun entre Hilton Hotels Corporation qui exploite deux cent un hôtels aux Etats-Unis, et Hilton International qui gère soixante-seize hôtels dans le reste du monde.

TRANSPORT

LA SCANDINAVIE A LA BAISSE. — Les compagnies Air France, SAS et Finnair proposeront à leur clientèle, à compter du jeudi 15 novembre, des tarifs « visite » applicables pour des voyages au départ de Paris à destination de Copenhague, Stockholm, Göteborg, Oslo et Helsinki. L'aller et retour sera, sous réserve des approbations gouvernementales, de 1 315 F sur Copenhague, 1 665 F sur Stockholm, 1 605 F sur Göteborg, 1 815 F sur Oslo, 2 180 F sur Helsinki. Ce nouveau barème représente une réduction proche de 50 % par rapport au plein tarif de la classe économique.

Pour pouvoir bénéficier de ce tarif, il conviendra de voyager sur certains vols désignés, de réserver l'aller et le retour au moment de l'émission et du paiement du billet, de ne pas interrompre son voyage, de séjourner moins de trois mois à destination, le retour ne pouvant s'effectuer avant le dimanche suivant la date de départ.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 16 NOVEMBRE

« La manufacture des Gobelins », 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Bachelier.

« Saint-Louis-des-Jésuites », 15 heures, métro Saint-Paul, Mme Bouquet des Chaux.

« Les trésors des musées du Kremlin », 15 h. 15, Grand Palais, Mme Zujovic (entrées limitées).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou, M. de La Roche (entrées limitées).

« Les Halles », 15 h. 20, rue Pierre-Lescot (Le Vieux Paris).

« Exposition Picasso », 14 h. 45, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

VENDREDI 16 NOVEMBRE

19 h. : Plaza-Opéra, 8, boulevard de la Madeleine : « Enseignement et connaissance » (Agence mondiale d'information (entrée gratuite).

20 h. 15 : 11 bis, rue Keppler : « Les maîtres de compassion » (Loge unies des théosophes) (entrée libre).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 15 novembre 1979 :

UN DECRET

● Relatif à la commercialisation des vins à appellation d'origine contrôlée.

UN ARRETE

● Fixant les conditions d'émission de bons P.T.T.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2542

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II			■				■		
III									
IV				■				■	■
V					■				
VI						■			
VII									■
VIII	■					■			
IX					■				
X				■					
XI			■						

HORIZONTALEMENT

I. Grandes manœuvres. — II. N'est pas un agrément à Londres ; Signataire d'un Pacte perpétuel ; Possessif. — III. Qui feront donc mauvais effet. — IV. Utiles pour l'éleveur ; Se mouille. — V. Changea récemment de régime ; Autrefois, était incroyable. — VI. Barre, aujourd'hui ; Se rendra. — VII. Nom qu'on peut donner à certain embarras. — VIII. Envisage donc de récolter ; Baie du Japon. — IX. Pas ordinaire ; Très suffisants. — X. D'un auxiliaire ; Bien frappés. — XI. Marquait la fin du service (épelé); L'ensemble des petits.

VERTICALEMENT

1. Caractère qu'on peut attribuer à ce qui n'a rien coûté ; N'est plus qu'un triste sire quand il est mélancolique. — 2. Qui peut donc caler. — 3. Recueillit les anciennes lois. — 4. Peuvent parcourir la campagne ; Utile pour rapporter quelque chose. — 5. Fleur ; Pour retrouver sa trace, il faut remonter au déluge ; Circule en Italie. — 6. Peuvent être collectionnés par ceux qui aiment les claques ; Va toujours avec mesure. — 7. Qui apporte donc des apaisements. — 8. On se découvre quand il arrive ; Une trilogie dramatique. — 9. Utile quand on veut passer ; Souci quotidien pour le guide ; Crochet.

Solution du problème n° 2541

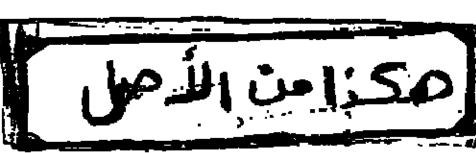
Horizontalement

I. Culinaire. — II. Universel. — III. Libre ; Api. — IV. Ré ; Erse. — V. Thasos. — VI. Tais ; Spot. — VII. Irrésolu. — VIII. Epi ; Uri. — IX. Réel ; Aéra. — X. Ingrat. — XI. Saisie ; TR.

Verticalement

1. Culottières. — 2. Uni ; Harpe. — 3. Librairie. — 4. Ivresse ; Lis. — 5. Née ; Su ; Ni. — 6. AR ; Essorage. — 7. Isar ; Plier. — 8. Reps ; Ou ; Rat. — 9. Elient ; Rate.

GUY BROUTY.



SCIENCES

Biologie et société

III. — Une certaine idée de l'homme

par le professeur FRANÇOIS JACOB (*)

Après avoir évoqué l'influence qu'exercera la biologie dans le domaine de la reproduction humaine et dans celui des drogues psychotropes, François Jacob a montré que, si l'on ne pouvait s'attendre à un accroissement important de la durée de la vie humaine, une amélioration de la qualité de cette vie chez les personnes âgées était prévisible. Un tel résultat aurait des effets importants sur la structure de la population et les équilibres sociaux (« le Monde » des 14 et 15 novembre).

La biologie n'a pas seulement commencé d'accroître la gamme de nos pouvoirs. Elle a aussi profondément modifié la représentation que nous nous faisons du monde vivant en général et de l'homme en particulier. L'influence du savoir biologique sur les mouvements d'idées et, partant, sur la dynamique sociale devrait être comparable aux effets des savoir-faire biologiques sur les équilibres naturels. Or, les acquis de la biologie moderne vont, pour la plupart, à l'encontre des idées les plus communément admises aujourd'hui, idées qui elles-mêmes résultaient d'une interprétation erronée de la théorie de l'évolution. Trois notions-clés ont ainsi été mises en lumière.

● *La première notion*, c'est l'unité du monde vivant et la parenté de toutes les espèces. Tous les êtres vivants, du plus humble au plus orgueilleux, sont formés des mêmes matériaux. Tous fonctionnent selon les mêmes principes. Le code génétique est universel.

● *La seconde notion*, c'est l'unité de la biosphère et l'interdépendance des éléments qui la constituent. D'où l'importance des mécanismes, encore mal connus, qui maintiennent en équilibre cet immense système. Les grands équilibres écologiques constituent en réalité, au sens strict, les conditions mêmes de possibilité de notre vie sur cette terre. Toute l'histoire de la terre laisse à penser qu'ils sont fragiles et qu'il ne faut pas trop jouer avec eux.

● *La troisième notion*, c'est l'importance de la diversité dans le monde vivant : diversité des espèces sur la terre, diversité des individus au sein de l'espèce. C'est par la diversification des individus, par leur divergence progressive que se forment les espèces nouvelles. C'est en se diversifiant à l'extrême, en formant des millions d'espèces différentes, que la vie a peu à peu occupé toute notre planète, qu'elle a envahi tous les recoins, toutes les niches possibles. Tout un jeu subtil de dispositifs génétiques concourt à cette diversification. Le principal en est la sexualité. Véritable machine à faire du différent, la sexualité rend chaque organisme unique, à l'exception des vrais jumeaux. Elle rend chaque individu, animal ou humain, différent de tous ses semblables qui vivent, qui ont vécu et, probablement même, qui vivront.

Il semble peu probable que ces notions restent sans conséquence sur l'attitude de sociétés telles que la nôtre devant certains problèmes auxquels ces sociétés se trouvent aujourd'hui confrontées. Elles ne sauraient, en effet, se désintéresser de ce qui touche aux conditions même de la vie en général, de la vie humaine en particulier sur cette terre. L'un des phénomènes qui distinguent radicalement l'espèce humaine des autres espèces et qui ont conduit à l'extraordinaire essor de l'espèce humaine dans le temps de l'histoire est le suivant : grâce à la culture, l'adaptation de l'environnement à l'organisme joue dans l'espèce humaine un rôle plus important que l'adaptation de l'organisme à l'environnement. Mais pour éviter que les conditions de vie ne soient mises en péril par ce remue-ménage humain, deux ordres de précautions doivent être considérés.

● 1) Préserver les équilibres biologiques de la planète.

A mesure que s'accroissent les moyens d'action humains, la biosphère, dont nous dépendons à l'évidence, risque d'être altérée de plus en plus gravement. L'action de transformation que l'homme a toujours menée sur son milieu revêt désormais des dimensions nouvelles. Toute imprudence risque de se payer cher qui toucherait à l'homéostasie terrestre. Deux ordres de phénomènes méritent à ce titre une attention particulière.

D'abord *l'évolution des composants chimiques de la biosphère*. Pour ne prendre qu'un exemple, la concentration de l'atmosphère en gaz carbonique s'est fortement accrue depuis le début de ce siècle. Cette concentration est fonction de nombreux paramètres : surfaces terrestres boisées, caractéristiques de l'atmosphère, évolution des climats, action humaine sur le milieu et notamment pollution industrielle, déforestation, etc.

Bien évidemment, il s'agit d'une affaire qui concerne l'ensemble de la terre et de ses habitants. Dans ce domaine où l'action ne peut se penser qu'en termes internationaux, la France pourrait prendre l'initiative d'études menées de concert avec les principaux pays. Un exercice semblable à l'évaluation du cycle du combustible nucléaire pourrait être proposé. Son urgence et son importance en seraient au moins comparables.

Ensuite, *la survie des espèces animales et végétales qui peuplent la terre*. Toutes les espèces vivantes entretiennent entre elles des relations soit de coopération, soit de proie et de prédation. Dans un écosystème, la disparition d'une espèce peut entraîner des conséquences importantes comme l'ont souvent souligné les spécialistes. Ici encore concertation internationale et prudence devraient être la règle.

● 2) Sauvegarder la diversité biologique.

Il ne s'agit pas seulement de préserver certaines espèces en voie de disparition. Il s'agit aussi de sauvegarder, au sein de certaines espèces d'un intérêt particulier pour les êtres humains, la diversité génétique qui en fait la richesse. En agriculture et en élevage, une bonne part du succès repose sur la sélection de variétés adaptées à certaines situations géographiques ou exigences économiques : rendement d'un blé ou d'un maïs dans des conditions nouvelles, production laitière, gabarit des œufs, etc. En sélectionnant soigneusement ces variétés à partir de souches « sauvages », l'agronomie ne cesse d'améliorer ses rendements. Mais ce faisant, elle tend à réduire singulièrement la diversité génétique rencontrée dans la nature.

Si la sélection volontaire n'est pas accompagnée d'une rigoureuse conservation des souches sauvages, elle risque d'appauvrir dangereusement nos possibilités d'obtenir d'autres variétés pour faire face à des situations nouvelles. A partir des souches sélectionnées, en effet, on ne peut remonter en arrière et retrouver les souches sauvages et rustiques dont elles dérivent. Seules ces dernières pourraient permettre de préparer des types nouveaux si d'aventure les conditions de l'agriculture, des climats, des sols venaient à changer. Nos moyens d'action génétique nous rendent comptables des espèces que nous avons domestiquées et reçues en héritage. Cet héritage que constitue le patrimoine génétique porté par la terre, nous devons le conserver.

Les détournements idéologiques

Depuis plus d'un siècle, et ces temps-ci encore, on n'a que trop tenté d'utiliser des arguments tirés de la biologie pour justifier certains modèles de sociétés. Darwinisme social ou eugénisme, racisme colonial ou supériorité aryenne, insignifiance ou au contraire toute-puissance de la génétique dans la formation des aptitudes humaines, les idéologies n'ont guère hésité à détourner les acquis de la biologie, à les gauchir, à les amputer pour les utiliser dans le sens qu'elles souhaitaient. Comme la biologie n'a rien à dire sur les structures sociales, on peut lui faire dire n'importe quoi. Nous nous limiterons donc ici à une remarque biologiquement assez banale mais qui se trouve liée à certains aspects de l'éducation : *la diversité génétique qui fait la richesse des espèces animales ou végétales fait aussi celle de l'espèce humaine.*

Car cette prodigieuse diversité est à la fois le résultat et le moteur de l'évolution biologique. Pour l'espèce humaine dans sa totalité comme pour chaque ensemble national, elle constitue un atout considérable. C'est cette immense variété d'aptitudes physiques et mentales qui confère aux populations humaines leur plasticité et leur faculté de répondre aux défis changeants du milieu, qui leur donne leur potentiel d'adaptation et de création. Une population composée d'individus génétiquement très semblables se trouverait à la merci d'un accident : épidémie ou changement brusque dans les conditions de vie. Tout effort visant à homogénéiser les propriétés biologiques des individus — soit en voulant les « améliorer » par l'eugénique, soit en cherchant à valoriser une propriété comme l'aptitude aux mathématiques ou à la course à pied — serait biologiquement suicidaire et socialement absurde.

Pour le groupe et pour l'espèce, ce qui donne à un individu sa valeur génétique, ce n'est pas la qualité propre de ses gènes. C'est qu'il n'a pas la même collection de gènes que les autres. C'est qu'il est unique. Le succès de l'espèce humaine est dû notamment à sa diversité biologique. Son potentiel repose sur cette diversité. Cette diversité des êtres humains, il faut donc la préserver soigneusement. C'est dire l'importance du respect de l'autre et des différences dans la vie sociale. D'autant que la diversité culturelle, qui a joué dans le développement de l'humanité un rôle plus important encore que la diversité génétique, se trouve aujourd'hui gravement menacée par le modèle qu'impose désormais la civilisation industrielle.

(*) Prix Nobel de médecine.

Prochain article :

IV. — SCIENCES DE LA VIE ET PLANIFICATION SOCIALE

« Grandes entreprises cherchent bio-ingénieurs »

« Une dizaine de grandes entreprises françaises (...) cherchent à engager des bio-ingénieurs spécialisés dans les domaines tels que les purifications de protéines, les fermentations ou les cultures cellulaires », affirme M. Joël de Rosnay, directeur des applications de la recherche à l'Institut Pasteur, dans un rapport de trois cent cinquante pages intitulé *Biotechnologie et Bio-industrie*, et qui constitue l'une des « annexes » du rapport de MM. Gros, Jacob et Royer sur *Sciences de la vie et société* (1). Selon lui, *« c'est un total de trente à quarante bio-ingénieurs qu'il serait possible de placer »* en France aujourd'hui; le nombre de postes disponibles se situerait entre soixante et quatre-vingts l'année prochaine, et entre cent vingt et cent soixante l'année suivante. L'analyse est encore plus précise : on peut lire que l'Institut Mérieux aurait, aujourd'hui, trois postes immédiatement disponibles, Clin-Midy quatre, Roussel-Uclaf trois et Solvay quatre.

D'après M. de Rosnay, le bio-ingénieur idéal devrait avoir reçu à la fois une formation théorique (biologie moléculaire, biologie cellulaire et microbiologie), appliquée (microbiologie appliquée et biochimie préparative — techniques d'extraction, de purification, d'analyse, — enzymologie — purification, rôle des enzymes, conditions d'activité), pratique (croissance cellulaire, appareillage et informatique de régulation et de contrôle, génie biologique et chimique) et économique (évaluation des coûts, justification des choix dans le contexte d'une entreprise).

M. de Rosnay suggère la création de quatre ou cinq écoles d'ingénieurs en biologie à Paris et en province ; les grands instituts de recherche en biologie, en relation avec des unités de recherche des organismes publics et les instituts nationaux de sciences appliquées (INSA) de Lyon et Toulouse, devraient également participer à l'organisation de « cours de recyclage » des ingénieurs déjà formés sur d'autres sujets. Des programmes communs entre des écoles ou des organismes actuels pourraient aussi contribuer à la formation des bio-ingénieurs.

Le rapport de M. de Rosnay s'intéresse à bien d'autres domaines que celui de la formation. En faisant la synthèse de nombreuses autres contributions d'experts, il esquisse notamment une vaste fresque des réalisations biotechniques déjà en cours, en France et dans le monde. Analysant « les forces et les faiblesses » de la France, M. de Rosnay relève à son tour les problèmes de liaison et de *« transfert »* entre la recherche et l'industrie. *« Si l'on prend le cas des fermentations*, note-t-il par exemple, *on constate que des appareillages nouveaux, ou des processus nouveaux permettant d'optimiser les fermentations ont (...) été développés dans les universités, dans les INSA ou dans les I.U.T. Malheureusement, dans la majorité des cas, les chercheurs ont publié leurs résultats sans prendre de brevets. Ce sont donc les étrangers qui en ont profité et qui ont mis au point l'appareillage délaissé par les industriels français, faute de débouchés et de marchés locaux. »*

Le rapport ébauche d'autre part ce que pourrait être un « plan biologique » pour la France, en abordant par exemple les problèmes de financement, de recherche et de développement, de stratégie industrielle, d'information des scientifiques et du public.

(1) Ce rapport, comme un autre rapport annexe, d'une trentaine de pages, sur « Microbiologie générale et appliquée », et dû au professeur Jean-Paul Aubert, de l'Institut Pasteur, peut être consulté à la Documentation française, à l'Institut Pasteur, au Centre national de la recherche scientifique, à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique. Il sera édité en décembre prochain sous forme de microfiches.

● *Rectificatif*. — Dans le premier article de la série sur « L'ère de la biologie triomphante », *(le Monde du 10 novembre)* nous écrivions que James Watson, qui a découvert avec Francis Crick la structure de l'A.D.N., était comme celui-ci britannique. Une lectrice de Paris, Mme Mary Guggeheim, nous rappelle justement que, bien que travaillant alors en Angleterre, James Watson est de nationalité américaine.

● *M. Michel Poniatowski, président de l'Institut de prospective politique*, affirme dans un communiqué publié à l'occasion de la remise du rapport de MM. Gros, Jacob et Royer sur la biologie : *« Le président de la République attire notre attention sur un des problèmes majeurs de notre temps : le dialogue du pouvoir et du savoir. En demandant un rapport sur les conséquences sociales et industrielles du développement de la biologie, le président de la République prouve que gouverner dans un monde non maîtrisé, c'est avant tout anticiper pour s'adapter à une situation nouvelle. La France (...) maîtrisera la révolution biogénétique, qui conduira à des mutations importantes sur des secteurs économiques essentiels : agriculture, pharmacie, textile, métallurgie. »*

ÉDUCATION

TRENTE OU TRENTE-CINQ ÉLÈVES PAR CLASSE?

Le syndicat des instituteurs porte devant les tribunaux le conflit sur les effectifs dans les maternelles

Le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.) intensifie et élargit son action dans le conflit qui l'oppose à l'administration au sujet des effectifs de classes maternelles. Cette action prend la forme de recours devant les tribunaux administratifs contre l'application de la loi dite de « service fait » invoquée par les inspecteurs d'académie de huit départements pour retenir le salaire des directrices ou institutrices qui refusent d'accueillir plus de trente enfants par classe. Dans six départements où la sanction n'a pas été levée, des rassemblements et manifestations seront organisés le 28 novembre, « journée nationale de protestation et de mobilisation contre l'autoritarisme ».

Deux mois après la rentrée, la « bataille » des effectifs de maternelles n'est pas terminée. A l'origine : des institutrices qui décident de ne pas recevoir plus de trente enfants dans les classes de maternelles, la norme officielle ayant été abaissée à la suite d'une action du SNI en 1975 à trente-cinq élèves. Au cours de son congrès de Chambéry, en juillet, le syndicat, considérant que le problème des effectifs en maternelles ne se pose pas partout selon les mêmes termes, a laissé à chaque section départementale le soin d'appliquer ou non le mot d'ordre.

Ce que font plusieurs sections, quand ce ne sont pas des militants isolés, et sans oublier aussi, qu'à Orléans, par exemple, l'initiative de limitation des effectifs est venue du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.). Localement le conflit prend parfois un tour assez dur : c'est le cas dans le Var, à Talant (Côte-d'Or) et à Orléans, en particulier, où se succèdent grèves et manifestations, avec l'appui de parents ou de municipalités *(le Monde* du 27 septembre et du 9 octobre). Ailleurs, les autorités administratives ne bronchent pas, notamment à Paris où, selon le SNI, plus de quinze cents enfants sont inscrits sur les listes d'attente.

Le ton, en revanche, s'est durci franchement lorsque des inspecteurs d'académie de huit départements ont décidé d'opérer une retenue de salaire à l'encontre des institutrices qui limitent l'effectif de leur classe.

L'administration s'abrite derrière la loi du 22 juillet 1977, dite du « service fait » (voir encadré) pour amputer le traitement d'un trentième par journée de service « non fait ».

« Le ministre de l'éducation, écrit M. Guy Georges, secrétaire général du SNI, dans *l'Ecole libératrice* du 9 novembre, *a donc décidé que l'obligation de service se définit par le nombre d'élèves dans une classe (...). Les collègues dont les effectifs de classes dépassent la sacro-sainte norme obtiendront-ils une prime journalière du trentième par service surfait ? »*, interroge-t-il, ajoutant que les parents et les enseignants devraient réclamer l'application de cette loi chaque fois qu'un maître n'est pas remplacé ; le ministère devrait alors être sanctionné pour service non fait...

Le SNI continuera de verser aux institutrices sanctionnées l'équivalent de leurs retenues : il a déjà alloué 80 000 francs depuis le début du conflit. Il se déclare décidé à en finir, ont déclaré ses responsables, mardi 13 novembre, avec *« un autoritarisme d'un autre âge »*.

Après négociations et manifestations, les sanctions ont été levées dans le Loiret et le Cher et sont sur le point de l'être en Seine-Maritime et dans les Pyrénées-Orientales. Dans six départements (Côte-d'Or, Pyrénées-Orientales, Oise, Seine-Maritime, Var), où des enseignants ont été sanctionnés de manière *« injuste et abusive »*, des meetings et des rassemblements, *« auxquels seront appelés les instituteurs des départements voisins »*, seront organisés, le mercredi 28 novembre, par le SNI. Le Syndicat national, qui se considère comme *« l'enjeu et la cible du ministère de l'éducation dans toute cette affaire »*, précise que cela ne l'empêche pas de poursuivre ses négociations sur la revalorisation indiciaire du traitement des instituteurs.

CHARLES VIAL.

La loi « du service fait »

La loi du 22 juillet 1977 est un texte de quinze lignes qui modifie l'article 4 de la loi de finances rectificative pour 1961. Elle prévoit qu'*« il n'y a pas service fait »* de la part d'un agent de la fonction publique :

« 1) Lorsque l'agent s'abstient d'effectuer tout ou partie de ses heures de service ;

» 2) [c'est là l'objet du litige] *Lorsque l'agent, bien qu'effectuant ses heures de service, n'exécute pas tout ou partie des obligations de service qui s'attachent à sa fonction telles qu'elles sont définies dans leur nature et leurs modalités par l'autorité compétente dans le cadre des lois et règlements. »*

Lorsqu'une institutrice de maternelle refuse plus de trente élèves par classe, est-elle coupable de *« ne pas exécuter tout ou partie... »* ? L'argumentation du SNI-P.E.G.C. est la suivante :

La norme de trente-cinq élèves a été fixée par deux circulaires, l'une, ministérielle, du 14 mai 1976, l'autre, signée du directeur des écoles, en date du 25 octobre de la même année. Première remarque, au passage : une circulaire non ministérielle entre-t-elle dans la définition « lois et règlements » ? Mais l'essentiel n'est pas là. C'est un décret postérieur, celui du 28 décembre 1976 qui définit l'organisation des écoles maternelles et élémentaires. On lit à l'article 11 : *« Le nombre d'élèves que chaque maître prend en charge est défini par arrêté du ministre de l'éducation en fonction des caractéristiques des classes maternelles et primaires. »* Or cet arrêté n'a jamais été pris. La circulaire antérieure au décret ne peut en tenir place. En conséquence : comment accuser une enseignante de désobéir à un règlement qui n'existe pas ?

C. V.

M. JEAN-PIERRE CURTÈS EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE RENNES-I

M. Jean-Pierre Curtès, directeur de l'U.E.R. Santé dans la collectivité, a été élu, mercredi 14 novembre, président de l'université de Rennes-I (seize mille étudiants), en remplacement de M. René Dabard, démissionnaire pour raison personnelle, dont le mandat arrivait normalement à expiration en 1980. Seul candidat officiel, M. Curtès a été élu au cinquième tour de scrutin...

[Né en 1935, à Alger, M. Jean-Pierre Curtès a fait ses études secondaires et supérieures dans cette ville, avant de devenir assistant-chef de clinique à Rennes en 1965. Nommé maître de conférences à la faculté de médecine en 1971, il est directeur de l'U.E.R. Santé dans la collectivité depuis 1976 et directeur du centre antipoisons de Rennes depuis 1977. La même année, M. Curtès créait à l'université de Rennes-I un institut de médecine du travail.]

MÉDECINE

DEUX AMÉRICAINS ET DEUX BRITANNIQUES LAURÉATS DU PRIX ALBERT-LASKER

Les prix Albert-Lasker de recherche médicale pour l'année 1979 ont été décernés ce 15 novembre à New-York à deux Américains et à deux Britanniques.

M. Roger Wolcott Sperry (Etats-Unis), professeur de psychobiologie à l'Institut de technologie de Californie, reçoit le prix de recherche médicale fondamentale qui s'élève à 15 000 dollars pour ses travaux sur le cerveau.

Le deuxième prix, également de 15 000 dollars, est partagé par un Américain et un Britannique pour leurs travaux qui ont permis de diminuer dans des proportions importantes le temps nécessaire à l'analyse des différents composants chimiques de l'acide désoxyribonucléique porteur de l'information génétique des noyaux cellulaires : M. Walter Gilbert (Etats-Unis), professeur de biologie moléculaire à l'université Harvard, et M. Frederick Sanger (Grande-Bretagne) est directeur des recherches sur la chimie des acides protéiques et nucléiques au laboratoire de biologie moléculaire de Cambridge.

Le prix spécial pour service public de 15 000 dollars a été attribué à Sir John Wilson (Grande-Bretagne), scientifique aveugle, dont les programmes de lutte contre la cécité dans le monde ont contribué à enrayer l'évolution de cette maladie chez près de 1 million et demi de personnes.

Les prix Albert-Lasker sont attribués depuis 1944 : jusqu'à ce jour, vingt-neuf lauréats ont reçu par la suite un prix Nobel. Le dernier en date (1979) a été le docteur Godfrey Hounsfield.

LE CENT-CINQUANTENAIRE DE L'ÉCOLE CENTRALE

Former aujourd'hui les ingénieurs de demain

La commémoration officielle du cent cinquantième anniversaire de la fondation de l'École centrale des arts et manufactures, jeudi 15 novembre, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, est l'occasion pour les responsables de cette « grande école », pour ses anciens élèves et pour ses élèves, non seulement de dresser le bilan d'un siècle et demi de vie à laquelle se sont trouvés associés des noms prestigieux, mais de s'interroger sur les transformations que réclame la formation des ingénieurs du futur? Quelques « anciens », comme MM. Jacques Maisonrouge, P.-D.G. d'I.B.M.-Europe; Yvon Gattaz, P.-D.G. de Radiall; Claude Neuschwander, président de Ten, donnent ici sous différents angles leurs points de vue à la fois critiques et constructifs, autour du directeur de l'école, M. Daniel Gourisse. L'effort de réflexion ainsi entrepris touche de nombreuses autres grandes écoles qui ont conscience de devoir faire face à des évolutions comparables. M. Georges Bastien, membre de la conférence des grandes écoles, aborde le problème de la formation des ingénieurs dans son ensemble.

S'adapter aux changements

par DANIEL GOURISSE (*)

AVOIR aujourd'hui la responsabilité de former des ingénieurs, c'est s'interroger sur le monde dans lequel ils agiront et évolueront au cours des quarante prochaines années.

Sans être prophète, il est facile de dégager un certain nombre de défis auxquels ils auront sans aucun doute à faire face : le bouleversement de l'équilibre mondial en ce qui concerne le prix et la disponibilité des matières premières et des diverses formes d'énergie ; une accélération du progrès technique, avec des produits et des procédés de plus en plus sophistiqués, l'automatisation, l'informatisation et la complexité croissante des systèmes de production ; une inévitable globalisation des problèmes industriels, dont la solution doit prendre en compte non seulement les éléments techniques, mais aussi les facteurs sociaux, économiques, commerciaux, financiers, politiques, sans oublier les exigences accrues du corps social en ce qui concerne la qualité de la vie ; le nécessaire redéploiement de l'industrie à l'échelle mondiale augmentant l'acuité de la concurrence sur les produits en provenance des pays en voie de développement à bas prix de main-d'œuvre et sur les équipements ; le savoir-faire et les installations clés en main offerts par les pays industrialisés ; enfin, l'internationalisation qui résulte de tout cela pour l'action de l'ingénieur travaillant couramment avec des interlocuteurs étrangers, souvent dans leur propre pays.

Sur ce terrain mouvant, le mot-clé pour le futur ingénieur est la faculté d'adaptation aux situations nouvelles dans lesquelles il ne pourra éviter de se trouver et aux changements inévitables qu'il aura à subir dans sa propre carrière.

La réponse de l'École

La réponse traditionnelle de l'École centrale est la polyvalence technique, qui est acquise essentiellement au cours des deux premières années d'études, dont le programme constitue le « tronc commun », alors qu'en troisième année les élèves se répartissent entre une vingtaine d'options destinées à approfondir davantage une discipline scientifique ou technique particulière.

En deux ans, le « tronc commun » complète la formation mathématique (principalement les mathématiques de l'ingénieur) et les connaissances scientifiques de base (physique, mécanique...), et introduit les principales sciences de l'ingénieur (sciences de transfert) qui font la liaison entre science et application.

Le développement rapide des sciences de transfert pose à la polyvalence un problème délicat, celui du volume. On en vient à bout en évitant tout survol encyclopédique superficiel, et en limitant le contenu de chaque enseignement à ce qui est rigoureusement nécessaire pour la compréhension des principes de base, de manière que les concepts et le « langage » de la discipline soient assimilés suffisamment pour pouvoir à tout moment l'approfondir, soit dans l'option de troisième année, soit ultérieurement par la documentation, la recherche, l'activité professionnelle, dans une équipe ou par la formation continue.

Réhabiliter l'intuition

L'enseignement des sciences de l'ingénieur joue un rôle essentiel en montant aux élèves, entraînés à l'analyse déductive et à l'abstraction, les limites de l'approche purement logique d'une « vérité » supposée unique, en réhabilitant l'observation, l'expérimentation, les approches intuitives, les résolutions approximatives, les solutions multiples, en développant l'aptitude à la synthèse des vrais problèmes industriels.

(Lire la suite page 35.)

* Directeur de l'École centrale.

La compétence ne dispense plus du talent de communiquer

par CLAUDE NEUSCHWANDER (*)

LA maîtrise des « relations sociales » va-t-elle devenir sinon l'élément déterminant, du moins un des éléments essentiels de la réussite des entreprises dans la compétition économique ? Depuis la rupture économique de 1974, la mutation des revendications liée à la crainte du chômage et la priorité accordée à la survie des entreprises dans le climat général d'insécurité qui caractérise la période actuelle peuvent laisser penser que ce qui commençait à être vrai l'est de moins en moins. Pourtant avec l'accoutumance aux contraintes d'une nouvelle forme de croissance, il est probable que les relations sociales deviendront bientôt un des enjeux essentiels de l'entreprise.

Un paradoxe vaut d'être souligné. L'ingénieur, à Centrale comme ailleurs, est sélectionné sur des critères essentiellement scientifiques. Sa formation durant les années d'école est, à l'exception d'une seule des huit options de troisième année, exclusivement technique. Et cependant, on pourrait mesurer la réussite de la carrière d'un ingénieur à l'éloignement et au recul qu'il prend par rapport aux problèmes techniques.

Certains considèrent qu'il n'y a pas là divorce entre la formation et la carrière. En fait, disent-ils, plus qu'une technique, ce que l'ingénieur acquiert à l'école vise à conforter ses qualités naturelles de logique, d'intelligence, d'analyse, de synthèse, ainsi que son aptitude au travail, d'entrée.

Je crois en effet que, s'il y a divorce, il n'est, pour le moment du moins, qu'apparent. Par rapport aux choix fondamentaux de l'entreprise, l'ingénieur est compétent naturellement pour participer à l'élaboration et aux décisions de stratégie industrielle.

Il n'en va pas de même avec les relations sociales qui relèvent d'un autre système logique ; d'autant que le système de sélection et d'éducation des ingénieurs accroît leurs différences culturelles et sociales avec les autres salariés.

En fait, les difficultés que l'ingénieur éprouve à maîtriser les problèmes sociaux ne sont guère un handicap pour lui dans la mesure où, dans l'entreprise, les problèmes sociaux ne relèvent généralement pas d'une stratégie, au même titre que les problèmes techniques, commerciaux ou financiers.

La part des problèmes sociaux

Tant que, dans l'entreprise, les relations sociales continuent à relever de l'intervention tactique et de la décision ponctuelle, la difficulté de l'ingénieur à maîtriser ces processus ne lui posera pas de problèmes fondamentaux.

Si, par contre, leur importance devient un élément aussi essentiel dans la compétition nationale et internationale que celle des problèmes techniques, financiers et commerciaux, il faut alors s'interroger sur les modalités de l'adaptation de l'ingénieur et la façon de l'aider à mieux surmonter ces problèmes.

Plusieurs indices montrent que la probabilité de voir se vérifier cette seconde hypothèse est loin d'être négligeable. Les ingénieurs eux-mêmes sont bien placés pour dire la part croissante que les problèmes sociaux prennent, non seulement dans leur emploi du temps, mais aussi dans la hiérarchie de leurs préoccupations.

Mais plus significatif est le fait que l'on constate dans le monde des salariés une évolution lente mais irréversible des individus ; au-delà du besoin de sécurité, vers plus de liberté et plus d'épanouissement.

C'est un phénomène qualitatif beaucoup plus difficile à cerner que les revendications classiques, plus simples à formuler, dont la solution est plus aisée à négocier.

(Lire la suite page 38.)

(*) Président de TEN, coopérative de conseils.

UNE HISTOIRE PEUPLÉE DE FILS DE FAMILLE, DE PIONNIERS ET DE BATISSEURS

DÈS sa fondation, en 1829, l'École centrale a une vocation « universelle ». Sous la direction d'Alphonse Lavallée, juriste et administrateur d'affaires, quatre hommes vont, dès le départ, donner à l'établissement ses dimensions « tous azimuts » : Jean-Baptiste Dumas, qui deviendra ministre de l'agriculture et académicien, est chimiste ; Eugène Péclet, ancien de l'École normale supérieure, est physicien ; Théodore Olivier, officier d'artillerie formé à Polytechnique, enseignera la géométrie ; Philippe Benoît, lui aussi polytechnicien, enseignera la mécanique. Ces « pères fondateurs » n'ont qu'une ambition : *« Former des directeurs d'usine, des chefs de manufacture, des ingénieurs civils, des constructeurs. »*

Mais 1829, c'est aussi l'année où est mise en service *« la première voie ferrée française exploitée par machines locomotives »*, en l'occurrence le Chemin de fer de Saint-Étienne. Les centraliens naissent dans un environnement d'acier et de vapeur, qui va marquer leur image jusqu'à nos jours. Chemins de fer, acier, métallurgie, moteurs, telles sont les « spécialités » de ceux qu'on appellera plus tard — et ce n'est pas un hasard, — les *« pistons »*.

Très tôt, cependant, les « centraux » manifestent leur vocation « tout terrain ». Il suffit de passer en revue les grandes dynasties centraliennes pour se rendre compte de la diversité des champs d'intérêt de leurs brillants rejetons.

Ainsi, la dynastie des Montgolfier (promotion 1850) Montgolifer (promotion 1850) viendra toute une série de papetiers fameux : Charles (1871), Félix (1876), Augustin (1893), Jean (1903) et Frantz (1906). Une autre branche de la famille se lancera dans la métallurgie, notamment avec Henri de Montgolfier (1874), directeur des usines de Saint-Chamond.

Les dynasties centraliennes

La dynastie des Lebon, elle, va se spécialiser dans le gaz. Eugène Lebon (1847) fonde, avec son père, la Compagnie centrale du gaz, que reprendront à leur tour Alfred (1884), Pierre (1909) et Marcel (1911). La famille Biver prendra la direction des glaceries de Saint-Gobain avec Hector (1843), Alfred (1864) et, à la génération suivante, Eugène (1882), Marcel (1884) et Charles (1888).

La famille Pereire, issue des ancêtres Émile et Isaac, va se déployer sur trois fronts : la banque, la construction navale et les chemins de fer. Eugène (1852) devient président de la Compagnie transatlantique, puis crée la Banque transatlantique et la Banque de Tunisie. Il fonde les Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire et devient député du Tarn. Quant à ses frères Émile et Henry (1862), ils prendront en main les Chemins de fer du Midi et les houillères de Carmaux, que reprendra Maurice Pereire (1890).

Pour en finir avec les dynasties centraliennes, citons encore les Schlumberger, dont Henri (1837) et Théodore (1861) maintiendront la tradition des machines à filer le coton ; les Seyrig et les Dollfus, dont trois générations s'illustreront dans la construction métallique, les textiles... et l'archéologie ; et, enfin, les de Wendel, dont Henri (1865) fera de l'entreprise familiale une véritable industrie régionale : la sidérurgie lorraine.

A côté de ces grandes familles, qui se transmettent le flambeau comme une véritable aristocratie industrielle, surgissent les francs-tireurs à la Jules Verne, ces ingénieux bricoleurs qui, tels le capitaine Nemo *(Vingt mille lieues sous les mers)* ou Cyrus Smith *(l'Île mystérieuse)* savent absolument tout faire, joignant le génie inventif à l'esprit d'entreprise et au goût de l'aventure.

Le bateau à vapeur et la photo

L'École centrale a été une pépinière de ces pionniers. Mais qui se souvient d'Henri-Édouard Dubied (1843), l'homme qui fut le premier à relier, par les canaux, la Manche à la Méditerranée en bateau à vapeur ? Qui se souvient de son camarade de promotion Alphonse Poitevin, l'homme qui découvrit la photo inaltérable grâce au négatif enduit de gélatine ?

Tout le monde ignore que c'est un nommé Edoux (1850) qui a fabriqué les premiers ascenseurs hydrauliques et que c'est Aristide Bergès (1852) qui a inventé l'utilisation — ainsi que l'expression — de la « *houille blanche* ».

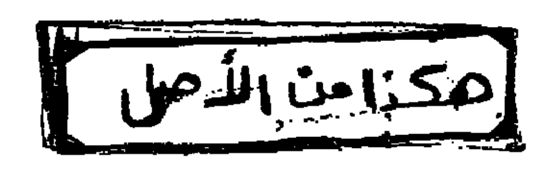
De même qu'on a oublié Philibert Pellin (1870), inventeur du périscope sous-marin ; Georges Broca (1871), inventeur du rail à gorge pour les tramways *(« rail Broca »)*, et Edmond Coignet (1879), inventeur du béton armé dans les années 1888-1890.

Certains noms, en revanche, sont restés. La pile Leclanché, inventée en 1967 par Gaston Leclanché (1860), survit aujourd'hui à son inventeur. On se souvient encore des voitures Panhard, lancée en 1891 par René Panhard et Émile Levassor (tous deux de la promotion 1864). Et nos grands-pères se rappellent avec émotion le fameux Paris-Bordeaux-Paris (1895), au cours duquel Émile Levassor avait fait grande impression au volant de son engin à direction en « queue de vache ». Ils ne pourront pas davantage oublier Louis Blériot (1895) se lançant sur son avion monoplan le 25 juillet 1909 pour traverser la Manche. C'était le temps où les ingénieurs devaient payer de leur personne pour faire admettre leurs inventions.

L'École centrale peut se vanter d'avoir « produit » des industriels de génie comme Gustave Eiffel (1855), l'homme qui, sans bruit, construisit ponts et viaducs à travers la France, l'Europe et même le monde, avant de donner à Paris la tour qui porte aujourd'hui son nom. Son cadet Paul Bodin (1871) fera la même carrière de Petrograd à la Chine en passant par la Grèce et le Massif Central,

ROGER CANS.

(Lire la suite page 34.)



LES DERNIÈRES PROMOTIONS

Des centraliens tout terrain

« *LES centraliens ? Mais ils sont partout ! Pourquoi les rechercher ici ou là ?* » Telle est la première réaction de M. Gaston Gourlet — promotion 1943, — responsable de l'association des anciens élèves. C'est vrai, les centraliens sont partout... mais pas partout avec le même enthousiasme. Et les proportions varient.

Prenons, par exemple, la promotion 1969 : les élèves sortis de l'Ecole, il y a dix ans. De la liste des diplômés dont l'association a conservé la trace (197 sur 310), il ressort que le groupe le plus important est aujourd'hui employé dans l'informatique. « *C'était la grande mode dans les années 60* », dit M. Gourlet. Viennent ensuite la métallurgie — tradition ancienne — puis, à égalité, l'automobile et les pétroles ; la banque et le bâtiment ou les travaux publics ; puis le téléphone, l'aéronautique, la S.N.C.F. — qui fut la grande spécialité « maison ».

Quelques années plus tard, en 1975, la ventilation des nouveaux diplômés n'est plus la même : le groupe le plus nombreux se retrouve dans les entreprises de construction, travaux publics et urbanisme. En deuxième position apparaît E.D.F. — classé onzième en 1969, — puis l'informatique, la construction mécanique et les moteurs, et, enfin, à égalité, les pétroles, l'automobile et l'énergie atomique.

De ces deux coups de sonde dans les promotions récentes de l'Ecole centrale, il faut se garder de tirer des conclusions définitives, d'autant que la plupart des jeunes ingénieurs oublient de signaler à l'association leurs éventuelles mutations.

Un indicateur plus « fiable » de la tendance reste la comparaison des offres d'emploi communiquées à l'association par les entreprises et les placements effectivement faits. Ainsi, sur les quelque deux cents diplômés de 1978 (sur un total de trois cents), 36 % ont été placés dans le secteur « mécanique, électricité, électronique », 22 % dans le secteur « chimie, pétrole, caoutchouc ». 10 % dans le secteur « bâtiment, travaux-publics, urbanisme », et 9 % dans l'ingénierie et les bureaux d'études. Les offres de la profession étaient respectivement de 38,4 %, 17,1 %, 6,8 % et 7,6 %.

Ce qui veut dire que les centraliens de 1978 semblent préférer le bâtiment à la céramique, et davantage encore la chimie ou les pétroles. Quant aux mines et à la métallurgie, qui furent la gloire de l'Ecole centrale, elles ne représentent plus aujourd'hui que 4,3 % de l'offre et 4 % des placements effectifs, alors que l'informatique représente plus de 15 % des offres d'emploi et 9 % des placements effectifs.

Refus de la sidérurgie

L'Association des anciens élèves souligne qu'E.D.F., à elle seule, absorbe près de 10 % des dernières promotions. « *Autrefois, il leur fallait des X pour concevoir, maintenant il leur faut des pistons pour exploiter, c'est-à-dire pour gérer des hommes.* » Les anciens de Centrale sont fiers de voir leur école fournir des hommes « de terrain », proches du matériel et de la main-d'œuvre. Il est vrai que les « pistons » qui s'orientent vers la banque ou le management sont peu nombreux (2 %) et encore moins nombreux ceux que tente la publicité ou le marketing (1 %). Au moins au début de leur carrière. Car les ambitions changent vite au fil des années et nombre de techniciens deviennent rapidement gestionnaires.

« *La grande mode, en ce moment, c'est de refuser la sidérurgie* », observe M. Gourlet. « *Les métallurgistes sont très demandés et beaucoup d'anciens regrettent de voir un ancien fief de Centrale envahi par d'autres ingénieurs à la suite d'une désaffection des jeunes centraliens pour le métal* », constate pour sa part M. Bernard Hocheid — promotion 1952, — ingénieur conseil au C.E.A. et professeur au CNAM (chaire de métallurgie). Pourquoi cette désaffection ? « *Parce que la métallurgie a été longtemps perçue uniquement sous son aspect de production, enfumé, bruyant et carcéral, à la Zola. Les aspects de la recherche et du développement ont été oubliés* », ajoute M. Hocheid. Pour lui, « *débuter dans la gestion transforme le jeune ingénieur en technocrate* ».

« Des ébauches adaptables »

Serait-ce que l'Ecole centrale ne remplit plus sa mission ? « *Nous formons seulement des ébauches adaptables* », aime à répéter le nouveau directeur de l'école, M. Daniel Gourisse, qui récuse la spécialisation. Ces propos ne sont pas nouveaux. En 1909, déjà, le directeur d'alors, Paul Buquet, observait dans un rapport : « *Il est incontestable que l'enseignement général donné à l'Ecole centrale, malgré une spécialisation partielle, ne forme pas des ingénieurs capables, dès leur sortie, de prendre en main la direction d'un service.* »

R. C.

Quelques femmes aussi...

A l'exception de quelques écoles militaires, la quasi-totalité des écoles d'ingénieurs est désormais ouverte aux femmes. Encore très peu nombreuses, les femmes ingénieurs diplômées — qui sont actuellement entre dix mille et douze mille — représentent 6 % des ingénieurs diplômés dans la vie active, et, pour cette année, environ 10 % des élèves dans les écoles.

Ce n'est pas immédiatement, durant leur formation dans les diverses écoles, que les problèmes surgissent pour les femmes ingénieurs. Très minoritaires — dans un univers essentiellement masculin, — la promotion 79 n'en compte, par exemple, que vingt-deux sur deux cents à Centrale, dix-neuf sur trois cents à Polytechnique, cinquante-trois sur cent soixante-neuf à l'Agro... — elles sont mêmes plutôt « chouchoutées », selon l'expression d'une centralienne. A peine quelques désagréments de temps en temps, au moment des stages pratiques. Certains secteurs sont moins ouverts que d'autres aux femmes.

Pas de très grosses difficultés, non plus, pour trouver un emploi à la sortie de l'école. « *Peut-être les femmes doivent-elles faire un peu plus de démarches et surtout affronter certaines remarques* », commente une « pistonne », promotion 78, de l'Ecole centrale. Les préjugés sont quelquefois tenaces : dans une chambre d'agriculture on refuse une « agrelle » — diplômée de l'Institut national agronomique — pourtant fille d'agriculteur, sous prétexte que le poste de « conseiller agricole » proposé l'oblige à « *aller avec des hommes dans les champs* »... Pourtant les femmes ingénieurs diplômées mettent rarement plus de trois à six mois — tout comme leurs homologues masculins — pour trouver du travail.

Les femmes paraissent avoir plus de difficultés à se faire accepter pour certains postes — surtout dans le privé. Quand elles ne s'orientent pas vers le secteur public, les femmes ingénieurs se retrouvent plutôt dans les fonctions « services » des entreprises (documentation, contrôle, recherche...) On trouve peu de femmes ingénieurs dans la production. « *Les chefs d'entreprise hésitent à faire diriger par une femme des équipes de production* », souligne Nicole Becarud., ingénieur diplômé, présidente du Cercle des femmes ingénieurs. Peu de femmes non plus à des postes technico-commerciaux. « *On estime que les femmes ne sont pas aussi disponibles pour se déplacer, voire partir à l'étranger.* »

Plus vulnérables

En fait, les femmes ingénieurs ont souvent plus de difficultés que les hommes pour orienter leur carrière. Centralienne, travaillant dans une banque d'affaires privée à la direction des opérations financières, Marie-Noëlle C... demande un service en contact avec la clientèle d'affaires. « *On m'a répondu que c'était un poste difficile à tenir pour une femme ; cela risquait de gêner les clients...* », confie-t-elle. Centralienne aussi, Marthe V..., de la promotion 63 de l'école, a travaillé dix ans dans un centre d'essai en vol. Au début, elle voulait être ingénieur navigant d'essai. Le directeur de l'établissement n'a pas accepté. Motif donné : elle risquait de se marier et d'avoir des enfants.

Pour les questions de promotion aussi, les femmes ingénieurs se sentent vulnérables. « *Il est sûr que, à qualification égale, on aura plus tendance à promouvoir l'homme que la femme. L'idée que la femme travaille pour un salaire d'appoint reste fortement ancrée dans les esprits, même à ce niveau* », remarque Nicole Becarud,

D'autant plus que les femmes ingénieurs ont à affronter — comme toutes les femmes qui travaillent — des difficultés pour allier vie professionnelle et vie privée. Les congés de maternité sont mal perçus en général par l'entreprise. Pour ces femmes diplômées, qui gagnent souvent bien leur vie, les problèmes matériels sont peut-être résolus plus facilement, mais d'autres difficultés subsistent : « *Nous n'avons pas d'horaires fixes, comme beaucoup de femmes cadres, nous sommes très gênées pour la garde des enfants* », commente une centralienne.

Obligées pour réussir leur carrière de faire le plus possible oublier leur condition de femme, beaucoup de ces femmes ingénieurs se méfient des attitudes trop « revendicatrices ». Le Cercle des femmes ingénieurs diplômées, créé en 1958 pour traiter de leurs problèmes spécifiques, ne touche que cent à cent cinquante adhérentes et sympathisantes. Si dans certaines écoles des « groupes femmes » existent — ainsi à Centrale ou à Agro — ces groupes ne dépassent pas le stade de simples lieux de rencontres amicales. Signe, sans doute, d'une certaine crainte de la part de ces femmes ingénieurs diplômées, très peu nombreuses jusqu'à présent, d'être rejetées par un milieu qui les accepte encore difficilement.

CLAUDE BARAF.

Fils de famille et pionniers...

(Suite de la page 33.)

Parmi les autres « silencieux » qui ont fini par se faire un nom, on ne peut omettre André Michelin (1877), l'homme qui a transformé Clermont-Ferrand en capitale du pneumatique, ni Robert Peugeot (1895), l'industriel qui, avec son fils Jean-Pierre (1922) a transformé Montbéliard-Sochaux en capitale de l'automobile.

Aux grands anciens s'ajoute aujourd'hui la longue liste de ceux qui tiennent les leviers de commande dans les secteurs-clés comme la banque, l'informatique et les grands corps qui ne sont pas accaparés par l'ENA et Polytechnique. Parmi ces illustres centraliens contemporains, citons M. Roger Schulz, successivement directeur général adjoint de Paribas, P.-D. G. des machines Bull, directeur général de Thomson-Brandt, P.-D. G. d'Alsthom et directeur général adjoint de la C.G.E... M. Maurice Pérouse, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations... M. Rémy Schlumberger, P.-D. G. de la banque Neuflize, Schlumberger, Mallet... M. Jacques Maisonrouge, président du conseil d'administration d'I.B.M. World Trade Europe Corporation... M. Robert Galley, successivement ministre de l'équipement et du logement, de la recherche, des postes, des transports, des armées et, aujourd'hui, de la coopération...

L'Ecole centrale n'a pas fourni que des chevaliers d'industrie, des P.-D. G. et des aventuriers de la science. Elle a donné deux académiciens, François de Curel (1876) et Maurice Donnay (1885), qui préférèrent la littérature au destin tracé par leurs parents (François de Curel était fils d'une de Wendel et Maurice Donnay fils de centralien). Elle a donné un prix Goncourt (1923) avec Lucien Fabre pour son premier roman, *Rabevel*, bien oublié aujourd'hui. Elle a produit des amateurs d'antiquités comme Alfred Darcel (1841), devenu administrateur des Gobelins et directeur du musée de Cluny, et René Dussaud (1892), conservateur du musée du Louvre. Elle a formé deux ministres de l'intérieur : Eugène Chevandrier de Valdrôme, en 1869, et Maurice Maunoury, de 1922 à 1924.

De nombreux centraliens se sont lancés dans la politique, comme Edouard Vaillant, député socialiste du vingtième arrondissement de Paris de 1893 à 1914. D'autres sont entrés en religion comme Mgr Henri Mazerat, évêque d'Angers (démissionnaire en 1973) ou Mgr Georges Béjot, évêque auxiliaire de Reims (démissionnaire en 1971). Certains ont bifurqué vers la médecine, comme le docteur Paul Laurens, inventeur du « *micromanomètre intracardiaque* » (stimulateur), implanté pour la première fois sur des patients en 1970. D'autres encore ont rejoint... le journalisme, comme M. Jean Fourastié, membre de l'Institut, éditorialiste à *l'Express*, puis au *Figaro* ; ou se sont illustrés dans le sport comme M. Claude Collard, champion de France de judo (1959), et actuellement président du Comité national olympique.

Quelques-uns, enfin, ont fait scandale, comme Boris Vian lorsqu'il jouait de la trompette dans les caves de Saint-Germain-des-Prés, ou comme Antoine (Murraccioli) lorsqu'il refusait de se faire couper les cheveux... « *La science de l'ingénieur est une* », disait Jean-Baptiste Thomas, l'un des pères fondateurs. Et ses vocations multiples.

ROGER CANS.

Quelques femmes aussi

Plus vulnérables

Fils de famille et pionnier

Reconnaître les industries de l'avenir

par JACQUES MAISONROUGE (*)

A la rentrée prochaine, l'université Paul Sabatier, à Toulouse, dispensera un enseignement de robotique et délivrera un diplôme d'ingénieur en intelligence artificielle, reconnaissance des formes et robotique. Cette nouvelle formation est un exemple, parmi beaucoup d'autres, qui montre que notre système éducatif s'adapte.

Il est certain que ceux qui définissent les programmes d'enseignement supérieur doivent reconnaître les industries de l'avenir pour donner aux futurs techniciens et ingénieurs les connaissances de base qui leur seront nécessaires. Mais leur tâche n'est pas évidente, car ils doivent se livrer à des évaluations technologiques difficiles, et trouver un juste équilibre entre les disciplines qu'il faut conserver et celles qu'il faut créer. Il ne faut pas ignorer en effet que certaines industries existeront encore longtemps. Pour prendre un exemple simple, le moteur à explosion n'a pas fini d'être utilisé, et il faut bien que des ingénieurs travaillent encore à son amélioration, notamment pour économiser l'énergie et réduire les pollutions.

L'apparition constante de nouvelles techniques de plus en plus complexes rend délicate la définition d'un modèle d'enseignement qui serait adapté une fois pour toutes à notre époque.

Il me semble cependant que l'une des voies possibles pour que nos grandes écoles et nos universités continuent d'assumer pleinement leur mission passe par le développement d'une double liaison recherche-enseignement et enseignement-société.

La recherche, d'une part, permet aux enseignants de connaître les orientations nouvelles et de vivre l'apparition des techniques modernes. Ces techniques, d'autre part, naissent pour répondre aux besoins des entreprises et de la société, ce qui rend indispensable l'établissement de liens étroits entre l'enseignement et la société.

Je prendrai trois exemples pour illustrer ce point de vue.

L'âge de l'information

Des études récentes faites aux Etats-Unis et en Angleterre ont montré que plus de 50 % de la population active de ces deux pays sont concernés directement ou indirectement par les techniques et l'utilisation de l'information. Il en est de même en France : les futurs cadres doivent apprendre les sciences fondamentales et les sciences appliquées qui leur permettront de développer et de mettre en place les produits et services nécessaires à la saisie, à la transmission, et au traitement de l'information.

Le calculateur électronique existe depuis 1948. La télétraitement de l'information existe depuis 1964. Les Français savent ce qu'est la télématique depuis 1978.

Nous pouvons dès à présent prévoir que l'association informatique - télécommunications mettra de nouveaux outils à la disposition d'un nombre croissant d'employés de l'administration et des entreprises et que leur utilisation s'étendra de plus en plus au public en général comme le montre déjà la croissance rapide du nombre de terminaux utilisés dans des domaines tels que la banque, les assurances, les agences de voyages, la S.N.C.F., Air France...

Depuis de nombreuses années on a formé des ingénieurs qui connaissent les langages de base, l'architecture des ordinateurs, les principes de transmission des informations. Aujourd'hui, nous constatons que ces machines, ces techniques, s'appliquent à des activités larges et variées : conception assistée par ordinateur, contrôle numérique des machines-outils, conduite de processus (raffineries, cimenteries, fabriques de papier, etc.), gestion de l'entreprise.

Demain, le microprocesseur sera utilisé pour ajouter des fonctions nouvelles à de nombreux produits. Nos postes de télévision associés à nos postes téléphoniques deviendront un moyen de réception de l'information à domicile, puis un moyen de transmission d'une information personnalisée vers l'extérieur.

Le résultat de cette évolution est une forte croissance des besoins en composants électroniques, en lignes de transmission, en moyens de commutation.

Cette croissance se traduit en termes quantitatifs par une demande accrue d'ingénieurs spécialisés dans ces technologies.

Sur le plan qualitatif, c'est à une « approche système » qu'il faut préparer l'ingénieur. Sa formation doit comprendre : l'analyse des systèmes, l'étude des marchés et la planification.

Il faut aussi y ajouter l'étude des « impacts » que ses décisions peuvent provoquer sur la société et sur les individus. L'ingénieur doit plus que jamais savoir exprimer en termes techniques les besoins de la société et, devenu « manager », il devra apprendre à faire des choix utiles parmi les informations mises à sa disposition.

Si la télématique prend en charge les tâches routinières, les hommes dans l'entreprise gagneront du temps pour les tâches plus intellectuelles de création et d'innovation, c'est-à-dire pour conduire le changement au lieu d'assurer la répétition.

Dans la gestion des entreprises où la télématique intervient déjà — automatisation de certaines fonctions administratives, gestion des stocks, des commandes, gestion financière, etc., — le développement de son utilisation va permettre des choix de décentralisation, l'établissement d'une relation informatique entre les diverses filiales d'une même entreprise, la création de banques de données favorisant la naissance d'un marketing international et donc d'une meilleure préparation des entreprises au commerce mondial. L'ingénieur, qui est aussi un gestionnaire, devra être mieux initié au marketing, aux fonctions de planification, il devra savoir créer et utiliser des banques de données dès son entrée dans la vie active.

L'ingénierie n'est pas, à proprement parler, une activité ou une technique nouvelle. Notre pays a déjà, dans ce domaine, obtenu des succès appréciables. Cependant, dans notre monde en évolution rapide, l'ingénierie change aussi parce que la concurrence internationale s'avive du fait des « nouveaux Japon » : le niveau technique s'accroît partout.

Les secteurs qui s'offrent à nous sont de plus en plus liés aux industries de transformation ; au développement de la production énergétique sous tous ses aspects — nucléaire, gaz naturel y compris liquéfaction et transport, charbon y compris gazéification et carbochimie ; au développement des économies d'énergie pour les gros consommateurs — aciéries, cimenteries, chimie, métallurgie par la modernisation d'installations ou la mise en place de nouveaux procédés et de nouvelles unités ; au traitement des effluents de toutes natures, gazeux, liquides et solides, pour faire face au renforcement des contraintes écologiques.

L'impératif d'exportation est une finalité nouvelle de nos activités d'ingénierie. C'est-à-dire que le futur ingénieur devra comprendre des cultures différentes de la nôtre, connaître des langues, savoir communiquer, avoir le goût de la mobilité géographique pour mieux comprendre le marché mondial et appréhender la concurrence internationale dans les meilleurs termes pour son entreprise et pour son pays.

C'est aussi dans cette perspective que des enseignements plus complets sur le commerce international, sur le marketing, me paraissent indispensables.

La principale caractéristique de l'ingénierie est la conduite de projets. Celle-ci nécessite des talents de promoteur, des aptitudes à la négociation, des connaissances de gestion, l'habitude d'un travail au sein d'équipes pluridisciplinaires. Le futur ingénieur doit, par sa formation, être exercé à de telles démarches.

Si l'industrie de l'état solide s'est d'abord développée dans trois secteurs d'activité importants : les métaux, les céramiques et le verre, avec le transistor c'est tout un champ d'activités nouvelles qui s'ouvre et qui marque d'une forte empreinte la seconde moitié du vingtième siècle. Il est fort probable que la science le mieux placée ces prochaines décennies pour prendre la relève de l'ère électronique et créer de nouvelles activités industrielles sera la biologie, avec ses possibilités de retombées sur des domaines aussi divers, que l'alimentation, la santé, la chimie ou l'énergie.

Le développement de la bio-industrie

L'un des aspects de la biologie moderne est la découverte de bactéries pour produire ce dont nous avons le plus besoin, et cela en tirant les leçons des réactions chimiques extrêmement complexes qui se produisent à l'intérieur des matériaux vivants qui existent sur la terre. A titre d'exemple on peut citer la découverte, en 1956, au Japon, d'une bactérie capable de produire de l'acide glutamique, source du glutamate de sodium, qui donne le goût de la viande et dont on fabrique déjà 250 000 tonnes chaque année.

Si l'on veut occuper une place dans la bio-industrie, il faut la retenir dès aujourd'hui, et c'est pourquoi il est important que se développent dans les écoles d'ingénieurs des enseignements de base tels que ceux de la biophysique et de la biochimie, et des enseignements spécialisés en génie agro-alimentaire, biomédical ou bio-énergétique. Il faut également que la formation permanente donne aux ingénieurs déjà engagés dans la vie active la possibilité de se préparer à cette technique et même d'en être les pionniers.

Télématique, ingénierie, bio-industrie ne sont que des exemples de nouvelles techniques que l'ingénieur doit prendre en compte s'il veut vivre avec son temps. Il n'est pas nécessaire qu'il en devienne un spécialiste. L'important est qu'il sache à l'avance qu'elles existent, qu'elles peuvent se développer, qu'il faut les utiliser. Aussi, par exemple, l'Ecole centrale désire-t-elle, comme elle l'a toujours fait, préparer des ingénieurs aptes à se diriger vers de nouvelles techniques. Cela implique un enseignement poussé des sciences fondamentales et une certaine spécialisation en fin d'études dans des domaines déjà explorés. Il est impossible de tout apprendre, mais le jeune ingénieur doit être apte à apprendre ce qui est nouveau. Dans les nouvelles techniques les progrès seront rarement obtenus par des hommes ou des femmes seuls, mais par des équipes diversifiées à l'intérieur desquelles il faudra un langage commun pour communiquer. L'enseignement pluridisciplinaire est plus que jamais à la mesure de notre temps.

(*) P.-D.G. d'I.B.M. Europe.

S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS

(Suite de la page 33.)

La polyvalence technique ainsi acquise est plus que jamais fondamentale. Elle garantit l'ouverture d'esprit nécessaire pour aborder, dominer et réussir les grands projets techniques du monde moderne. Elle favorise les changements d'orientation en cours de carrière, choisis par goût personnel ou imposés par l'évolution du marché. Elle enrichit souvent une discipline des méthodes apprises dans une autre, renforçant le raisonnement et la faculté d'apprendre. Elle aide l'ingénieur d'aujourd'hui à pénétrer les nouvelles techniques de demain et peut l'inciter à faire appel aux spécialistes s'il y a lieu, augmentant sa faculté de travailler efficacement en équipe avec eux.

Une approche pluridisciplinaire des problèmes industriels est donc nécessaire.

Dès le début de sa carrière, le jeune ingénieur est, et sera de plus en plus, confronté aux problèmes économiques, sociaux et humains inhérents à sa fonction, et ne peut plus les éluder en se réfugiant derrière sa compétence technique.

Sur le plan social et syndical, les revendications dépassent les questions de salaires, et portent maintenant sur la stabilité de l'emploi, la sécurité, les conditions et l'organisation du travail, la participation aux décisions.

Sur le plan humain, le personnel d'exécution a un niveau d'éducation et de culture plus élevé et accepte difficilement les anciennes formes de commandement, les tâches morcelées, le travail à la chaîne ; il aspire à plus d'initiative et de responsabilités, ne serait-ce que dans l'organisation de son propre travail.

Les défis des prochaines décennies

Sur le plan économique, tout projet technique doit être appuyé sur une étude de marché, sur des calculs de rentabilité, sur un plan de financement ; il doit prendre en compte les répercussions sociales éventuelles ou, mieux encore, intégrer les facteurs sociaux et humains dans l'étude et la solution.

Là encore, il s'agit d'apporter un « langage » minimal qui permettra de détecter les problèmes et de les approfondir le moment venu. Mais l'objectif essentiel est de faire prendre conscience aux élèves de la nature des responsabilités très diverses qu'ils auront à assumer conjointement avec leurs responsabilités techniques, et de leur donner le goût et la volonté de prendre effectivement en charge ces responsabilités.

A cet effet, sur des thèmes qu'ils ont choisis eux-mêmes selon leurs axes d'intérêt, les élèves participent à des actions pédagogiques concrètes au cours desquelles ils sont mis en contact avec des personnes engagées dans tous les aspects de la vie professionnelle, qui ont une expérience vécue des problèmes traités et qui présentent cette expérience soit à l'Ecole, soit sur le terrain, avec la plus large palette de faits, de situations, d'opinions.

Ils acquièrent ainsi, de façon active, une perception consciente et probante de la réalité de la vie professionnelle, qui échappe souvent à la rigueur logique quantitative, et transcende l'approche purement technique.

Il faut ajouter qu'une formation plus approfondie en économie quantitative est donnée en troisième année à une vingtaine d'élèves ayant choisi l'option « ingénieur-économiste », et en troisième cycle à ceux qui préparent des thèses de docteur-ingénieur. Les carrières économiques et financières (groupes privés, grands corps de l'Etat) s'ouvrent ainsi aux élèves intéressés.

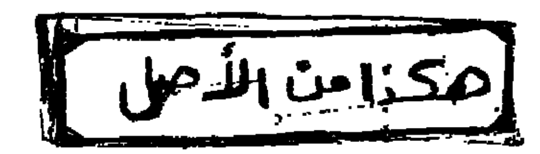
La réussite de l'ingénieur dans le contexte international passe par la maîtrise des langues étrangères.

Aujourd'hui, et encore plus demain, l'ingénieur doit pouvoir accéder sans retard aux informations scientifiques et techniques en langue étrangère, jouer un rôle actif dans les colloques internationaux, avoir des communications épistolaires ou téléphoniques avec des interlocuteurs étrangers, négocier avec des étrangers en qualité d'acheteur ou de vendeur de matériel ou d'installations, diriger des chantiers, du personnel, une usine, une agence, une filiale, dans un pays étranger.

C'est pourquoi l'Ecole centrale accorde une grande importance à l'enseignement des langues au cours des trois années d'étude (8,4 % du temps total), et organise des voyages linguistiques et techniques à l'étranger, assortis quelquefois d'une étude technique ou commerciale à effectuer sur place. Des conventions avec certaines universités étrangères permettent à certains élèves d'obtenir le diplôme d'ingénieur des Arts et Manufactures, après avoir effectué la troisième année d'études en Allemagne ou aux Etats-Unis. L'Ecole aide également les élèves qui désirent effectuer à l'étranger une quatrième année de perfectionnement « post-diplôme ». Ajoutons que certains élèves choisissent d'effectuer leur service national en coopération à l'étranger, notamment dans les pays d'Amérique latine. Leurs réalisations sont souvent exemplaires. A titre indicatif, on peut citer la création d'un institut d'énergie solaire, à Caracas, ou une formation de troisième cycle en mécanique des sols, à Porto-Alegre.

Ainsi, dans la droite ligne de ses traditions de polyvalence et de pluridisciplinarité, l'Ecole centrale se tourne-t-elle résolument vers la formation de l'ingénieur capable d'affronter avec succès les défis des prochaines décennies.

DANIEL GOURISSE.



Apprendre à devenir

par GEORGES BASTIEN (*)

Toutes les écoles d'ingénieurs s'interrogent sur les orientations à donner à la formation de leurs élèves pour l'avenir. L'évolution technique change les données de leur travail. Mais les transformations sociales et politiques aussi.

En cherchant à s'adapter, l'ingénieur doit-il seulement essayer de s'intégrer dans le système établi ou participer à sa transformation, favorisant de préférence une évolution allant dans le sens de ses propres vœux ?

Dans ces deux articles, M. Georges Bastien, directeur général de l'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture (ESITPA), membre de la Conférence des grandes écoles, pose courageusement cette question et apporte quelques éléments de réponse.

IL y a cent ans, l'ingénieur était d'abord un supertechnicien. Depuis le début du vingtième siècle, la formation d'un ingénieur n'a plus pour finalité la virtuosité dans une technique précise.

Compte tenu de notre système socio-économique, il est vraisemblable qu'un ingénieur apportera sa collaboration à trois ou quatre entreprises différentes au cours de sa carrière. Ce qui est quasiment sûr, à l'exception de celui qui choisira la fonction publique, c'est qu'il ne passera pas sa vie professionnelle chez le même employeur, comme l'ont fait beaucoup de ses « anciens ».

A l'expression d'hier « *apprendre pour apprendre* », on a substitué la formule plus heureuse « *apprendre à apprendre* ». Ne faut-il pas franchir une étape supplémentaire, en écrivant « *apprendre à devenir* », ce qui inclut la conscience d'une mutation perpétuelle ?

Il y a cent ans, la science ouvrait la porte des certitudes. Aujourd'hui, elle débouche sur un univers de points d'interrogation.

Quel type de formation devons-nous donc assurer au futur ingénieur pour que son insertion dans la vie professionnelle ne soit pas un aboutissement, mais une étape réussie dans un parcours au riche potentiel ?

L'ingénieur doit toujours avoir, au terme de ses études, une compétence technique réelle, ce qui implique un acquis important, résultat d'un travail personnel soutenu. L'encyclopédisme relevant aujourd'hui de l'utopie, il revient aux enseignants de donner à l'élève ingénieur les connaissances (scientifiques, techniques ou technologiques) essentielles du secteur concerné. Il doit être à même de trouver seul une bonne partie de la solution des problèmes à résoudre dans le cadre de ses fonctions.

Et la formation permanente n'a de réalité pour un ingénieur que s'il a un solide acquis fondamental. Autrement, c'est le règne des mots où l'on passe de la déraison à la dérision.

Beaucoup d'aptitudes

Si l'acquisition de connaissances précises est particulièrement importante, elle doit rester perpétuellement ouverte. C'est pourquoi il est indispensable de réserver une part importante de la formation de l'élève ingénieur à l'harmonisation globale de son intelligence, de sa personnalité, pour lui permettre de se définir vis-à-vis de lui-même et de son milieu, de s'adapter à des situations différentes, de ne pas se figer intellectuellement dans l'illusion d'un acquis définitif afin d'être à même de construire des liaisons amenant l'élaboration de structures conceptuelles.

L'élève ingénieur interrogera sur la finalité de sa formation (« Me préparez-vous seulement à m'intégrer dans le système ? ») et sur le rôle social et politique qu'il jouera au cours de sa vie professionnelle.

Il a droit, sans la moindre restriction, aux informations objectives découlant de telles questions, correspondant aux responsabilités qu'il assumera plus tard en homme et en citoyen.

Les sciences humaines, notamment la sociologie, feront partie intégrante de la formation, non pas pour que l'ingénieur soit par exemple un sociologue averti (c'est matériellement impossible compte tenu de la durée de ses études), mais pour qu'il soit à même d'inclure le paramètre sociologique dans sa réflexion, dans ses travaux. Lui apprendre les moyens de décrypter une situation donnée pour en découvrir la vérité profonde. Qu'il soit en possession d'une « matrice référence » permettant de conduire une analyse par-delà les *a priori* de tout moule socio-culturel, en gommant l'empreinte traîtresse des impressions et intuitions personnelles. Se nettoyer l'esprit pour découvrir avec méthode les différentes émergences d'une même réalité. Remplacer le spontané par le construit.

Deux écueils

Un premier écueil existe et il faut en être conscient : que l'on s'écarte du sujet principal comme le dirait un animateur de réunion. L'élève ingénieur, comme tout jeune de vingt ans, est riche d'un certain idéal de vie où le « fait social » est particulièrement présent. Il convient de prendre en compte cette positive donnée, mais un constat de déviation serait à dresser si la formation réservait une place trop importante à l'étude de tels problèmes et à leurs possibles solutions. L'étudiant qui souhaite le contraire a probablement fait fausse route quand il a choisi une école d'ingénieurs. Le lui expliquer clairement si besoin est.

Le second écueil est de confondre — c'est hélas fréquent dans beaucoup d'établissements — les sciences humaines avec l'action politique ou syndicale. Rien ne nuit plus à l'indispensable développement des sciences humaines à tous les niveaux de formation que la déplaisante utilisation dont elles sont trop souvent le prétexte.

L'acquisition d'aptitudes variées a un terrain privilégié : les contacts fréquents avec la réalité. Les stages et visites d'entreprises en cours d'études (pas seulement pendant les vacances), c'est-à-dire des stages et visites d'entreprises intégrés au programme même de la formation, constituent un moyen concret d'appréhender tous les aspects de la vie du future ingénieur. Quoi de plus positif que d'aller recueillir soi-même, sur place, les éléments d'analyse technique et économique qui permettront une synthèse ultérieure : problématique conçue à partir de questions élaborées par l'étudiant pour induire globalement le maximum de zones de réflexions personnelles.

L'ingénieur est un homme en prise avec le réel ; sa carrière est un match ponctué de verbes actifs (améliorer, gagner du temps, structurer, vendre, acheter, construire, canaliser...) ; ce n'est pas l'homme des stricts concepts en chambre : sa pensée a toujours l'action pour finalité. Il doit donc être habitué à se cogner au réel dès sa formation, afin d'être à même d'intégrer toutes les variables d'une réalité donnée, et non pas seulement d'être à l'aise avec celles qui correspondent aux dominantes de sa spécialité.

Ingénieur, homme des techniques, bien sûr. Mais il ne sera au mieux qu'un brillant technocrate s'il n'a pas ce sens de l'humain sans lequel les techniques sont des équations, rien que cela. La vie ne relève qu'en partie de la règle à calcul et de l'ordinateur.

D'où l'importance à accorder aux moyens de communication, par écrit et oralement. Le réel est dialogue permanent dans la pluralité des hommes et l'hétérogénéité des choses : savoir qui interroger, comment questionner.

Depuis quelques années, c'est un fait, l'expression orale est jugée plus importante que l'expression écrite. Il faut rappeler à l'étudiant que l'expression orale n'est pas seulement « bien parler » mais « rendre compréhensible ». Faire mouche à l'escrime des mots est une question de travail pour qui a un talent minimum. Mais il faut toujours reconnaître au texte écrit, repris, corrigé, limé, une contrainte de rigueur qui donne vigueur à la pensée, qui oblige à passer de la simple opinion au raisonnement structuré.

N'oublions donc pas que le texte écrit est aussi un efficace outil pédagogique nullement démodé. Le remettre à l'ordre du jour est une nécessité compte tenu de la totale méconnaissance de la langue maternelle des étudiants de notre pays. C'est frémir que lire les copies (dissertations ou contractions de textes) des candidats auxdites grandes écoles.

Au chapitre des communications, il ne faut pas oublier que, par rapport à ses confrères européens, l'ingénieur français est, en général, réfractaire aux langues étrangères. Un effort très net doit donc être fait

Une formation d'ingénieur doit bénéficier de la plus large ouverture possible. Prolonger largement la gestion de l'entreprise par les problèmes économiques internationaux. Respecter l'environnement naturel, pas au sens des faux écologistes qui voudraient remplacer les usines par des jardins publics, mais en trouvant des solutions concrètes aux problèmes de pollution inhérents à toute société industrielle. Ne pas ignorer les problèmes du tiers-monde, sa faim, pour dépasser le risque de gérer égoïstement nos seuls intérêts. Donner une place importante à la construction de l'Europe, la grande affaire de la prochaine décennie. Il faut d'abord créer l'Europe des esprits, l'Europe des cœurs. Il est étonnant de voir combien nombreux sont les étudiants davantage passionnés par ce qui se passe en Albanie ou en Tanzanie que par la construction de l'Europe. Alors que les problèmes de développement du tiers-monde s'étudieront mieux au niveau d'une Europe politique et économique qu'au niveau de pays cultivant les particularismes mercantiles, le doigt sur la détente douanière ou autre, derrière un paravant de sucreries diplomatiques.

Réserver deux heures par semaine à la culture générale ne devrait pas relever de l'utopie. Oui, je pense que dans une école d'ingénieurs, dans toute formation scientifique, la connaissance des grands courants philosophiques et littéraires, un aperçu de l'histoire de l'art et de la musique, devraient figurer au programme officiel des études. Le monde a-t-il besoin d'hommes ou seulement de forts en mathématiques ? C'est à cette question fondamentale qu'il convient de répondre au niveau du décideur politique.

(*) Georges Bastien, directeur général de l'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture (E.S.I.T.P.A.), membre de la Conférence des grandes écoles.

Être un artisan de l'écologie sociale

Pour lui, l'ingénieur doit être un homme réaliste, qui tient le système pour ce qu'il est, mais ne renonce pas pour autant à l'améliorer. Si dans sa période de formation l'ingénieur doit veiller à ne pas confondre les sciences humaines avec le militantisme politique et syndical, et admettre qu'une opinion ne suffit pas toujours à remplacer un raisonnement, il doit aussi prendre conscience des transformations qui seront nécessaires pour que le monde du travail vive « un équilibre biologique d'êtres vivants » : une meilleure pondération entre le capital humain et le capital financier, un respect des règles de concurrence qui ne compromette pas le droit au travail, etc. Dans ce sens, le futur ingénieur peut se préparer à être un « artisan de l'écologie sociale ».

REGARDONS ce qui se passe dans l'entreprise. Au patron autocrate doit succéder un leader dont l'autorité d'animation et d'arbitrage et les décisions, y compris celles qu'il peut être amené à ne pas expliquer, sont acceptées par le groupe. Diriger, c'est assumer personnellement une responsabilité globale, c'est donc prendre personnellement des décisions dans le cadre d'une délégation. Ou alors on est une marionnette gesticulant avec démagogie au gré des désirs, des opportunités ou des pressions. Des relations de dialogue mais aussi de confiance réciproque constituent la fiabilité d'une équipe autour d'un leader dont l'autorité personnelle est reconnue comme catalyseur nécessaire à l'action collective.

Le groupe ne doit pas freiner des initiatives personnelles. Tout n'est pas à discuter avec tous sous prétexte d'association, participation ou autre vocable d'arrière ou d'avant-garde, parce qu'on tomberait dans une « groupulite » irréaliste et paralysante. Et puis, la partie confidentielle, voire secrète, d'une stratégie, ça existe. Le tact du silence est parfois une tactique efficace.

Bien que les travaux en groupe des élèves-ingénieurs posent beaucoup moins de problèmes que les travaux de même concept au sein de l'entreprise, ils n'en sont pas moins difficiles à réussir : il n'est pas rarissime de constater que le travail de quelques étudiants « couvre » amicalement la carence totale des autres membres du groupe. Ces travaux préfigurent néanmoins la situation future de l'ingénieur, qui sera d'abord membre d'un groupe (avec ses poids morts éventuels !), puis chef d'une équipe, et (souhaitons-le) chef d'une entreprise ou d'un organisme s'il en a l'étoffe.

Comme les médecins ?

C'est aussi la raison pour laquelle les sports en équipe et les sports individuels font partie intégrante de la formation d'un homme. La compétition sportive est école de réalisme parce qu'elle oblige l'individu au dépassement continuel de la performance atteinte.

Un mot sur la recherche. Nombreux doivent être les élèves-ingénieurs ayant des contacts fréquents avec la recherche pour acquérir en profondeur une solide rigueur de raisonnement scientifique. L'idéal serait d'ailleurs de disposer de quelques cellules de recherche dans toute école d'ingénieurs. Affaire de gros sous beaucoup plus que de motivation ou de compétence. Hélas ! Convenons, toutefois, que les enseignants vacataires apportent concrètement la présence de la recherche là où il est impossible de matérialiser des recherches. C'est un palliatif efficace.

Qui supposerait qu'un diplôme de docteur en médecine puisse s'obtenir sans de solides connaissances scientifiques (biologie, chimie, anatomie...) acquises au cours de nombreuses et difficiles années de travail ? Un médecin généraliste doit en effet être à même de formuler seul quantité de diagnostics, de prescrire seul quantité de traitements divers. Il n'est pas un distingué conseiller orientant les malades vers des confrères spécialistes : il prend des décisions et en assume la totale responsabilité.

Mais qui oserait prétendre qu'un docteur en médecine de qualité c'est seulement celui qui possède une compétence scientifique attestée par un diplôme garanti par l'Etat ? Le malade attend beaucoup plus de « son » médecin : un sens de l'humain, un climat de compréhension, une atmosphère de confiance. Les certitudes scientifiques indispensables à la formulation d'un diagnostic n'ont de valeur que si elles s'incarnent dans la réalité, dans la vérité, d'un dialogue entre le malade et son médecin.

La comparaison médecin-ingénieur me paraît bonne en ce sens qu'un ingénieur est, au terme de ses études, un généraliste de quelques techniques. Mais s'il est un ingénieur digne de ce nom, il saura, lui aussi, que ses « diagnostics » passeront toujours par un dialogue avec les hommes, même s'il devient ultérieurement un spécialiste.

Le médecin et l'ingénieur sont tous deux au cœur du réel, fondant leurs analyses et leurs jugements sur le témoignage des hommes et des faits, pas seulement sur la brillance du savoir et des idées.

Au terme d'un cycle d'études supérieures comme celui de l'élève ingénieur, qu'est-ce qui est important ? Avoir acquis un certain nombre de connaissances ? Avoir acquis une formation de sa personnalité ? Avoir appris à vivre ensemble ? Oui, mais est-ce suffisant ?

« Un élément standard »

De même que l'on ne doit pas concevoir la pédagogie dans une école d'ingénieurs comme un ensemble d'expériences intéressantes en elles-mêmes (les étudiants ne sont pas des cobayes), mais de méthodes efficaces, atteignant leurs objectifs d'enseignement, ce qui me paraît important au terme de sa formation c'est que l'ingénieur trouve une situation correspondant intellectuellement et financièrement aux études qu'il a eu le mérite de réussir, s'il ne s'est pas préparé aux métiers qui n'existent pas ou qui n'existent plus. La précision n'est pas superflue.

Point de vue au ras de terre, manquant d'idéal, entaché de vulgaire utilitarisme ? Si telle est votre opinion, allez dialoguer quelques instants avec ceux de tous âges et de tout niveau social dont la ligne de vie fait halte dans les bureaux de chômage.

Quatre-vingt-dix pour cent des problèmes se posant aujourd'hui à un individu ont une solution qui passe, non pas par sa seule personne, mais par le groupe socio-économique auquel il appartient. C'est pourquoi l'ingénieur devra contribuer à ce que les conditions de vie soient qualitativement meilleures. La qualité de la vie, ce n'est pas seulement une formule à la mode, mais une réalité d'existence. Elle est directement liée à l'entreprise où le travailleur doit trouver un épanouissement personnel.

Au Columbia University Forum de l'été 1962, Eugène Raskin a très bien défini, me semble-t-il, la situation psychologique actuelle de huit salariés sur dix : « Se considérer comme un élément standard remplaçable d'un système à la création duquel il n'a pas participé. Bref, il est moins un homme qu'une carte perforée, à la seule différence près que la formule « ne pas plier, déchirer ni rouler » n'est pas inscrite sur sa poitrine comme elle l'est dans son âme nettement perforée et programmée. »

Le qualitatif vécu

La qualité de vie, qui comporte une certaine sécurité de l'emploi, ne s'obtient pas avec des bons sentiments et des intentions généreuses : rien n'est possible, y compris une politique sociale de promotion et de services concrets, si l'entreprise n'est pas rentable et en expansion dans la rentabilité. Le qualitatif vécu — pas celui des meetings, des professions de foi et des tracts d'obédiences diverses — passe obligatoirement par le quantitatif. A vouloir l'ignorer on rêve, ce qui peut être agréable et poétique, mais on ment, ce qui est tragique et coupable. Il faut choisir entre la dynamite du rêve et la dynamique du réel. Socialiser le risque et capitaliser le profit, c'est vouloir marier l'eau et le feu. Certains naïfs ou, super-rusés, semblent mener leurs affaires sur la base d'un tel objectif. Il ne peut être celui de l'ingénieur.

S'il n'y a pas de qualitatif possible sans quantitatif correspondant, il serait candide de croire que le seul quantitatif mène au qualitatif. Exemple : les économistes sont d'accord pour reconnaître que, aujourd'hui, le pouvoir d'achat d'un ouvrier spécialisé est supérieur à celui d'un jeune ingénieur au début de sa carrière en 1938. Bien que le progrès quantitatif soit important, il n'en reste pas moins vrai que, au travail, l'absence de qualité de vie de l'ouvrier spécialisé constitue l'un des problèmes sociaux épineux de notre temps.

Le meilleur service au moindre coût : postulat appliqué par chacun, du haut en bas de l'échelle sociale et économique. Tel groupe industriel fermera une usine dans telle région ou tel pays parce que les coûts globaux de production sont plus élevés ici que là. D'un côté, c'est le drame des licenciements ; de l'autre, c'est la joie des créations d'emplois.

Le rôle du pouvoir politique

A l'échelon de la cellule socio-économique de base, la famille, on applique rigoureusement la même règle brutale que celle des puissants groupes industriels. Ceux-là mêmes qui attaquent légitimement et dénoncent avec véhémence, la main droite sur le cœur, « la politique du profit ignorant l'homme » sont présents dans la foule qui se rue dans les supermarchés pour y faire la quasi-totalité de leurs achats, sans oublier le plein d'essence à la sortie : « C'est si pratique et certains articles sont moins chers, n'est-ce pas ? » Ils ne signent pas des ordres de licenciement, mais le résultat est le même : ils précipitent la mise au chômage des petits commerçants — des hommes eux aussi — qui ne récupéreront même pas la valeur de leurs fonds de commerce. Ayons au moins le courage du bon sens et du jugement impartial dans les deux cas.

Evolution qui débouche pour chaque pays sur un problème politique au plus haut niveau, afin que la nation assume collectivement la responsabilité des conséquences sociales de ses mutations. Le propre du pouvoir politique est, dans ce domaine précis, de prévoir les restructurations sectorielles consécutives à l'évolution des marchés internationaux et nationaux, du changement de parité des monnaies. Cette prospective de vie passe par la saisie des informations par voie administrative jusqu'au sein des entreprises.

Respecter les lois de la concurrence — elle est source de progrès, — mais se faire un devoir absolu de garantir à chaque homme son droit légitime au travail. L'honneur d'un pays passe aussi par le bonheur de ses citoyens. Cela suppose des transferts éventuels d'activités par implantation géographique directive d'entreprises nouvelles. Et cela suppose des fonds préventifs de reconversion professionnelle avec garantie de plein salaire pendant la période de transition. L'ingénieur doit aussi avoir conscience de cette réalité politique parce qu'il est au cœur de la vie économique et qu'il en connaît la technicité des rouages complexes.

L'un des problèmes vitaux de notre époque est de trouver un équilibre entre le capital humain et le capital financier, ces deux réalités étant liées dans l'action. Des structures juridiques nouvelles sont à codifier au sein de l'entreprise pour concilier le l'égal et le légitime, le vrai et le juste, l'efficace et le moral. L'ingénieur est bien placé pour contribuer positivement à cette rénovation sociale : sa formation et sa compétence technique l'empêchent de s'égarer dans un stérile romantisme

La réalité d'une entreprise est l'indissoluble conjonction d'une équipe solidement structurée et de moyens financiers permettant une action bénéficiaire. D'autres postulats ne sont pas dignes d'un homme du réel. C'est l'écologie sociale, au sens d'un équilibre biologique d'êtres vivants, qu'il faut inventer. Il y a urgence. Cela sera plus passionnant et plus enrichissant que la lutte des classes ou, à d'autres niveaux, la lutte des castes.

G. B.

MAL PRÉPARÉ POUR PARTIR DE ZÉRO

Le diplômé manque d'initiative dans la guerre économique

par YVON GATTAZ (*)

« *Si les patrons savaient ce qui les attend, ils n'entreprendraient pas* », disait un président de tribunal de commerce. On a dit la même chose du mariage pendant des siècles sans trop gêner l'état civil.

Au départ, la création d'une entreprise est surtout pour l'aventurier un acte d'indépendance permettant de libérer ses forces de dynamisme et d'agressivité ; cette agressivité congénitale que chacun porte en soi, et qui a été depuis l'origine des temps gaspillée en conflits.

La récession économique, la crise qui sévit dans la plupart des pays, le niveau de vie émollient, la monotonie des vies sans grand danger, le manque d'aventures ou de risques pour la jeunesse, le ras-le-bol de la platitude quotidienne chez les plus nantis, font renaître chez certains la nostalgie de la lutte ancrée dans l'individu.

Si les guerres au canon ont presque disparu, elles ont été remplacées par des guerres économiques sans pitié qui peuvent elles-mêmes se transformer en guerre tout court, soit par pays interposés, soit entre les grands rivaux économiques eux-mêmes.

Moins de 0,3 % d'« entrepreneurs »

Ceux qui préconisent, comme nous, l'« économie d'initiatives » ne peuvent retenir les motifs d'un ramollissement des volontés comme un phénomène irréversible.

Quel que soit l'environnement, l'homme d'action doit agir pour le surmonter.

Après la dernière guerre, et après quelques années d'hésitation, notre pays a connu, comme toute l'Europe, un engouement collectif au renouveau, à la reconstruction, à la création d'entreprises dans tous les domaines. Le besoin était grand et l'espoir encore plus.

A partir de 1950 les créations d'entreprises nouvelles furent assez nombreuses, surtout parmi les autodidactes. Malheureusement, les statistiques sont rares et peu précises.

En effet, celles-ci distinguent mal quelles sont les créations d'entreprises vraiment nouvelles et les entreprises issues de parthénogenèse d'entreprises existantes pour des raisons fiscales ou des questions d'organisation interne.

Aussi nous ne donnerons que peu de chiffres. Il apparait certain toutefois que le nombre de créations a toujours été en France très inférieur à celui des Etats-Unis, même en pourcentage par rapport aux entreprises existantes.

C'est 1965 qui semble avoir été le sommet de la courbe des créations depuis la dernière guerre, puis des candidats-entrepreneurs se mirent à disparaître. Les événements de 1968 ont précipité le mouvement déjà amorcé.

En 1970, notre pays toucha sans doute le fond de la démotivation des entrepreneurs et de l'indifférence du public à leur égard, et c'est à ce moment que se produisit une première prise de conscience qui se propagea dans tous les milieux, même universitaires et gouvernementaux, gage d'espoir vers un renouveau, même si aucune mesure positive n'a vraiment été prise entre 1970 et 1976.

C'est à cette époque que fut publié *les Hommes en gris* (1), qui dénonçait, pour la première fois en France, la crise de natalité de nos entreprises et lançait un appel à la prise de conscience et à l'aventure de la création d'entreprise. Je décelais notamment quatre lois relatives à la création d'entreprises industrielles parmi les ingénieurs des grandes écoles :

1) Dans toutes les écoles d'ingénieurs de France, il se trouve 15 % des élèves qui possèdent les qualités nécessaires pour devenir un bon chef d'entreprise ;

2) Parmi les 15 % ci-dessus, un tiers seulement, soit 5 % du total des élèves ingénieurs, envisagent de créer une affaire personnelle en partant de zéro ;

3) Parmi les 5 % ci-dessus, les quatre cinquièmes, soit 4 %, abandonneront cette idée avant de l'avoir réalisée ;

4) Dans le dernier 1 % des rescapés, les deux tiers seront contraints d'abandonner par la suite, et il ne reste en définitive que 0,3 % des élèves ingénieurs qui deviendront entrepreneurs industriels, soit un sur trois cents.

Le chiffre tragique de 0,3 % de la quatrième loi pourrait atteindre aujourd'hui 0,5 % ou 0,6 %, ce qui représenterait en somme deux créateurs d'entreprises industrielles par promotion d'ingénieurs.

On m'a demandé, il y a quelques années, si je pouvais faire un cours exhaustif en quinze ou vingt « amphi » sur la création d'entreprises dans une de nos meilleures écoles de commerce. La réponse est facile : si un tel cours existait, il n'y aurait plus de création du tout, car tous les élèves seraient traumatisés par ce qui peut se produire dans cette aventure. En effet, c'est bien d'une aventure qu'il s'agit : les derniers aventuriers du vingtième siècle ne sont plus en Amazonie, ni même dans la salle Pleyel, mais bien dans l'entreprise créée *ex nihilo*.

Une raison d'espérer : les jeunes diplômés d'aujourd'hui redoutent plus, paraît-il, l'ennui que le chômage, et pour éviter l'ennui d'une carrière planifiée, ils se tourneraient plus volontiers vers la moyenne entreprise et, pourquoi pas, vers l'entreprise naissante.

Des diplômes stérilisants

Mais le diplômé, quelle que soit sa formation, n'est pas le mieux adapté à la création à partir de zéro. On a dit que les diplômes étaient souvent stérilisants. En fait, ils ouvrent une carrière royale et tranquille dans les grandes entreprises, et il faut au jeune diplômé une dose peu commune de non-conformisme et de goût du risque pour abandonner la sécurité, les titres et les appointements, afin de tenter une aventure qui débute comme l'artisanat et n'utilise en rien ce qu'il a appris. C'est pour lui l'abandon de ce fameux titre de diplômé qui légitime son pouvoir dans la grande entreprise ou l'administration, et qui ne lui sert plus à rien ici. Dépouillé de ses parchemins, il mettra à nu ses qualités humaines et trouvera sans doute dans cette aventure la réalisation de lui-même.

Il est choquant, cependant, que les entreprises, et plus particulièrement les entreprises industrielles, ne soient pas en majorité créées par des ingénieurs qui ont reçu la formation la plus adaptée à cette fonction. Or les statistiques sont formelles : si, grâce aux efforts que nous faisons depuis dix ans pour développer l'esprit d'entreprise chez les diplômés, un plus grand nombre d'entre eux se tourne aujourd'hui vers l'aventure industrielle, qu'ils considèrent parfois comme enfin digne d'eux, il n'en reste pas moins que la très grande majorité des affaires de production sont toujours créées par des autodidactes de caractère et de talent.

Cette carence résulte essentiellement du fait que l'ingénieur français est sans doute le seul « travailleur » qui n'ait pas choisi son métier.

En effet, il faut une certaine décision personnelle pour devenir médecin, avocat, pharmacien, professeur, technicien ou artiste. Mais il n'en faut aucune pour préparer les concours des écoles d'ingénieurs. Les « bons-en-maths » sont orientés vers le bac C, puis vers les classes préparatoires aux grandes écoles par une sorte de mécanique résultant de leur niveau en mathématiques. Que votre fils ait la faiblesse de bien comprendre maths et physique, d'être travailleur et de posséder de la mémoire, il se trouvera un jour ingénieur d'une quelconque école où il sera entré par la seule chance des concours, et il fera un métier pour lequel il pourra n'avoir aucune motivation. Motivation d'autant plus rare que ce métier est inconnu, mystérieux, multiforme et débouche souvent, après la technique, sur la gestion et l'administration. L'ingénieur est l'homme en gris du vingtième siècle.

L'intelligence en soustraction du salaire ?

La sélection des concours, qui privilégie les concepts et la logique par rapport aux traits de caractères, et ne retient que les qualités de réception aux dépens des essentielles qualités d'émission (pour parler comme les électroniciens), ne favorise pas le métier d'entrepreneur chez nos « têtes d'œuf ». Or la création d'entreprises exige avant tout ces qualités d'émission que les études n'enseignent aucunement : Caractère, bon sens, décision, goût du risque, ténacité, enthousiasme et pugnacité ; innovation créatrice au besoin géniale... données à si peu.

« *Le génie c'est Dieu qui le donne, mais le talent nous regarde* » disait Flaubert. Et que dire des indispensables qualités nécessaires pour entraîner les hommes par une sorte d'ascendant et de rayonnement, qui ont remplacé le vieux goût du commandement aux relents de caporalisme ; ou encore des qualités morales, d'honnêteté intellectuelle, de respect des autres, de plus en plus prisées, même si l'on prétend que la modestie, vertu familiale, est un grave défaut professionnel.

Toutes ces éminentes qualités sont bien ignorées de nos écoles et de nos universités, peut-être parce que leurs critères sont difficilement quantifiables. Une réponse de math est plus facile à noter de 0 à 20. Voilà pourquoi on voit des forts en thèmes végéter des années dans des entreprises et se faire dépasser par des autodidactes de caractère.

Voilà pourquoi certains cadres remarquables d'intelligence et de compréhension ne sont que les « trous noirs » de nos physiciens : ils absorbent tout et n'émettent rien. Ils savent tout, mais ne décident pas. Ils deviennent donc des conseillers ou des fonctionnaires. C'est pourquoi l'économiste allemand Gabriel Laub pense que l'intelligence seule, permettant de s'acquitter plus facilement de ses tâches, devrait venir en soustraction du salaire.

L'intelligence de compréhension est trop privilégiée en France, alors que nous devrions réhabiliter la véritable formation de nos cadres, la formation continue, celle qui s'apprend peu à peu par un effort permanent. Il faut libérer nos ingénieurs de leurs diplômes...

(*) P.-D.G. de Radiall, président du mouvement ETHIC.

(1) *Les Hommes en gris*, par Yvon Gattaz. Ed. Robert Laffont.

Compétence technique et talent de communiquer

(*Suite de la page 33.*)

L'ingénieur se trouve ainsi confronté dans le domaine social à des problèmes qui ne relèvent guère de sa compétence. Il faut même souvent, désormais, que, pour être efficace, sa compétence soit reconnue par ceux qu'il dirige. Par-delà ses fonctions traditionnelles, il lui faut aussi être un homme de communication, car il doit être écouté et compris tout autant qu'il doit entendre et comprendre.

Dans la complexité croissante des entreprises et l'enchevêtrement des rivalités entre les sous-ensembles à dominante technique ou commerciale, le sous-ensemble « social », qui croise tous les autres, est l'objet d'un équilibre instable de pouvoirs et de contre-pouvoirs dont les logiques sont profondément différentes. Combien de fois ai-je senti des ingénieurs responsables, découragés ou angoissés dans le déroulement d'un conflit social par l'impossibilité où ils se trouvaient de faire admettre par leurs partenaires sociaux la logique de leurs positions et de leurs propositions !

Je ne parle pas ici des problèmes personnels que se posent les ingénieurs. Ceux qui, placés en situation intermédiaire — voire supérieure — dans la hiérarchie, se sentent tiraillés entre leur loyauté envers la direction et leur statut de salariés ; ou ceux qui souffrent d'être court-circuités du fait de la préférence que salariés et direction donnent souvent à la voie syndicale plutôt qu'à la voie hiérarchique dans le transfert des informations.

Tout cela conduit à considérer comme vraisemblable le besoin d'ingénieurs plus aptes à maîtriser les problèmes sociaux. Cela ne veut pas dire que l'entreprise se tournera vers un autre type d'hommes, mais qu'il conviendra de faire évoluer les modes de sélection et de formation de l'ingénieur. Il faudra aussi sans doute — mais il s'agit là d'un autre sujet — d'adopter une autre conception de sa fonction dans une structure d'entreprise à l'évidence différente.

Tout en conservant son approche des problèmes — objectivité dans l'analyse et intelligence dans la solution, — l'ingénieur de demain devra avoir la capacité de communiquer, c'est-à-dire l'addition d'une compétence théorique, d'une expérience professionnelle, voire peut-être d'un certain talent. Et même, puisque ces responsabilités nouvelles font une si large place aux rapports avec les autres hommes, il faudra qu'au-delà de ses compétences l'ingénieur soit un homme de culture.

CLAUDE NEUSCHWANDER.

POUR PARTIR DE ZÉRO

... dans la guerre écono...

Des diplômes stérilisants

L'intelligence en soustraction du ...

Compétence technique et ... de communiquer

Le Monde

économie

SOCIAL

Les contrôleurs aériens prolongent leur grève

Les contrôleurs aériens de la région Nord ont décidé de prolonger l'arrêt des décollages jusqu'au lundi 19 novembre et de manifester le vendredi 16 novembre, quai Kennedy à Paris, devant le ministère des transports.

Les décollages au départ des aéroports parisiens seront refusés le vendredi 16 novembre entre 8 heures et 19 heures, les samedi et dimanche 17 et 18 novembre, entre 13 heures et 17 h. 30, et le lundi 19 novembre entre 8 heures et 19 heures, les samedi 17 et dimanche 18 novembre, entre 13 heures et 17 h. 30 et le lundi 19 novembre de 8 heures à 19 heures.

Les compagnies aériennes supportent d'importants manque-à-gagner depuis le début du conflit, le 25 octobre. Air France chiffre ces pertes de recettes entre 40 et 50 millions de francs. Air Inter à 20 millions, l'Aéroport de Paris à un million par jour.

Le syndicat F.O. de Touraine Air Transport (TAT), qui a suspendu son exploitation, s'inquiète des décisions de la direction de mettre le personnel en chômage technique. Il déplore *« l'amputation de 50 % du salaire des employés de la compagnie, conséquence d'un conflit qu'ils ne peuvent maîtriser »*. Il demande aux pouvoirs publics de débloquer les fonds nécessaires à indemniser ces personnels.

« Compte tenu des développements nouveaux attendus dans les journées du 15 et du 16 novembre au sujet du mouvement de grève des contrôleurs de la navigation aérienne », la direction d'Air Alpes indique qu'elle mantient provisoirement ses vols jusqu'à plus ample informé.

De son côté, le syndicat des fonctionnaires C.G.C. de l'aviation civile vient d'écrire au premier ministre pour lui rappeler que *« les revendications fondamentales formulées par les personnels lors de l'été 1978 n'ont toujours pas fait l'objet de véritables négociations »*. Il demande que *« soit confiée à une commission de conciliation la recherche d'une issue aux problèmes existants »*.

D'autre part, cinquante vols intérieurs et dix vols internationaux au départ de l'aéroport de Rome-Fiumicino ont dû être annulés, le mercredi 14 novembre, en raison d'un arrêt de travail observé par les contrôleurs aériens italiens. Ceux-ci protestent contre les poursuites judiciaires dont ils font l'objet à la suite de leur démission en masse du 19 octobre dernier, démission qu'ils avaient retiré après une intervention du président de la République leur donnant l'assurance d'un passage sous administration civile.

★ Renseignements : Air France, 320-15-55 (pour Paris : 535-61-61) ; Air Inter, 687-12-12 ; UTA, 775-75-75.

VIA CANOSSA

Il n'y a donc plus rien, absolument plus rien à négocier, Médiateur s'abstenir. Le ministre des transports attend des contrôleurs qu'ils se rassoient devant leur pupitre comme si de rien n'était. A son avis, tout est pour le mieux — ou presque — dans le meilleur des cieux.

Les aiguilleurs répliquent à la sommation gouvernementale par un quasi-blocus des aéroports aux heures les plus « chaudes » du trafic. Leur situation personnelle et la médiocre qualité des équipements dont ils se servent justifient, à leurs yeux, cette grève qui ne dit pas son nom.

Les passagers, qui comprennent mal l'entêtement des uns et des autres, perdent patience. Ceux qui seraient censés les transporter calculent fébrilement leur manque à gagner : les grands font encore contre mauvaise fortune bon cœur ; les petits crient à la catastrophe. Et pendant ce temps-là les trains battent des records d'affluence.

Peut-on soutenir que les équipements aéronautiques soient à ce point déficients qu'un voyage aérien entre Paris et Marseille devient une aventure périlleuse ? Qui prétendra que les contrôleurs exercent un « métier de chien » sans réelles compensations ? Parce que « les autres » ne feraient pas mieux que « nous », parce qu'au demeurant « nous » n'avons pas les moyens de faire davantage, les pouvoirs publics se votent un satisfecit et ferment le dossier jusqu'à nouvel ordre.

Pour « casser » cette grève, qu'il qualifie tour à tour de « politique » ou de « corporatiste », le gouvernement table, avec une belle assurance, sur l'exaspération des passagers, la colère des transporteurs, l'inquiétude de ceux qu'ils emploient, la lassitude des aiguilleurs et, en définitive, les dissensions syndicales. Tous les chemins qui conduisent aux tours de contrôle passent-ils donc par Canossa ?

JACQUES DE BARRIN.

La C.G.T. reproche à la C.F.D.T. la tiédeur des actions revendicatives du 14 novembre

Les consignes d'action lancées par la C.G.T. et la C.F.D.T. pour le 14 novembre, destinées à appuyer les revendications sur la réduction de la durée du travail, n'ont pas été massivement suivies.

Parmi les arrêts de travail les plus marquants, on note ceux de la métallurgie à Nantes, à Saint-Nazaire, au Mans, à La Ciotat (chantiers navals), à Bordeaux (Dassault) ; ceux de Michelin, à Clermont-Ferrand (quatre heures), de P.U.K., dans l'Oise, de Kléber-Colombes à Deuzes, de six usines de Rhône-Poulenc ; ceux des caisses d'allocations familiales (Tarbes, Dunkerque, etc.), pendant vingt-quatre heures ; ceux des travaux publics à Marseille, etc.

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté à Poitiers, à Lille, à Lyon, etc.

La C.G.T. déclare que les consignes d'actions auraient été plus suivies si elles avaient été *« mieux prises en charge par toutes les organisations de la C.F.D.T. »*. La C.G.T. va proposer aux autres organisations syndicales *« une concertation à cinq (C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., F.O. et C.G.C.) pour préparer d'un commun accord les conditions d'une semaine d'action unitaire et cohérente »*.

Pour le patronat, cette journée a été *« un échec »*.

DURÉE DU TRAVAIL ET QUALITÉ DE LA VIE

Les grévistes du mercredi

Pour le quatrième mercredi consécutif — qui coïncidait, le 14 novembre, avec la journée d'action C.G.T.-C.F.D.T. en faveur de la réduction de la durée du travail, — le Syndicat national des agents de la direction générale des impôts (SNADGI)-C.G.T. a appelé à la grève, avec le concours de la C.F.D.T. et du Syndicat autonome. Une grève de vingt-quatre heures destinée à obtenir... le mercredi libre.

L'idée de « chômer » le mercredi, partie en mai 1978 du personnel des centres informatiques de Rouen, a été relayée, le mois suivant, par le congrès du SNADGI. Elle correspondait à un besoin exprimé principalement par les agents des impôts ayant des enfants à charge. En sommeil pendant un an, elle a été reprise, en septembre dernier, par la commission exécutive nationale du syndicat cégétiste et elle est devenue réalité depuis le mercredi 17 octobre. Le SNADGI dépose à chaque fois un préavis de grève, visant à « couvrir » les absents.

De ce fait, la direction générale des impôts (D.G.I.) ne peut qu'opérer la retenue habituelle, sur les salaires, d'un trentième de mois par jour de grève, et ceux qui chôment le mercredi sont à l'abri d'éventuelles sanctions pour absence injustifiée. Cependant, la D.G.I. est en train de contre-attaquer : elle menace, dans une note en date du 9 novembre, de prélever des retenues supplémentaires sur les diverses primes et indemnités, et de *« mettre en œuvre des mesures disciplinaires »*. Elle considère que ce genre de grève est illégal, dans la mesure où l'arrêt de travail n'est pas déclenché pour appuyer des revendications, puisqu'il satisfait en lui-même la revendication...

Quelques dizaines d'agents des impôts ont, au début, profité de la consigne cégétiste. Ils sont plusieurs centaines, aujourd'hui, et représentent, selon le SNADGI, 3 % à 5 % du personnel. Curieusement ou logiquement, comme on voudra, ce sont dans des départements où la qualité de la vie est moins dépréciée qu'ailleurs, comme le Cher, la Creuse, la Corrèze ou les Alpes-Maritimes, que cette initiative rencontre le plus de succès. Une employée, agent technique de bureau (catégorie C), a calculé que, compte tenu des frais de garde de ses deux enfants et des frais de transport pour se rendre à son travail, un « mercredi chômé » ne lui coûtait, après impôts, que 15 F. *« Cela vaut la peine,* dit-elle, *de passer toute une journée avec ses enfants. »*

Le SNADGI-C.G.T. n'entend pas pérenniser cette action et il est tout à fait prêt à examiner, avec la direction, toutes les possibilités d'aménagement du temps de travail liées aussi à l'augmentation des effectifs. Mais il est convaincu que le « mercredi libre » correspond à une forte aspiration. Déjà, des expériences « illégales » semblables ont cours dans les ministères de l'environnement et du cadre de vie, du travail et de la participation, aux P.T.T., dans les D.D.A.S.S. (directions départementales de l'action sanitaire et sociale) et à la Caisse des dépôts et consignations. Un banc d'essai somme toute original, au moment où la durée du travail est au centre des préoccupations des partenaires sociaux. — M. C.

Le conflit chez Alsthom

OPÉRATION « VILLE MORTE » A BELFORT

C'est dans une « ville morte » qu'est arrivé, ce jeudi matin 15 novembre, M. Salmon, le chargé de mission du ministre du travail et de la participation, venu *« écouter »* l'intersyndicale C.G.T. - C.F.D.T. - F.O. - C.G.C. de l'usine Alsthom de Belfort. Les six voies d'accès au chef-lieu du Territoire ont été bloquées, ainsi que le trafic ferroviaire, à l'initiative de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN, nous indique notre correspondant, et l'activité économique de la ville est paralysée pour vingt-quatre heures.

Après la plainte déposée par la chambre de commerce et d'industrie de Belfort contre des manifestants qui, en voulant pénétrer dans les locaux, ont blessé le gardien de l'immeuble, un nouvel incident s'est produit dans la nuit du 14 au 15 novembre : des inconnus ont pénétré dans l'usine Alsthom et ont endommagé la rame avant du T.G.V. (train à grande vitesse). Cet acte de sabotage a été dénoncé à la fois par l'intersyndicale et la direction.

Tandis qu'un huissier de justice s'est présenté, mercredi, aux portes d'Alsthom - Belfort pour signifier aux grévistes le jugement de la cour d'appel de Besançon ordonnant l'évacuation des lieux, M. Mitterrand a interpellé à l'Assemblée le premier ministre en déclarant notamment : *« Le devoir du gouvernement est de contraindre la direction de la C.G.E. à négocier et à régler les problèmes qui se posent à Belfort, plutôt que d'engager la force publique au service d'intérêts privés. »*

Alors que le conflit de Belfort en est, ce jeudi, à son cinquantième jour, Mme Fost, député communiste de la Saine-Saint-Denis, a vivement protesté à l'Assemblée, ainsi que, dans une déclaration écrite, le groupe communiste du conseil général de la Seine-Saint-Denis, contre l'évacuation par les forces de l'ordre, mardi, des trois usines Alsthom de Saint-Ouen, qui étaient occupées depuis le 11 octobre.

***

● A GIRONCOURT-SUR-VRAINE (Vosges), une grève illimitée est menée depuis le lundi 12 novembre par la moitié des mille ouvriers de la verrerie B.S.N., la plus importante usine française de fabrication de bouteilles. A l'origine du conflit : la décision de la direction de n'affecter qu'un seul ouvrier à la mise en œuvre, pour la première fois en Europe, d'une machine à grand rendement (vingt-sept mille bouteilles à l'heure).

● A PONT-DE-CLAIX (Isère), la poursuite de la grève a été décidée, jeudi 15 novembre, à l'usine Rhône-Poulenc Pétrochimie lors d'une consultation organisée par la C.G.T. et la C.F.D.T., alors que F.O. préconisait la continuation du mouvement sans recourir au vote.

● AUX USINES DASSAULT-BREGUET D'ANGLET ET DE BIARRITZ (Pyrénées-Atlantiques), les forces de l'ordre ont expulsé, mercredi, les grévistes qui occupaient les locaux.

AFFAIRES

Le renouvellement des assemblées des chambres de commerce

Près d'un million cinq cent mille commerçants, industriels et prestataires de services sont appelés à voter, lundi 19 novembre, pour le renouvellement de la moitié des sièges des assemblées des chambres de commerce et d'industrie (C.C.I.). La généralisation du vote par correspondance — chaque électeur peut, jusqu'au vendredi 16 novembre, utiliser ce mode de scrutin — devrait permettre de diminuer un taux d'abstention qui est le plus souvent de l'ordre de 60 %. En revanche, le droit pour le conjoint du chef d'entreprise d'être électeur ou éligible a été établi trop tard — en juillet — pour que les listes électorales se soient trouvées notablement modifiées.

Pour ce renouvellement, 2 891 candidats briguent les 2 281 sièges à pourvoir. On estime que deux listes au moins seront en présence dans 60 % des cas. L'opposition contestataire viendra moins cette fois du CID-UNATI (1), qui ne présente que 341 candidats, que du patronat indépendant S.N.P.M.I. qui a choisi de « présenter des candidats chaque fois qu'il y a risque de sclérose, de monopole, et chaque fois qu'il existe une liste patronale inféodée aux grandes entreprises ». —

Il y a en France cent soixante-deux chambres de commerce et d'industrie, dont une dizaine dans les départements et territoires d'outre-mer. Beaucoup ressemblent à celle de Corbeil, que nous décrit notre correspondant de l'Essonne.

Corbeil, une C.C.I. parmi d'autres

La chambre de commerce et d'industrie (C.C.I.) de Corbeil a une longue histoire : elle fut créée par un décret du 22 novembre 1899. Son intention plus ou moins avouée était de transformer cette ville du sud de la région parisienne, à la lisière d'une zone rurale, en un pôle industriel important, face à Versailles, longtemps préfecture toute-puissante du département hybride de la Seine-et-Oise. Toutefois sa seule réalisation spectaculaire fut, en 1939, la construction du port de Corbeil, dont elle assume toujours la gestion.

Profitant du redécoupage de l'Ile-de-France, elle devint officiellement, en 1966, C.C.I. de l'Essonne. Mais, au contraire de nombreux établissements consulaires lancés dès cette époque d'expansion dans un développement tous azimuts, elle constituait encore une structure modeste, avec trois employés permanents strictement confinés dans une mission d'information. C'est 1969 qui devait marquer le début de sa mutation. Les artisans en furent assurément le président élu alors, Alfred Bricout, et son secrétaire général, André Domont, ce qui n'a rien d'exceptionnel dans un domaine où le dynamisme des dirigeants se révèle déterminant.

« Quand je suis arrivé, je ne savais pas très bien ce qu'était la chambre. On parlait plutôt du tribunal de commerce. Un jour, au syndicat professionnel, j'étais à peu près le seul disponible, alors on m'a dit : « Tiens, » il y a des élections... » Entrepreneur de travaux publics, Alfred Bricout n'a rien d'un jeune leader assoiffé de conquêtes économiques et politiques. La mine du bon vivant, mais parlant bas et veillant à la lenteur de son pas, on l'imagine aisément agriculteur penché sur sa terre. Pourtant ce qu'il exprime d'abord et sans relâche c'est une soif d'entreprendre.

D'entrée il manifeste donc une réelle passion pour cet organisme encore embryonnaire. Il va le marquer de son empreinte, même si sa devise demeure : *« Tout tenter mais ne point trop en dire. »*

Car il devient vite notoire, presque inéluctable, que chaque nouvelle initiative de la C.C.I. se place pratiquement en concurrence avec celle d'un autre organisme plus ou moins spécialisé. Telle est bien l'ambiguïté première et la complexité du rôle des chambres de commerce et d'industrie, soucieuses *« de défendre les intérêts de leurs ressortissants »* — dans l'Essonne on dénombre mille cinq cents commerçants, artisans et industriels — elles savent aussi bien *« prendre le relais de l'administration pour faire avancer certains dossiers »* que multiplier les initiatives dans des domaines aussi divers que l'urbanisme et l'aménagement, l'équipement commercial, l'assistance technique, la formation, etc. Ces missions, théoriquement complémentaires, renforcent notamment l'autofinancement des C.C.I. dont la base des resources doit tout de même être assurée par un prélèvement sur l'imposition des ressortissants.

Une course en avant

A Corbeil, au cœur d'un jeune département où l'on sentait qu'il y avait quelque chose à faire, on s'est engagé délibérément dans cette course en avant. Les soixante-dix employés, dont quarante-huit titulaires, témoignent du chemin parcouru tout comme le budget qui croît bon an mal an de 15 à 20 % pour atteindre en 1978 quelque 15 millions de francs. Il n'est guère de commission ou comité départemental, régional, au sein desquels la C.C.I. ne soit pas représentée. On la consulte à tout propos. Elle publie une revue, dispose, à la manière d'une entreprise moderne, d'un fichier informatisé, d'un télex, d'un télécopieur, etc. Elle joue un rôle d'assistance technique au commerce, réalise des études d'urbanisme, collecte le 1 % construction et la taxe d'apprentissage, anime le comité départemental du tourisme, veille à l'accueil et à l'information des industriels, a créé une direction de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi avec ses propres laboratoires de langues, etc. Ce dynamisme suscite peut-être des convoitises, surtout en période d'élections.

« C'est la bagarre, résume Alfred Bricout. *Avant, on devait aller à la pêche pour trouver des candidats. On a l'impression que le travail fait depuis dix ans a donné envie aux gens de venir siéger dans un but que je ne connais pas. »*

Propos teintés d'amertume. Ses collègues délégués consulaires ont en effet décidé qu'un président ne pouvait l'être plus de deux fois cinq ans. Immédiatement concerné, on le dit directement visé par cette mesure. Il ne lui reste plus qu'à méditer sur l'usure du pouvoir...

STEPHANE BUGAT.

(1) Le CID-UNATI a décidé le boycottage des élections à Paris, afin de dénoncer la prédominance du gros commerce et de l'industrie.

ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE INDONÉSIEN EST RELEVÉ DE PRÈS DE 10 %

La compagnie nationale indonésienne Pertamina a annoncé le 14 novembre le relèvement des prix de son pétrole sans distinction de qualité à 23,50 dollars. Si le pétrole de Bekapai était déjà à ce niveau, le brut du gisement de Minas était vendu 21,12 dollars et celui de Handil 21,16 dollars le baril. L'Indonésie produit 1,7 million de barils par jour (82 millions de tonnes par an), qui sont vendues principalement aux Etats-Unis et au Japon.

D'autre part, le ministre du pétrole des Emirats arabes unis, M. Al Oteiba, s'est rendu le 14 novembre à Ryad pour s'entretenir avec les autorités saoudiennes de « la politique pétrolière des deux pays et des derniers développements sur le marché international du brut ». L'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis et le Qatar sont les derniers membres de l'OPEP à fixer leurs prix à partir d'un prix de référence de 18 dollars le baril (les deux derniers pays demandant une « prime de marché » de 2 dollars environ).

M. Ali Oteiba, avant de se rendre à Ryad, avait exprimé les regrets de l'OPEP, dont il est président en exercice, devant l'arrêt des exportations de brut iranien aux Etats-Unis, rappelant que « l'Iran était membre fondateur de l'OPEP et les Etats-Unis le principal consommateur de pétrole ». « L'OPEP, a ajouté M. Al Oteiba, est prête à déployer tout effort susceptible de résoudre l'affaire de l'ambassade américaine à Téhéran. »

Enfin, le Mexique a fait savoir, le 14 novembre, qu'« il est dans l'impossibilité de vendre un baril de pétrole de plus aux Etats-Unis pour compenser le déficit pétrolier que va lui causer le boycottage du pétrole iranien ».

● PRECISION. — L'article de Martine Rossard consacré à la « longue marche pour le contrôle des hydrocarbures » en Algérie (*le Monde* du 2 novembre) mentionnait le nom de Conrad William, géologue et explorateur français. Le professeur Jean Lacaze, de l'université de Pau, nous demande de préciser que son nom est, en fait, Conrad Kilian Boissy d'Anglas, et que ses avertissements aux dirigeants français sur l'existence de pétrole en Algérie ont *« largement débordé 1930 et même 1940 »*.

CONJONCTURE

SELON LA COMMISSION DES COMPTES DE L'AGRICULTURE

Le revenu des exploitants progressera de 0,9 % en 1979

Le revenu agricole augmentera en francs constants de 0,9 % en 1979, estime la commission des comptes de l'agriculture, qui se réunit ce jeudi 15 novembre. Il ne s'agit que d'une évaluation réalisée à partir des informations disponibles au 30 octobre 1979. Estimation ou pas, ce chiffre tranche la querelle qui avait éclaté entre les chambres d'agriculture et le syndicalisme agricole.

Les premières estimaient que le revenu progresserait d'environ 1 % ; la F.N.S.E.A., désireuse d'obtenir des engagements financiers lors de la conférence annuelle, pariait sur une diminution. Il faut toutefois raison garder : en 1978, dans son estimation de novembre, la commission des comptes avait aussi annoncé un chiffre positif (+ 0,9 % également). Après révision des calculs, en avril 1979, il est apparu que le revenu avait baissé de 1,2 %. En 1977, le chiffre de novembre s'élevait à + 3,1 %. Cinq mois plus tard, le verdict tombait : + 1,7 % seulement. Prudence donc...

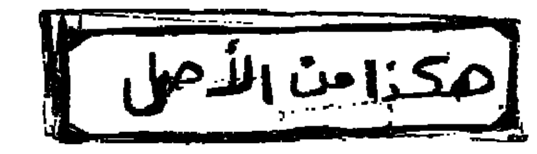
L'année 1979 se caractérise par un niveau élevé de production, qui a entraîné dans certains cas une « détente » des cours (viande bovine notamment). Les livraisons des exploitations augmentent en valeur de 12 % et en volume de 6 %. Pour la seconde année consécutive, la hausse des prix des livraisons est inférieure à celle du niveau général des prix (+ 6,8 % contre 9,7 %). En revanche, les commissions de produits intermédiaires (nécessaires à la production agricole) progressent en volume (+ 5 %) et surtout en prix (+ 10 % en 1979 contre + 6 % en 1978). Ce phénomène s'explique par la reprise de la hausse des prix des aliments pour animaux et des engrais (+ 11 %, dont deux points imputables à la hausse du pétrole en 1979). Au chapitre des charges, on note une forte progression des cotisations sociales (+ 18 %).

Au total, la valeur des livraisons s'élève à 161,7 milliards, celle des consommations intermédiaires à 72,9 milliards, dont 6,3 milliards de T.V.A. déductible. La valeur ajoutée brute des livraisons — 95,1 milliards — progresse donc de 9,8 %, chiffre qui mesure l'efficacité réelle de la branche en 1979. En y ajoutant les subventions d'exploitation (faibles en 1979) et en retranchant les charges (salaires, cotisations sociales), on obtient l'excédent brut dégagé par les exploitations, soit 84,8 milliards (+ 8,6 %). Pour calculer le montant du revenu, sont pris en compte, en ressources supplémentaires, les prestations sociales (9 milliards) et les indemnités d'assurances (1 milliard), et en dépenses les intérêts, fermages, primes d'assurances et cotisations. On arrive ainsi au chiffre de 72,9 milliards, qui fait apparaître une progression de 8,4 % du revenu brut en francs constants.

Par exploitation, le taux de progression est plus élevé (+ 10,7 %) puisque les agriculteurs sont moins nombreux à partager ces résultats. La commission a retenu un taux de diminution annuel de 2,1 %, inférieur à celui de l'an passé, 2,4 %, ce qui traduit le ralentissement de l'exode agricole. La commission retient une hausse générale des prix de 9,7 %, d'où un accroissement du revenu moyen à prix constants de 0,9 %.

Les prix ne suivent pas l'accroissement de la production pour les fruits, les vins de qualité, la viande de bœuf, les veaux et les ovins. En revanche, la situation paraît bonne pour les producteurs de lait — 1979 marquant même une reprise de la production — pour les betteraviers et les céréaliers, tandis que celle des producteurs de porcs s'est maintenue.

● *Le prix des pneumatiques, vont augmenter de 5 % en moyenne d'ici à la fin novembre.* — Chez Michelin, de très loin le premier fournisseur du marché français, la hausse sera de 5, % pour les pneus destinés aux voitures de tourisme, aux camionnettes, aux poids lourds et aux matériels agricoles, et de 9 % à 10 % pour les chambres à air. Les autres producteurs devraient relever leurs tarifs très prochainement.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le voyage du président de la République dans le Sud-Ouest

Il y avait eu, en novembre 1975, le discours de Dijon qui donnait le feu vert au canal *Rhin-Rhône*, celui de Ploërmel (février 1977) sur la priorité reconnue à l'Ouest et l'importance de la culture bretonne, celui de Vassy (décembre 1977) sur les chances de l'agriculture, celui de Vichy (décembre 1978) sur les nouvelles orientations de l'aménagement du territoire. *Samedi 17 novembre, l'allocution* de Mazamet prendra à son tour une place éminente dans l'anthologie giscardienne puisque le président de la République énoncera les grandes lignes du plan décennal de développement du Sud-Ouest, c'est-à-dire des trois régions, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, confrontées au « défi » que représente pour la France, et singulièrement pour elles, l'entrée prochaine de l'Espagne et du Portugal dans la C.E.E.

La préparation du plan Sud-Ouest aura demandé plus d'un an et la quasi-totalité des instances politiques socio-*professionnelles et économiques* du Sud-Ouest en auront délibéré ces derniers mois. Une centaine de groupes de travail ont été constitués dans les dix-huit départements concernés (quatorze conseils généraux sont présidés par un élu socialiste) et près de dix mille personnes auront, directement ou indirectement, été associées aux propositions, suggestions, vœux, rapports et analyses qui furent transmis à la DATAR et à la présidence de la République.

C'est la première fois, souligne-t-on dans les milieux officiels, que le gou*vernement met au point un plan qui* intéressera tous les secteurs de l'activité économique, un peu comme fut conçu le plan Massif Central à la fin 1975 mais, à la différence, par exemple, du plan routier breton lancé en 1968. C'est la première fois aussi que l'annonce officielle et solennelle est *précédée d'une aussi longue période* de préparation et de concertation, bien que les responsables de l'opposition insistent sur le caractère de « plan octroyé » par le pouvoir central à des régions et des collectivités locales auxquelles, d'autre part, le gouvernement refuse l'octroi de moyens financiers et de pouvoirs politiques supplémentaires.

A Mazamet, le chef de l'Etat devrait indiquer que l'essentiel de l'enveloppe financière du plan correspondra à des crédits d'Etat, dont certains sont déjà inscrits au budget de 1980, d'autres ayant un caractère pluriannuel. *D'autres crédits encore impliqueront des* « financements croisés », c'est-à-dire une participation financière, dans certains cas non négligeables, des régions des départements et des villes. En outre, des sommes importantes seront fournies par Bruxelles au titre de la *section hors quota du fonds européen* de développement régional et par le fonds d'orientation et de garantie agricoles.

Le plan du Sud-Ouest comprend non seulement des crédits pour les infrastructures (routes, autoroutes, ports de Bordeaux et de Sète), mais aussi des *dispositions tendant à favoriser l'aquaculture et la flotte de pêche*, à mieux organiser le tourisme, à rechercher de nouvelles sources d'énergie (solaire), et des matières premières, à favoriser les industries agro-alimentaires. Deux chapitres particulièrement importants concernent l'hydraulique et l'aménagement des fleuves côtiers, d'une part, des procédures tendant à améliorer la trésorerie et les moyens de recherche des P.M.E. en faisant appel à la solidarité des grandes entreprises, d'autre part. On s'attend aussi à l'annonce de plusieurs créations d'entreprises, *dont l'une serait d'origine japonaise.* Enfin, pourrait être décidée l'installation à Montpellier d'un institut méditerranéen et tropical pour l'agriculture et l'irrigation tourné vers la coopération avec les pays du tiers-monde.

Au-delà du catalogue des mesures *qui seront annoncées* à Mazamet et qui, bien évidemment, devront d'ici à 1990 être ajustées chaque année en fonction de la conjoncture, c'est déjà la manière dont sera accueilli et appli*qué sur place ce plan qui apparaît la* question essentielle. Le gouvernement souhaite que le Sud-Ouest devienne le *banc d'essai pour une nouvelle politique* contractuelle en matière d'aménagement entre les régions, les collectivités locales et l'Etat. Mais le peu d'intérêt accordé par le gouvernement à la planification et la méfiance qu'il témoigne à l'égard d'une extension des pouvoirs politiques et économiques des conseils régionaux (ces assemblées appartiennent toutes les trois solidement à l'opposition) font que ce souhait ressemble fort à une gageure.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Il faut soutenir les initiatives économiques des institutions régionales

nous déclare M. Alain Savary

M. Alain Savary est, depuis 1974, président du conseil régional de Midi-Pyrénées. Il est député de la Haute-Garonne et membre du bureau exécutif du parti socialiste. Il répond ci-dessous à nos questions.

« Quelle va être votre attitude, en votre qualité de président du conseil régional, membre du P.S. comme le sont aussi les deux autres présidents du Languedoc-Roussillon et de l'Aquitaine, devant le chef de l'Etat ?

— Avec l'Aérospatiale et les succès de l'Airbus, le Centre national d'études spatiales et ses fusées Ariane, ses nombreux laboratoires de recherche, sans parler des investissements récents en électronique et en chimie, l'économie de la région toulousaine peut paraître prospère, ou du *moins assurée de son devenir* grâce à sa modernité. J'aurai le devoir de dire cependant que la réalité profonde est malheureusement fort différente. Si, en effet, existent quelques grandes activités basées sur des technologies avancées, celles-ci sont localisées dans la seule agglomération toulousaine et n'ont que fort peu de retombées sur le reste de l'industrie régionale, constituée d'un tissu de très petites entreprises, souvent de taille simplement artisanale : on dénombre ainsi deux mille deux cents P.M.E. et quarante-neuf mille artisans. Ces petites unités exercent leur activité dans des secteurs menacés par la concurrence internationale (textile, cuirs et peaux, par exemple) ou par la récession du marché intérieur (l'industrie du bâtiment surtout). Elles n'ont généralement pas l'envergure pour accéder individuellement au marché extérieur et sont, pour la plupart, incapables de prendre le risque financier d'innover sur des produits, des procédés ou des marchés nouveaux, à cause notamment de l'insuffisance chronique de leurs fonds propres.

» Si l'on ajoute qu'elles exercent leur activité dans une région vieillie par un exode démographique séculaire, éloignée de *l'Europe développée, très sous-*équipée en infrastructures de communication, on comprend aisément que l'industrie régionale ne puisse que tenter de survivre, et soit quasiment incapable de sécréter par elle-même de nouvelles activités créatrices d'emplois.

» C'est pourquoi, de longue date, nous demandons des actions de développement volontaristes, à l'initiative de la puissance publique, et dérogatoires de l'uniformité réglementaire nationale (on sait que les aides publiques profitent essentiellement aux grands groupes...). C'est une question de survie pour toute une région, qui ne saurait se satisfaire d'une mégapole toulousaine dans un espace vidé de tout son tissu actif.

— Vous allez donc proposer des solutions concrètes pour remédier à cet état de choses ?

— Le conseil régional que je préside a déjà pris un ensemble d'initiatives (en bonne concertation avec la chambre régionale de commerce et d'industrie) pour aider et animer la petite et moyenne industrie. Ainsi, nous avons institué un comité régional pour la création et le développement des entreprises, qui associe des élus, des représentants des salariés, des chefs d'entreprise et de l'Etat, sous l'égide duquel sont accordées des aides pour des études de marchés, des expertises techniques ou des dépôts de brevets.

» Un système d'aide à l'exportation a été mis en place à la demande des chambres consulaires de l'agriculture et de l'industrie. Nous utilisons enfin, à plein, les possibilités données aux établissements publics régionaux d'accorder des primes à la création d'entreprises industrielles.

» Il faut cependant noter qu'une interprétation tatillonne des textes qui régissent les régions tend à nous empêcher de poursuivre ces actions, sous prétexte qu'il ne s'agirait pas de subventions pour un investissement d'intérêt régional ! Cela me paraît absurde, et j'en ai déjà parlé au premier ministre, sans qu'une solution satisfaisante ait encore été apportée.

J'ai bien l'intention de faire valoir au président de la République, si l'occasion m'en est donnée, combien il serait inacceptable de prétendre mettre en *œuvre* un plan de développement du Sud-Ouest, avec la participation des régions, et d'interdire à celles-ci dans le même temps la poursuite d'actions de développement déjà entreprises à la satisfaction générale.

Aider les entreprises

— Où en est votre projet d'institut régional de développement ?

— Ce dispositif d'aide à la création et au développement des entreprises, aussi intéressant soit-il, nous paraît insuffisant *tant que ne sera pas mis en place* un organisme apte, simultanément à promouvoir l'initiative industrielle et à en financer la réalisation. Nous avons donc conçu le projet d'un Institut régional de développement, sorte d'institut de développement industriel régional spécialisé dans les petites entreprises. *Cet institut devrait être* doté d'une équipe d'analystes industriels de haut niveau qui, en liaison avec les experts d'organismes nationaux (IDI, Crédit national, ministères), serait susceptible de repérer des activités nouvelles, d'en étudier la faisabilité, d'aider à leur montage technique et financier.

— Mais alors quelle différence entre cet institut et les sociétés de développement régional ?

— Devant remplir une mission d'intérêt régional, nous pensons que notre institut de développement devra nécessairement avoir un caractère public (même s'il peut associer des capitaux privés) et régional. Il se différencierait en cela des sociétés de développement régional, qui ne sont constituées qu'avec des capitaux de caractère privé. Par comparaison encore avec les S.D.R., qui ne rentabilisent que très difficilement leurs interventions, il conviendra, au moins pendant une première période, d'assurer le financement de l'équipe d'analystes sans obérer le compte d'exploitation de l'institut, c'est-à-dire en ayant recours à des fonds d'origine publique (collectivités locales et DATAR par exemple).

» Nous pensons normal et souhaitable que le conseil régional puisse intervenir dans la définition des orientations de l'institut et dans son contrôle *a posteriori*. Nous excluons par contre que les élus politiques, dont ce n'est pas la mission, interviennent cas par cas dans les choix des dossiers. *Il serait en effet très malsain que* puissent interférer à cet égard des considérations qui ne soient pas d'ordre économique. Nous aurions vite fait de dilapider l'argent public investi dans cette affaire.

— Vous sentez-vous appuyé par les organismes économiques régionaux ?

— Avant de diffuser notre projet, dès février dernier, nous avons pris *la précaution* de consulter les milieux bancaires toulousains, les chambres consulaires ainsi que des chefs d'entreprise. Nous n'avons pas eu connaissance d'objections majeures en provenance de ces milieux régionaux. Nous avons, par contre, enregistré des approba*tions ostensibles, voire des prises* de position publiques parfois courageuses. En outre, un certain nombre de conseils généraux ont déjà pris position en faveur de la mise en place d'un tel institut. C'est pourquoi, persuadés de répondre à l'attente de la région et de proposer un instrument adapté, *nous avons décidé* d'en faire un dossier-test de la sincérité du projet de plan décennal pour le Sud-Ouest.

» Nous pouvons affirmer sans risque d'erreur que les mécanismes du capitalisme « libéral avancé » seront inopérants, comme ils l'ont été dans le passé pour susciter le décollage industriel des régions périphériques et gravement sous-développées. L'initiative privée sera évidemment insuffisante ; quand bien même s'exprimerait-elle, de trop nombreux handicaps limiteraient ses succès.

» Aussi l'initiative publique est-elle indispensable. Sans avoir la prétention de faire du socialisme dans un univers capitaliste, nous proposons un instrument cohérent avec notre programme socialiste et susceptible d'œuvrer efficacement dans ce contexte capitaliste. »

Propos recueillis par
LÉO PALACIO.

LE POIDS DE L'AGRICULTURE

Le Grand Sud-Ouest est formé des trois régions Aquitaine (2 550 000 habitants), Midi-Pyrénées (2 260 000) et Languedoc - Roussillon (1 780 000). Les départements qui composent l'Aquitaine sont la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. Ceux qui constituent le Midi-Pyrénées sont l'Ariège, l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Enfin le Languedoc-Roussillon comprend l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales. Les trois capitales régionales sont Bordeaux, Toulouse et Montpellier.

L'économie de ces trois régions se caractérise par l'importance du secteur agricole (fruits, vigne, forêt), le tourisme (thermalisme et sports d'hiver dans les Pyrénées, aménagement des côtes languedocienne et aquitaine), mais par un assez faible secteur industriel à forte valeur ajoutée. Le Languedoc-Roussillon détient le record du taux de chômage par rapport à la population active, et dans le Midi-Pyrénées le revenu moyen par habitant est l'un des plus faibles de France.

LE DOSSIER DE L'HYDRAULIQUE

L'avenir est à l'eau

par PHILIPPE LAMOUR (*)

L'un des éléments majeurs du plan du Sud-Ouest sera l'action en faveur de la maîtrise de l'eau sur l'ensemble du territoire des trois régions.

L'objectif fondamental de ce plan décennal est le développement de l'économie des régions concernées par l'utilisation plus efficace de leurs ressources naturelles. De ce fait, en ce qui concerne les investissements, la priorité sera accordée à ceux d'entre eux qui sont le plus directement liés au développement économique.

L'économie de ces régions demeurera dominée par les activités agricoles, en raison même de la négligence dont depuis vingt ans elles ont souffert de la part des pouvoirs publics en matière d'investissement industriel. En dépit de l'évidente nécessité d'accomplir un effort exceptionnel en faveur de ces zones, qui sont situées à la périphérie du pays et aussi du continent européen, aucune initiative vraiment utile n'a été prise, pendant cette période, pour susciter leur industrialisation et leur permettre de mieux s'intégrer à l'économie communautaire.

A présent, il est trop tard pour que ce retard puisse être comblé, *en raison de la restriction générale* des investissements dans ce domaine. C'est donc essentiellement de la modernisation et de l'intensification de la production agricole qu'il faut attendre la rénovation économique de ces régions. Cet essor doit porter non seulement sur la réorientation de la production viticole, mais aussi sur celle de la culture maraîchère et fruitière, sur la production céréalière et fourragère au profit de l'élevage, sur les productions à usage industriel et médicinal ; et encore sur la production d'énergie à partir de certaines cultures permettant de dégager des resssources énergétiques supérieures à celles qu'exige leur production, par exemple, le sorgho sucrier et la canne de Provence.

Cette orientation suppose une politique persévérante en vue de la maîtrise de l'eau, c'est-à-dire la constitution de ressources hydrauliques par les barrages de retenue ; l'extension de l'irrigation et l'aménagement de certains cours d'eau torrentueux qui, actuellement, détruisent périodiquement des superficies importantes du sol arable.

Le programme des barrages comporte notamment ceux de Caramany, de Mialet, de Laprade, dans le Languedoc, et de Montbel dans la région de Midi-Pyrénées.

Un vaste programme d'irrigation a été élaboré par les trois régions. Le gouvernement a enfin pris conscience que, alors que l'Espagne, depuis trente ans, a réalisé un réseau d'irrigation intéressant 2 millions d'hectares, l'indigence des crédits n'a permis que d'en équiper moins de 200 000 hectares pendant la même période dans l'ensemble des régions méridionales françaises à l'égard desquelles s'exerce directement la concurrence espagnole. Certains de ceux qui, à juste titre, préconisent désormais une rapide expansion de l'irrigation sont parmi ceux qui, naguère, se sont efforcés d'y faire obstacle. Mais « il y a plus de joie dans le ciel... ».

Dans la seule région du Languedoc-Roussillon, il est prévu, au cours de la décennie du plan, d'étendre l'irrigation à 110 000 hectares nouveaux, notamment dans la zone du Lauragais en vue de la production de maïs, de sorgho et aussi de soja, pour lequel le pays est actuellement tributaire d'onéreuses importations qui, par ailleurs, compromettent son indépendance d'approvisionnement.

Il faudra aussi discipliner les fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales et assurer l'aménagement rationnel des basses vallées de l'Aude et de l'Hérault.

C'est donc une œuvre importante et fructueuse qui doit être accomplie dans ce domaine au cours du plan décennal en faveur des régions du Sud-Ouest.

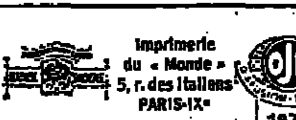
★ *Président du comité économique et social du Languedoc-Roussillon.*

QUATRE DÉPARTEMENTS EN DEUX JOURS

M. Valéry Giscard d'Estaing devait arriver, jeudi 15 novembre en début d'après-midi, à Saint-Girons (Ariège), première étape de son voyage dans la région Midi-Pyrénées. Le président de la République devait ensuite se rendre à Foix. Vendredi, il visitera successivement Rodez et Villefranche-de-Rouergue (Aveyron). Dans cette dernière ville, le chef de l'Etat sera reçu par M. Robert Fabre, ancien président du Mouvement des radicaux de gauche. Il sera, en fin d'après-midi, à Toulouse (Haute-Garonne) et samedi matin à Mazamet (Tarn), où il présentera, à l'occasion d'un discours au palais des congrès, les grandes lignes du plan de développement du Grand Sud-Ouest. Il regagnera Paris le samedi 17 en début d'après-midi.

Ce voyage est le second qu'effectue M. Giscard d'Estaing dans les régions constituant le Grand Sud-Ouest. Il s'était rendu en Aquitaine du 4 au 6 octobre et visitera « ultérieurement » le Languedoc-Roussillon pour y suivre les premières mises en œuvre du plan.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

dans le Sud-Ouest

LE DOSSIER

L'avenir est à l'e

liquidation totale

prix sacrifiés

MB

MONNAIES

Changement de direction à la Banque de France

M. Clappier : un serviteur exceptionnel de l'État

C'est un serviteur exceptionnel de l'Etat qui quitte l'administration. A la fin d'octobre 1978, le président de la République avait demandé à M. Bernard Clappier, atteint par la limite d'âge depuis plus d'un an, de diriger douze mois de plus la Banque de France afin d'acclimater le système monétaire européen, à l'élaboration duquel il avait beaucoup contribué. M. Clappier restera jusqu'au début de l'été le représentant personnel de M. Giscard d'Estaing pour préparer le sommet des sept grands pays occidentaux, qui se tiendra alors à Venise.

Polytechnicien, inspecteur des finances, haut fonctionnaire dont la carrière a été marquée dès le début par le goût de la négociation et parfois par l'insolite, M. Clappier a un point commun avec ceux qui ont choisi de construire en solitaires une œuvre littéraire ou artistique : chez lui, la volonté d'être le premier, qui ne l'a jamais quitté depuis qu'il était élève de l'école Montalembert à Limoges, où il est né le 9 novembre 1913, n'est accompagnée d'aucune agressivité.

Habileté et bienveillance réunies, la façon qu'il a de s'imposer ne pèse pas sur autrui. Ses collaborateurs n'en ont jamais eu à souffrir. Pourtant cet homme d'humeur étonnamment égale avoue qu'il a dû prendre sur lui, car il est spontanément impulsif. Son esprit de décision a eu à plusieurs reprises l'occasion de s'exercer à la Banque de France, notamment en 1968, puis pendant la bourrasque monétaire de l'été 1971, quand il était encore sous-gouverneur chargé plus spécialement des affaires extérieures et par conséquent du marché des changes.

Après avoir été directeur général du Crédit national de janvier 1973 à juin 1974, il revient à la Banque. Sans éclat public, il sait donner le coup d'arrêt nécessaire. Dans les premiers jours de mars 1976, alors que la spéculation se déchaîne contre le franc, victime de l'inflation, attisée par le plan de relance de septembre 1975, il prévient le gouvernement que 4 milliards de dollars représentent l'extrême limite des pertes de réserves qu'il est disposé à consentir pour maintenir le franc dans le « serpent » européen, dont il est pourtant un partisan convaincu et l'un des pères fondateurs.

Les 2 milliards du maquis communiste

En conséquence, la difficile décision est prise le dimanche 14, mauvais jour pour la majorité, qui essuie une lourde défaite au deuxième tour des élections cantonales, de faire sortir pour la deuxième fois le franc du « serpent ». Pendant les semaines de quasi-panique qui précèdent les élections de mars 1978, il déploie ses qualités de manœuvrier pour défendre en souplesse la monnaie nationale. Il ne cède pas aux conseils peu avisés que lui prodiguait l'opposition — dont on disait pourtant qu'elle voulait en faire son ministre des finances — de rétablir des contrôles draconiens de change (que les spéculateurs auraient très certainement pris pour de l'affolement).

Les étapes de sa vie professionnelle, qui peuvent paraître autant d'échelons d'une ascension régulière, il les attribue à une série de hasards. Le premier étant celui qui le poussa, sur le conseil d'un aîné, à présenter le concours de l'inspection des finances, en 1939. Jeune inspecteur, il est chargé à la Libération d'une mission très délicate : récupérer 2 milliards de francs dont s'était emparé le maquis communiste. La restitution s'opérera dans des circonstances dignes d'un bon roman policier, où l'on voit le chargé de mission finir par faire accepter par un député communiste une transaction sans laquelle l'argent ne serait jamais revenu dans les caisses de l'Etat.

Le ministre des finances de l'époque, Robert Schuman, est séduit par l'irréprochable hardiesse du « coup ». Entré à son cabinet, il en devient bientôt le directeur (mai 1947). C'est le point de départ. Sa première tâche sera d'arranger la paix entre les services de la Rue de Rivoli et l'équipe du commissariat général du Plan, dirigée par Jean Monnet. Voilà nouée une autre relation d'amitié qui aura des conséquences sur le cours des événements. Auprès de Robert Schuman, qu'il suivra à Matignon puis au Quai d'Orsay, et en étroite liaison avec Jean Monnet, il prépare le lancement de la première Communauté européenne, celle du charbon et de l'acier. Nommé directeur en 1951 de la Direction des relations économiques extérieures du ministère de l'économie et des finances (la D.R.E.E., dont il sait faire un des rouages-clefs de l'Etat), il prendra une part active dans la négociation du traité de Rome (signé en mars 1957).

Pendant toute cette période, on peut dire que lui et M. Olivier Wormser, qui est alors directeur des affaires économiques et financières au Quai d'Orsay et qui sera aussi gouverneur de la Banque de France (de 1969 à 1974), sont, dans l'ombre de l'administration, les principaux artisans de la politique économique étrangère de la France.

PAUL FABRA.

M. Renaud de La Genière : des conceptions strictes

Le premier sous-gouverneur, M. Renaud de La Genière, devient gouverneur de la Banque de France. C'est là une promotion « interne » qui est assez rare, à ce rang de la hiérarchie, à l'Institut d'émission. En ne portant pas son choix sur une personnalité venue de l'extérieur, le gouvernement a-t-il voulu manifester discrètement son désir de réduire encore un peu plus le rôle de la Banque, qui jouissait jadis d'une grande indépendance vis-à-vis de l'Etat (comme c'est encore le cas aujourd'hui aux Etats-Unis, en Allemagne et en Suisse) à celui d'un service administratif ordinaire ? Tel ne paraît pas devoir être le cas, et cela pour deux raisons.

La première — et la plus importante — tient au caractère et à la carrière de M. de La Genière, âgé de cinquante-quatre ans, inspecteur des finances, comme il se doit. Avant d'entrer comme deuxième sous-gouverneur, d'abord à la Banque de France en juin 1974 (en même temps donc que M. Clappier devenait gouverneur après l'élection présidentielle), il avait été pendant huit ans Rue de Rivoli un directeur du budget sévère, dont les « notes » attiraient l'attention des autorités politiques. L'une d'elles devait même soulever, au printemps de 1974, une polémique avec les candidats à l'Elysée. Il s'agissait d'un rapport où M. de la Genière présentait crûment la situation des finances publiques, montrant que, sous une aggravation de la pression fiscale, il faudrait abandonner plusieurs grands projets de l'Etat (aéronautique, nucléaire, etc.).

En 1977, M. de La Genière devait établir un rapport « explosif » sur la gestion des entreprises publiques, qui n'a malheureusement jusqu'ici jamais été rendu public. Des problèmes posés par le financement des déficits, M. de La Genière a, depuis qu'il est installé rue de la Vrillière, porté sa réflexion sur ceux du « refinancement » des banques commerciales.

On est là au cœur des mécanismes engendrant l'inflation.

Certaines de ses déclarations ont, dans ce domaine, fait sensation dans les milieux bancaires. Celle, par exemple, qu'il avait au colloque organisé en mai 1978 par Eurépargne et la Banque fédérative du Crédit national d'Alsace (le Monde du 30 mai 1978). « La Banque de France, *avait-il dit,* n'est pas faite pour financer éternellement les établissements financiers. » *M. de La Genière s'en était aussi naturellement pris aux effets nuisibles de l'encadrement du crédit sur le fonctionnement du système bancaire français.*

Poussera-t-il en direction de l'indispensable réforme en ce domaine, la seule qui mérite considération, étant une réforme conduisant à la suppression du contingentement quantitatif du crédit ? M. de La Genière était, au moment où se préparait la réforme monétaire de fin 1958 (le « plan Pinay-Rueff »), conseiller technique au cabinet de M. Antoine Pinay, alors ministre des finances du gouvernement présidé par le général de Gaulle.

Pour cinq ans

Pour la première fois, le décret de nomination du nouveau gouverneur de la Banque de France comporte une mention de durée. M. de La Genière a reçu un mandat de cinq ans. Telle est désormais la règle pour les dirigeants des entreprises nationales (trois ou cinq ans). Elle a été étendue à l'Institut d'émission. Cela signifie que dans cinq ans le gouvernement devra prendre une nouvelle décision, soit pour proroger les fonctions de M. de La Genière, soit pour remplacer celui-ci. Aux Etats-Unis, le président du Système fédéral de réserve est également nommé pour une période déterminée (sept ans), mais, aussi longtemps que le délai n'est pas expiré, il est irrévocable.

Tel n'est pas, semble-t-il, le cas en France, bien que le point n'ait pas été précisé (ni fait l'objet d'une discussion). La question se pose de savoir si la fonction du gouverneur est renforcée ou, au contraire, amoindrie du fait qu'un terme a été fixé à son mandat. La première hypothèse est, sans doute, la plus plausible, car le gouvernement prendrait un risque supplémentaire en prenant la décision — en général mal reçue par l'opinion — de changer en cours de route le titulaire de ce poste, resté un des plus prestigieux de l'Etat. — P. F.

AGRICULTURE

M. Debatisse devant les assises de l'ANIA :

« Les industriels doivent apprendre à coopérer aussi »

« L'opinion publique n'a pas cru qu'à partir des produits de notre sol, nous pouvions tirer un parti industriel puissant. C'est notre faute à tous, y compris celle des pouvoirs publics. Et le temps est venu que nous nous attelions ensemble à la tâche pour qu'il n'en soit plus ainsi. » Le secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires, M. Michel Debatisse, a fait mercredi 14 novembre son premier discours public lors des assises de l'ANIA (Association nationale des industries agro-alimentaires) devant un millier de chefs d'entreprise. Il a annoncé qu'il présenterait dans quelques semaines au président et au premier ministre *« une ligne de conduite qui pourra servir de cadre aux initiatives des industriels ».*

Il s'est, en premier lieu, attaché à rassurer ses auditeurs sur sa volonté de maintenir la balance égale entre le secteur coopératif et l'industrie privée : *« Le succès et la sanction de l'échec ignorent les différences de statut. Il faut que cet équilibre subsiste. J'y veillerai. »* Le secrétaire d'Etat n'a toutefois pas précisé quelle suite il comptait donner au rapport Ravanel sur les avantages comparatifs de la coopération et du privé, qui devrait lui être remis incessamment.

En second lieu, M. Debatisse a relevé les insuffisances de l'agro-alimentaire français : exportations trop importantes de produits bruts, marché intérieur conquis par des entreprises étrangères, insuffisance des industries d'équipement. Pour relever ces défis, M. Debatisse veut convaincre les maillons de la chaîne alimentaire de leur *« solidarité objective ».*

Après cette invitation à l'union sacrée du producteur au consommateur, M. Debatisse a demandé aux industriels de ne pas oublier l'exemple donné par l'agriculture, puisqu'il leur a recommandé de suivre la *« troisième voie »*, celle de la coopération dans l'indépendance de chacun : *« Pour accéder au niveau international, une certaine dimension est souvent nécessaire. La concentration industrielle n'est pas l'unique moyen pour atteindre cette dimension. Les industriels doivent apprendre à coopérer aussi. »* Ainsi, le secrétaire d'Etat est-il favorable au maintien *« du tissu industriel dense de petites et moyennes entreprises »* dont *« la création doit être soutenue et le dynamisme encouragé ».*

M. Debatisse soutiendra les initiatives les plus diverses, précisant que l'Etat, c'est-à-dire son secrétariat, *« ne manquait pas de moyens ».* Quelques industriels interviewés après ce premier discours s'interrogeaient : *« Allons, on va reprendre comme avant nos petites valises pour démarcher les pays étrangers. Et le règlement européen sur la trichyne qu'on a laissé adopter à Bruxelles ? En janvier, on ne pourra plus exporter de porcs sur l'Allemagne... »* Ces gens sont terre à terre... — J.G.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *La société Sfernice*, une firme niçoise produisant des composants électroniques, vient d'obtenir gain de cause aux Etats-Unis, dans une action intentée en justice au titre de la loi anti-trust, contre la société américaine Vishay, qui a été condamnée à verser à la firme française 4,5 millions de dollars (près de 19 millions de francs), qui devraient lui permettre de s'implanter outre-Atlantique. Ce procès n'est qu'un des aspects du conflit qui, depuis plusieurs années, oppose les deux entreprises (*le Monde* du 17 février et du 22 mars).

Energie

● *Elf-Aquitaine contrôle désormais Elf-France à 100 %.* — Les compagnies américaines Texaco et Standard Oil of California viennent de céder à la S.N.E.A. les participations de 9,5 % que chacune d'elles possédait dans Elf-France. En dépit de la cession de leurs participations dans cette société, Chevron et Texaco continueront à fournir du pétrole brut au groupe Elf-Aquitaine.

● *Les importations pétrolières françaises ont augmenté de 12 %* au cours des trois premiers trimestres. Pour les neuf premiers mois de l'année, les importations pétrolières françaises ont atteint 95 millions de tonnes, soit une croissance de 12,6 % par rapport à la même période de 1978.

Étranger

ETATS-UNIS

● *Les deux conjoints* ont désormais un emploi dans trois familles américaines sur cinq. Selon le département du travail, cette situation, qui reflète à la fois le taux d'inflation élevé et l'accès des femmes à un plus grand nombre d'emplois, traduit l'un des changements sociaux les plus importants de la décennie ; le nombre des femmes mariées qui travaillent s'est accru de 5,5 millions en neuf ans et, dans 8,5 millions de familles, soit 3 millions de plus qu'il y a neuf ans, ce sont uniquement des femmes qui subviennent aux besoins financiers du ménage. — *(Reuter.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

IMMOFFICE ET DROUOT-BAIL

PROJET DE FUSION DES DEUX SICOMI

Les conseils d'administration des sociétés Immoffice et Drouot-Bail, respectivement réunis les 7 et 8 novembre 1979, ont décidé de soumettre aux assemblées des actionnaires des deux sociétés la fusion de celles-ci par l'absorption de Drouot-Bail par Immoffice.

Drouot-Bail, Sicomi purement locative, créée en 1974, au capital de 50 millions de francs, est propriétaire d'un patrimoine immobilier d'entrepôts, de bureaux et de commerces. Ses actionnaires sont à près de 75 % des épargnants ayant acquis les titres au travers de plans d'épargne gérés par la Compagnie générale de banque Soficam, filiale du groupe Drouot. L'absorption de Drouot-Bail par Immoffice permettrait aux actionnaires de Drouot-Bail, d'une part, d'accéder à la cotation boursière par l'échange de leurs actions contre des actions Immoffice, d'autre part, de devenir associés d'une Sicomi dont le potentiel de développement est important.

Immoffice, Sicomi, banque de crédit à moyen et long terme, au capital de 150 millions de francs, a été créée fin 1969. Elle a été introduite à la cote de la Bourse de Paris en 1974. Elle pratique le financement par crédit-bail immobilier et elle s'est constitué au cours des dernières années un patrimoine de location simple dépassant largement ses fonds propres. L'ensemble de ses engagements s'élève à 667,5 millions de francs. La fusion envisagée lui permettrait d'accroître encore son domaine immobilier de location simple, renforçant ainsi son image de Sicomi à vocation de patrimoine. Cette opération se traduirait en outre par un accroissement de ses fonds propres de 30 % environ, augmentant par là même son potentiel de développement ultérieur, sans obérer pour autant la croissance prévisible de ses résultats par action.

Pour faciliter la réalisation de ce projet, une assemblée générale extraordinaire de Drouot-Bail sera convoquée en décembre 1979, afin de limiter la durée de l'exercice commencé le 1er juillet 1979 à six mois, et permettre ainsi de réaliser la fusion des deux sociétés au 1er janvier 1980.

L'opération de fusion sera soumise à l'approbation des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés, en avril 1980, pour prise d'effet rétroactive au 1er janvier 1980.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Le chiffre d'affaires consolidé des sociétés contrôlées à plus de 50 % par la Compagnie s'est élevé pour les neuf premiers mois de 1979 à 15 427 millions de francs, hors taxes, en augmentation de 12,1 % par rapport aux neuf premiers mois de 1978.

La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :

(En millions de francs)	1978	1979	1979/1978
Entreprise électrique	1 765	1 788	+ 1,3 %
Entreprise et ingénierie	3 549	3 731	+ 5,1 %
Télécommunications et électronique	3 770	4 395	+ 16,6 %
Câbles	1 104	1 280	+ 16 %
Accumulateurs et piles	1 440	1 727	+ 19,9 %
Grand public	385	430	+ 11,6 %
Matériaux	698	829	+ 18,8 %
Divers	1 052	1 247	+ 18,5 %
	13 763	15 427	+ 12,1 %

En raison des grèves survenues au sein d'Alsthom-Atlantique, le chiffre d'affaires des sociétés affiliées pour le troisième trimestre de 1979 n'est pas disponible actuellement.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DE PROVENCE

La société SITRACO, dont le groupe C.M.P. a pris le contrôle à la fin de l'année 1978, a enregistré depuis le début de 1979 pour 148 millions de francs hors taxes de commandes, contre 59 millions de francs à la même époque l'année dernière.

Les principaux contrats concernent :

— Le palais présidentiel de Yaoundé, au Cameroun, pour un montant de 28 millions de francs ;

— la DIAC à Marne-la-Vallée, pour 10,4 millions de francs ;

— la SCIC, à Bordeaux, pour 6,5 millions de francs.

La Société industrielle de transformation et de construction (SITRACO) exerce principalement son activité dans le cadre du second œuvre du bâtiment.

Spécialisée dans les façades et murs rideaux, les fenêtres en aluminium et le mobilier de bureau métallique, SITRACO poursuit des efforts de diversification dans le domaine du solaire et de la réhabilitation.

LA B.N.P. OUVRE UNE SUCCURSALE A MILAN

La Banque Nationale de Paris annonce l'ouverture de sa succursale de Milan.

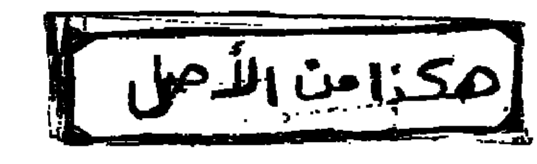
Cette création confirme l'intérêt que porte la B.N.P. à l'Italie, intérêt manifesté dès 1967 par l'installation d'un bureau de représentation à Milan, suivie en 1973 de l'ouverture d'un deuxième bureau de représentation à Rome.

Ainsi la B.N.P. se trouve-t-elle maintenant en mesure de participer plus étroitement au développement des relations économiques de toute nature entre la France et l'Italie, qui est le deuxième partenaire commercial de notre pays. La nouvelle succursale offrira l'ensemble des services bancaires non seulement à la clientèle française et aux entreprises multinationales, mais aussi aux sociétés italiennes dont les opérations sur les marchés extérieurs pourront être facilitées par le réseau mondial de la B.N.P.

Dirigée par M. Christian Faucilhon, la succursale de la B.N.P. est installée à l'adresse suivante :

Via Meravigli, 4/6
20123 MILAN
Tél. : 845-23-11
Télex : 310 641

La bureau de représentation de la Banque Nationale de Paris à Rome poursuivra son activité antérieure dans l'Italie centrale et du Sud.



ÉTRANGER

La nouvelle économie britannique

IV. — La City deux fois comblée

par FRANÇOIS RENARD

Accueillie favorablement par le patronat britannique, la politique économique de Mme Thatcher, mise en œuvre depuis six mois, est repoussée par la plupart des syndicalistes qui y voient *une menace supplémentaire* pour l'emploi, les droits syndicaux, le pouvoir d'achat, le service de santé. Mais la « forteresse syndicale » connait des fissures, la « base » ne suivant pas toujours ses dirigeants (« le Monde » des 13, 14 et 15 novembre). *Comment réagit la* City et qu'attend-elle de la « nouvelle économie » anglaise ?

La City de Londres, la plus forte accumulation au monde de banques et d'institutions financières, s'est vue deux fois comblée cette année. Une première fois au début de septembre, avec l'annonce d'un bond de 500 millions de livres (+ 29 %) de ses gains invisibles en devises en 1978, qui ont établi un record historique à 2,3 milliards de livres (près de 21 milliards de francs). Une seconde fois, le 23 octobre, avec la suppression d'un contrôle des changes imposé il y a quarante ans et le rétablissement intégral de la convertibilité de la livre sterling.

Cette décision, qualifiée d'« historique » par le chancelier de l'Echiquier, Sir Geoffrey Howe, lève toutes les restrictions pesant sur les opérations financières avec l'étranger. Les résidents britanniques, sociétés, banques, institutions et particuliers peuvent procéder librement à des investissements directs dans le monde entier, sur les valeurs mobilières, les métaux précieux (l'or notamment), les biens immobiliers, les entreprises, etc. Conséquence immédiate : la « prime » *(premium)* payée par tout acheteur britannique de titres étrangers (action ou obligation), qui avait dépassé 100 % à certaine époque, et atteignant encore 50 % au début de 1974, est retombée à zéro.

Cette mesure n'a pas surpris la City. Fin juillet, le contrôle des changes avait déjà été considérablement assoupli. Mais la rapidité avec laquelle les dernières barrières sont tombées a favorablement impressionné les milieux de la City. Ils comptent accroître encore leur prospérité en développant les activités de la Bourse de Londres, où les investisseurs du monde entier pourront acheter des valeurs ou lever des capitaux.

La prospérité des eurodollars

Prospère, la City l'était déjà. L'un des paradoxes les plus britanniques est même le contraste saisissant entre cette prospérité et le déclin relatif de l'industrie. Les chiffres sont là, comme le montre la progression des gains nets en devises de la City, les fameuses « rentrées invisibles ».

Ces derniers ont quadruplé en huit ans, et triplé depuis 1973. La progression la plus forte a été enregistrée en 1976 (+ 47 %), suivie par un léger recul en 1977. L'année 1978 a vu la marche en avant reprendre. Un fait significatif a été la vigoureuse augmentation des opérations financières et bancaires, dont le solde créditeur a doublé, atteignant les deux tiers des gains de l'assurance, traditionnellement la plus grande pourvoyeuse en devises de la City, alors qu'il en constituait à peine la moitié les années précédentes. Les intérêts nets prélevés sur les crédits en monnaies étrangères, principalement les eurodollars, ont triplé (328 millions de livres, contre 107 millions de livres). Ce qui traduit l'importance des flux de capitaux *transitant* par la City.

A l'est de la City, la Tour de Londres, à l'ouest, le Strand et Lincoln's Inn, temple du droit et de la jurisprudence, au sud, la Tamise et ses docks vénérables enserrent cette sorte d'enclave d'un peu moins de 300 hectares.

En son milieu, la Banque d'Angleterre, l'« Old Lady », se tapit au centre d'une toile d'araignée d'où rayonnent ces rues dont le nom est passé dans l'histoire financière : Cornhill, Cheapside, Moorgate, Poultry, Lombard Street, Gracechurch Street, King William Street, Throgmorton Street, Leadenhall, Mincing-Lane, etc.

Dans un rayon de quelques centaines de mètres se pressent les grandes banques de dépôts, les banques d'affaires *(merchant banks)*, les banques étrangères, les compagnies d'assurances et le fameux Lloyd's ; les bourses de commerce qui traitent le cuivre, le plomb, le zinc, l'étain, la laine, le sucre, le cacao, le thé, le caoutchouc, la bourse des valeurs et celle des frets maritimes.

Aujourd'hui, en partie grâce aux destructions de la guerre, des buildings neufs écrasent de leur masse les constructions victoriennes du dix-neuvième siècle. Mais, malgré ces concessions au modernisme, les privilèges séculaires de la City, et notamment sa réglementation restée très libérale en dépit des crises, sont plus que jamais là pour réaffirmer un droit imprescriptible : celui de maintenir des relations spéciales avec le monde entier et d'en tirer le plus grand profit.

Toujours tournée vers l'extérieur

Les activités de la City, si profitables soient-elles, sont certes considérées avec suspicion par une bonne partie des Britanniques. A leurs yeux, ce qui se passe dans le *square mile* (mile carré) n'est rien de plus que du jeu légalisé, et les jeunes hommes « arrogants » qui s'y agitent, des spéculateurs.

« *Ridicule*, répliquent les intéressés. *Où en serions-nous si nous nous étions cantonnés à une économie nationale languissante avec une industrie stagnante et une monnaie déclinante ? Heureusement, le vent du large nous a sauvés.* » Il n'en reste pas moins que la contribution de la City au financement des entreprises britanniques est peu importante. Le tableau ci-dessous montre que les deux tiers (65 %) de ce financement sont tirés de l'autofinancement des sociétés et presque un septième (15 %) de leurs emprunts bancaires, l'apport en capital procuré par le marché financier restant des plus maigres.

80 % des ressources de l'industrie et du commerce fournies par l'autofinancement et les banques

	1974	1975	1976	1977	1978
Bénéfices non distribués ..	48	62	62	66	65
Crédits bancaires	30	4	14	16	15
Autres prêts	1	4	3	1	1
Emissions d'actions	0.5	10	5	3	4
Divers	20.5	20	16	14	15

Source : *Financial Times.*

« *Est-ce notre faute*, réplique-t-on dans la City, *si les investissements des entreprises laissent à désirer ?* ». On ajoute que, depuis quelques mois, les augmentations de capital par émission d'actions se multiplient.

Une chose est sûre : la suppression du contrôle des changes risque, dans l'immédiat, de favoriser les investissements et les achats à l'extérieur. Les milieux financiers internationaux l'ont bien senti : la livre, dans un premier temps, a sensiblement fléchi, comme si on anticipait une ruée vers l'étranger. Pour l'instant, la médiocrité des perspectives qui s'ouvrent à l'industrie, la mollesse de la conjoncture, l'état d'esprit des dirigeants d'entreprise poussent dans la même direction : au-delà des frontières.

Un directeur londonien d'une grande banque française assure être, presque tous les jours, assailli par les dirigeants britanniques, qui lui demandent ce qu'il y aurait à vendre en France : affaires industrielles, financières, commerciales. La France, mais aussi toute la C.E.E. continentale. Dernier exemple : il y a peu, la société Pilkington, le meilleur spécialiste du verre, qui fournit au monde entier sa licence de fabrication selon le procédé « float glass », a racheté au groupe B.S.N. - Gervais - Danone, pour 1 100 millions de francs, ses usines étrangères et la moitié du marché européen du verre.

Une des réactions les plus significatives va être celle des organismes britanniques de placement, qui disposent de capitaux considérables, que ce soit les Investments Truts, les Unit Trusts (genre de Sicav) et surtout, les Pension Funds, les caisses de retraite, qui drainent des sommes énormes par le biais de la capitalisation.

Selon la maison de courtage Phillips et Drew, l'ensemble des caisses de retraite britanniques géraient, au 30 juin 1979, près de 300 milliards de francs en placements divers, avec 40 milliards de francs de revenus bruts à réinvestir annuellement. A cette occasion, la banque Robert Fleming, l'un des meilleurs spécialistes en gestion de portefeuille des institutions, estime que lesdites caisses de retraite, ayant récemment « découvert » l'étranger, vont y employer jusqu'à 15 % de leurs fonds, contre 7 % actuellement : l'Europe aurait leur préférence, surtout en valeurs mobilières, mais aussi en immobilières, comme au début des années 70.

Si cette ruée se poursuit, faudra-t-il, comme le préconise le comité Wilson, contrôler l'usage de ces capitaux dans les années 80, et choisir « *entre les Champs-Elysées et l'industrie britannique* » ? Encore faudrait-il que cette dernière soit prête à investir massivement !

Dans la City, on estime que la meilleure façon d'utiliser les richesses tirées du pétrole de la mer du Nord serait de les investir à l'étranger, leurs revenus venant, plus tard, prendre le relais du « brut », après l'épuisement des gisements. La Bourse des valeurs, le marché des « pétrolivres » s'en trouveraient vivement stimulés.

Dans ce tableau, néanmoins, tout n'est pas uniformément rose. Sur le marché très profitable des eurodollars, la concurrence est très forte, et un certain nombre de places financières secondaires se développent rapidement, que ce soit au Proche-Orient (Bahrein) ou en Extrême-Orient, pour recycler les « asiadollars » (Singapour, Hongkong). En Europe, le poids des banques ouest-allemandes devient de plus en plus important.

Bien plus, si la place de Londres assure plus de 40 % du total des transactions réalisées par les banques européennes, Paris vient au second rang, avec environ 14 % du marché, dont 10 % traités par les banques françaises. Enfin, une menace non négligeable se profile du côté de New-York, où mûrit un projet de zone franche financière, un « offshore center » permettant d'effectuer librement et sans impôts les opérations de banque et d'assurance, ce qui constituerait un pôle d'attraction puissant.

Sans sous-estimer, en privé du moins, ces menaces, les hommes de la City restent confiants, les plus optimistes étant les étrangers. Chez l'Américain Dillon Reed, courtier et banque d'affaires, « *c'est plus simple d'être placé à Londres, le téléphone y marche bien, tout le monde est sur place, et c'est précieux quand il faut aller vite... Et puis il y a moins de paperasserie avec la Banque d'Angleterre...* ». Quant au projet de création d'une zone franche à New-York, « *le Congrès n'a pas encore donné son autorisation, ni le service fédéral des impôts, et, pour l'instant, les autorités monétaires (le F.F.D.) sont plutôt préoccupées de resserrer leurs contrôles sur les banques américaines et leurs filiales étrangères* ».

C'est, paradoxalement, le directeur de la filiale londonienne d'une grande banque française qui se montre le plus optimiste sur l'avenir de la City, « *creuset où les idées s'échangent tous les jours, et centre financier le mieux préparé aux adaptations. Il y a d'abord l'avantage des fuseaux horaires : nous commençons quatre heures après la fermeture de Tokyo, cinq heures avant celle de New-York, ce qui permet de manœuvrer. Il y a ensuite la formidable expérience d'hommes compétents, utilisant des méthodes bien rodées, et disposant d'un capital de confiance mutuelle* ».

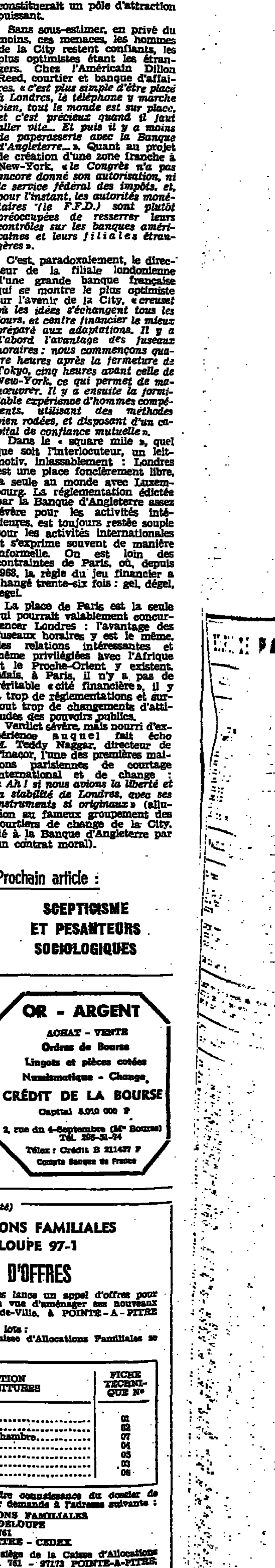
Dans le « square mile », quel que soit l'interlocuteur, un leitmotiv, inlassablement : Londres est une place foncièrement libre, la seule au monde avec Luxembourg. La réglementation édictée par la Banque d'Angleterre assez sévère pour les activités intérieures, est toujours restée souple pour les activités internationales et s'exprime souvent de manière informelle. On est loin des contraintes de Paris, où, depuis 1968, la règle du jeu financier a changé trente-six fois : gel, dégel, regel.

La place de Paris est la seule qui pourrait valablement concurrencer Londres : l'avantage des fuseaux horaires y est le même, des relations intéressantes et même privilégiées avec l'Afrique et le Proche-Orient y existent. Mais, à Paris, il n'y a pas de véritable « cité financière », il y a trop de réglementations et surtout trop de changements d'attitudes des pouvoirs publics.

Verdict sévère, mais nourri d'expérience auquel fait écho M. Teddy Naggar, directeur de Finacor, l'une des premières maisons parisiennes de courtage international et de change : « *Ah ! si nous avions la liberté et la stabilité de Londres, avec ses instruments si originaux* » (allusion au fameux groupement des courtiers de change de la City, lié à la Banque d'Angleterre par un contrat moral).

Prochain article :

SCEPTICISME ET PESANTEURS SOCIOLOGIQUES



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

14 NOVEMBRE

Repli

La menace brandie par l'Iran de retirer ses avoirs en dépôt dans les banques américaines a provoqué mercredi un repli du marché de Paris, rendu inquiet par ce nouvel épisode de l'affaire des otages de Téhéran.

Dans tous les compartiments, des pertes assez sensibles ont été enregistrées. Mais le nombre des valeurs vraiment touchées est toutefois demeuré assez réduit, et, en clôture, l'indicateur instantané accusait seulement une baisse de 0,5 % environ.

La nouvelle, il est vrai, publiée tard dans la matinée, n'avait pas eu le temps de parvenir à tous les opérateurs, expliquant le sang-froid de la Bourse. Une Bourse, au demeurant, qui, déjà, mieux orientée en début de semaine, était plutôt encline à poursuivre son avance avec la nouvelle diminution du chômage en octobre et les déclarations du premier ministre au Nouveau Journal *sur le caractère inéluctable de l'avoir fiscal à 100 %.*

Ces facteurs étaient de nature à réconforter un peu les milieux financiers, qui avaient déjà anticipé la prochaine hausse des prix du pétrole annoncée par M. Barre et la menace d'une récession aux Etats-Unis, annoncée par l'O.C.D.E. (voir d'autre part).

Parmi les principales victimes de la séance, les noms du Printemps (— 6,3 %), des Ciments français (— 4,1 %), d'Esso (— 4 %), de Perrier (— 2,5 %), de la C.F.P. (— 2,3 %) et d'Elf-Aquitaine (— 2,1 %) ont été relevés.

Une fois encore cotée par « boîtes », l'action Paris-France a valu 265 F (contre 261 F).

A Paris comme à Londres, l'or s'est redressé, le lingot gagnant 395 F à 54 495 F. Le prix de l'or est ainsi ressorti à 405,25 dollars l'once, contre 398,74 dollars la veille.

LONDRES

Les pétroles tiennent la vedette jeudi, encouragés en cela par les bons résultats, notamment, du groupe Royal Dutch Shell. Sur le reste du marché, l'indécision continue de régner dans l'attente du relèvement du taux de l'escompte et des mesures d'austérité prévues.

Or (ouverture) (dollars) 387 50 contre 390

VALEURS	CLOTURE 14/11	COURS 15/11
Beecham	124 ..	125 ..
British Petroleum (1)	360 ...	356 ...
Courtaulds	77 ..	78 ...
De Beers	7 34	7 34
Imperial Chemical	326 ..	329 .
Rio Tinto Zinc Cor.	272 ..	272 ..
Shell	320 ..	328 ...
Vickers	108 .	111
War Loan 3 1/2 %	27 3/4	27 3/4
*West Driefontein	54 3/8	54 3/8
*Western Holdings	37 5/8	37 1/8

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

UNILEVER. — Le groupe chimique anglo-néerlandais annonce pour le troisième trimestre un bénéfice net revenant aux actions ordinaires de 358 millions de florins (+ 12 %), dont 148 millions provenant d'Unilever N.V. et 210 millions d'Unilever Limited. Pour les neuf premiers mois, le résultat net du groupe atteint ainsi 975 millions de florins, en progression de 16 % par rapport à la période correspondante de 1978, pour un chiffre d'affaires (32,17 milliards de florins) accru de 11 %. Les dividendes intérimaires sont majorés. Pour Unilever N.V., il sera de 3,58 florins (contre 3,40 florins), et, pour Unilever Limited, de 8,94 pence (contre 8,67 pence).

I.T.T. — Comme prévu (« le Monde » du 14 septembre), le groupe annonce une perte pour le troisième trimestre, qui se chiffre à 137 millions de dollars, contre un bénéfice net de 133,5 millions de dollars en 1978 à pareille époque. Cette perte provient d'une provision de 320 millions de dollars constituée pour couvrir les investissements réalisés dans l'usine canadienne de Port-Cartier (Québec), paralysée par la grève. Pour les neuf premiers mois, le résultat net du groupe s'élève à 229,4 millions de dollars (— 52,3 %). Néanmoins, le dividende trimestriel est majoré : 60 cents contre 55. Le P.-D.G. de la firme, il est vrai, table pour l'exercice entier et pour 1980 aussi sur de nouveaux records de résultats.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 1/8 %

NEW-YORK

Reprise en cours de séance

Après avoir initialement fléchi sur de nouvelles ventes bénéficiaires, le marché de New-York s'est redressé mercredi et, en clôture, l'indice des industrielles enregistrait un gain de 2,48 points, à 816,55. L'activité est restée importante avec 30,96 millions de titres échangés contre 29,24 millions la veille.

La décision du président Carter de geler les avoirs iraniens en dépôt dans les banques américaines, en réplique à la menace brandie par le gouvernement de Téhéran de transférer lesdits avoirs, a produit une excellente impression autour du Big Board. Et ce d'autant plus que les pays de l'OPEP ont pris fait et cause pour les États-Unis.

Sur 1 883 valeurs traitées, 826 ont monté, 609 ont baissé et 448 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 13/11	COURS 14/11
Alcoa	51 ...	51 3/4
A.T.T.	53 3/4	53 5/8
Boeing	44 .	44 5/8
Chase Manhattan Bank	38 5/8	38 3/8
Du Pont de Nemours	40 ...	40 1/8
Eastman Kodak	49 1/4	49 1/2
Exxon	57 3/4	57 5/8
Ford	36 3/4	37 1/8
General Electric	47 ...	46 3/4
General Foods	33 1/8	32 1/4
General Motors	54 1/8	54 3/8
Goodyear	12 3/4	12 3/4
I.B.M.	62 1/4	62 1/2
I.T.T.	25 1/2	25 1/4
Kennecott	24 7/8	25 ...
Mobil Oil	49 3/4	50 ...
Pfizer	37 3/4	38 7/8
Schlumberger	90 3/4	91 3/4
Texaco	29 3/4	30 ...
U.A.L. Inc.	28 3/4	28 3/4
Union Carbide	39 7/8	39 7/8
U.S. Steel	18 3/4	18 5/8
Westinghouse	17 3/4	17 7/8
Xerox	58 7/8	59 3/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	13 nov.	14 nov.
Valeurs françaises	113,9	113
Valeurs étrangères	128,8	126,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	98,9	98,6

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14/11	15/11
1 dollar (en yens)	246 ..	245 50

BOURSE DE PARIS - 14 NOVEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

HORS COTE

SICAV

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

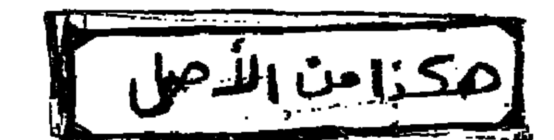
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14/11	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 219	4 180	4 120	4 330
Allemagne (100 DM)	234 490	234 630	227 .	239
Belgique (100 F)	14 482	14 474	13 800	14 500
Pays-Bas (100 fl.)	210 920	210 900	203	214
Danemark (100 krd)	79 430	79 420	76 ...	81
Norvège (100 k)	83 320	82 800	81 500	86 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 988	8 814	8 700	9 200
Italie (1 000 lires)	5 067	5 050	4 800	5 150
Suisse (100 fr.)	252 520	253 200	248	259
Suède (100 krs)	98 870	98 470	96 500	102
Autriche (100 sch.)	32 620	32 600	31 600	33 200
Espagne (100 pes.)	6 326	6 286	5 850	6 500
Portugal (100 esc.)	8 345	8 285	7 500	8 500
Canada ($ can. 1)	3 559	3 558	3 490	3 720
Japon (100 yens)	1 709	1 726	1 610	1 710

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/11
Or fin (kilo en barre)	54000	54350
Or fin (en lingot)	54100	54495
Pièce française (20 fr.)	449 90	449 80
Pièce française (10 fr.)	325 10	328 ..
Pièce suisse (20 fr.)	406 50	408
Union latine (20 fr.)	375 50	379 .
Souverain	464	484
Pièce de 20 dollars	2128	2118 80
Pièce de 10 dollars	1074	1050
Pièce de 5 dollars	725 50	
Pièce de 50 pesos	2187 50	2184
Pièce de 10 florins	380 50	385 10



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 15 novembre 1979 a été tiré à 584 959 exemplaires.

A B C D E F G

Le 150e anniversaire de l'École centrale des arts et manufactures

« Dans le domaine scientifique il n'est de recherche qu'internationale »

déclare M. Giscard d'Estaing

M. Valéry Giscard d'Estaing a présidé, ce jeudi 15 novembre, au Palais des congrès à Paris, la cérémonie officielle du cent cinquantième anniversaire de l'Ecole centrale des arts et manufactures, en présence de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités. Le président de la République a déclaré qu'« il n'y a plus aujourd'hui d'enseignement supérieur de qualité sans recherche » et a félicité l'Ecole centrale de ne jamais séparer « *l'esprit de recherche et la vie* ».

Après avoir noté qu'au-dessus et au-delà des évolutions inévitables des générations et des sociétés, l'esprit de l'école n'a pas changé, M. Giscard a ajouté : « *L'esprit d'une grande école doit se caractériser avant tout par son ouverture. Entre la permanence nécessaire (et dont témoignent les cent cinquante années que nous célébrons aujourd'hui) et l'esprit de renouvellement, il me semble que l'Ecole centrale est admirablement parvenue à opérer une synthèse, à établir un équilibre. Et si l'on y réfléchit, ce n'était pas si facile.* »

La vocation profonde de Centrale est de ne jamais perdre de vue le concret, a rappelé le président de la République, mais les outils doivent permettre de créer d'autres outils encore plus perfectionnés. « *Vous avez senti la nécessité de développer la recherche*, dit-il, *parce que, comme vous le dites si justement, il n'y a plus, aujourd'hui, d'enseignement supérieur de qualité sans recherche. Mais vous n'êtes pas hommes à succomber aux délices des spéculation abstraites.*

Mais « *vous ne séparez jamais l'outil de son utilisation humaine. Il n'est pourtant pas si facile de passer de l'invention à ses applications pratiques, et surtout à applications sociales. Or je constate que les Centraliens deviennent aussi des chefs d'entreprise, et, d'une façon plus générale, des manieurs d'hommes capables de tenir leur place dans une équipe, de la diriger avec autorité, mais sans oublier les problèmes sociaux, économiques et humains qui se posent à chacun de ses membres. Là encore ne sont jamais séparés l'esprit de recherche et la vie (...).*

» *L'ouverture de l'école sur le monde industriel et économique se révèle, sur le plan national, extrêmement bénéfique. Mais, dans le monde qui vient, elle ne saurait suffire. Dans le domaine scientifique, il n'est de recherche qu'*internationale. »

Rappelant aux Centraliens la nécessité « *de ne pas oublier qu'ils doivent, dans les congrès scientifiques, maintenir au français sa juste place et l'utiliser toutes les fois qu'ils le peuvent* ».

∴

Nou consacrons, dans le présent numéro (pages 33 à 38), un supplément de six pages à l'Ecole centrale des arts et manufactures.

CAMBRIOLAGE AU DOMICILE DE L'ANCIEN CHEF DE CABINET DE ROBERT BOULIN

Le domicile de M. Jacques Paquet, qui fut chef de cabinet de Robert Boulin de 1968 à 1973, a été cambriolé, lundi 12 novembre, alors que M. Paquet se trouvait en déplacement en province. Son domicile est situé à l'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne). Toutes les pièces ont été visitées et les dossiers personnels dispersés. Il semble que rien n'ait été dérobé. Les « visiteurs » sont entrés par effraction en cassant un carreau. M. Paquet a déposé plainte au commissariat de l'Haÿ-les-Roses.

[M. Jacques Paquet a occupé différents postes au cabinet de Robert Boulin à partir de 1962 : attaché de presse (septembre 1961 - avril 1962, puis 15 avril 1962-11 septembre 1962) : chargé de mission et des relations avec la presse (novembre 1962-décembre 1962 - janvier 1966) ; chef adjoint de cabinet (14 janvier 1966-10 juillet 1968) : chef de cabinet (16 juillet 1968 - 28 mars 1973).]

A Nantes

Cent soixante-dix salariés de Dubigeon-Normandie sont mis en chômage technique

De notre correspondant

Nantes. — Aux chantiers navals Dubigeon-Normandie à Nantes, 170 salariés (sur un effectif de 1 800) vont être mis au chômage technique par périodes bloquées de deux mois et demi. Le premier groupe de 30 travailleurs quittera l'entreprise du 19 novembre au 26 janvier.

Cette décision, annoncée au comité d'entreprise, a créé une vive surprise parmi les syndicats C.G.T. et C.F.D.T., pour lesquels le plan de charge du chantier ne laissait pas prévoir une telle mesure. Les syndicats ont demandé l'ouverture de négociations pour obtenir un paiement à 100 % du chômage technique, alors qu'il n'est prévu que 50 % du salaire pendant dix semaines.

C'est le secteur « tôlerie » du chantier qui est touché. La direction a justifié cette décision en expliquant que le recyclage des 60 travailleurs de cette branche n'a pas suffi pour éviter la rupture de charge. Elle a, par ailleurs, annoncé qu'il faudrait mener à bine, en 1980, la conversion de la moitié des salariés des services généraux.

Les contrats de sous-traitance — avec la SNIAS pour l'Airbus et avec l'arsenal de Cherbourg pour un sous-marin «Intrépides» n'ont pas permis de combler l'insuffisance du plan de charge du chantier naval. Actuellement, en finition, Dubigeon-Normandie a un cargo pour le transport des produits chimiques et un sous-marin. L'essentiel de l'activité du chantier ne porte plus que sur la construction de deux cars-ferries : le *Liberté*, qui est sur cale, et le *Corse*, livrable en avril 1981.

JEAN-CLAUDE MURGALÉ.

APRÈS LA FERMETURE DU CASINO DE TROUVILLE LE PERSONNEL OCCUPE L'ÉTABLISSEMENT

Le syndic nommé par le tribunal de Honfleur (Calvados) après la mise en règlement judiciaire, le 2 novembre, du casino de Trouville, Me Jean-Claude Laroppe (*le Monde* daté 4-5 novembre), a décidé, mercredi 14 novembre de fermer cet établissement, car « *les recettes n'arrivaient pas à équilibrer les charges d'exploitation* ». A l'initiative du syndicat F.O., les quatre-vingt-seize employés ont résolu d'occuper le casino « *pour que le personnel reste maître des négociations sur l'emploi avec d'éventuels nouveaux acquéreurs* ». L'occupation a été décidée pour une durée indéterminée.

UN COLONEL GRIÈVEMENT BLESSÉ DANS UN ATTENTAT AU PAYS BASQUE ESPAGNOL

Saint-Sébastien (*A.F.P.*). — Un lieutenant-colonel a été grièvement blessé, jeudi 15 novembre, das un attentat à Saint-Sébastien. Trois jeunes gens ont ouvert le feu à la mitraillette sur l'officier au moment où il quittait son domicile.

C'est le premier attentat contre un officier des forces armées depuis le vote du statut d'autonomie, le 25 octobre, au Pays basque.

Reprise des négociations sur la durée du travail

LE C.N.P.F. PRÉSENTE AUX SYNDICATS DES PROPOSITIONS « PLUS SOUPLES »

Les négociations sur la durée et l'aménagement du temps de travail devaient reprendre, ce jeudi après-midi 15 novembre, entre les partenaires sociaux. Trois faits nouveaux sont intervenus depuis la dernière réunion du 29 octobre : les contre-propositions présentées par la C.F.D.T. (*le Monde*, daté 11-12 novembre), l'accord entre la centrale de la rue Cadet et la C.G.C. portant sur « *une durée annuelle de travail de mille huit cents heures, avec le maintien des garanties essentielles de la législation actuelle* » — accord qui a provoqué l'étonnement de force positions, « *plus souples* », faites ce jeudi dans un mémorandum de six pages, du C.N.P.F.

L'organisation patronale a présenté aux syndicats les dispositions suivantes : non-récupération des jours fériés ; contingent des heures supplémentaires (non soumis à l'autorisation de l'inspection du travail) réduit à deux cent vingt heures au 1er janvier 1980, deux cent en 1981 et cent quatre-vingts en 1982 ; repos compensateurs supérieurs à ceux prescrits par la législation actuelle ; repos supplémentaires pour les travailleurs postés et de nuit.

D'autres réunions devraient avoir lieu entre les partenaires *sociaux qui, peu favorables à une* intervention gouvernementale dans ce domaine, apparaissent soucieux de parvenir à un accord.

Réclamée par l'U.R.S.S. depuis trois ans

LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT S'EST OUVERTE A GENÈVE

De notre correspondante

Genève. — La conférence ministérielle européenne sur la défense de l'environnement, qui s'est ouverte, mardi 13 novembre, à Genève, était réclamée depuis trois ans par l'U.R.S.S. Dès que fut signé l'acte d'Helsinki, M. Brejnev fit savoir qu'il souhaitait la convocation de conférences européennes « *à haut niveau* » sur l'environnement, l'énergie et les transports.

Cette initiative n'avait pas soulevé l'enthousiasme des Occidentaux qui suspectaient une opération de propagande du Kremlin destinée entre autres à masquer les violations de l'accord d'Helsinki dans le domaine des droits de l'homme. En outre, la protection de l'environnement relève déjà de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (dite C.E.E.-ONU) dont le siège est à Genève.

Au terme de longues négociations, une convention européenne sur la pollution atmosphérique transfrontières à longue distance, a été élaborée et ouverte depuis mardi à la signature des membres de la C.E.E.-ONU, qui sont d'ailleurs les mêmes que les signataires de l'acte d'Helsinki. Ce compromis semble avoir satisfait M. Brejnev qui, dans un message adressé à la réunion, estime qu'il constitue « *un pas important dans la compréhension mutuelle et la coopération internationale* ». Les Occidentaux sont satisfaits que l'Union soviétique ait fini par admettre que la Communauté européenne adhère de plein droit à la convention « *et puisse négocier, conclure et appliquer les accords internationaux relatifs aux questions visées par la présente convention* ».

M. d'Ornano, ministre français de l'environnement a estimé à Genève que la convention constituait « *un événement politique majeur* ». Elle n'aura pourtant aucun caractère contraignant et prévoit avant tout des échanges d'informations et des consultations sur les mesures destinées à combattre la pollution atmosphérique, des mesures de contrôle « *compatibles avec un développement équilibré* », ainsi que des « *systèmes de gestion de la qualité de l'air* ».

ISABELLE VICHNIAC.

LE FRONT PATRIOTIQUE ACCEPTE LES PROPOSITIONS BRITANNIQUES SUR L'INDÉPENDANCE DU ZIMBABWE - RHODÉSIE

Londres (*Reuter*). — Le Front patriotique accepte ce jeudi 15 novembre les propositions britanniques sur l'indépendance légale du Zimbabwe-Rhodésie. Le porte-parole du Front a déclaré à l'issue d'une séance plénière de la conférence qui en est à sa dixième semaine : « *Nous sommes parvenus à un accord* ». Seules restent à régler maintenant les modalités techniques du cessez-le-feu.

● *L'artillerie vietnamienne* installée en territoire cambodgien a commencé, mercredi 14 novembre, à pilonner les camps de Cambodgiens se trouvant le long de la frontière khméro-thaïlandaise. Dans ces camps, contrôlés par les divers mouvements de résistance nationalistes (Khmers Sérei) ou par les Khmers rouges, seraient réfugiés environ deux cent mille civils qui fuient la faim et les combats.